



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>

ANDOVER-HARVARD LIBRARY



AH 5W D4

Harvard Depository
Brittle Book

Harvard Divinity School



**ANDOVER-HARVARD THEOLOGICAL
LIBRARY**

MDCCCX

CAMBRIDGE, MASSACHUSETTS

**Gift of
Radcliffe College
Library**



HISTOIRE
DES
CAMISARDS

DU MÊME AUTEUR :

- HISTOIRE DES PAYSANS. — 2 vol. in-8°, prix : 10 francs.**
LA FRANCE SOUS LOUIS XIV. — 2 vol. in-8°, prix : 12 francs.
LA VENDÉE EN 1793. — 1 vol. in-18, prix : 3 fr. 50.
LE ROMAN DE L'AVENIR. — 1 vol. in-18, prix : 3 francs.
LOUIS HUBERT. — 1 vol. in-18, prix : 3 francs.
ETUDES HISTORIQUES SAUMUROISE. — Prix : 1 fr. 50.
-

HISTOIRE

DES

CAMISARDS

PAR

J

EUGÈNE BONNEMÈRE

AUTEUR DE

L'HISTOIRE DES PAYSANS ; LA FRANCE SOUS LOUIS XIV ; LA VENDÉE
EN 1793,...



PARIS

DÉCEMBRE-ALONNIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR

20, RUE SUGER, 20

PRÈS LA PLACE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS

—
MDCCCLXIX

**ROBERT HARRIS
TECHNICAL LIBRARY
CAMBRIDGE MASS**

H 80,099.

May 15, 1952

Paris, imp. PAUL DUPONT, 41, rue J.-J.-Rousseau (hôtel des Fermes).

g
Radcliffe
4-15-52

943

Hup. 339

B716 hi

1869

~~CHASSE-ET-DE-TOUR~~
~~POUR LE JOURNAL~~
~~DE LA~~
~~LIBERTÉ~~

HISTOIRE

DES

CAMISARDS

PREMIÈRE PARTIE

Henri IV était venu étouffer en Bretagne les derniers tressaillements de la Ligue. Il appela auprès de lui, à Nantes, des membres du conseil d'État, des députés du parti calviniste, Gaspard de Schomberg, l'historien de Thou, le président Jeannin, et quelques autres, et rédigea avec eux l'édit célèbre qui confirmait les franchises que les protestants armés avaient arrachées aux rois ses prédécesseurs, et que, vainqueur et affermi sur le trône, il leur laissait dans la plénitude de sa volonté.

Les édits de Charles IX et de Henri III étaient « provisoires »; celui que Henri IV signa le 15 avril 1598 devait être « perpétuel et irrévocable ».

« Maintenant, dit-il dans le préambule, qu'il plait à Dieu de commencer à nous faire jouir de quelque meilleur

repos, nous avons estimé ne le pouvoir mieux employer qu'à pourvoir à ce que son saint nom puisse être adoré et prié par tous nos sujets; et s'il ne lui a pas plu de permettre que ce soit encore en une même forme de religion, que ce soit au moins d'une même intention, et avec telle règle qu'il n'y ait point pour cela de trouble ou de tumulte entre eux. »

Aux termes de cet édit célèbre, les calvinistes purent circuler librement, habiter par tout le royaume sans être contraints à aucun acte que réprouvât leur conscience; l'exercice de leur culte fut rétabli ou maintenu partout où il leur était accordé par les édits antérieurs, et en outre dans une ville ou dans un bourg pour chaque sénéchaussée ou bailliage; il leur fut permis d'être reçus dans tous hôpitaux, écoles, collèges, d'en fonder de nouveaux, et de publier les livres de leur religion dans les villes où leur culte était autorisé; ils se virent admissibles à toutes charges et à tous emplois, sans être astreints à aucune forme de serment condamné par leur croyance; on leur abandonna un lieu de sépulture dans toute ville, bourg ou village; on ne put plus leur enlever leurs enfants pour les contraindre à changer de religion, et les parents conquièrent le droit de pouvoir, par testament, disposer de leur éducation; il n'y eut plus d'exhérédation pour cause de religion; ils se virent affranchis de payer les dîmes aux ministres d'un culte qui n'était pas le leur, à la condition de respecter ses jours fériés, ainsi que les prohibitions qu'il établissait pour les mariages entre parents; leurs pasteurs furent affranchis d'acquitter les servitudes et redevances féodales; des garanties leur furent accordées en justice, pour juger les affaires dans lesquelles des protestants étaient intéressés; ils s'interdirent toutes pratiques, négo-

ciations et intelligences avec les ennemis, dedans ou dehors le royaume; leurs conseils provinciaux furent dissous; le roi permit la levée de deniers nécessaires pour l'entretien des synodes et des ministres du culte réformé.

Il ne faut pas s'exagérer la portée de ce grand acte de justice tardive, et encore bien incomplète. En fait, on leur accordait la liberté de conscience, bien plus que celle du culte, qui restait entravé par bien des réticences. Il n'était permis que dans certaines villes, et chez les seigneurs hauts justiciers, pour eux, leurs familles et tous autres qu'il leur plaisait de recevoir; chez les simples possesseurs de fiefs, pour eux, leurs familles et amis, jusqu'au nombre de trente seulement. On ne leur laissait que pour huit années leurs petites places d'asiles, et on les rejetait en dehors du droit commun, puisqu'on établissait des chambres à part pour les juger.

Telles étaient les faibles garanties que Louis XIV résolut de leur enlever. Son immense orgueil se révoltait à la pensée que quelque chose ou quelqu'un existât en dehors de lui ou lui fût obstacle, et il voulut qu'il n'y eût plus de protestants en France, comme plus tard il devait dire qu'il n'y avait plus de Pyrénées en Europe.

Il venait de soutenir contre le pape une longue lutte dans laquelle la victoire lui était restée, et qui avait abouti à la fameuse *Déclaration du clergé de France sur la puissance ecclésiastique* (1682). Sa santé, jusque-là, avait été robuste. Mais vers la même époque il fut atteint d'un mal qui n'avait rien de majestueux, mal presque ridicule, et dont la cour, qui en était si vivement préoccupée, ne parlait cependant que le sourire aux lèvres. Tout a son importance, dans un gouvernement personnel et despotique. Il s'agissait, puisqu'il faut le dire, et que cela pesa

d'un si grand poids sur les destinées de la France et de l'Europe, d'une fistule à l'anus. Était-ce un avertissement du Dieu vengeur dont la droite s'appesantissait sur celui qui avait osé s'opposer à certaines prétentions de son vicaire? Dans tous les cas, on ne manquait pas de le dire, et d'exploiter cela contre lui. Il se décida donc à faire quelque chose pour Dieu. En attendant, il lutta contre le mal, mais il fut vaincu. Ce ne fut cependant que longtemps après, en 1686, qu'il se résigna à *la grande opération*, devenue indispensable et qui, d'ailleurs, réussit complètement.

Mais enfin le puissant monarque avait eu de longues insomnies pendant les trois ou quatre années que dura cette indisposition. La crainte de la mort, la peur de l'enfer s'étaient assises à son chevet; se trouvant assez vieux pour se faire ermite, il se décida à faire pénitence, et surtout à la faire faire pour lui à tous ses sujets. Et alors adieu les plaisirs et les fêtes galantes, et les jeunes amours et les belles maîtresses! Voici venir le règne de la veuve Scarron, qui amène à sa suite les confesseurs, les dragonnades et la puissance scandaleuse des bâtards, ses élèves favoris.

M^{me} de Maintenon l'avait débarrassé de la Montespan. La mort le délivra de la reine et de Colbert. Libre enfin, il jugea le moment venu de mener à bien ce qu'il estimait être la plus glorieuse entreprise, l'œuvre providentielle de son règne.

Cet homme se croyait, dans la naïveté de son âme, le représentant de Dieu dans ce monde. Si l'un était le roi des cieux, l'autre était le Dieu de la terre. On le lui répétait chaque jour, dans la chaire comme dans les prologues d'opéra. Fléchier ne confondait-il pas Louis et Jehovah,

ne faisait-il pas de l'un le collaborateur et le complément de l'autre, lorsqu'il s'écriait dans l'oraison funèbre de Letellier :

« Quelle main était plus propre à achever l'œuvre de prince, ou plutôt l'œuvre de Dieu, en scellant la révocation de ce fameux édit (1) ? »

C'était une quatrième personne dans la Trinité, voilà tout.

Il entreprit donc de se faire le champion de sa cause et le vengeur de ses injures, sur les juifs d'abord, qui l'avaient crucifié dans le temps, puis ensuite sur les calvinistes, qui niaient l'infaillibilité de son Église.

Repoussés de toutes les positions, de toutes les fonctions, les juifs s'étaient lancés dans le commerce et la finance, qui étaient presque tout entiers dans leurs mains ; les protestants dans l'industrie, où ils avaient conquis une habileté et une prépondérance sans égales. *Riche comme un protestant* était un proverbe d'alors. Une très-notable partie de la fortune sociale, de l'avenir du royaume, se trouvait donc entre leurs mains, et depuis longtemps Colbert disputait au roi ces utiles auxiliaires de sa politique intérieure, ceux qui avaient le mieux compris, le mieux secondé ses vingt-deux années d'efforts pour créer en France le commerce et l'industrie.

Cependant il fallait faire la part du feu en accordant quelque chose au bigotisme étroit du roi-soleil et de ses

(1) Les évêques étaient unanimes sur ce point. De Chambonnas, évêque de Lodève, écrit au duc de Noailles, le 29 juillet 1684 :

« Il n'y a qu'à laisser faire au roi, *qui est conduit par l'esprit de Dieu*, et avec un peu de temps nous aurons la consolation de ne voir qu'un autel dans l'État. » *Bulletin du Protestantisme français*, 1853, p. 167.

funestes conseillers. Le grand ministre sacrifia d'abord les juifs, mais il espéra le faire lentement, peu à peu, en s'opposant tout d'abord à l'entrée en France de nouvelles familles juives, ce qui était déjà une faute capitale : puis, en chassant de temps en temps huit ou dix familles anciennement établies, sous prétexte de profanation de sacrements, « ou pour d'autres raisons ». Il pensait qu'en dix ou douze années de temps, la France serait purgée de leur présence, que le commerce se transporterait peu à peu « sur les Français », et qu'ainsi les capitaux ne sortiraient pas du royaume (1).

Tout porte à croire que, s'il n'eût pu sauver les protestants en retenant Louis XIV sur la pente fatale où il allait lancer le royaume, Colbert eût du moins employé contre eux de pareils moyens, qui eussent encore été un bienfait immense, si l'on songe à ce qui allait arriver. Mais il mourut sans être regretté du peuple ni du roi, laissant ce dernier libre de céder à toutes les funestes suggestions qui l'entouraient.

Pour rendre justice à qui de droit, il faut dire que depuis longtemps les parlements, et le clergé surtout, poussaient aux persécutions religieuses. Bossuet traitait d'impies ceux qui ne voulaient pas que le prince usât de rigueurs en matière de religion (2), et dès 1650, le clergé adressait à un roi de treize ans les conseils qui suivent :

« Nous ne demandons pas, Sire, à Votre Majesté qu'elle bannisse à présent de son royaume cette malheureuse liberté de conscience, qui détruit la véritable liberté des

(1) Depping, *Correspondance administrative*, t. III, p. 876. — Colbert à de Ritz, janvier 1683.

(2) Bossuet, *Politique tirée de l'Écriture sainte*, liv. VII.

enfants de Dieu, parce que nous ne jugeons pas que l'exécution en soit facile ; mais nous souhaitons au moins que... si votre autorité ne peut étouffer tout d'un coup ce mal, elle le rende languissant et le fasse périr peu à peu. »

Tous les cinq ans, le clergé de France se réunissait en assemblée générale. Il daignait accorder au roi quelques légers subsides, en échange des immenses domaines de mainmorte immobilisés entre ses mains, et, comme récompense sans doute, il réclamait, tous les cinq ans, de 1650 à 1685, que l'on supprimât les huguenots en renversant « leurs chaires de pestilence et leurs sinagogues de satan » (1).

Dans cette dernière année, 1685, il devient plus pressant, plus explicite : « Que défenses soient faites à ceux de la religion prétendue réformée de faire exercice de leur religion dans les terres et domaines du roi. » Et comme, à bien dire, en France, tout est terre et domaine du roi, il demande implicitement par là la révocation de l'édit de Nantes.

L'évêque de Valence, Cosnac, que nous retrouverons bientôt archevêque d'Aix, présidait cette année-là l'assemblée. Il faut l'entendre se féliciter des résultats de son éloquence : « Je fis une harangue au roi, où je crois que je n'oubliai rien, et peut-être même que je contribuai un peu à faire avancer le dessein de faire révoquer l'édit de Nantes et de ne souffrir que des catholiques (2) ».

L'acte révocatoire fut donc un fait de religion, non de

(1) Assemblée de 1660, discours de l'évêque de Lavaur au roi.

(2) Cosnac, *Mémoires*, T. II, p. 115.

politique, et les sentiments du clergé sur ce point demeurèrent invariables. « On ne peut s'empêcher d'observer que la plupart des ecclésiastiques n'agissent dans cette affaire que par faux zèle et par passion, » disait Pontchartrain, dans un mémoire présenté au roi en 1698 (1). Sous la pression patiente et implacable de M^{me} de Maintenon et des jésuites, Louis ne connut plus que la passion de la conversion, contagieuse comme toutes celles du maître, et qui gagna les intendants, les chefs militaires, les magistrats. Chacun se fit apôtre et missionnaire et se servit, pour convertir, des moyens qui étaient en sa puissance.

On n'eut que trop égard aux pressantes exigences du clergé. Déjà, en 1662, on sonde le terrain, on s'informe, auprès des intendants, des dispositions du peuple, de celles du parlement. Celui de Metz répond en ordonnant que les réformés ne pourront enterrer les personnes qui leur sont chères que clandestinement, avant le lever ou après le coucher du soleil (2) ; mais en même temps l'intendant Bourlié avertit le ministre qu'il sera difficile d'amener le peuple au catholicisme (3). Au commencement de 1663, un édit légalise la déloyauté, décharge les nouveaux convertis du paiement de leurs dettes envers les religionnaires ; ils obtiennent l'exemption de deux années de tailles et leur part retombe à la surcharge de ces derniers. Un arrêt du 12 mai 1665 prescrit aux prêtres de pénétrer, accompagnés par des magistrats, auprès des

(1) Rulhière, *Éclaircissements historiques sur les causes de la révocation de l'Édit de Nantes*, T. I, p. 136.

(2) Emmanuel Michel, *Histoire du Parlement de Metz*, p. 198.

(3) Depping, t. IV, p. 305.

religionnaires malades, pour leur demander s'ils n'ont pas le désir de mourir catholiques. La populace, ameutée par les curés, hurlait dans la rue, pénétrait dans la chambre, violait l'asile où agonisait un homme, insultait à la douleur de toute une famille, tandis qu'assisté d'huissiers, de sergents et de recors, le prêtre disputait au ministre le moribond effaré. Une déclaration du 24 octobre 1665 autorise les garçons de quatorze ans et les filles de douze à quitter leurs parents pour changer de religion, en exigeant d'eux des pensions proportionnelles aux besoins des uns, aux facultés des autres. C'est la révolte et la démoralisation soufflées au sein de la famille. On attirait par tous les moyens ces pauvres enfants dans des couvents, et une fois dans ces asiles, ils ne pouvaient plus être forcés de voir leurs parents jusqu'à leur abjuration. Les protestants se montraient en tous lieux plus instruits que les catholiques : un arrêt du conseil du 9 novembre 1670 défend aux maîtres d'écoles d'enseigner aux jeunes huguenots autre chose que la lecture, l'écriture et l'arithmétique, et de se trouver plus de douze réunis aux cérémonies de noces et de baptêmes. Après un arrêt qui interdit d'appeler des sages-femmes protestantes auprès des femmes en couches, il en vient un autre du parlement de Rouen, du 22 avril 1681, qui permet aux sages-femmes d'ondoyer les enfants des religionnaires, formalité qui suffisait pour qu'un enfant fût ravi à ses parents. Ils purent se convertir à sept ans, — chose où l'odieux le dispute au ridicule, — et il fut interdit de les élever ou faire élever à l'étranger...

Les parlements, les intendants lancent à l'envi des arrêts vexatoires ; Louis s'en empare, les rend d'une application générale par tout le royaume, en fait des lois.

Un édit d'août 1669 interdit, sous peine de confiscation de corps et de biens, c'est-à-dire sous peine de galères perpétuelles et de ruine absolue, d'aller s'établir en pays étranger par mariage, acquisition d'immeubles, transfert de famille et de biens. Un autre du 6 novembre 1674 défend aux ministres d'habiter ou de prêcher hors de leur résidence. Plus tard, c'est tout le contraire, — *e sempre bene* ; — pour leur enlever toute autorité morale, il leur est sévèrement interdit d'exercer leur ministère pendant plus de trois ans dans le même lieu. On supprime dans les temples toute distinction de siège ou de place, afin d'en écarter les gentilshommes et les nobles dames qui, lorsqu'il ne s'y trouve plus que des bancs, reculent devant la honte d'être confondus avec les manants. Le 2 décembre 1680, les greffiers, notaires, procureurs, huissiers, sergents, ne pourront plus exercer leurs charges, et sont contraints de les vendre à des catholiques, on devine à quel prix ! Là où il n'y a pas de juge, les syndics, les marguilliers doivent aller demander aux malades s'ils n'auraient pas pour agréable de mourir dans la religion de Rome. Les mariages mixtes sont proscrits, sans nul effet. Par une impudence sans égale, Louis déclare légitimes ses bâtards, fruits d'un double adultère, et bâtards les enfants légitimes des protestants mariés avec des catholiques. Le moindre défaut d'une pareille mesure était d'être d'une maladresse insigne, d'aller contre le but où l'on tendait. Car lorsqu'une personne appartenant à la religion la plus nombreuse et qui groupait autour d'elle toutes les sympathies en épousait une autre de la minorité, les enfants, entre ces deux influences égales, devaient aller tout naturellement du côté d'où venaient les faveurs.

Les biens légués aux pauvres de la religion prétendue réformée seront réunis aux hôpitaux ; que nul ne s'ingère de recevoir chez soi les pauvres malades de la R. P. R. (27 janv. 1683, 4 sept. 1684) ; on voulait les tenir sous sa main, à l'hôpital, pour livrer leurs derniers moments à l'obsession des prêtres, des bourreaux de leurs coreligionnaires. Un protestant ne peut être nommé tuteur, exercer les fonctions d'expert (21 août 1684) ; il est défendu aux pasteurs d'exercer leur culte dans les lieux où les temples sont démolis (30 avril 1685). La peine de mort prononcée contre ceux qui émigrent à l'étranger est commuée en celle des galères perpétuelles (31 mai 1685). Les galères chômaient, elles manquaient de sujets, et quand nous aurons dit quelles tortures y attendaient les Réformés, on comprendra quelle terrible aggravation de peine il y avait là. Tout temple où un mariage mixte aura été célébré sera démoli (9 juillet 1685). Défense aux libraires et imprimeurs de la R. P. R. d'exercer, aux juges, notaires et avocats d'avoir des clercs de la R. P. R., aux protestants d'avoir des domestiques catholiques (9 - 10 juillet 1685). L'exercice du culte réformé est proscrit dans les villes épiscopales, et dans les faubourgs, à une lieue à la ronde ; les ministres ne pourront résider dans le rayon de six lieues autour d'un temple démoli, ou interdit. De sorte qu'il suffisait d'en abattre un de douze en douze lieues pour que le pasteur n'eût plus ni feu ni lieu, et tombât sous le coup des galères perpétuelles.

Il ne sera plus reçu de médecins huguenots ; interdiction aux médecins, chirurgiens, avocats, notaires, procureurs, sergents huguenots d'exercer ; la moitié des biens des émigrés sera donnée à leurs dénonciateurs ; ceux qui

favorisent l'évasion des émigrés seront condamnés aux galères perpétuelles (1) . . .

C'est la loi insensée, en démente, passant à l'état de folie furieuse.

Que l'on veuille bien graver profondément dans sa mémoire que cette législation sauvage continua de peser sur les protestants jusqu'à la fin de la monarchie, et qu'en 1786, le baron de Breteuil, en présentant à Louis XVI un *Mémoire ou Rapport général sur la situation des calvinistes en France, sur les causes de cette situation, et sur les moyens d'y remédier*, s'exprimait ainsi, en faisant allusion à l'omission qui avait été faite d'une « loi générale et universelle » pour régulariser cette même situation :

« J'ose demander aujourd'hui si cette infortune de plusieurs millions de Français, qui dure depuis tant d'années, et qui menace encore des générations sans nombre, si les imprudentes lois dont cette fatale réticence a été la cause, la persécution qu'elles ont produite, l'émigration qu'elles ont renouvelée, émigration qui n'est à présent suspendue que par une tolérance tacite et insuffisante; si plus de cinq cent mille mariages désavoués par l'Église, méconnus par les tribunaux et faits au désert, lesquels en produiront une infinité d'autres; si la confusion toujours prête à se porter dans les héritages et qui n'est maintenant arrêtée que par un autre renversement de l'ordre civil, seront encore regardés comme de légers inconvénients, qui ne méritent ni d'être réparés, ni d'être prévenus (2). »

(1) Isambert, *Anciennes Loix françaises*, t. XVIII, XIX, XX, *passim*.

(2) Rulhière, t. II, p. 87.

Dès l'année 1679, vingt-deux temples sont abattus. Ils commencent à s'agiter sur leurs fondements, comme secoués par un tremblement de terre, et de jour en jour leurs ruines jonchent le sol. Tout prétexte était bon : pour qu'un temple dût être détruit, il suffisait que l'enfant d'un nouveau converti, ou un bâtard, — ils étaient tous réputés catholiques, — y eût pénétré.

Intendants et évêques rasant à l'envi les édifices du culte proscrit. Cosnac triomphe sur ce terrain : « De sorte, dit-il, qu'avant la révocation de l'édit de Nantes, *je me glorifiais* d'avoir détruit l'exercice des temples de mon diocèse (1). »

Qu'eussiez-vous dit, prélats de la religion des plus forts, si dans l'an de grâce 1789 la révolution victorieuse eût voulu, faibles repréailles de quinze siècles d'oppression, se glorifier de jeter à bas vos églises !

Il y avait longtemps que Cosnac poursuivait cette œuvre odieuse, dénonçant ses frères égarés, appelant sur eux les colères royales, sollicitant la destruction des temples avec l'insistance qu'un autre mettrait à l'accomplissement d'une bonne action. C'est ainsi que le 30 octobre 1683, il s'adressait en ces termes au duc de Noailles, gouverneur militaire de la province :

« Monsieur, — je vous demande la démolition du temple de la Bastie-de-Crussol, de la part de Dieu, pour le bien du service du roi, pour l'intérêt de la justice... Le peuple de la Bastie a été le premier rebelle aux édits du roi, et mon diocèse ayant été sans doute le plus criminel se trouve le moins puni, n'ayant vu que la destruction de deux temples dans l'espace de douze lieues, au lieu que

(1) Daniel de Cosnac, *Mémoires*, t. II, p. 113.

celui de Viviers en a vu tomber sept en trois lieues de pays. Serait-il possible, Monsieur, que ces raisons ne vous paraissent pas bonnes, et que vous puissiez me refuser ce dixième temple qui dépend uniquement de votre volonté ? (1) »

Tous les évêques ne déployaient peut-être pas la même fougue dévastatrice, mais tous approuvaient et applaudissaient de toutes leurs mains. Ainsi faisait de Chambonnas, évêque de Lodève, dans sa lettre au même, en date du 29 juillet 1684 : « ... Je conviens avec vous que la condamnation des ministres, leur interdiction et la démolition des temples est le plus sûr moyen d'humilier leur religion et de la finir en France... Cependant il ne faut pas négliger de punir les fautes de ceux qui sont des consistoires. J'en ai eu encore deux familles complètes depuis peu de jours, sur un procès au sujet d'un enfant rebaptisé au temple, la sage-femme catholique l'ayant baptisé dans sa naissance, le croyant prêt à mourir. Je n'ai pu prouver encore que le ministre eût su ce premier baptême (Id.)... »

Persuasion, corruption, violence, tous les moyens étaient bons à Louis. Il tenait boutique de religion comme de noblesse ; il marchandait les apostasies, il achetait les baptêmes, comme il vendait aux maltôtiers enrichis les titres héraldiques. Un renégat du protestantisme, « qui eut le bonheur, dit Voltaire, d'être éclairé et de changer de religion dans un temps où ce changement pouvait le mener aux dignités et à la fortune, » Pélisson, manipulait les fonds de la caisse de conversion, alimentée surtout par les produits de la Régale, que l'on venait d'enlever à

(1) *Bulletin du Protestantisme français*, 1853, p. 168.

Rome, et correspondait avec les évêques. Les consciences n'étaient pas chères alors : six livres étaient le prix moyen d'une conversion. Bossuet en fit moins que Pélisson, mais Pélisson beaucoup moins que les dragons. Seulement le catholicisme ne faisait ses recrues que dans l'écume et la lie du protestantisme, et encore ne conservait-il pas ces tristes conquêtes d'un jour, car une fois les six livres reçues, les nouveaux baptisés s'empressaient de revenir au protestantisme, et cet abus de confiance amena la déclaration du 13 mars 1679 contre les relaps. Louis avoue naïvement tout cela dans le préambule de cette ordonnance.

« Nous avons été informé que, dans plusieurs provinces de notre royaume, il y en a beaucoup qui, après avoir abjuré la religion prétendue réformée dans l'espérance de participer aux sommes que nous faisons distribuer aux nouveaux convertis, y retournent bientôt après... »

Ainsi, ils avaient cru pouvoir échapper à la persécution par une formalité payée à vil prix et qu'ils croyaient sans conséquence. La législation terrible que l'on fit peser sur les relaps les exposa aux peines les plus rigoureuses.

Le grand roi s'attriste, mais ne se décourage pas, et en son nom Louvois pousse les intendants à faire largement les choses, à offrir quelques bons sacs d'écus aux gentilshommes obérés, aux ministres surchargés de famille et peu favorisés de la fortune.

« Sa Majesté, écrit-il à Bâville (5 mars 1685), ne se plaindrait point des sommes assez considérables, si elle pouvait espérer que, étant distribuées secrètement à ceux de la province en qui la noblesse de cette religion a plus de créance, la distribution qui en serait faite par vous pût être suivie d'un nombre considérable de conversions. Sa Majesté connaît bien que, si l'on pouvait savoir que les

gentilshommes ou ministres qui seraient convenus de se convertir auraient reçu des gratifications en argent de Sa Majesté, bien loin que ces conversions eussent les suites que Sa Majesté en attend, les autres demeureraient plus opiniâtres dans leur erreur, les uns pour avoir part aux mêmes gratifications, et les autres, qui seraient plus sincères, par la connaissance qu'ils auraient du motif qui aurait porté ceux qui sont présentement accrédités parmi eux à quitter leur religion. Aussi Sa Majesté croit-elle que cet argent ne pourrait être utilement employé qu'autant qu'il serait distribué avec secret, et de manière que personne ne pût avoir connaissance que ceux qui auraient été portés à se convertir eussent reçu aucune gratification de Sa Majesté. »

Certes, l'homme qui donnait de telles instructions à ses agents connaissait bien la nature humaine. Mais quel est le rôle d'un ministre, ou de tenter de la relever de sa déchéance, ou de spéculer sur ses plus vils instincts ?

On n'avait pas même l'excuse de pouvoir s'abuser sur l'indigne comédie que jouaient convertis et convertisseurs, et un jour le comte de Tessé en écrivait très-plaisamment à Louvois (13 novembre 1685) : « Non-seulement, dans une même journée toute la ville d'Orange s'est convertie, mais l'État a pris la même délibération, et MM. du parlement, qui ont voulu se distinguer par un peu plus d'obstination, ont pris le même dessein vingt-quatre heures après. Tout cela s'est fait doucement, sans violence, sans désordre (1). Il n'y a que le ministre Chambrun, patriarche du pays, qui continue de ne point vouloir entendre raison ; car M. le président, qui aspirait à l'hon-

(1) Le pasteur Chambrun réfutera bientôt cet impudent mensonge.

neur du martyr, fût devenu mahométan, si je l'eusse souhaité. En tout cas, il faut que Sa Majesté regarde ce qu'on fait avec ces gens-ci comme quand d'une mauvaise paye l'on tire ce qu'on peut. »

Les évêques eux-mêmes, satisfaits du petit rôle qu'ils acceptent pour laisser le grand rôle aux dragons, plaisantent agréablement de tout cela. Cosnac, rentré dans son diocèse après l'assemblée du clergé de 1685, travaille, à la suite des garnisaires, aux conversions, « soit par des instructions, soit par des grâces et de l'argent... J'avoue que la crainte des dragons et les logements dans les maisons des hérétiques y pouvaient contribuer beaucoup plus que moi (1). »

Faut-il faire peser sur la mémoire de Louvois la responsabilité de l'attentat du 22 octobre 1685 ? Nous ne le croyons pas. Le fils de Letellier n'était même pas dévot. On l'avait vu se ranger du parti de la Montespan, qui poussait son royal amant vers le faste et les grandes choses, contre la veuve Scarron, qui ne triompha de sa rivale qu'en excitant les scrupules religieux de Louis. On sait avec quelle énergie l'impétueux ministre combattit un mariage qui, pensait-il, couvrait son maître de ridicule aux yeux de l'Europe. Seulement, après que M^{me} de Maintenon et les jésuites eurent triomphé, il sut, lui aussi, opérer sa conversion et se ranger du parti des forts. Il fit beaucoup de zèle, sentant qu'il avait beaucoup à se faire pardonner.

(1) Cosnac, t. II, p. 145.

« Je me réjouis par avance de tout le bien que vous venez faire au milieu de nous, et m'offre à vous pour un de vos missionnaires, quoique je reconnaisse que ceux qui frappent fassent bien plus d'effet que ceux qui parlent. » Pierre de la Broue, évêque de Mirepoix, au duc de Noailles, 22 août 1685. *Bulletin du Protestantisme*, 1853, p. 168.

Tout était disposé d'ailleurs pour remettre entre ses mains la direction des événements. Déjà il avait fait rendre, en 1681, une ordonnance ayant pour effet de faire passer au département de la guerre les choses de la R. P. R., et, dans une lettre spéciale et confidentielle (18 mars 1681), il donnait à Marillac, intendant du Poitou, de secrètes instructions qui contenaient en germe les dragonnades et les missions bottées :

« J'ai eu l'honneur de lire au Roi les lettres que vous avez pris la peine de m'écrire les 5 et 12 de ce mois, par lesquelles Sa Majesté a appris avec beaucoup de joie le grand nombre de gens qui continuent à se convertir dans votre département. Sa Majesté vous sait beaucoup de gré de l'application que vous donnez à en multiplier le nombre, et Elle désire que vous continuyiez à y donner vos soins, vous servant des mêmes moyens qui vous ont réussi jusqu'à présent. Elle a chargé M. Colbert d'examiner ce qu'on pourrait faire pour, en soulageant dans l'imposition des tailles ceux qui se convertiraient, essayer de diminuer le nombre des religionnaires. Elle m'a commandé de faire marcher, au commencement du mois de novembre prochain, un régiment de cavalerie en Poitou, lequel sera logé dans les lieux que vous aurez soin de proposer entre ci et ce temps-là, dont Elle trouvera bon que le plus grand nombre des cavaliers et officiers soient logés chez les protestants ; mais Elle n'estime pas qu'il les y faille loger tous ; c'est-à-dire que de vingt-six maîtres, dont une compagnie est composée, si, suivant une répartition juste, les religionnaires en devaient porter dix, vous pouvez leur en faire donner vingt. . . .

« Sa Majesté a trouvé bon encore de faire expédier

l'ordonnance que je vous adresse, par laquelle Elle ordonne que ceux qui se seront convertis seront, pendant deux années, exempts de logements de gens de guerre. Cette ordonnance pourrait causer beaucoup de conversions dans les lieux d'étapes, si vous teniez la main à ce qu'elle soit bien exécutée, et que, dans les répartiments qui se feront des troupes qui y passeront, il y en ait toujours la plus grande partie logée chez les plus riches de ladite religion ; mais, ainsi que je vous l'ai expliqué ci-dessus, Sa Majesté désire que vos ordres sur ce sujet soient, par vous ou par vos subdélégués, *donnés de bouche* aux maires et échevins des lieux, sans leur faire connaître que Sa Majesté désire par là violenter les huguenots à se convertir ; et leur expliquant seulement que vous donnez ces ordres sur les avis que vous avez eus que, par le crédit qu'ont les gens riches de la religion dans ces lieux-là, ils se sont exemptés au préjudice des pauvres. »

Ainsi, injustice au fond, hypocrisie dans la forme. Rien d'écrit, tout de vive voix, tout traité sous le manteau de la cheminée, afin qu'il ne reste nulle trace de tant d'iniquités.

L'intendant du Roussillon, Foucauld, le duc de Noailles, qui commandait dans le Languedoc, en racontant dans leurs Mémoires comment ils aggravaient les rigueurs de la cour par leur mépris de la légalité, par leur intolérance poussée jusqu'à la férocité, par la déloyauté insolente de leur conduite à l'égard des protestants, montrent assez quel était l'esprit du temps. Ils confessent, du reste, le peu de nécessité de la révocation, avouant que le calvinisme se montrait « alors peu remuant et tenu en bride, non-seulement par la puissance du roi, mais par l'intérêt

de ses propres sectateurs (1). » En effet, depuis la prise de la Rochelle, les protestants n'avaient pas même essayé de jouer un rôle politique ; ils avaient refusé de prendre part aux mouvements de la Fronde : « Le petit troupeau broute de mauvaise herbe, disait Mazarin, mais il ne s'écarte pas. »

Le protestantisme, d'ailleurs, était sans chefs. Bien différente du christianisme, qui s'était recruté à l'origine dans les derniers rangs de la plus infime populace (2), parmi les pêcheurs, les esclaves, les mendiants et tous les deshérités de ce monde, la réforme s'était adressée surtout aux gentilshommes et aux lettrés de la bourgeoisie, qui trouvaient en elle un puissant auxiliaire pour résister aux envahissements de la monarchie grandissant sans cesse au préjudice des licences féodales et des franchises municipales. Quant au peuple, qui avait reçu tous les coups entre ce marteau et cette enclume, il était resté en tous lieux assez indifférent à des luttes dont le sens lui échappait. Peu à peu les gentilshommes, devenus courtisans, étaient allés vers le parti d'où venaient les faveurs, et avaient abjuré à leur tour une religion qui était un obstacle à leur ambition. Il n'y restait donc plus guère que le monde pacifique des savants et des riches industriels de la bourgeoisie, qui n'avaient nulle action sur le peuple des campagnes, toujours arriéré d'un siècle, et décidé à se cramponner le dernier à des croyances qu'il avait adoptées quand déjà elles étaient répudiées par ses maîtres.

(1) *Mémoires du duc de Noailles*, par l'abbé Millot, p. 9.

(2) *Ecclesia Christi non de Academia et Lycæo, sed de vili plebecula congregata est.* — Saint-Jérôme, in *Epist. ad Gal.*, cap. V.

Louis, d'ailleurs, avait pris soin de condamner lui-même par avance son attentat et d'amnistier ses victimes, lorsqu'il écrivait ces lignes (1) :

« Nos sujets de la R. P. R. nous ont donné des preuves certaines de leur affection et fidélité (notamment dans les occasions présentes), dont nous demeurons très-satisfait. Nous voulons donc qu'ils soient maintenus et gardés en la pleine et entière jouissance de l'édit de Nantes, édits, déclarations, arrêts, règlements, articles et brevets expédiés en leur faveur, registrés ès parlements, notamment en l'exercice public de ladite religion, en tous les lieux où il a été accordé par iceux, nonobstant toutes lettres et arrêts, tant de notre bon conseil que des cours souveraines, et autres jugements au contraire; voulant que les contrevenants à nos édits soient punis et châtiés comme perturbateurs du repos public. »

Et cependant Louis signa la révocation de l'édit de Nantes, qui, à une époque où la France était déjà dépeuplée et misérable par suite de ses fautes sans nombre, chassa du royaume un million et demi de ses sujets, les plus riches et les plus industriels.

Il faut reconnaître que l'on avait songé tout d'abord aux moyens de persuasion, aux discussions théologiques, aux colloques, mais on s'aperçut bientôt que, sur ce terrain, on serait toujours honteusement battu par les protestants, dont les ministres se montraient aussi instruits que les membres du clergé catholique étaient grossièrement ignorants... « Abêtissez-vous pour croire! » avait dit Pascal avec une désolante conviction, quand sa haute in-

(1) Déclaration de mai 1652.

telligence se révoltait contre certains dogmes que repoussait sa raison. Le clergé l'avait pris au sérieux, mais pendant qu'il s'abêtissait jusqu'à l'idiotisme, le libre clergé protestant s'éclairait des vives lueurs de la science, et toute lutte devenait désormais trop inégale entre les ministres des deux églises rivales. C'est ce que reconnaissent l'intendant du Languedoc, d'Aguesseau, et le duc de Noailles, qui commandait dans cette province dont nous nous occuperons tout particulièrement, puisqu'elle servit de théâtre aux événements que nous allons raconter.

« Une des choses, dit le premier, qui retient le plus les huguenots, est la quantité d'instruction qu'ils reçoivent dans leur religion, et le peu qu'ils en voient dans la nôtre. (1). »

« Le zèle des catholiques en général n'étant soutenu dans la province ni par la science, ni par les mœurs du clergé, ressemblait moins au vrai zèle qu'à l'esprit de haine et de vengeance. Noailles se plaignait amèrement de la conduite des évêques et des prêtres qui négligeaient entièrement les moyens de conversion. Dans les Cévennes surtout, ce rempart de l'hérésie, les vices du clergé méritaient les plus grands reproches. Une cathédrale, des collégiales, des cures, plusieurs communautés, fournissaient à peine aux catholiques un sermon par mois, tandis que les calvinistes du même lieu en avaient un par jour, sans avoir plus de deux ou trois ministres... Et comment vaincre l'entêtement de sectaires mieux instruits de leur religion, plus attachés à leur croyance et à leurs devoirs que les catholiques dont ils étaient environnés, méprisant les superstitions que

(1) Pierre Clément, *le Gouvernement de Louis XIV*, p. 93.

ceux-ci préféraient souvent au culte divin, méprisant les subtilités triviales qui faisaient presque leur unique théologie ?

« Le roi envoya enfin l'abbé Hervé avec douze missionnaires, pour suppléer, en Languedoc, à la disette d'ecclésiastiques zélés et suffisamment instruits. Des gratifications en argent, destinées aux nouveaux convertis, ajoutaient du poids aux discours des prédicateurs : les sommes se réglèrent sur le nombre de ceux qui composaient les familles (1). »

Noailles alors pressa l'intendant d'Aguesseau d'ouvrir des conférences à Nîmes. Mais le résultat fut tel, qu'il fut bientôt forcé de lui écrire que, « puisqu'on ne trouvait point de docteurs catholiques assez savants pour soutenir la cause de Dieu dans ces conférences, il fallait profiter de ce refus que les religionnaires faisaient d'y entrer, et les rompre avec honneur, plutôt que de les tenir avec déshonneur pour la religion (Id.). »

Ainsi, dans la lutte terrible déjà engagée, le protestantisme représente la lumière et le progrès, tandis que la sombre milice de Rome personnifie les ténèbres et la barbarie. Pourquoi faut-il que ce rôle ait été si souvent le sien !

Il fallut donc en revenir aux termes des instructions du 18 mars 1684, aux logements militaires. L'intendant Foucauld semble revendiquer le triste honneur de s'être lancé le premier dans la voie ouverte par le terrible ministre. Le Béarn, qu'il administrait, comptait vingt temples protestants : il les fit raser jusqu'au dernier : « Le 23 juillet

(1) L'abbé Millot, *Mémoires de Noailles*, p. 44.

(1681) , écrit-il dans son journal, j'ai proposé à M. Louvois de faire venir du Roussillon deux compagnies de cavalerie dans le haut Rouergue et dans le haut Quercy... J'ai reçu, pendant cette année et les suivantes, des arrêts pour exclure les religionnaires des charges publiques et des emplois dans les villes. »

Il était impossible de mépriser plus complètement toutes les lois et toutes les garanties les plus sacrées, car ce ne fut que quatre années plus tard que l'édit de Nantes fut révoqué, et jusque-là les réformés avaient bien le droit, — en admettant que l'attentat de Louis XIV le leur ait fait perdre, — de prier Dieu à leur manière et de vivre de leurs positions acquises.

Le zèle convertisseur de Foucauld fut parfois jugé sévèrement par quelques-uns de ses contemporains, notamment par d'Aguesseau, qui écrit dans la Vie de son père : « Je ne nommerai point ici l'intendant qui, par une distinction peu honorable pour lui, fut chargé de faire le premier essai d'une méthode si nuisible pour la conversion des hérétiques. Il était des amis de mon père et des miens : homme d'un esprit doux, aimable dans la société, orné de plusieurs connaissances, et ayant du goût pour les lettres comme pour ceux qui les cultivent. Mais soit par un dévouement trop ordinaire aux intendants pour les ordres de la cour, soit parce qu'il croyait, comme bien d'autres, qu'il ne restait plus dans le parti protestant qu'une opiniâtreté qu'il fallait vaincre, ou plutôt écraser par le poids de l'autorité, il eut le malheur de donner au resté du royaume un exemple qui ne fut que trop suivi, et dont le succès surpassa d'abord les espérances mêmes de ceux qui le faisaient agir. Il n'eut besoin que de montrer ses troupes, en déclarant que le roi ne voulait plus souf-

frir qu'une seule religion dans ses États, et l'hérésie parut tomber à ses pieds. Les abjurations ne se faisaient plus une à une; des corps et des communautés entières se convertissaient par délibération, et par des résultats de leurs assemblées; tant la crainte avait fait d'impression sur les esprits, ou plutôt, comme l'événement l'a bien fait voir, tant ils comptaient peu tenir ce qu'ils promettaient avec tant de facilité. »

« Quand Louvois vit que l'affaire était entamée, il la poussa à l'extrémité et aux cruautés qui furent exercées, prétendant convertir en six mois seize cent mille personnes par des traitements indignes de la religion et de l'humanité (1). » C'est au nom du Dieu d'amour et de charité que l'amour et la charité sont proscrits, que Colbert écrit à La Reynie (23 mars 1682) de s'opposer aux associations organisées par quelques dames riches de la religion persécutée, en vue de secourir les pauvres de leur communion. Ces réunions continuent cependant, se cachant comme pour faire le mal; mais d'habiles espions, soudoyés par le Père La Chaise, livrent le secret de leur existence, et on les poursuit avec plus de rigueur que par le passé (2).

Vers le même temps, le parlement de Toulouse rendit le 16 octobre 1682, « conformément aux ordres de la cour, » un arrêt qui interdisait l'exercice de la R. P. R. dans Montpellier, qui ne comptait pas moins de huit mille protestants, et ordonna que le temple de cette ville fût démoli. Les pasteurs tentèrent d'opposer les voies légales à l'arbitraire de la cour. Ils annoncèrent que si on les empêchait de se réunir dans les temples, ils pré-

(1) Le Fare, *Mémoires*, p. 286.

(2) Depping, t. IV, p. 338, 343.

cheraient sur les places publiques; que si on les chassait de la ville, ils iraient dans la campagne... Pour toute réponse, Noailles les fit conduire à la citadelle, et le temple fut rasé jusqu'aux fondements.

Montauban et la plupart des villes avaient manifesté, comme Montpellier, quelques velléités de résistance. Le parlement de Toulouse commença des procédures contre ces malintentionnés, mais Louvois lui-même hésitait encore à entrer dans la voie où bientôt il allait se lancer à outrance, et il donna ordre de surseoir à l'exécution, « pour ne pas mettre trop de bois au feu à la fois, » écrivait-il à Noailles (7 décemb. 1682).

La petite-fille indigne d'Agrippa d'Aubigné, la veuve Scarron, pouvait craindre de porter la peine de sa souillure originelle, aussi croyait-elle sans doute nécessaire de déployer plus de zèle contre ses anciens coreligionnaires pour se faire pardonner. Elle s'empressa de faire éclater son contentement lorsqu'elle vit le grand roi prêt à céder aux funestes inspirations de son entourage. « Le roi commence à penser sérieusement à son salut et à celui de ses sujets, écrit-elle le 24 août 1682, jour anniversaire de la Saint-Barthélemy. Si Dieu nous le conserve, il n'y aura plus qu'une religion dans son royaume. C'est le sentiment de M. de Louvois, et je le crois plus volontiers là-dessus que M. de Colbert, qui ne pense qu'à ses finances et presque jamais à la religion. »

Et quand le résultat trompa les espérances de ces insensés qui l'assuraient qu'il n'en coûterait pas une seule goutte de sang (1), quand il coula à flots sur les champs

(1) « Le roi est fort content d'avoir mis la dernière main au grand ouvrage de la réunion des hérétiques à l'Église. Le Père de La Chaise »

de bataille, et que la potence, la roue, le bûcher et les galères reçurent leurs victimes, elle crut assez faire de tromper le roi sur les conséquences de son crime. « Il est inutile, se contenta-t-elle de dire, que le roi s'occupe des circonstances de cette guerre : cela ne guérirait pas le mal, et lui en ferait beaucoup (1). »

Qu'un million et demi de Français périssent dans les supplices ou fuient vers la terre d'exil, pourvu que le sommeil du monarque ne soit pas troublé pour si peu !

Il y avait là, pour cette femme à l'esprit implacable, au cœur froid, à la volonté patiente, non-seulement une affaire de scrupule religieux, mais encore une excellente spéculation financière. Elle voyait l'opération sous tous ses aspects, et, non contente d'avoir fait donner à son frère un pot-de-vin de 800,000 livres sur une réadjudication des fermes, elle écrivait à celui-ci, le 2 septembre 1681 : « Je vous prie, employez utilement l'argent que vous allez avoir. Les terres en Poitou se donnent pour rien ; la désolation des huguenots en fera encore vendre... Vous pouvez aisément vous établir grandement en Poitou. » Et encore le 22 octobre de la même année : « Vous ne sauriez mieux faire que d'acheter une terre en Poitou ou aux environs. Elles vont s'y donner, par la fuite des huguenots. »

L'émigration avait donc déjà commencé bien longtemps avant la révocation de l'édit de Nantes. On pouvait prévoir quel en serait l'effet, et l'on chercha à l'atténuer par la déclaration du 18 mai 1682, condamnant aux galères perpé-

promis qu'il n'en coûterait pas une goutte de sang, et M. de Louvois dit la même chose. » *Lettres de madame de Maintenon*, 112.

(1) Rulhière, t. II, p. 282.

tuelles les chefs de famille qui voulaient quitter la France, et à une amende arbitraire de 3,000 livres au minimum ceux qui leur auraient servi de complices. Plus tard, une ordonnance du 20 août 1685 accorda aux dénonciateurs la moitié des biens des religionnaires sortant du royaume (1).

Toutes les âmes ne sont pas trempées pour le martyre. Par séduction ou par crainte, on obtenait du plus grand nombre un acte extérieur de catholicité, que beaucoup accomplissaient sans y attacher une sérieuse importance, espérant à ce prix acheter le droit de prier Dieu à leur manière. Mais la loi contre les relaps vint les retenir pour toujours dans cette religion qu'ils croyaient n'avoir acceptée que passagèrement, sous bénéfice d'inventaire, et pour se ménager de fuir vers l'étranger qui leur tendait les bras. En même temps la loi contre l'émigration les clouait en France et parmi leurs persécuteurs. Partez, et vous êtes rebelles. Restez, et vous voilà convertis, et vous tombez sous le coup de l'implacable législation qui frappe les relaps.

Bientôt, en effet, tous les calvinistes furent réputés tels, de par le bon plaisir du roi : « Le séjour, dit-il, que ceux qui ont été de la R. P. R., ou qui sont nés de parents religionnaires, ont fait dans notre royaume depuis que nous y avons aboli tout exercice de ladite religion, est une preuve plus que suffisante qu'ils ont embrassé la religion catholique, apostolique et romaine, sans quoi ils n'y auraient été soufferts ni tolérés (2). »

(1) Isambert, t. XIX, p. 388, 524.

(2) Rulhière, t. II, p. 269.

Certes, c'était pousser loin l'impudence et le mensonge, car si, à l'origine, on avait laissé sortir librement les calvinistes, du moins aucun édit de bannissement n'avait jamais été rendu contre eux, et bien au contraire la sortie du royaume leur avait été interdite sous les peines les plus terribles.

Grâce à ces lois contradictoires, folles et coupables à la fois, les protestants se voyaient condamnés, on le savait, à commettre chaque jour des sacrilèges. Mais du moins les enfants, élevés sur les genoux de l'Église, seraient sauvés, et M^{me} de Maintenon n'était que le fidèle interprète de La Chaise et des jésuites lorsqu'elle écrivait les lignes suivantes :

« Je crois bien que toutes ces conversions ne sont pas sincères ; mais Dieu se sert de toutes voies pour ramener à lui les hérétiques. Leurs enfants seront au moins catholiques, si les pères sont hypocrites. Leur réunion extérieure les approche du moins de la vérité. Ils ont les signes communs avec les fidèles. Priez Dieu qu'il les éclaire tous. Le roi n'a rien tant à cœur. »

Les mémoires du temps nous ont conservé l'opinion de Godet-Desmarets, profond théologien, évêque de Chartres, et directeur de M^{me} de Maintenon : « Si l'on n'a pas fait difficulté, disait-il, de recevoir l'abjuration d'un grand nombre de calvinistes, dont on pouvait craindre que la conversion ne fût pas sincère, pourquoi se ferait-on aujourd'hui de la difficulté de les contraindre par les mêmes voies à recevoir les sacrements ? On craint de se rendre complice de leurs sacrilèges ! Pourquoi ne craignait-on pas de se rendre complice du mensonge qu'ils faisaient au Saint-Esprit ? On s'est élevé avec beaucoup de sagesse au-dessus de cette crainte, parce qu'en leur

demandant des choses justes, on ne s'est pas cru responsable de la manière impie dont ils le faisaient. N'a-t-on pas les mêmes raisons d'éloigner aujourd'hui tous les scrupules, en les obligeant à fréquenter les sacrements ? »

Des arrêts du conseil qui ordonnaient aux pasteurs de s'éloigner des lieux où l'exercice de leur culte était interdit, augmentèrent la fermentation, à Nîmes surtout, où le peuple, toujours en armes, jouissait, dans les marais, au bord des étangs et sur les montagnes, d'un privilège de chasse qui souvent lui permettait seul de vivre, et où abondaient les montagnards cévenols, qui s'y voyaient attirés par les besoins de leur subsistance. Partout les ministres, acceptant la persécution et exaltant le martyre, préparaient une résistance à laquelle chacun était disposé. Une ligue formidable unissait le Poitou, la Saintonge, la Guienne, le Languedoc, les Cévennes, le Vivarais et le Dauphiné. Le clergé romain, par la violence de ses paroles, irritait ces consciences déjà troublées, et soufflait le feu à pleine poitrine : « Les catholiques, dit Noailles (1), ne se conduisaient pas de manière à calmer ces cœurs inquiets et ulcérés. Des ecclésiastiques se montrèrent si emportés dans le Vivarais, qu'on fut obligé d'écrire aux principaux gentilshommes du pays pour qu'ils réprimassent leur faux zèle, et cherchassent en secret les moyens de servir la religion et le roi. »

Louvois, en aggravant les mesures rigoureuses ordonnées contre les protestants, n'avait pris aucune mesure pour comprimer la rébellion que vingt années de persécution atroce devaient inévitablement enfanter à la fin. C'est

(1) *Mémoires*, p. 12.

que Louis, habitué à n'être entouré que de courtisans à genoux, croyait pouvoir commander aux consciences, briser au gré de son caprice les croyances et les convictions. Il daignait octroyer une religion à ses sujets égarés, et il exigeait qu'ils l'acceptassent sur sa garantie dès qu'il affirmait que c'était la meilleure. Louvois et le P. La Chaise lui avaient affirmé que cela soulèverait à peine quelques murmures passagers, et qu'après avoir étouffé l'impuissante opposition des parlements, des états provinciaux et des municipalités, quelques pauvres ministres n'oseraient pas parler quand il commandait le silence, protester quand il ordonnait d'obéir.

Le résultat trompa leurs prévisions. Du Languedoc, où l'on comptait, disait-on, 200,000 huguenots (1), la résistance gagna jusque dans le Dauphiné, et le 29 juillet 1683, les consistoires des deux provinces envoyèrent à Chalencón leurs députés, qui, réunis en grand nombre, prirent la résolution de ne pas tenir compte des entraves apportées à l'exercice de leur culte, tout en protestant bien haut de leur dévouement au roi, en dehors de ce qui concernait la liberté de conscience. Ils se sentaient appuyés par quelques gentilshommes, prêts à se mettre à la tête du mouvement. Des attroupements nombreux d'hommes armés se montraient sur plusieurs points. On fit marcher contre eux deux régiments de dragons et trois d'infanterie, en tout 3,500 hommes environ, sous la conduite du maréchal de camp marquis de Saint-Ruth, le Simon de Montfort de cette seconde croisade contre la langue d'oc, celui dont les évêques récompensèrent le fougueux apostolat en le baptisant du titre de treizième apôtre.

(1) Berwick, *Mémoires* p. 369.

Le 29 août, il tomba à l'improviste sur une nombreuse assemblée convoquée au village de Bordeaux. La résistance fut énergique, mais en présence des forces supérieures qu'on leur opposait, les calvinistes se dissipèrent et cessèrent de se réunir. La paix parut se rétablir, et l'on accorda des lettres d'amnistie, mais bien incomplète, puisqu'on en exceptait les ministres coupables d'avoir prêché où il était interdit de le faire, et une cinquantaine d'autres personnes encore, dont les maisons furent démolies.

Parmi ceux que se réservait la vengeance royale se trouvait l'arrière-petit-fils de l'un des rédacteurs de l'édit de Nantes, Chamier, pasteur à Montélimar. C'était un jeune homme de vingt ans à peine. Comme les autres, il était coupable de s'être défendu contre l'attaque des dragons. Les jésuites lui offrirent la vie, s'il voulait abjurer. Il refusa. Par un singulier raffinement de cruauté, il fut ramené à Montélimar pour être supplicié devant la maison qu'habitait son père, qui y exerçait les fonctions d'avocat. « Il reçut cinquante coups de barre de fer, avant qu'on lui donnât le coup mortel, ou *coup de grâce*, de sorte que ses horribles souffrances durèrent trois longues journées, au bout desquelles on se décida enfin à l'achever (1)... »

Les lettres d'amnistie ordonnaient en outre la démolition de tous les temples de Chalençaon, de Saint-Fortunat et du Ponsin, avec défense, sous peine de la vie, de faire en ces lieux aucun acte de la religion proscrite.

(1) *Daniel Chamier*, par Ch. Read, p. 408-410. — *Mémoires de la famille Portal*, p. 403-405. — *Voltaire, Siècle de Louis XIV*, ch. XXXVI.

De pareilles grâces, qu'entouraient d'aussi sanglantes réserves, ne pouvaient que rallumer l'incendie prêt à s'éteindre. Bientôt le Vivarais fut en feu. Noailles marcha le 24 septembre contre les mécontents, les attaqua au dessus de Pierregourde, en tua un grand nombre. On fit douze prisonniers qui furent pendus, séance tenante, par un treizième. Il y eut encore, dans d'autres lieux, quelques victimes et quelques pendants. « Ces misérables allaient au gibet avec une ferme assurance de mourir martyrs, et ne demandaient d'autre grâce, sinon qu'on les fît mourir promptement. Ils demandaient pardon aux soldats ; mais il n'y en eut pas un seul qui voulût demander pardon au roi (1). »

De son côté, Saint-Ruth devait aller le rejoindre après avoir traversé le Dauphiné. Mais, comprenant qu'il importait surtout de ne pas pousser à bout des peuples qui ne songeaient nullement à la révolte pourvu qu'on les laissât prier Dieu comme ils l'entendaient, d'Aguesseau crut pouvoir prendre sur lui d'arrêter la marche des troupes. Louvois, dont la fureur grandissait à mesure que la résistance s'accroissait davantage, s'empressa, dans une lettre du 1^{er} octobre 1683, d'exprimer son vif mécontentement à Noailles :

« Il est difficile de comprendre comment il a pu tomber dans l'esprit à M. d'Aguesseau d'imposer à M. de Saint-Ruth la patience qu'il a eue de soutenir les insultes de ces canailles, dès que, ayant eu connaissance de l'amnistie, l'on a vu qu'ils ne voulaient pas poser les armes. Je vous supplie de leur lire cette lettre à tous

(1) Noailles, p. 14.

deux, qui leur fera connaître combien ils se sont trompés, et particulièrement à M. d'Aguesseau; combien la conduite qu'il a exigée de M. de Saint-Ruth, qu'il tient contre son inclination, a été contraire aux intentions de Sa Majesté, et capable d'attirer de grands inconvénients. L'intention du roi n'est pas que l'amnistie ait lieu pour les peuples du Vivarais qui ont eu l'insolence de continuer leur rébellion après qu'ils ont eu connaissance de la bonté que Sa Majesté avait pour eux; et elle désire que vous ordonniez à M. de Saint-Ruth d'établir des troupes dans tous les lieux que vous jugerez à propos, de les faire subsister aux dépens du pays, de se saisir des coupables et de les remettre à M. d'Aguesseau pour leur faire leur procès, de raser les maisons de ceux qui ont été tués les armes à la main, et de ceux qui ne reviendront pas chez eux, après qu'il en aura fait publier une ordonnance; que vous lui donniez ordre de faire raser les huit ou dix principaux temples du Vivarais, et, en un mot, de causer une telle désolation dans ledit pays que l'exemple qui s'y fera contienne les autres religionnaires et leur apprenne combien il est dangereux de se soulever contre le roi.

« Sa Majesté trouve bon que l'amnistie ait lieu à l'égard des religionnaires qui habitent les Cévennes, pourvu qu'ils ne prennent plus les armes et exécutent les édits du roi avec la soumission qu'ils doivent. Son intention est que vous défendiez dans tout ce pays-là, aux catholiques comme aux religionnaires, le port d'armes, et fassiez sévèrement exécuter votre ordonnance. Quand je dis le port d'armes, ce n'est pas seulement de ne point marcher dans les grands chemins avec des armes, l'intention de Sa Majesté étant que vous leur défendiez d'en conserver chez eux. »

Saint-Ruth n'avait besoin que de n'être pas retenu, et dans la suite il exécuta religieusement les ordres prescrits. Il tomba une fois sur une assemblée de près de quatre mille protestants, dont quelques-uns étaient armés pour la défense commune. Après les avoir taillés en pièces, il en fit brûler deux cents qui s'étaient réfugiés dans une grange. « Ceux qui avaient été pris, dit Cosnac, furent condamnés à mourir par la main du bourreau. Toutes les prisons de mon diocèse étaient remplies de ces malheureux, et M. l'intendant en faisait exécuter plusieurs à mesure que leur procès était instruit. C'était un terrible spectacle (1). »

Une autre fois il en surprit trois ou quatre cents dans le bourg de Bordeaux, entre Crest et Dieu-le-Fit. Une vingtaine se réfugièrent encore dans une grange à laquelle il fit mettre le feu. Tous périrent dans les flammes. Cinq seulement avaient été faits prisonniers : l'un d'eux obtint sa grâce à la condition de pendre les quatre autres. On voit que ce procédé était ordinaire. Le nom de bourreau se perpétua dans la famille de celui-là (Id., p. 190).

Ces barbares exécutions ne découragèrent pas les calvinistes, et à son retour à Nîmes, Noailles fut « étrangement surpris » de recevoir une députation des Cévennes, demandant le rétablissement de l'exercice de leur religion à Saint-Hippolyte, où ils étaient quatre mille, et enfin l'exécution complète de l'édit de Nantes, avec révocation de tous les édits, déclarations et arrêts du conseil lancés au préjudice de leurs libertés et privilèges depuis le commencement du règne du grand roi.

(1) Cosnac, t. II, p. 115.

Pour toute réponse, Noailles, « surpris de l'extravagance de ces pauvres misérables, » les fit jeter tous en prison (2 octobre 1683). Puis il marche sur Saint-Hippolyte, y fait raser quelques maisons et démolir six temples du Vivarais (Noailles, p. 16).

Les persécutions contre les ministres devinrent plus pressantes; l'un d'eux, Audoyer, fut pendu seulement, un autre Isaac Homel, « fort estimé dans son parti », fut roué vif après avoir subi la question, et « son cadavre exposé aux quatre endroits du Vivarais où il avait été plus de trente ans ministre (Cosnac, tome II, p. 117). »

« Cependant on continuait de suivre envers la secte prosrite le même plan de sévérité et de destruction. Tandis que l'abbé Hervé et ses missionnaires se livraient aux travaux apostoliques avec un succès médiocre, les troupes inspiraient toujours la crainte: on poursuivait des ministres, on démolissait des temples, on défendait les assemblées religieuses, on multipliait les entraves (4)... »

« L'expérience montrait combien les conversions rapides, fruits de la terreur ou de l'avarice, étaient vaines, pour ne pas dire contraires à la fin qu'on se proposait. Les nouveaux convertis du Vivarais ne se montraient plus protestants et se montraient encore moins catholiques: ils n'allaient ni à la messe ni au prêché; ils n'avaient aucune religion, après avoir quitté la leur. La négligence de l'évêque, l'ignorance grossière de la plupart des curés, leur mauvaise conduite (les cures ne rapportant qu'une cinquantaine d'écus, pouvait-on y placer d'honnêtes gens

(4) Noailles, p. 18.

et des gens habiles?), tout augmentait le mal et éloignait le remède (p. 19). »

L'intendant du Languedoc, d'Aguesseau, gémissait des conversions qu'opérait le duc de Noailles. « La manière dont ce miracle s'opérait, dit son fils et son biographe, les faits singuliers qu'on venait tous les jours nous raconter, auraient suffi pour percer un cœur moins religieux que celui de mon père. » Nous l'avons vu hésiter à seconder les desseins de Louvois en arrêtant Saint-Ruth sur la route du Vivarais. Ce ne fut pas la seule fois qu'il tenta de réparer les fautes du gouvernement du roi-soleil. La prospérité de Nîmes dépendait des manufactures de soie, qui produisaient pour deux millions de livres par an. « On le devait à l'industrie des religionnaires, plus riches, plus intelligents, plus accrédités au dehors que les marchands catholiques. Ceux-ci, jaloux de leurs succès, projetèrent de leur enlever cet avantage, comme si l'hérésie devait exclure de la possession même du travail et du talent (Noailles, p. 12). » Déjà de sourdes tracasseries les avaient avertis du sort qui les attendait. On avait introduit, au mépris des privilèges locaux, les règlements de la maîtrise de Lyon, qui excluaient les protestants des manufactures et du commerce de la soie. D'Aguesseau détourna pour un moment ce coup, qui allait ruiner la contrée. « La prudence, fit-il observer, demande qu'au moins on en tolère la continuation entre les mains des religionnaires, qui seuls ont l'argent, le crédit, les habitudes, les correspondances et la conduite nécessaire pour les soutenir (*Id.*). »

Il se bornait d'ailleurs à demander, non d'abroger les règlements, mais d'en ordonner la surséance. Louvois passa outre. Ainsi, exclus déjà de toutes les professions

libérales, il ne restait plus aux huguenots que le choix entre mourir de faim, ou résister par la force à une tyrannie devenue intolérable.

Ne voulant pas assumer plus longtemps sur ses épaules la responsabilité des attentats qu'il voyait commettre chaque jour, d'Aguesseau, découragé et épuisé de fatigues, demanda sa retraite de la province. Il l'obtint et fut remplacé par Lamoignon de Bâville, de sinistre mémoire, Bâville, « le roi du Languedoc, » ainsi que l'appellent les mémoires du temps.

Se sentant alors secondé suivant ses vœux, Noailles donna tous ses soins à exécuter rigoureusement les ordres de la cour. « On ne voulait plus rien ménager ; on voulait forcer les huguenots à devenir catholiques ; on voulait que la terreur décidât ou multipliât les conversions. Enfin on avait résolu d'envoyer des troupes, au lieu de missionnaires, partout où il restait des partisans de l'hérésie, et de loger chez eux les soldats, jusqu'à ce que tels hôtes les fissent obéir aux volontés du roi (1). »

L'abbé Millot cherche à innocenter Noailles pour tout rejeter sur Louvois : « Pouvait-il ne pas se conformer au langage de ce ministre ? » dit-il.

Oui, certes, il le pouvait, et il le devait. Son devoir était de lui faire connaître la vérité vraie, au lieu de le tromper en lui parlant des rapides et faciles abjurations qu'il prétendait opérer en tous lieux.

Le 15 octobre 1685, il lui écrivait de Florac que déjà plus du tiers du Gévaudan était converti, qu'il marchait accompagné des dragons de Barbeziers « pour faire ses

(1) Noailles, page 20.

missions ; » il suppliait le roi d'accorder aux convertis quelques remises sur les tailles : « car quoiqu'on les ait fort ménagés, à cause de leur prompt obéissance aux ordres du roi, il ne se peut qu'ils n'aient souffert. » C'était bien impossible, en effet, puisqu'il avait doublé les logements dans toute la province. Puis il annonce qu'il va lui envoyer « quelques hommes d'esprit pour lui rendre compte de tout en détail et répondre à tout ce qu'il désire savoir, et qu'il ne saurait écrire (*Id.*, p. 22). »

On sentait donc instinctivement que l'on faisait là quelque chose d'infâme, dont on rendrait compte à la postérité, et l'on ne voulait pas qu'il restât de traces écrites de tout cela, tant sans doute ces détails étaient hideux. Nous ne savons donc pas tout, nous n'avons pas toutes les pièces du procès, mais si incomplètes qu'elles soient, celles qui restent, avec les faits que l'on a cru pouvoir confier au papier, suffisent pour faire maudire la mémoire de Louis et de ses complices.

Noailles avait juré « sur sa tête » que tout serait fait et parfait avant le 25 novembre. « Les conversions qui ont suivi depuis le 15 octobre ont été si générales, et avec une si grande vitesse, que l'on ne saurait assez remercier Dieu, ni songer trop sérieusement aux moyens d'achever entièrement cet ouvrage, en donnant à ces peuples toutes les instructions dont ils ont besoin, et qu'ils demandent avec instance. Il est certain que vous pouvez ajouter bien près d'un tiers de moins à l'état qui vous fut donné des gens de la religion, du nombre de 182,000 hommes ; et quand je vous ai demandé jusqu'au 25 du mois prochain pour leur entière conversion, j'ai pris un terme trop long ; car je crois qu'à la fin du mois, cela sera expédié. »

« Les plus considérables de Nîmes firent abjuration dans l'église le lendemain de mon arrivée. Il y eut ensuite du refroidissement ; mais les choses se remirent dans un bon train, par quelques logements que je fis faire chez les plus opiniâtres. »

Or savez-vous ce qu'étaient ces *quelques logements* qui firent merveille ? Une autre dépêche nous apprend que deux de ceux-là furent de cent hommes chacun (*Id.*, p. 21) !

Il faut lire, dans le journal de Jean Migault, le récit des excès que, dès l'année 1684, les dragons se permettaient chez leurs hôtes : « En général la troupe n'abandonnait jamais une paroisse tant qu'il restait à une famille protestante quelques meubles, quelque effet, la moindre chose dont on pût faire de l'argent ; on exigeait 15 francs pour les officiers supérieurs, 9 francs pour un lieutenant, 3 francs pour un soldat, et 38 sols pour le moindre individu attaché au régiment. Cette monstrueuse exaction cessait-elle d'être payée ponctuellement, on était dans l'usage invariable de vendre le mobilier et les bestiaux, et, quand on avait disposé de ces objets, jusqu'aux hardes des malheureux hôtes.

« Que plusieurs papistes aient profité d'une si bonne occasion pour remplir leurs écuries de chevaux, leurs fermes de bétail, et leurs maisons de meubles, sans doute c'est ce qui étonnera peu, car l'officier commandant faisait rarement attention à la véritable valeur de ce qu'il mettait en vente, et concluait le marché au prix qui lui était offert de prime abord.

« Ainsi ces fidèles serviteurs du Christ, après avoir nourri leurs oppresseurs, les uns dix jours, les autres vingt, et quelquefois plus longtemps, se voyant dépouillés de tout

ce qui avait quelque valeur, prenaient le parti, pour se soustraire à la fureur de leurs ennemis, de s'évader de nuit avec leurs femmes et leurs enfants, et d'errer dans les bois, sans nourriture, et souvent même sans vêtements (1). »

C'était le parti que prenaient en tous lieux ceux qui avaient quelques ressources et quelque énergie. Mais Bâville publia une ordonnance contre ces fugitifs, « comme ayant abandonné leurs maisons et détourné leurs meubles, pour éviter, par cette désertion *affectée*, de loger des troupes. » Ils payèrent mille livres d'amendes, trente livres par jour jusqu'à ce qu'ils fussent rentrés et qu'ils eussent mis leurs maisons en état de les loger ; il fut enjoint aux consuls de faire exécuter l'ordonnance « notwithstanding opposition et appellation quelconque. »

Tout allait au mieux dans le Languedoc. Désireux de voir la France tout entière marcher du même pas, Louvois écrivit au marquis de Boufflers, qui commandait l'armée d'observation rassemblée en Béarn (31 juillet 1685) :

« Vous aurez vu par mes précédentes, qu'il n'y avait point d'apparence que le roi vous ordonnât cette année de faire aucune irruption en Espagne. Je ne puis présentement que vous confirmer la même chose, le conseil de Madrid consentant, sur les instances qui lui sont faites de la part du roi, à tout ce que Sa Majesté peut désirer ; ce qui lui a fait juger à propos de se servir des troupes qui y sont à vos ordres, pour, pendant le reste de cette année, diminuer le plus que faire se pourra dans les généralités

(1) Jean Migault, *Journal*, p. 16.

de Bordeaux et de Montauban, le grand nombre de religionnaires qui y sont, et essayer d'y procurer, s'il est possible, un aussi grand nombre de conversions qu'il s'en est fait en Béarn.

« Pour y parvenir, Sa Majesté désire que vous confériez avec MM. de Ris et de la Berchère (intendants de ces deux généralités), et vous informiez d'eux des endroits de leur département où il y a le plus de religionnaires ; qu'en exécution des ordres de Sa Majesté, dont je vous envoie un grand nombre en blanc, et que vous remplirez pour cet effet, vous fassiez marcher dans chaque communauté le nombre de cavalerie, d'infanterie ou de dragons que vous concerterez avec eux ; que vous les fassiez loger entièrement chez les religionnaires, et les délogiez de chez chaque particulier, à mesure qu'il se convertira ; que vous retiriez les troupes de la communauté, pour les envoyer dans une autre, lorsque tous les religionnaires seront convertis, même lorsque la plus grande partie aura pris le bon parti, différant jusqu'à un autre temps de faire convertir le reste, suivant qu'il vous sera expliqué ci-après...

« Que si ce qui s'exécutera à l'égard des religionnaires en portait quelques-uns à tenir quelques discours séditieux, vous les fassiez diligemment arrêter et remettre entre les mains du parlement du ressort duquel il sera, pour lui être fait son procès.

« Que si quelque communauté prenait les armes ou que les religionnaires fissent quelque assemblée, Sa Majesté vous ordonne de lui rendre compte en même temps par un courrier exprès ; cependant d'assembler des troupes, sans attendre de nouveaux ordres, et d'y marcher si fort que vous puissiez les dissiper, et par des exemples

sévères que vous feriez faire sur le champ de tous ceux qui se trouveraient les armes à la main, ôter aux autres l'envie de suivre un si mauvais exemple... »

A en croire les intendants, les populations reconnaissantes volaient au-devant des dragons qui leur apportaient les lumières de la foi. C'était une véritable furie de conversion qui les prenait presque au dépourvu, et les embarrassait par sa prodigieuse rapidité. Louvois acceptait tout cela et s'en faisait l'écho à la cour :

« La nouvelle que j'ai reçue hier soir (7 septembre 1685) est trop considérable pour ne vous en pas faire part, s'empresse-t-il d'écrire au contrôleur général. Elle porte que depuis le 15 août jusqu'au 4 de ce mois, il s'est fait soixante mille conversions dans la généralité de Bordeaux, et vingt mille dans celle de Montauban ; et l'on assure qu'auparavant que ce mois soit passé, il ne restera pas dix mille religionnaires dans la généralité de Bordeaux, où il y en avait cent cinquante mille. Les ecclésiastiques ne peuvent pas suffire à recevoir les abjurations, les villes et les bourgades envoient des délibérations de se convertir, de dix et douze lieues, et si quelqu'une attend l'arrivée des troupes, elle se convertit auparavant qu'elles soient entrées... L'on demande partout que le roi fasse bâtir des églises qui soient capables de contenir le nombre de nouveaux convertis, et surtout qu'il envoie des prêtres de bonnes mœurs, y ayant eu des communautés entières qui n'ont point voulu abjurer entre les mains de leurs curés, par l'horreur qu'elles avaient du désordre de leur vie. »

« La Trousse, dit Dangeau, fut nommé pour aller commander les troupes en Dauphiné, et tâcher de faire

aussi bien dans ce pays-là que Boufflers a fait en Béarn, en Guyenne et en Saintonge (1). »

Et peu de jours après, le 7 octobre, Louvois annonçait à son frère, archevêque de Reims, le complet succès de ce nouveau missionnaire : « Par les lettres que j'ai reçues de M. de La Trousse du 2 de ce mois, il paraît que les trois quarts des habitants de la R. P. R. du Dauphiné se sont convertis, et par celles de Languedoc, que Castres, Montpellier, Lunel, Aigues-Mortes, Sommière, Bagnoles, et pour le moins trente autres petites villes du nom desquelles je ne me souviens pas, se sont converties en quatre jours de temps, que Nîmes avait aussi résolu de se convertir, et que cela se devait exécuter le lendemain. Les dernières lettres de Saintonge et d'Angoumois portent que tout est catholique. »

On le voit, l'édit de Nantes était déchiré bien avant l'acte révocatoire qu'enregistrèrent tous les parlements le 22 octobre 1685, et aux yeux abusés de Louis, les onze articles qu'il contenait ne faisaient que donner force de loi à ce qui existait déjà par tout le royaume. Voici du reste la teneur de ces onze articles :

1° Révocation de tout édit et concession faite en faveur des prétendus réformés : en conséquence, tous les temples seront incessamment démolis.

2° Défense à eux de s'assembler pour l'exercice de leur religion en aucun lieu ou maison particulière, sous quelque prétexte que ce puisse être.

3° Défense à tous seigneurs de faire cet exercice dans

(1) Dangeau, *Journal*, t. I, p. 181.

leurs maisons et fiefs, « le tout à peine de confiscation de corps et de biens. »

4° Ordre à tous les ministres qui ne voudront pas embrasser la religion catholique de sortir du royaume quinze jours après la publication de l'édit.

5° Les ministres convertis jouiront d'une pension d'un tiers plus forte que leurs anciens appointements, et après leur mort les femmes en jouiront de même tant qu'elles seront en viduité.

6° En cas que ces ministres veuillent se faire avocats, ou prendre les degrés de docteur en droit, ils seront dispensés des trois années d'études prescrites par les déclarations.

7° Toutes écoles particulières pour les enfants de cette religion sont défendues, et toutes les choses généralement qui peuvent marquer une concession quelconque en sa faveur.

8° Les enfants seront désormais baptisés par les curés des paroisses : ordre aux pères et mères de les envoyer à l'église à cet effet, sous peine de cinq cents livres d'amende au moins.

9° Le roi, « pour user de sa clémence » envers ceux des religionnaires qui ont abandonné le royaume, leur permet de rentrer en possession de leurs biens, s'ils reviennent dans quatre mois : sinon les biens demeurent confisqués en conséquence de la déclaration du 20 août.

10° Défenses itératives à tous de sortir, eux, leurs femmes et enfants, hors du royaume, sous peine des galères pour les hommes, et de confiscation de corps et biens pour les femmes.

11° Les déclarations contre les relaps seront exécutées. « Pourront au surplus lesdits de la R. P. R., en attendant

qu'il plaise à Dieu les éclairer comme les autres, demeurer dans les villes et lieux de notre obéissance, et y continuer leur commerce et jouir de leurs biens, *sans pouvoir être troublés* ni empêchés sous prétexte de ladite R. P. R., à condition de ne point faire d'exercice, ni de s'assembler sous prétexte de prière ou de culte, de quelque nature qu'il soit, sous les peines ci-dessus de corps et de biens (Noailles, 22). »

Tout cela paraissait seulement empreint d'arbitraire et de violence : c'était surtout inepte et inexécutable. Les enfants devaient être baptisés catholiques : mais on n'osait pas dire encore qu'on allait les arracher bientôt des bras de leurs mères et du sein de leurs nourrices, et jusque-là, en dépit de leur baptême, ils suçaient le lait des doctrines perverses de Luther et de Calvin. Le réformé ne pouvant plus être *troublé ni empêché sous prétexte de sa religion*, chaque maison était un temple où, la Bible à la main, il devenait ministre au milieu de sa famille agenouillée à ses pieds. Les conversions militaires, si semblables à celles des Saxons du temps de Charlemagne, se voyaient arrêtées au moment où elles s'accomplissaient avec un tel entrain. Or, Noailles l'avoue : « Les dragons avaient tout fait ; cet épouvantail une fois éloigné, tout était perdu (1). »

Aussi s'empressa-t-il d'adresser au ministre ses observations à cet égard : « Il est certain que la dernière clause de l'édit, qui défend d'inquiéter les gens de la R. P. R., va faire un grand désordre en arrêtant les conversions, ou en obligeant le roi de manquer à la parole

(1) Noailles, *Mémoires*, p. 22.

qu'il vient de donner par l'édit le plus solennel qu'il pût faire (1). »

Cela n'embarrasse pas Louvois. Le grand roi, qui chaque jour changeait la valeur de l'or et de l'argent, et vendait chaque année aux maltôtiers et manants enrichis des titres de noblesse qu'il annulait l'année suivante afin de les revendre encore (2), le grand roi, disons-nous, n'avait vécu que de manquements de paroles. Il la violera une fois de plus, et tout sera dit, et le 6 novembre le grand ministre fait à Noailles cette fière réponse :

« Je ne doute point que quelques logements un peu forts chez le peu qui reste de noblesse et du tiers-état des religionnaires ne les détrompent de l'erreur où ils sont sur l'édit que M. de Châteauneuf nous a donné, et Sa Majesté désire que *vous vous expliquiez fort durement* contre ceux qui voudront être les derniers à professer une religion *qui lui déplaît*, et dont elle a défendu l'exercice partout son royaume (*Id.*). »

L'explication fut des plus simples, on fit parler le sabre des dragons, et la loi se trouva dès l'origine violée dans ce qu'elle contenait de moins rigoureux. Dans le seul Languedoc, soixante-sept ministres prirent des passe-ports pour quitter le royaume maudit. Le troupeau suivit le pasteur, et il fallut multiplier les édits pour retèner, par la crainte des peines les plus terribles, les fugitifs et ceux qui leur facilitaient les moyens de passer à l'étranger.

Louis avait semé la corruption. Elle germait et pullulait au point que Noailles épouvanté reculait devant les exé-

(1) Rulhière, t. I, page 344.

(2) Voir *La France sous Louis XIV*, par E. Bonnemère, *passim*.

cutions sans fin provoquées par le zèle impie des dénonciateurs. Ecoutez ce qu'il écrit à Seignelay : « Je ne puis être plus en garde que je le suis contre tous les avis qu'on me donne, par l'expérience que j'ai que la plupart des gens de ce pays, et surtout les prêtres, agissent par passion, et pour satisfaire des ressentiments particuliers (p. 23). »

« On ne cessait de publier des ordres foudroyants de la cour... Le calcul des conversions, au 23 novembre, montait à plus de trois cent cinquante gentilshommes, dont quelques-uns s'efforçaient de gagner leurs femmes, et les trouvaient inflexibles; à cinquante-quatre ministres, qu'on avait soin de récompenser, et à près de 250,000 personnes (P., p. 24). »

Nous venons de faire observer que l'édit ne statuait rien pour l'éducation des enfants. On combla cette lacune. « La cour, trop accoutumée aux partis violents, en prit un très-propre à révolter toute âme sensible. Un nouvel édit, « afin de suppléer au défaut des parents qui « se trouvent encore malheureusement engagés dans « l'hérésie, qui ne pourraient faire qu'un mauvais usage « de l'autorité que la nature leur donne pour l'éducation « de leurs enfants » (ce sont les termes du préambule), ordonne que tous ces enfants, depuis l'âge de cinq ans jusqu'à celui de seize accomplis, soient mis entre les mains de leurs parents catholiques, s'ils en ont qui veuillent bien s'en charger : en cas qu'ils n'en aient point, ou que les pères et mères aient des raisons légitimes pour empêcher que l'éducation ne leur soit confiée, ils seront mis entre les mains de catholiques nommés par les juges, qui régleront aussi leur pension. Que si les pères et mères sont hors d'état de payer les pensions nécessaires, les en-

fants seront mis dans les hôpitaux les plus proches de leur demeure. Tout ce qui sera ordonné par les juges royaux et par ceux des seigneurs hauts-justiciers, pour l'exécution de cet édit, sera exécuté huit jours après (*Id.*, p. 25). »

Pour bien comprendre ce qu'il y avait de monstrueusement odieux dans une pareille mesure, il faudrait savoir ce qu'étaient les hôpitaux d'alors, dilapidés sans vergogne par des administrateurs infidèles, où l'on entassait sur chaque lit cinq ou six corps humains, morts, moribonds et malades, et où les enfants surtout n'entraient que pour mourir.

A ce coup suprême, les mères prirent leurs enfants dans leurs bras, en poussant le cri de la Médée de Corneille :

Qu'ils me rendent le sang que je leur ai donné !

Elles entraînent leurs maris, et tous, comme en péril de feu, prirent la fuite, les riches vers la frontière, les pauvres vers les montagnes des Cévennes, où Noailles éperdu se mit à les poursuivre pour les rappeler vers leurs demeures : « On ne sait quel parti prendre, écrit-il à Louvois, pour ramener ces misérables, et pour accorder les sentiments *de la bonté et de la clémence* du roi pour ses sujets, avec ce qu'il doit à son autorité. »

Pour arrêter cette émigration persistante et pour faire produire des effets à l'acte révocatoire « qu'on voulait en quelque sorte cimenter de sang » (Noailles, 26), on rendit, le 1^{er} juillet 1688, un édit portant : 1^o Peine de mort contre tout ministre français ou étranger, qui serait rentré dans le royaume au préjudice de l'édit du 22 octobre ; 2^o défense de leur donner retraite ni assistance,

sous peine, contre les hommes, de galères à perpétuité, contre les femmes, d'être rasées et renfermées pour le reste de leurs jours, et de confiscation de biens pour les uns et pour les autres ; 3^o récompense de 5,500 livres payées comptant pour quiconque donnera lieu, par ses avis, à la capture d'un ministre ; 4^o peine de mort contre tout sujet du roi qui sera surpris faisant des assemblées, ou quelque exercice de religion autre que la catholique ; dans la supposition que la plupart des réfugiés, désireux de revenir et de quitter leurs erreurs, n'en étaient empêchés que par la crainte d'être punis de leur évasion, et de ne plus retrouver leurs biens, on promet de ne point disposer de ces biens avant le 1^{er} mars 1687 ; les réfugiés y rentreront et ne pourront être inquiétés, pourvu qu'ils fassent abjuration dans la huitaine après leur retour.

« Pour exécuter cette déclaration, Bâville fit plusieurs actes de rigueur. Une vingtaine de religionnaires furent mis à mort en peu de temps, et la secte se crut glorifiée par des martyres. On poursuit surtout les fugitifs qui excitaient à s'assembler dans les montagnes ; on promet aux communautés un soulagement considérable dès qu'elles en auraient remis douze ; on promet trois ou quatre pistoles aux soldats par chaque personne qu'ils saisissaient ; on fit des battues avec les communautés et les troupes comme pour une chasse de bêtes féroces (Noailles, p. 26). »

Qui croirait que ce fut au milieu des applaudissements, des cris de joie, d'enthousiasme et d'admiration que les parlements enregistrèrent la fatale ordonnance qui donnait le signal de cette chasse à courre et à tir contre un million et demi de Français ? Les femmes elles-mêmes n'eurent que de l'approbation pour ce crime de lèse-huma-

nité auprès duquel tous les autres pâlissent, car Louis venait de donner le signal d'une série de forfaits que rien n'égalait et dont rien n'approchera jamais dans aucun pays ni dans aucun temps (1).

Lorsque les empereurs romains persécutaient les chrétiens signalés à leur colère par la haine et le mépris publics (2), ils protégeaient la société païenne tout entière contre une secte qui recrutait ses premiers adeptes dans les bas-fonds et parmi le rebut de la plus vile multitude. Ainsi que l'a très-justement fait remarquer M. Guizot, « le christianisme, pour s'établir en fait, avait à vaincre toutes sortes d'ennemis, les gouvernements, les peuples, les prêtres et les laïques païens, le pouvoir civil comme le pouvoir religieux, les lois comme les mœurs (3). » Certes, contre des gens dont les doctrines tendent à renverser les lois, les mœurs, les gouvernements, la religion, toutes les bases sociales, tout fut permis en tous les temps, et la loi leur retire son appui et sa garantie. Les empereurs païens accomplissaient donc, en les faisant mettre à mort, le devoir que leur imposait leur qualité d'empereurs païens, et il n'y a pas aujourd'hui un souverain qui, sans être pour cela un Néron ou un Dioclétien, ne fit fusiller un saint Martin ou un saint Mau-

(1) « Vous avez vu, sans doute, l'édit par lequel le roi révoque celui de Nantes. Rien n'est si beau que tout ce qu'il contient, et jamais aucun roi n'a fait ni ne fera rien de plus mémorable (Madame de Sévigné, t. VIII, p. 378). »

(2) « Bientôt les bruits effrayants, les imputations infâmes que soulevait partout le nom de chrétien commencèrent à circuler. On ne parla plus que d'incestes, de meurtres d'enfants, de festins de chair humaine; on citait des faits, on indiquait les témoins, on rapportait les indiscretions des esclaves. » A. Thierry, *Hist. de la Gaule*, t. II, p. 187.

(3) Guizot, *Histoire de la civilisation en France*, 29^e leçon.

rice, qui, en présence de l'ennemi, refuserait de marcher, sous prétexte qu'il partage les opinions politiques ou religieuses de cet ennemi.

Les huguenots, au contraire, chrétiens au même titre que les catholiques, ne retournaient ni à Jupiter ni à Teutatès. Ils lisaient comme nous la Bible, ils prétendaient suivre mieux que nous l'Évangile ; ils adoraient Jéhovah et Jésus-Christ ; leur morale était la morale chrétienne ; ils n'avaient, comme les autres Français, d'autres lois que le droit écrit ou le droit coutumier, suivant qu'ils étaient du Midi ou du Nord. Ils rendaient à César ce qui appartenait à César. Ils n'étaient une menace ni un danger pour quoi ni pour qui que ce fût en France. Mais quoi ! ils priaient Dieu en français, dans une langue que l'on comprend, au lieu de le prier en latin, dans une langue que l'on ne comprend pas. C'était là un des plus graves parmi les points de dissidence qui les séparaient, si bien qu'après une défaite des calvinistes, une reine de France s'était écriée au siècle précédent : « Eh bien ! nous priérons Dieu en français ! »

Les apologistes de Louis XIV ont cru l'amnistier en avançant qu'il avait été trompé, que la vérité lui avait toujours été cachée, qu'il n'avait jamais connu les persécutions effroyables subies par un si grand nombre de ses sujets, les plus inoffensifs et les meilleurs. L'histoire doit faire justice de pareilles excuses, et la postérité est en droit de porter à l'actif d'un despote tout le mal qui s'est fait sous son nom. Louis appliqua tous ses efforts à étouffer toutes les voix, à briser toutes les plumes. Il anéantit l'une après l'autre toutes les libertés, chaque fois qu'il les trouva, anciennes ou modernes, sous ses pas ; il substitua sa volonté à la volonté de tous, son intel-

ligence à l'intelligence de tous; ce soleil prétendit pouvoir se passer de toutes les lumières qui eussent resplendi sur le monde, et dont il retarda l'avènement d'un grand siècle. Il oublia et fit oublier les états-généraux, il persécuta, avilit, faussa, corrompit les états-provinciaux, dont quelques-uns disparurent encore; il réduisit les parlements au silence, il détruisit toutes les libertés communales, il cessa de réunir les assemblées de notables, et sous son règne, une ordonnance interdit aux gens de cour de parler d'affaires d'État (1). Il annihila le clergé comme il avait fait tout le reste, fit peser sur lui sa volonté despotique. A toutes ses réunions, le clergé réclamait le rétablissement des conciles provinciaux : cet article n'obtint jamais de réponse de sa part; n'osant avouer que toute réunion l'effrayait, même de prêtres, il faisait la sourde oreille, n'entendait pas ou ne répondait pas (2). Il entra, le fouet à la main, dans toutes les discussions. Le clergé de Sens voulait élire l'abbé de la Mivoye à son assemblée générale; on craignait sa libre parole; Louis défend de le nommer, ordonne d'en choisir un autre : « Si n'y faites faute, car tel est notre plaisir (3). » Cela devint une habitude et passa en système (4). Il courba tout ce qui restait debout, fit disparaître tout ce qui eût été grand auprès de lui. Il n'y eut plus de premier ministre. Il n'y eut plus d'amiral : il rétablit plus tard cette charge pour ses bâtards. La connétablie disparue sous Richelieu ne reparut plus. Les deux colonels-géné-

(1) Isambert, t. XVII, p. 101.

(2) Dangeau, *Journal*, t. IX, p. 414.

(3) 15 mai 1671. — Depping, t. IV, p. 116.

(4) Saint-Simon, *Mémoires*, t. III, p. 279, 281.

raux de l'infanterie et de la cavalerie s'éclipsèrent à leur tour. Tyran jusque dans sa famille, il imposait à tous les siens des confesseurs jésuites à son choix. Son fils eut toujours le même confesseur que lui-même (1); par là il était assuré de connaître jusqu'à la pensée de celui qui devait être son successeur; précaution bien inutile, car le grand Dauphin ne pensait pas. Les conseils des villes étaient dans l'habitude d'envoyer des députations au roi : on fit passer cette mauvaise coutume. Le prétexte fut l'abus que faisaient de leurs fonctions ces députés grevant parfois leurs commettants de dépenses inutiles : le motif fut d'empêcher que les doléances du peuple ne parvinssent par cette fissure jusqu'aux pieds du monarque. Il était bien plus maître de suivre toutes ses volontés, ne connaissant rien des circonstances qui les rendaient inexécutables.

Lorsque l'on créa l'Académie des Sciences, on supprima la section de théologie : « Il fut en même temps résolu qu'on ne disputerait point sur des matières de controverse ni de politique, à cause du péril qu'il y a à remuer ces sujets sans mission et sans nécessité (2). » En 1682, l'enseignement de la philosophie cartésienne fut interdit à Paris; Seignelay apprend que trois années plus tard, dans cette même fatale année 1685 à laquelle nous sommes arrivés, un professeur d'Orléans « renouvelle la philosophie de Descartes, que le roi avait défendu être enseignée. » Il ordonne à l'intendant de la province de s'informer « en vertu de quoi cet homme enseigne la philosophie (3). »

(1) Dangeau, t. IX, p. 289. — Note de Saint-Simon.

(2) Ch. Perrault, *Mémoires*, t. I, p. 51.

(3) Depping, t. IV, p. 608. — 9 nov. 1685.

En 1679, un édit avait défendu de faire des leçons publiques de droit civil et canonique, à tous autres qu'aux professeurs en titre, de la parfaite orthodoxie desquels on était bien assuré, sous peine de 3,000 livres d'amende, de privation de tous les degrés qu'ils avaient obtenus, etc. Cette prescription fut étendue trois années plus tard à toutes les fonctions, et appliquée à tous docteurs agrégés et autres. Il fut interdit d'enseigner publiquement ni d'assembler des élèves chez soi. On voulait être bien sûr de ceux qui enseignaient, et de ce qu'ils enseignaient, et en restreignant ainsi l'enseignement au profit du monopole des professeurs titulaires, Louis fit disparaître jusqu'aux dernières traces des vieilles libertés scolastiques du moyen-âge.

« Les ennemis de la France, disait Vauban, ont publié et publient tous les jours une infinité de libelles contre elle et contre la sacrée personne du roi et de ses ministres... La France foisonne de bonnes plumes... Il n'y a qu'à en choisir une certaine quantité des plus vives et à les employer ; le roi le peut faire aisément sans qu'il lui en coûte rien, et pour récompenser ceux qui réussiront, leur donner des bénéfices de deux, trois, quatre, cinq à six mille livres de rente, ériger ces écrivains, les uns en antilardonniers, les autres en antigazettiers (1). » Le génie éminemment pratique de Vauban lui faisait découvrir cette vérité féconde, que la liberté de la presse est le meilleur remède aux excès de la liberté. Peut-être aussi protestait-il par avance contre ce système d'étouffement intellectuel, présentant déjà qu'un jour viendrait

(1) Vauban, *Otsivetés*. — Cité par Monjeil, *Histoire des Français des divers états*, t. VIII, p. 442.

où il serait persécuté pour avoir osé écrire la *Dîme royale*, un des livres les meilleurs et les plus utiles de son siècle. Mais Louis, « qui se nourrissait volontiers, comme dit Saint-Simon, des prologues d'opéras et des peintures de sa galerie de Versailles, » Louis, qui voulait que l'on ne pensât que comme lui, que l'on ne parlât ou n'écrivît que pour lui, Louis poursuivit impitoyablement le journalisme qui tendait à naître. La gazette de Renaudot lui semblait fort suffisante à satisfaire cette curiosité qui déjà croissait en France dans l'esprit de chacun, de connaître les affaires de la France, auxquelles on voulait leur persuader qu'ils n'entendaient rien et qu'ils ne devaient s'intéresser en rien. Aussi beaucoup de villes avaient-elles des nouvellistes qui publiaient des nouvelles à la main, quelques-unes clandestinement imprimées, mais le plus souvent manuscrites. On vit, en 1683, deux individus, Bourdon et Dubois, attachés à la chaîne des forçats comme distributeurs de libelles. Mieux valait alors être assassin que journaliste. La liberté d'écrire n'existait que pour les flagorneurs du roi-soleil. On comprend combien de bons livres ont dû être étouffés, combien de généreuses inspirations refoulées, lorsque l'on voit Louis, dans sa terreur de l'imprimé, aller jusqu'à s'opposer à la réimpression de l'*Histoire de Louis XIII*, par le père Levassor (1).

C'est l'excuse de Louis XIV, de s'être accepté lui-même pour une incarnation de Dieu sur cette terre. On n'est pardonnable, en effet, de se résigner au rôle impossible de

(1) Depping, t. IV, p. 621.

souverain absolu, qu'à la condition de se reconnaître les principaux attributs de la divinité : l'infaillibilité et la science absolue de toutes choses. A lui seul donc incombe la responsabilité de tout ce qui s'est fait de mal sous son nom : ses ministres ne sont que ses commis, ses généraux que ses lieutenants, son entourage que ses courtisans ; il est tout, et ils ne sont rien. C'est donc à Louis, et à Louis avant tous les autres, que l'histoire demande compte des souffrances inouïes de la France sous son trop long règne, de la ruine de ses campagnes, de la dépopulation de ses cités, de ses finances aux abois, de son armée, de sa marine anéanties, des persécutions des protestants, de toutes ces tortures, de ces bûchers, de ces massacres, de ces exils et de ces émigrations qui enrichirent nos ennemis de nos dépouilles et de notre industrie. Il est le grand coupable, les autres ne sont que ses complices.

Si, aux premiers jours de la persécution, Louvois se trouva pris au dépourvu, il n'est pas exact non plus de dire que les moyens implacables auxquels il va désormais avoir recours furent motivés seulement par la résistance persistante autant qu'imprévue des calvinistes. Les mémoires du duc de Noailles constatent au contraire à chaque page que l'impitoyable ministre savait qu'il y avait du sang dans la route où il se lançait, et qu'il était, dès le premier pas, résolu d'aller jusqu'au bout.

Sans hésitation ni remords, il ordonne à des soldats français de massacrer des enfants, des femmes, lâchement, de sang-froid : « Il eut été à désirer, mande-t-il au marquis de Boufflers, que M. Du Saussay eût fait tirer par les dragons sur les femmes de la R. P. R. de Clérac qui se sont jetées dans le temple lorsqu'on a commencé la démolition, et Sa Majesté a été surprise qu'il y ait encore

une si grande quantité de huguenots dans cette ville. »
(24 novembre 1685.)

Le 26 juillet 1686, il écrit à La Trousse : « Le roi ayant jugé à propos de faire expédier une déclaration, le 15 de ce mois, par laquelle Sa Majesté ordonne que tous ceux qui se trouveront dorénavant à de pareilles assemblées seront punis de mort, M. de Bâville ne recevra point l'arrêt que je vous ai mandé contre les femmes, devenant inutile au moyen de cette déclaration. »

Il renouvelle ses injonctions au même, le 25 août 1688 : « Sa Majesté désire que vous donniez ordre aux troupes qui pourront tomber sur de pareilles assemblées, de ne faire que fort peu de prisonniers, mais d'en mettre beaucoup sur le carreau, n'épargnant pas plus les femmes que les hommes ; et cet exemple fera certainement beaucoup plus d'effet que celui que pourrait ordonner la justice ordinaire. »

Si du Midi nous nous transportons dans le Nord, le même spectacle viendra attrister nos regards. « La ville de Caen, suivant les registres du corps municipal, comptait alors parmi ses habitants environ un tiers de protestants qui depuis plus d'un siècle vivaient en paix avec les catholiques. Cette heureuse harmonie était d'autant plus nécessaire que les premiers étaient presque tous commerçants. Des rapports d'intérêts et de parenté les unissaient donc aux autres habitants. Les réformés avaient à leur tête des ministres dont l'Europe savante révérait les lumières, et la ville s'honorait des noms des Bochart, des du Bosc, comme elle se glorifiait de ceux des Huet, des Grentemesnil et des Ségrais (1). » C'est un prêtre catho-

(1) L'abbé de la Rue, *Essais historiques sur la ville de Caen*, t. II, p. 247.

lique, l'abbé de la Rue, qui rend en ces termes justice au parti protestant.

A Rouen, douze compagnies de cuirassiers servirent d'appoint aux missionnaires et activèrent les conversions. Le pays de Caux eut vingt-quatre compagnies du régiment royal et de Royal-Etranger; Montivilliers, Harfleur, eurent des dragons. Ceux-là, c'étaient les meilleurs, la fleur des pois de la férocité sauvage, et ils ont mérité le triste honneur de baptiser de leur nom ces hideuses boucheries. A Dieppe, l'archevêque de Rouen en personne, après quinze jours d'éloquence non interrompue, n'avait réussi à convertir qu'un seul enfant de douze ans; on appelle la troupe, on établit un habile système de délation grassement payée, et le vénérable prélat subit l'affront de voir, en deux jours, la majorité de la population convertie.

L'intendant Marillac écrit aux échevins de Rouen pour leur annoncer un renfort de huit compagnies tirées de Royal-Etranger: « Mettez, leur recommande-t-il, la cavalerie chez les meilleurs bourgeois, les mieux en état de les loger et les plus endurcis, *car c'est entrer dans les intentions du maître*. . . Vous devez faire une recherche très-active et nouvelle des religionnaires. Qu'on aille de maison en maison, comme j'ai fait faire à Dieppe... Promettez de donner, comme on a fait dans cette ville, jusqu'à trente sols à qui vous découvrira un huguenot caché; il y a bien des petites gens qui en découvriront. »

Louvois attise le feu, stimule le zèle de ses agents, donne une fois de plus le révoltant spectacle d'un ministre écrivant des instructions secrètes qui prescrivent de violer les ordonnances, et, joignant le mensonge le plus impudent à la violence la plus sauvage, se flatte de détacher les huguenots normands de leur croyance en leur

affirmant qu'eux seuls, dans tout le royaume, ne s'empressent pas d'abjurer une religion qui a le tort impardonnable de déplaire au roi :

« Le roi a été informé de l'opiniâtreté des gens de la R. P. R. de la ville de Dieppe, pour la soumission desquels il n'y a pas de plus sûr moyen que d'y faire venir beaucoup de cavalerie, et de la faire vivre chez eux *fort licencieusement*. Comme ces gens-là sont *les seuls dans tout le royaume* qui se sont distingués à ne pas vouloir se soumettre à ce que le roi désire d'eux, vous ne devez garder à leur égard *aucune des mesures qui vous ont été prescrites*, et vous ne sauriez rendre trop rude et trop onéreuse la subsistance des troupes chez eux ; c'est-à-dire que vous devez augmenter le logement autant que vous croirez le pouvoir faire sans décharger de logement les religionnaires de Rouen, et qu'au lieu de vingt sous par place et de la nourriture, *vous pouvez en laisser tirer dix fois autant*, et permettre aux cavaliers le désordre nécessaire pour tirer ces gens-là de l'état où ils sont, et en faire un exemple dans la province qui puisse être autant utile à la conversion des autres religionnaires qu'il y serait préjudiciable si leur opiniâtreté demeurait impunie (1). »

On espérait que tout se passerait plus doucement dans la catholique province qui avoisinait la Normandie. « M. de Chaulnes est reparti pour la Bretagne, dit Dangeau (2). Il espère pouvoir convertir les huguenots, qui sont en fort petit nombre, sans qu'il soit besoin d'y envoyer de troupes. »

(1) Louvois à Beaupré, nov. 1685.

(2) Dangeau, *Journal*, t. I, p. 193.

Il en fallut cependant, et M^{me} de Sévigné rendait ainsi hommage à leur éloquence à coups de sabre : « Les dragons ont été de très-bons missionnaires jusqu'ici ; les prédicateurs qu'on envoie présentement rendront l'ouvrage parfait (1). »

Des extrémités passons au centre, suivons dans le Poitou l'intendant Foucauld qui, avant la fin de juillet, avait déjà converti, s'il faut l'en croire, 21,000 religionnaires sur 22,000 que comptait la contrée (2). Il provoque les mesures de rigueur, écrit à l'archevêque de Paris qu'il est urgent de pensionner les ministres convertis, et d'empêcher ceux qui ne le sont pas de sortir du royaume (3). Là, les dragons font merveille comme partout (4). Les premières instructions de Louvois à Foucauld sont cependant de nature assez conciliante ; Foucauld, d'ailleurs, nous le savons, avait, depuis quatre ans, admirablement travaillé la province. Mais le ministre avait hâte d'en finir, il ne tarde pas à changer de ton :

« Il faut, dit-il d'abord, faire représenter les titres aux gentilshommes dont la noblesse est douteuse, et faire informer contre les véritables gentilshommes qui ont commis des vexations, et qu'enfin on leur fasse à tous entendre qu'ils n'auront ni paix, ni douceur chez eux, jusqu'à ce qu'ils aient donné des marques d'une sincère conversion. » Les ordres de Louvois sont suivis, Foucauld

(1) Madame de Sévigné, t. VIII, p. 378.

(2) *Mémoires de Foucauld, publiés par Adh. Bernier*, à la suite de ceux du marquis de Sourches, p. 287.

(3) P. IV, 291, 298.

(4) « J'appris que Hasfelt, brigadier des dragons, était allé en Poitou commander les troupes qui y sont, et dont les intendants ont quelquefois tiré des secours pour de bons effets. » Dangeau, t. I, p. 205.

réunit chez lui les gentilshommes du pays, et leur dit que « c'est une illusion qui ne peut venir que d'une préoccupation aveugle, de vouloir distinguer les obligations de la conscience d'avec l'obéissance qui est due au roi. »

Eloquence perdue ! « Il y eut peu de conversions, » avoue-t-il ; et même les gentilshommes adressèrent au ministre leurs plaintes contre Foucauld, qui les imposait aux tailles et envoyait des compagnies de dragons tout entières chez eux. « Nonobstant ces plaintes, M. de Louvois manda à M. de Vêrac d'envoyer la moitié d'une compagnie dans une seule maison, et il a fallu vendre leurs meubles lorsque les vivres et le fourrage ont été consommés (1)... »

Le marquis de Vêrac était un ancien calviniste qui avait déserté ses croyances, et Louis ne savait rien refuser à ceux-là. Il avait acheté pour 80,000 livres la charge de lieutenant général de Poitou, qui lui permettait de persécuter ses anciens coreligionnaires, mais il ne possédait que la moitié de cette somme. Il s'adressa au roi, qui les lui fit donner (2). « Vêrac, dit Saint-Simon, était lieutenant général, et Marillac intendant du Poitou, lors de la révocation de l'édit de Nantes et des barbaries qui furent exercées contre les huguenots ; tous deux crurent y trouver leur fortune, tous deux donnèrent le ton aux autres provinces, tous deux obtinrent ce qu'ils s'en étaient proposé. Vêrac fut fait chevalier de l'Ordre en 1686, et Marillac conseiller d'État, avec une grande préférence sur les anciens (3). »

(1) *Mémoires*, p. 305, 307, 308...

(2) Reboulet, *Histoire du règne de Louis XIV*, t. V, p. 331.

(3) Saint-Simon, *Mémoires*, t III, p. 82.

C'est que c'était surtout sur les corruptions, c'était sur sa caisse de conversions que Louis comptait pour assurer le succès de son œuvre. Il promet de nouveau aux ministres, pour payer leur apostasie, une pension viagère double de celle qu'ils touchaient comme pasteurs, et la moitié de cette pension reversible sur la tête de leurs veuves, l'exemption des tailles et des logements des gens de guerre (Foucauld, p. 318)..., c'est-à-dire des privilèges. Mais à ce hideux marché des consciences, où des évêques jouent le rôle d'entremetteurs (1), on se demande s'il n'y a pas encore plus de honte pour l'acheteur que pour le vendeur, surtout quand le premier fait son commerce l'escopette à l'épaule et le sabre à la main.

En même temps que le grand roi payait aussi grassement les défections, son tout-puissant ministre s'empressait de réprimer les scrupules de ses agents, lorsqu'il leur arrivait d'en avoir : « M. de Louvois m'a mandé par sa lettre du 17 novembre, continue Foucauld, que l'intention du roi est que les dragons demeurent chez les gentilshommes de la R. P. R. du Bas-Poitou jusques à ce qu'ils soient convertis, et qu'on leur fasse faire le plus de désordre qu'il se pourra (t. II, p. 309). »

« Le 27 décembre, M. de Louvois m'a mandé de faire mettre en prison les religionnaires chez lesquels il n'y

(1) Lettre de Ch. de Pradel, évêque de Montpellier, au duc de Noailles, 22 mai 1685 :

« Vous eûtes la bonté, Monsieur, de vous employer auprès du roi pour faire obtenir une pension de 600 livres à Mademoiselle de Nancrest, qui se fit catholique cet hiver passé. Maintenant son aînée est en état, à l'exemple de sa sœur, de faire son abjuration ; mais elle souhaiterait une pareille pension de Sa Majesté, j'ai cru que vous m'approuveriez que je m'adressasse à vous une seconde fois pour obtenir cette grâce... »
Bulletin du protestantisme français, 1853, p. 167.

aura plus de quoi nourrir les dragons, et de faire raser les maisons de ceux qui s'absenteront (*Id.*, p. 311). »

« Les dragons faisaient alors plus de conversions en huit jours que les missionnaires n'en faisaient en un an, parce qu'on n'en mettait point chez les catholiques, et qu'aussitôt qu'un huguenot s'était converti, on ôtait les dragons de chez lui et on les remettait, par augmentation, chez les huguenots qui étaient encore dans le lieu. Cette manière de convertir était un peu nouvelle, mais elle ne laissait pas de faire de bons effets, et si les conversions n'étaient pas tout à fait sincères de la part des pères, on était sûr au moins de gagner leurs enfants (1). »

Les rigueurs furent moins pressantes à Paris et dans un certain rayon de la capitale : on ne voulait pas que Louis entendît de trop près les cris de désespoir et de fureur de ses sujets infortunés. Cependant il est difficile de douter qu'il soit intervenu de sa volonté personnelle dans les détails de l'affaire, lorsqu'on le voit envoyer d'Artagnan, major de son régiment des gardes, — le cousin du vieux d'Artagnan, — avec deux cents soldats, dans le village de Villiers-le-Bel (Seine-et-Oise), pour convertir les huguenots, qui s'y rencontraient en grand nombre. Mais il trouva le village presque désert, tous avaient fui à la seule annonce de son approche (*Mém. de Sourches*, p. 346). Ses ordres ne se bornaient pas à cette seule localité, puisqu'il écrivit au célèbre traitant Samuel Besnard, de son château de Chenevière-sur-Marne, la curieuse lettre que voici (2) :

(1) *Mémoires du marquis de Sourches*, p. 275.

(2) Ap. Th. Muret, *A travers champs*, t. II, p. 304.

« Je suis bien fâché, Monsieur, destre obligé destablir garnison dans vostre maison de Chenevière. Je vous supplie den arrester la suite en vous faisant catholique, apostolique et romain, sans quoy j'ai ordre de faire vivre à discrétion, et quant il ni aura plus rien, la maison court grand risque. Je suis au désespoir, Monsieur, destre commis pour pareille chose, et surtout quant il faut que cela tombe sur une personne comme vous. Permettez-moi donc que je vous supplie de vous solliciter au remède, car il n'y en a pas d'autre que de m'envoyer votre abjuration et celle de toute vostre famille. En attendant, je vais donner ordre qu'on ne fasse nul désordre dans la maison, et mesme je ferai subsister les soldats fort médiocrement : mais contés que ces modérations la n'iront que jusque à demain deux heures après-midi, car je les pren sur moy, ayant ordre du contre. Encore une fois, Monsieur, ottés-moi le chagrin destre obligé de vous en faire, et me croiés, Monsieur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

« ARTAGNAN.

« De Chenevière, le 4 janvier, à trois heures après-midy. »

On fuyait donc de toutes parts, vers Paris, dans les forêts, à l'étranger, et ni les rigueurs du roi, ni la crainte des délations, vraies ou fausses, ni les effets du zèle intéressé de ceux qui les arrêtaient dans leur fuite, rien ne put décourager les émigrants. Toutes les mesures étaient parfois déjouées par l'imagination des fugitifs. Tessé racontait à Louvois (lettre du 6 juin 1686), qu'une femme ayant acheté la complicité d'un marchand de fer, Savoyard,

s'était fait emballer dans un épais faisceau de verges de fer, dont les bouts dépassaient aux deux extrémités. Elle fut portée à la douane, pesée avec le fer, et ne fut déballée qu'à plus de six lieues de la frontière.

On comprend que, si riche que soit le sujet en détails effroyables, nous n'avons pu nous arrêter à raconter les épisodes. En voici encore un, cependant, que nous empruntons aux *Mémoires de la famille de Portal* :

« Les habitants de Saint-Fortunat avaient caché dans un précipice, derrière les rochers de Martenac, les femmes, les enfants et les vieillards ; quand ils vinrent les chercher après le départ des dragons, ils trouvèrent toutes les femmes dépouillées et la plupart dans un état horrible. Un père vit le cadavre de sa fille que les dragons avaient percé de six balles... Un fils retrouva son vieux père sans bras, les dragons les lui avaient coupés à coups de sabre ; un mari, demandant ses enfants et sa femme, qu'il avait laissée dans les douleurs de l'enfantement, ne revit qu'un cadavre défiguré, auprès duquel pleuraient deux pauvres petits innocents mutilés ; à l'un, le sabre avait emporté la moitié du visage, à l'autre la main. »

Louis de Portal, sa femme et ses enfants furent massacrés dans leur demeure. Quatre autres enfants furent sauvés ; à l'arrivée des dragons, ils s'étaient réfugiés dans un four banal, situé en dehors de l'habitation. Après avoir laissé le plus jeune d'entre eux sur la route, les trois aînés arrivèrent enfin à Bordeaux, où ils furent reçus à bord d'un navire marchand, et cachés dans des tonneaux vides, rangés parmi des tonneaux pleins, où ils n'avaient que la bonde pour respirer.

Ce mode de sauvetage s'étant renouvelé souvent, les

bourreaux de Louis en eurent connaissance, et l'on faisait *enfumer* les vaisseaux en partance dans les ports de mer. « On se servait d'une composition qui, lorsqu'on y mettait le feu, développait une odeur mortelle dans tous les recoins du navire, de sorte que, en la respirant, ceux qui s'étaient cachés trouvaient une mort certaine (1). »

Un de nos plus grands hommes de guerre, Schomberg, se retira en Portugal, et la France perdit ses services dans un moment où ses plus illustres capitaines étaient morts déjà, ou vieilliss, et n'allaient bientôt plus avoir que des successeurs indignes. Bien d'autres officiers supérieurs, de l'armée de mer comme de l'armée de terre, imitèrent cet exemple. Varenne, lieutenant-colonel du régiment du Maine, entraîna à sa suite plusieurs officiers de la garnison, des magistrats de la cour, des habitants de Metz, des femmes, tout une colonie. Ils furent attaqués de nuit par La Bretèche, gouverneur de Hombourg, qui parvint à en ramener une partie, parmi lesquels un riche conseiller au parlement. Le roi confisqua tous les biens de celui-ci et les donna à La Bretèche (2).

Comment de tels encouragements n'eussent-ils pas porté leurs fruits, à une époque de démoralisation profonde où l'on voyait les plus titrés parmi les gentilshommes tendre honteusement la main, mendier des confiscations qu'ils provoquaient par leurs délations, enrichir leurs

(1) *Mémoires de la famille de Portal*, p. 406-411. — Voir aussi Mary Lafon, *Histoire du midi de la France*, t. IV, p. 240; Drion, *Histoire chronol. de l'église protestante en France*, t. II, p. 206; Benoît, *Histoire de l'édit de Nantes*, t. V, p. 660; Reyer, *Histoire de la colonie française en Prusse* p. 153...

(2) Dangeau, *Journal*, t. I, p. 264.

familles de la ruine de celles dont ils avaient trahi, vendu, massacré quelquefois le chef et le soutien (1) ?

Rien ne mettait à l'abri des derniers outrages, ni l'âge, ni les dignités, ni le souvenir d'une longue carrière dans la magistrature. La vengeance du grand roi poursuivait ses victimes jusque dans le tombeau, et lorsque les âmes lui échappaient, il s'acharnait sur les cadavres. Le parlement de Metz en vit un terrible exemple. Affaibli par les années, le doyen de la cour, Paul de Chenevoix, en fonction depuis la création, depuis 1633, avait feint de se convertir, espérant vivre en paix les derniers jours de sa vie. Il meurt sans avoir réclamé les secours de l'Église : il est déclaré relaps par arrêt de la cour, son cadavre est livré au bourreau et traîné sur la claie par les rues de Metz (2).

Souvent on forçait les familles à suivre le hideux cortège. La foule hurlante servait de bourreau, déchirait le cadavre, en semait les membres par les campagnes.

Mais ce n'était pas assez pour le roi-soleil de poursuivre jusque dans la mort et de persécuter dans ses États les

(1) « Le duc de Guiche avait demandé une confiscation du bien que des Hollandais ont en Poitou; cette confiscation est considérable. Le roi fera régir le bien de ces gens-là par l'intendant de Poitiers, et donnera au duc de Guiche, pendant la guerre, 20,000 livres de pension qui seront payées au trésor royal. Le duc de Guiche a promis le quart de ce qui lui reviendrait à ceux qui lui ont donné l'avis: ainsi il n'aura que 15,000 livres pour lui. » Dangeau, *Journal*, t. IX, p. 50.

« M. de Roquelaure avait demandé au roi les lots et ventes de quelques terres de M. de Lauzun, et le roi lui refusa, disant qu'il ne fallait pas vouloir profiter de la disgrâce des malheureux. » *Id.*, 9 mars 1687.

« Le roi a fait don à Madame la princesse d'Harcourt d'un homme qui s'est tué lui-même, dont elle espère tirer beaucoup. On dit qu'il a 20,000 livres de rente. » *Id.*, t. II, p. 212.

(2) Emm. Michel, *Histoire du Parlement de Metz*, p. 200-203.

calvinistes français ; il prétendait entraîner toute l'Europe à sa suite, et il poussa le duc de Savoie, Victor-Amédée II, alors son allié, à contraindre ses sujets à se convertir. Beaucoup de calvinistes du Dauphiné s'étaient réfugiés dans le Piémont. Le 1^{er} février 1786, Victor-Amédée lança un édit qui interdisait l'exercice de la religion pros-crite, et ordonnait, sous peine de la vie, la fermeture des écoles.

Les protestants se révoltèrent, et Louis envoya 6,000 Français égorger, dans les vallées voisines de Pignerol, les Barbets, derniers vestiges des Vaudois, ces ancêtres des protestants (1). Les troupes de Louis étaient commandées par Catinat, qui bientôt expia ce tort involontaire. Il était, avec Vauban, le plus pur des hommes de guerre du grand siècle, le seul qu'animât l'amour de la patrie, le seul qui méritât de partager avec Vauban le titre de *patriote*, si heureusement créé par Saint-Simon, pour l'auteur de la *Dîme royale*. Tous les deux terminèrent leurs jours à l'écart. Si Vauban était coupable de patriotisme, Catinat l'était de jansénisme, on le soupçonnait, du moins, et ces choses-là ne se pardonnaient pas. Il était assez indifférent au grand roi que l'on ne crût à rien, que l'on fût athée : mais dès que l'on croyait, il ne devenait plus permis de rien admettre en deçà ni au delà de ce qu'il croyait lui-même (2). Toutefois, le plus sûr était de simuler la dévotion ; c'est à cette condition

(1) *Mémoires de Sourches*, t. II. p. 12. — *Mémoires de Choisy*, p. 600.

(2) Le roi reprochait au jeune duc d'Orléans ses relations avec un de ses amis, dont la mère était janséniste : « Lui ne l'est pas, répondit le duc ; il ne croit pas en Dieu. — Si cela est, dit le roi tout radouci, il n'y a point de mal, il peut vous suivre en Espagne. » Saint-Simon, t. IV, p. 96.

que l'on obtenait les bonnes grâces de M^{me} de Maintenon, qui, désormais, disposait des volontés de Louis, et elle a pris soin de consigner dans ses lettres la part qu'elle eut dans sa disgrâce : « Il ne servira plus, dit-elle ; le roi n'aime pas à confier le soin de ses affaires à ceux qui n'aiment pas Dieu. »

L'implacable Louvois écrivait au marquis de Feuquières, qui commandait un détachement en Savoie : « Monsieur, Sa Majesté a vu avec plaisir, par la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 6 de ce mois, ce qui s'est passé dans la vallée de Lucerne, dans laquelle il eut été seulement à désirer que vous eussiez fait brûler tous les villages où vous avez été (1). » Si Louis, ainsi que les évêques et les prédicateurs n'avaient pas trop de peine à le lui persuader, était le représentant et l'image de Dieu ici-bas, Louvois, l'homme du Palatinat, était bien l'incarnation de Satan, promenant par l'Europe la torche allumée aux feux inextinguibles du royaume infernal.

Certes Louvois se plaignait à tort. Rien ne justifiait ses regrets, et l'on se demande avec épouvante quels hommes étaient donc ces généraux du dix-septième siècle, lorsque l'on voit Catinat rendre compte dans les termes suivants de son expédition néfaste (9 mai) :

« Ce pays est parfaitement désolé ; il n'y a plus du tout ni peuple ni bestiaux. Les troupes ont eu de la peine, par l'âpreté du pays ; mais le soldat en a été bien récompensé par le butin. M. le duc de Savoie a autour de huit mille âmes entre ses mains. J'espère que nous ne quitterons point ce pays-ci, que cette race de barbets n'en soit

(1) *Lettres inédites de Feuquières*, t. V, p. 364.

entièrement extirpée. J'ai ordonné que l'on eut un peu de cruauté pour ceux que l'on trouve cachés dans les montagnes, qui donnent la peine de les aller chercher, et qui ont soin de paraître sans armes lorsqu'ils se voient surpris étant les plus faibles. Ceux que l'on peut prendre les armes à la main, et qui ne sont pas tués, passent par les mains du bourreau. »

On pouvait craindre que Victor-Amédée ne se trouvât embarrassé de veiller sur ces huit mille captifs. Par bonheur, pour parler comme le grand roi et son digne ministre, la peste se mit parmi eux et les emporta tous. Louis XIV se chargea de leur oraison funèbre (lettre au marquis d'Arcy, 8 novembre) :

« Je vois que les maladies délivrent le duc de Savoie d'une partie de l'embarras que lui causait la garde des révoltés des vallées de Lucerne; et je ne doute point qu'il ne se console facilement de la perte de semblables sujets qui font place à de meilleurs et de plus fidèles. »

Tandis que l'époux de M^{me} de Maintenon poursuivait les calvinistes en Savoie, il envoyait en Angleterre et en Hollande un de ses lecteurs, M. de Bonrepos, redemander, non plus pour ses flottes, mais pour ses galères, les notables de la religion persécutée qui s'y étaient réfugiés, démarches qu'il eut l'humiliation de ne pas voir accueillir (1). D'un autre côté, les cruautés inouïes des soudards logés chez les huguenots n'étaient faites, ni pour retenir ceux qui n'avaient pu fuir encore, ni pour rappeler ceux qui avaient eu l'heureuse chance de pouvoir secouer la

(1) De Sourches, p. 378.

poussière de leurs sandales sur la frontière de leur ingrate patrie.

A l'arrivée de Bâville en Languedoc, l'instant est favorable pour faire de la terreur, et le marquis de la Trousse, commandant du roi dans la province, adresse en ces termes ses ordres à ses officiers (1) :

«..... Lorsque, dans une paroisse, il se trouvera des opiniâtres qui refuseront d'abord d'aller à la messe et aux instructions et d'envoyer leurs enfants à l'école et aux catéchismes, il est nécessaire de leur doubler et tripler les logements des cavaliers, dragons ou soldats, et de ne les retirer que quand ils auront donné des marques d'une meilleure conduite.

« Si les logements ne corrigent pas les nouveaux catholiques obstinés, l'officier en donnera avis, afin que l'on y mette ordre en les envoyant dans de dures prisons et en faisant condamner à l'amende les pères et mères des enfants qui n'iront pas aux écoles.

« Il faudra que l'officier s'entende avec les consuls et missionnaires pour connaître au vrai les gens qui se conduisent mal. Il est pourtant bon d'examiner les choses de soi-même, y ayant beaucoup de consuls et d'ecclésiastiques qui agissent par passion et chagrin et par zèle trop indiscret.

« Quelque soin qu'on ait pris jusqu'à présent de dissiper les assemblées que les religionnaires fugitifs ou quelques nouveaux convertis ont faites dans cette province, il n'est pas impossible qu'il ne s'en fasse encore quelques-unes;

(1) Isambert, *Anciennes Loix françaises*, t. XX, p. 3, 4.

et comme il est de conséquence au service du roi de les détruire entièrement, chaque officier doit mettre tout en usage pour y parvenir; il peut même promettre jusqu'à cinquante pistoles à celui ou à ceux qui avertiront de quelque assemblée assez à temps pour que l'on puisse tomber dessus avec des troupes. Il y a une chose essentielle à remarquer, c'est que les gens qui composent ces assemblées ont soin de poser des sentinelles une lieue à l'avance de l'endroit où ils les font. Ainsi, il y a de la prudence à prendre les précautions nécessaires pour se saisir de ces sentinelles; et lorsque l'on aura tant fait que de parvenir au lieu de l'assemblée, il ne sera pas mal à propos d'en écharper une partie et d'en faire arrêter le plus qu'on pourra, du nombre desquels on fera pendre sur-le-champ quelques-uns de ceux qui se trouveront armés, et conduire le reste en prison, soit hommes ou femmes, et principalement le président. Il faut observer de ne point tirer, à moins qu'on ne tombe sur l'assemblée.

« Si on pouvait même engager quelques-uns à livrer un prédicant ou un proposant, on donnera cinquante louis d'or pour le prédicant, et autant pour un proposant, c'est-à-dire pour ceux qui auront prêché aux assemblées.

« Le roi, par sa déclaration du 1^{er} juillet 1686, a ordonné qu'il fût payé 5,500 livres pour la capture d'un ministre réfugié ou caché dans le royaume, et comme il peut y en avoir dans la province du Languedoc, on ne saurait trop donner de soins à les pouvoir attraper, afin de donner à Sa Majesté des marques d'affection à son service, et de profiter des 500 livres promises... »

Ce n'était pas le tout, de penser aux moyens de tuer les vivants; Louis n'avait oublié ni les mourants, ni les

morts, et dans une ordonnance du 24 mai 1686, il rappelle qu'il leur avait déjà ménagé leur part :

« Ordonnons, voulons et nous plaît, que si aucun de nos sujets de l'un ou de l'autre sexe, qui auront fait abjuration, et qui, venant à tomber malades, refuseront de recevoir les sacrements de l'Église, leur procès leur sera fait et parfait, et, en cas qu'ils recouvrent la santé, les hommes condamnés aux galères avec confiscation de biens, et les femmes et filles à l'amende honorable avec confiscation, et à être enfermées. Et en cas qu'ils en décèdent, que le procès sera fait aux cadavres, et leurs biens confisqués.

« Car tel est notre plaisir. »

Partout où l'on envoyait des soudards, on avait bien soin, dans la distribution des logements, de séparer les officiers des hommes qu'ils commandaient, et alors ceux-ci, libres de toute crainte, affranchis de toute discipline, faisaient bombance dans les maisons, dont ils vendaient le mobilier à l'encan pour défrayer leurs orgies. Ils démolissaient celles des plus récalcitrants, et le pillage prit quelquefois de telles proportions, qu'ils tirèrent du seul village de Villiers-le-Bel, où nous voyions arriver naguère le major d'Artagnan à la tête de soldats du régiment des gardes, plus de deux cents charretées de bons meubles, sans compter ceux que l'on avait mis en pièces ou brûlés. Aux champs, ils se plaisaient à loger leurs chevaux dans la plus belle chambre de la ferme, étendaient sur eux les draps arrachés de l'armoire brisée, ou leur faisaient une litière des meilleures hardes du pauvre paysan et de sa femme. Gorgés de boisson et n'en pouvant plus contenir, on les voyait défoncer les tonneaux, forcer leurs hôtes à verser le sang généreux de la vigne

dans le chaudron suspendu à la crémaillère, et, pour se redonner de la vigueur, prendre des bains de pied de vin chaud.

Profitant de l'impunité assurée aux soldats, de véritables brigands se déguisaient en dragons, et, pour tromper la justice sur leur identité en paraissant dignes de ce nom, commettaient en tous lieux les crimes les plus effroyables.

Mais c'est surtout sur les personnes que, se livrant à toutes les excentricités d'une férocité en délire, ils épuisaient les raffinements de cette science de mal faire dont cinq siècles de pratique avaient accumulé le dépôt entre les mains de l'armée (1).

« On s'étudiait, disent les mémoires du temps, à trouver des tourments qui fussent douloureux sans être mortels, et à faire éprouver à ces malheureuses victimes tout ce que le corps humain peut endurer sans mourir (2). » Beaucoup en moururent cependant, mais c'était par accident, par malheur et sans mauvaise intention. Ils pendaient les hommes et les femmes par les pieds, les cheveux, les aisselles, par les parties les plus molles et les plus sensibles du corps, soit au plancher, soit même aux crochets de la cheminée dans laquelle ils allumaient du foin mouillé pour les asphyxier à moitié. Ils les jetaient un instant sur les charbons et les retiraient à demi-brûlés, leur arrachaient les dents, les ongles, les épilaient, les flambaient, nus, avec un bouchon de paille enflammée. Ils leurs lardaient le corps, les seins, avec des épingles, les enflaient avec des soufflets jusqu'à les faire crever.

(1) Voir notre *Histoire des Paysans*, passim.

(2) Rulhière, t. I, p. 292.

Quelquefois ils bernaient ces malheureux jusqu'à ce qu'ils fussent sans connaissance, ou ils les entraînaient dans les tourbillons d'une danse infernale qui ne s'arrêtait que lorsqu'ils tombaient épuisés, demi-morts. Ils les faisaient fumer de force, leur faisaient avaler du tabac en feuilles, les gorgeaient, un entonnoir entre les dents, de vin ou d'eau-de-vie, et c'est dans cet état que ceux-ci prononçaient leur acte de foi, et juraient leur adhésion aux croyances de Rome.

Ils infligeaient à d'autres la torture par l'eau, dont ils leur ingurgitaient vingt ou trente verres : il se trouva parfois que cette eau était bouillante. On les descendait dans des puits au moyen de cordes, ou bien on leur jetait, en plein hiver, des seaux d'eau glacée sur le corps.

Mais de tous les supplices, le plus cruel était l'insomnie prolongée. Ils les pinçaient, leur brûlaient la plante des pieds, et pendant huit ou dix jours, ils se relayaient d'heure en heure pour écarter le sommeil de leurs paupières, en sonnait de la trompette dans leurs oreilles, en les coiffant de chaudrons sur lesquels il frappaient à grands coups de marteau. S'il y avait des malades, ils battaient du tambour dans leurs chambres...

On pense bien que ces missionnaires bottés n'épargnèrent pas les femmes. L'occasion était trop belle, et l'on pouvait s'en fier à eux pour savoir en profiter. « Qu'on laisse, avait dit Louvois, vivre les soldats fort licencieusement (nov. 1685). » — « Ceux-ci insultaient ouvertement à la pudicité du sexe et à l'honneur des maris, ceux-là forçaient des citoyens à racheter leur subsistance au prix de leur honte et de leur infamie (1). » Ils attachaient les

(1) Cathala Couture, *Histoire du Quercy*, t. III, p. 26.

époux et les pères aux quenouilles du lit sur lequel ils violaient les épouses et les filles. Quelquefois c'étaient de pauvres mères que l'on liait ainsi, tandis que sous leurs yeux leurs nourrissons se tordaient dans les convulsions de la faim. Les seins gonflés, folles de souffrance et de désespoir, elles abjuraient, maudissant les hommes et blasphémant Dieu.

A peine ces dragons d'enfer pénétraient-ils dans un village livré à leur fureur, que l'on voyait se reproduire les diverses scènes de martyre dont le vénérable pasteur d'Orange, Pineton de Chambrun, a tracé le douloureux tableau :

« Toutes les troupes furent mises sur les bras de ceux de la religion, et ce logement ne fut pas plus tôt fait, qu'on ouït mille gémissements par la ville, le peuple courant par les rues le visage tout couvert de larmes. La femme criait au secours pour délivrer son mari qu'on rouait de coups, que l'on pendait à la cheminée, qu'on attachait au pied du lit, ou qu'on menaçait de tuer, le poignard à la main. Le mari implorait la même assistance pour secourir sa femme qu'on avait fait avorter par des menaces, par des coups et par mille mauvais traitements. Les enfants criaient : « Miséricorde ! on assassine mon père, on viole « ma mère, on met à la broche un de mes frères !... » j'arrête ici ma plume ; elle me tombe des mains, et ce triste souvenir me fait verser tant de larmes, que je ne pourrai plus poursuivre pour décrire les horreurs de ces tristes journées (1). »

Pineton de Chambrun, perclu de tout son corps par les douleurs de la goutte, était en outre travaillé de la pierre,

(1) *Les larmes de Pineton de Chambrun*, p. 114.

et cloué sur son lit ou sur une chaise, parce qu'il s'était brisé une cuisse en tombant d'entre les bras de ses domestiques. Ordre était venu de la cour de tout faire pour obtenir son abjuration :

« Si le comte de Tessé, dit-il, m'avait menacé de m'exécuter rigoureusement, il fut homme de parole à cet égard : car, sans être touché d'aucune compassion de l'état où il m'avait vu, il envoya chez moi, dans moins de deux heures, quarante-deux dragons et deux tambours qui battaient nuit et jour autour de ma chambre pour me jeter dans l'insomnie, et me faire perdre l'esprit, s'il eût été possible.

« Ces nouveaux hôtes venaient en foule dans ma chambre pour me demander de l'argent... Il fallait qu'on courût à tous les cabarets de la ville pour leur donner tout ce qu'ils demandaient. S'étant gorgés du gibier le plus délicat, cela ne fut plus de leur goût ; ils demandaient des choses qu'il aurait fallu aller chercher aux Indes, et tout cela pour avoir prétexte de maltraiter mes domestiques et mes bons voisins qui étaient accourus pour les servir, croyant par là d'adoucir leur rage et leur fureur.

« Dans peu d'heures ma maison fut toute bouleversée ; toutes les provisions ne suffirent pas pour un seul repas, ils enfonçaient les portes de tout ce qui était sous clef, et faisaient un dégât de tout ce qui leur tombait sous la main.

« Mon épouse tâchait de subvenir à tout avec un courage intrépide... Elle essuya toutes les insolences qu'on se peut imaginer : les menaces, les injures de p..., de carogne, et d'autres mille discours d'impudicité que ces malheureux prononçaient à tous moments. La crainte où j'étais qu'elle ne fût insultée plus avant m'obligea de la conjurer

de se retirer chez M. de Chavannes, son père. Elle s'opposa longtemps à mon désir ; mais enfin, vaincue par mes larmes, elle voulut bien me donner cette satisfaction.

« La nuit ne fut pas venue, que les dragons allumèrent des chandelles par toute la maison. Dans ma basse-cour, dans mes chambres, on y voyait comme en plein midi, et l'exercice ordinaire de ces malhonnêtes gens était de manger, de boire et de fumer toute la nuit. Cela eût été supportable s'ils ne fussent venus fumer dans ma chambre, pour m'étourdir ou m'étouffer par la fumée de tabac, et si les tambours avaient fait cesser leur bruit importun, pour me laisser prendre quelque repos.

« Il ne suffisait pas à ces barbares de m'inquiéter de cette manière, ils joignaient à tout cela des hurlements effroyables, et si, pour mon bonheur, les fumées du vin en endormaient quelques-uns, l'officier qui commandait, et qu'on disait être proche parent de M. de Louvois, les éveillait à coups de canne, afin qu'ils recommençassent à me tourmenter.

« Après avoir essuyé cette mauvaise nuit, le comte de Tessé m'envoya un officier pour me dire si je ne voulais pas obéir à mon roi. Je lui répondis que je voulais obéir à mon Dieu.

« Cet officier sortit brusquement de ma chambre, et l'ordre fut donné de loger tout le régiment chez moi, et de me tourmenter avec plus de violence. Le désordre fut furieux pendant tout ce jour et la nuit suivante. Les tambours vinrent dans ma chambre ; les dragons venaient fumer à mon nez ; mon esprit se troublait par cette fumée infernale, par la subtraction des aliments, par mes douleurs et par mes insomnies.

« Je fus encore sommé par le même officier d'obéir au

roi ; je répondis que mon Dieu était mon roi, et que, bientôt, je paraîtrais devant lui pour lui rendre compte de mes actions ; qu'on ferait bien mieux de me dépêcher que de me faire languir par tant d'inhumanités. Tout cela n'amollit pas ces cœurs barbares, ils en firent encore pis ; de sorte que, accablé par tant de persécutions, je tombai, le mardi 13 de novembre, dans une pamoison où je demurerai quatre heures entières avec peu d'apparence de vie... »

Il ne mourut pas, cependant, la persécution continua son cours ; vaincu, le comte de Tessé traîna le moribond jusqu'à Valence, et le remit aux mains de l'évêque Cosnac, qui poursuivit et sut mener à bien l'œuvre commencée.

« Il fallait agir avec moi, continua Chambrun, tout de même qu'avec un enfant de naissance, et j'aurais pourri dans ma propre ordure, si je n'avais été entre les mains d'autres personnes que je n'aurais pu souffrir pour les employer à ce vil et triste usage. On fit donc connaître à mon épouse et à mon neveu qu'il faudrait qu'ils se retirassent, et à moi, qu'on me donnerait des dragons et des archers pour me servir.

« Je souffris tant de douleurs, que j'allai lâcher cette maudite parole : EH BIEN ! JE M'É RÉUNIRAI ! »

Et voilà comment se jouait la comédie infâme des conversions !

Lorsqu'une contrée avait été suffisamment préparée par les fureurs des dragons, un évêque, un intendant, un subdélégué, un curé se présentait, faisait rassembler sur la principale place de l'endroit tous les calvinistes, ceux surtout que l'on espérait trouver les plus dociles. Ceux-là renonçaient à leur religion au nom de tous les autres,

et c'est ainsi que l'imbécile monarque goûtait la satisfaction de recevoir chaque matin, à son réveil, la nouvelle de conversions qui se montaient quotidiennement à une moyenne de deux cent cinquante à quatre cents (1).

Il était bien impossible que le spectacle ou le récit de pareilles horreurs ne portassent pas à des extrémités terribles quelques natures énergiques poussées au désespoir. On arrêta dans le Palatinat, et, se disait-on tout bas à l'oreille, jusque dans les rues de Versailles, des fanatiques qui avaient osé concevoir cette pensée inouïe, d'attenter à la vie du grand roi ! Toutefois, le marquis de Sourches remarque « qu'il n'était pas surprenant que, parmi tant de huguenots que l'on persécutait pour les faire changer de religion, il s'en trouvât quelques-uns qui eussent la tête assez mal timbrée pour regarder comme une tyrannie ce qu'on ne faisait que pour leur bien, pour prendre sur cette idée des résolutions extraordinaires (p 359). »

C'était surtout sur les personnes affaiblies par l'âge ou par les maladies que l'on pouvait espérer d'exercer quelque action. Le médecin catholique seul admis désormais auprès des moribonds, faisait appeler le curé : par malheur ce dernier manquait toujours, soit de zèle, soit de capacité. Les prêtres de l'Oratoire, invités à faire entendre dans les bourgs et dans les villages la parole du Dieu né dans l'étable de Bethléem, dédaignaient de le faire, prétendant qu'ils avaient été envoyés pour prêcher dans les villes seulement (2). Quant aux curés du pays, il fallait

(1) Voir, pour ces conversions miraculeuses, Dangeau, t. I, p. 173, 177, 182, 183, 184, 186, 187, 188, 201, 218, 222.

(2) Foucauld, p. 315.

renoncer à compter sur eux à cause des scandales de leur vie privée. « Les évêques ne pouvaient les ranger dans leur devoir par des procédures régulières, à cause des appels comme d'abus de leurs ordonnances. » Foucauld les traita militairement et en fit enfermer quelques-uns au séminaire.

Le Poitou était infesté de calvinistes. Niort, où la veuve Scarron était née, avait la moitié de ses habitants attachés à la religion proscrite. Les nouveaux convertis n'allaient point à la messe, ne fréquentaient point les sacrements, et il fallait, pour les y contraindre, emplir leurs maisons de dragons. Ils se rendaient plus volontiers aux sermons, sans doute parce que les curés y déployaient une si crasse ignorance, qu'ils trouvaient qu'il n'y avait aucun danger à les aller entendre (Foucauld, p. 339).

Le fougueux intendant fit condamner aux galères perpétuelles deux gentilshommes et un avocat qui cherchaient à gagner l'étranger. Mais ce qu'il avait imaginé de mieux, ce qui « avait attiré plus de gentilshommes à l'église que les dragons (Id., p. 316), » c'était de les faire transporter dans des prisons éloignées, à l'extrémité du royaume. C'est encore être libre par le cœur et par la pensée, que de vivre sous les verroux dans cette petite patrie que chacun possède dans la grande, de respirer l'air que respirent nos mères, nos fils, nos épouses, tout ce que nous aimons. On peut entendre leur voix chérie, on peut espérer d'entrevoir leurs traits à travers les barreaux du cachot ; on sait s'ils vivent ou s'ils meurent, on sait qu'auprès de nous quelqu'un prie, pense à nous, pleure sur nous, travaille peut-être à notre délivrance. C'était trop de bonheur encore pour d'aussi grands coupables, et Foucauld inventa cette persécution suprême,

de combiner l'exil avec la détention, d'ajouter la douleur de l'un aux tortures de l'autre.

Et cependant il y eut quelque chose qui dépassa tout cela, quelque chose qui inspira plus de terreur que les dragons eux-mêmes, que la captivité loin du sol natal, quelque chose qui brisa la résistance des femmes que nous avons vues reculer, plus courageuses et plus fières que les hommes, devant la lâcheté de l'apostasie. Il faut bien le dire, cette torture qui triompha de leur héroïsme, ce fut le couvent, où elles trouvaient dans les pieuses épouses de Dieu des maîtresses jurées dans l'art, si raffiné alors, de torturer son semblable (1). Quelles scènes terribles se jouaient donc derrière ces hautes et sombres murailles au pied desquelles la loi civile recule encore aujourd'hui, presque impuissante (2)? Quels sombres mystères s'accomplissaient donc dans ces saintes demeures, et quels hommes effroyables étaient leurs directeurs, pour surpasser les horreurs de ces dragons d'enfer, que Louvois-Satan avait déchaînés sur la France?

Toutefois, l'inépuisable imagination de Foucauld trouva à rehausser encore le haut goût de ce supplice par un dernier raffinement : ce fut, « comme pour les gentils-

(1) « Les femmes et les filles de la R. P. R. craignaient plus les couvents que les dragons, et il s'en est beaucoup converti de celles que les dragons n'avaient pu convertir, qui n'ont pu résister à l'aversion qu'elles avaient pour le couvent. » Foucauld, p. 319.

(2) « Dans le temps de la Révocation de Nantes, les religieuses chez qui l'on enfermait les filles arrachées des bras de leurs parents, ne manquaient pas de les fouetter vigoureusement lorsqu'elles ne voulaient pas aller à la messe le dimanche. Quand les religieuses n'étaient pas assez fortes, elles demandaient du secours à la garnison, et l'exécution se faisait par des grenadiers, en présence d'un officier-major. » Voltaire, *Dictionnaire philosophique*, V. *Verge*.

hommes, de les expédier dans des couvents éloignés (1). »

L'hôpital était, en quelque sorte, le vestibule et l'anti-chambre du couvent. Lorsque les prisons étaient pleines, on jetait les malheureuses calvinistes dans les hospices, où les plus indignes traitements leur étaient réservés. Nous raconterons, comme spécimen, les façons d'agir de La Rapine, gardien de l'hôpital de Valence et agent de l'évêque Daniel de Cosnac (1687) :

« ... Quand ces dames et ces demoiselles sont arrivées et qu'elles ont été livrées entre ses mains, il les sépare et les met en différents cachots remplis de boue et d'ordures. Il leur ôte leurs habits et leur linge et leur envoie quérir à l'hôpital des chemises qui ont été, plusieurs semaines, et quelquefois plusieurs mois, sur des corps couverts de gale, d'ulcères et de charbon, pleines de pus, de rache et de poux. Ce fut de cette manière que l'on habilla M^{lle} Ducros (2). Ce malheureux ne leur faisait donner pour nourriture que du pain que les chiens n'auraient pas voulu manger, et un peu d'eau. Plusieurs fois le jour, La Rapine leur rendait visite, avec des estaffiers par lesquels il les faisait dépouiller et leur faisait donner des coups de nerf de bœuf, et lui-même leur donnait cent coups de canne par tout le corps, et même sur le visage; de sorte qu'elles n'avaient plus de figure humaine. Il les fit rouer de tant de coups, qu'elles ne pouvaient ni mettre un pied l'un devant l'autre, ni porter leurs mains à leur bouche, ni remuer les bras. Outre cela, il les faisait plonger plusieurs fois par jour dans un

(1) Foucauld, p. 340, 346, 347, 348.

(2) Fille d'un ministre protestant, martyr de sa foi.

bourbier profond, détrempé par une eau puante, et il ne les tirait de là que quand elles avaient perdu la connaissance et le sentiment. Elles ont enfin succombé sous ces tourments qui n'ont point d'exemple dans l'histoire de la barbarie du paganisme. Après quoi on les a transportées dans un couvent, où elles sont, n'ayant ni forme ni figure, couvertes de plaies depuis la tête jusqu'aux pieds. M^{lle} de La Farelle, de Nîmes, est entre les mains de ce bourreau, avec plusieurs autres demoiselles. Et le parlement de Grenoble, depuis peu, lui a encore envoyé vingt-cinq personnes, tant hommes que femmes, pour être converties par les mêmes voies (1)... »

Il en est des grands événements de l'histoire comme de ces édifices élevés qu'on ne doit pas regarder de trop près, et dont il faut s'éloigner pour rencontrer leur véritable point de vue. Les contemporains ne comprirent pas la portée morale et politique de l'attentat du 22 octobre 1685, et tandis que, dans son oraison funèbre de Le Tellier, Bossuet se plaint à ne voir là « que des troupeaux égarés revenant en foule, de faux pasteurs les abandonnant sans même en attendre l'ordre, » Arnauld lui-même, le grand Arnauld, écrit à l'un de ses amis (13 déc. 1685) : « Je pense qu'on n'a point mal fait de ne point faire à Rome de réjouissances publiques pour la révocation de l'édit de Nantes ; car, comme on y a employé des voies un peu violentes, *quoique je ne les croie pas injustes*, il est mieux de n'en pas triompher (2). »

(1) *Bulletin du protestantisme français*, 1862. p. 386.

(2) Arnauld se trompe. Le pape voyait alors un ennemi dans le fils aîné de l'Église. De là vient son hésitation à louer plus vite l'acte révocatoire. Mais au commencement de l'année suivante (mars 1686), il

Une pareille indulgence au sujet d'un acte que l'on ne saurait flétrir en termes assez énergiques, semble prouver que, grâce aux mensonges intéressés des auteurs et des acteurs des persécutions, ainsi qu'à l'absence de toute espèce de moyens de publicité, les détails ne furent pas connus tout d'abord. Mais qu'est-ce que la nuit de la Saint-Barthélemy, contre des sujets armés et révoltés, en somme, auprès de cette effroyable persécution de vingt-cinq années contre les meilleurs et les plus inoffensifs des sujets du roi-soleil, auprès de ces massacres, de ces dévastations en masse, de ces gibets, de ces roues et de ces bûchers que tout à l'heure, à l'instigation de Bâville, nous allons voir en permanence dans toutes les villes du Midi ?

Les parlements applaudirent, comme le clergé, à l'attentat de Louis, et beaucoup imitèrent celui de Provence, qui fit allumer des feux de joie et qui multiplia les décorations allégoriques pour célébrer la révocation de l'édit (1).

L'ami de Henri IV, l'homme qui était, au commencement du siècle, le chef du parti huguenot, Duplessis-Mornay, avait fondé à Saumur, dont il était le gouverneur, une académie protestante qui, en 1680, comptait parmi ses professeurs les Amyrault, les Duncan, les TanneGuy-Lefèvre, le père de M^{me} Dacier, c'est-à-dire

l'approuva hautement et fit chanter un *Te Deum* d'actions de grâces à cet effet. Il répondit à un cardinal, qui déplorait l'excès des rigueurs auxquelles on avait eu recours, que, « quand le roi aurait été obligé d'employer la force, il aurait bien fait de s'en servir. » M. de Noailles, *Histoire de Madame de Maintenon*, t. II, p. 447-452.

(1) Cabasse, *Histoire du parlement de Provence*, t. III, p. 72.

les hommes les plus érudits de l'Europe, qui envoyait des élèves en grand nombre étudier dans la seconde ville de l'Anjou, brillant foyer de lumière qui rayonnait alors sur tous les pays protestants. En janvier 1685, Louis fit démolir le temple et fermer l'académie, et Saumur perdit les deux tiers de ses habitants (1).

Pour faire passer au catholicisme le lustre dont avait si longtemps brillé le protestantisme, il permit de créer dans la même année une académie à Angers, honnête fille qui ne fit jamais parler d'elle, au dire de Voltaire, et qui a disparu sans bruit, trouvant moyen de mourir sans avoir vécu. En 1686, les académiciens de l'endroit mirent cette question au concours : Le triomphe du roi sur l'hérésie.

Il existe dans la province un édifice qui semble avoir été destiné à en éterniser le souvenir. Abel Servien, surintendant des finances, seigneur de Sablé, en Anjou, avait fait commencer en 1654, à Saumur, l'élégante église de Notre-Dame-des-Ardillers, que madame de Montespan fit terminer en 1695. Dans la frise de l'entablement qui est au-dessous des huit grands vitraux qui éclairent le dôme, on lit cette inscription en grandes lettres de bronze doré :

P. O. P. M. D. C. X. C. V. Deiparæ virgini.

Ludovicus XIV Dei gratia Franc. et Navar.

Rex toto regno hæresim destruxit, ejusque fautores

Terra marique profligavit (2).

(1) J.-R. F. Bodin, *Recherches historiques sur l'Anjou*, t. II, p. 388.

(2) Par une coïncidence assez étrange, et qui semble une prophétie, Servien décore l'une des chapelles d'un magnifique tableau de Philippe de Champaigne, qui représente Siméon à l'entrée du temple de Jérusalem, prononçant ces mêmes paroles que répéta Le Tellier en signant le fatal édit : *Nunc dimittis servum tuum, Domine...*

« Louis XIV, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre, a chassé l'hérésie de tout son royaume, et en a poursuivi les fauteurs par terre et par mer. »

La correspondance de Foucauld avec son père montre assez quel était l'esprit de servilisme du temps, combien chacun cherchait à déguiser la vérité, combien le roi et ses ministres voulaient être trompés, redoutaient la lumière. L'intendant de Poitiers adresse, en décembre 1687, un mémoire à son père pour qu'il le communique à l'archevêque de Paris, de Harlay. Après avoir constaté le succès des mesures ordonnées pour la conversion des protestants, il indique de nouvelles rigueurs à employer pour consolider le résultat obtenu : « ... La cour, dit-il, permettait de se servir de toutes les voies, non pas de force et de violence, mais de contrainte un peu plus que morale, pour les obliger à faire profession de la religion qu'ils ont embrassée... Il aurait été à souhaiter qu'il eût plu à Dieu de se servir de la voix des curés et des missionnaires pour rappeler les religionnaires à l'Église romaine, et que l'on n'eût point été obligé d'y employer l'autorité temporelle ; mais puisque la providence a voulu se servir du roi pour consommer un aussi grand ouvrage, il faut croire qu'elle lui en a réservé la consommation. »

Malgré la modération excessive des expressions, il pouvait se faire que l'on aperçût dans ces phrases l'apparence d'un blâme à l'adresse des auteurs de tant de massacres. En homme prudent et qui a l'expérience du monde des cours, le père de Foucauld lui renvoie sa lettre avec les judicieuses observations que voici : « Les ministres et tout ce qui les approche ne cherchent qu'à faire leur cour aux dépens de qui que ce soit, et sacrifient sans scrupule tout ce qui peut, par sa ruine, leur attirer quelque mé-

rite. En un mot, c'est faire le procès au ministère que de le rendre suspect de flatter le prince et de lui faire entendre les choses autrement qu'elles ne sont. On ne pardonne point de telles offenses, et la seule défiance en est mortelle. Monsieur notre archevêque parle trop pour faire de lui un confident... Ne vous avancez de rien, et vous ne serez garant de rien, mais exécutez promptement et ponctuellement. Réservez-leur l'honneur de toutes choses, ils en sont passionnément jaloux. »

Lancé dans cette voie de persécution qui renouvelait contre des chrétiens dissidents tous les supplices, — l'amphithéâtre excepté, qui, par bonheur, n'était plus dans les mœurs, — que les Césars païens déployèrent contre les premiers sectateurs d'une religion nouvelle et jalouse, le grand roi se voyait donc dans l'impossibilité de s'arrêter : c'eût été avouer qu'il avait pu se tromper. Aussi, plus que jamais, la force remplace la persuasion, le soldat fait la besogne du missionnaire. Toutes les fois que la guerre se ralentit, que la paix est signée avec l'étranger, qu'il y a quelque part des troupes à occuper, il les lance sur les calvinistes, et leurs fureurs redoublent d'implacabilité. Il veut que l'on fasse éprouver les dernières rigueurs aux nouveaux convertis *assez indiscrets* pour ne pas pratiquer ouvertement les cérémonies extérieures du culte, il ordonne d'appliquer la sévérité de l'ordonnance du 29 avril à tous ceux « à qui les accidents de la maladie n'avaient pas laissé leur bon sens, ou aux morts subitement. » Tout doit être majestueux et compassé, sous ce majestueux monarque ; et, mourir en enfance, ou trop prestement, devient une légèreté punissable. Enfin, une déclaration du 12 octobre 1687 convertit en peine de mort celles des galères portée contre quiconque favorise

la fuite des protestants à l'étranger (1). Les fugitifs eux-mêmes ne sont punis que des galères. Le complice est plus durement frappé que le principal coupable. Nous l'avons dit, c'est la loi en démente. Et alors, qu'importe une absurdité de plus !

On ne se préoccupait ni de justice, ni d'humanité, on ne songeait qu'au bon plaisir du roi, à ce qui lui était avantageux, ou même agréable ; seulement, on ne savait que faire pour atteindre ce but. On défaisait aujourd'hui ce que l'on avait fait hier. Les malheureux protestants ne savaient plus s'il fallait marcher vers la terre d'exil ou rester dans leur patrie, et les agents de Louvois flottaient indécis entre ces mesures souvent contradictoires et toujours arbitraires.

C'est ainsi qu'à la date du 16 décembre 1685, Louvois donne à Boufflers les instructions suivantes : « La grande quantité de nouveaux convertis qui sont sortis de Metz ne peut qu'être avantageuse au service du roi ; et, sans leur permettre de s'en aller, ni faire de vexations pour les y obliger, vous pouvez compter que le service du roi requiert qu'il n'y en reste pas un grand nombre. »

Nous ne croyons pas que jamais ministre ait tenu un langage aussi profondément inepte, aussi complètement dépourvu du sens politique le plus élémentaire.

« Le moyen de faire que peu de gens s'en aillent, écrivait-il aux intendants (8 décembre 1686), c'est de leur donner la liberté de le faire, sans néanmoins la leur témoigner. »

A d'autres au contraire il donnait des ordres tout diffé-

(1) Isambert, t. XX, p. 52.

rents (31 décembre 1686) : « Il n'y a point d'inconvénient de dissimuler les vols que font les paysans aux gens de la R. P. R. qu'ils trouvent désertant, afin de rendre leur passage plus difficile; et même Sa Majesté désire que l'on leur promette, outre les dépouilles des gens qu'ils arrêteront, trois pistoles pour chacun de ceux qu'ils amèneront à la prochaine place... » — « Sa Majesté désire que vous fassiez en sorte que les paysans des Ardennes courent sus et même fassent main-basse sur ceux des religionnaires qui auront l'insolence de se défendre, leur faisant entendre qu'on leur donnera tout le butin qu'ils feront, pourvu qu'ils les ramènent dans les prisons des places du roi les plus voisines (30 janvier 1686)... »

Il fallait que le grand roi eût fait de la patrie un enfer, pour qu'en touchant la terre d'exil ces malheureux poussassent des cris de joie comme celui qui s'échappe de la poitrine de Jean Migault :

« Le lendemain, qui était un dimanche, tous les voyageurs assistèrent au service divin, dans une église française de Rotterdam. Tous étaient impatients d'épancher leur cœur devant Dieu; ils allaient habiter enfin une terre libre et chrétienne! Comment n'auraient-ils pas senti tout le prix d'un tel bonheur! J'aime à croire qu'il n'y en avait pas un seul dont le cœur ne fût plein de reconnaissance et d'amour (1). »

On rencontrait dans le Poitou certains cantons privilégiés dans lesquels la bonne harmonie avait toujours existé entre calvinistes et catholiques. Ces derniers ne s'opposaient point aux assemblées secrètes des nouveaux convertis, ne

(1) Jean Migault, *Journal*, p. 171.

les dénonçaient point à l'autorité, refusaient même de fournir des témoignages contre ces réunions, innocentes à leurs yeux. Louvois, sur la demande de Foucauld, traita en coupables ces complices, envoya dans ces cantons des régiments de cavalerie, « accabla de troupes les lieux dont ces habitants avaient assisté aux assemblées, et lui expédia un arrêt pour leur faire leur procès (9 février 1687). » L'intendant du Poitou avait cru faire un exemple suffisant, et se montrer assez rigoureux en condamnant un ministre et trois huguenots, le premier à être pendu, les trois autres aux galères perpétuelles. Louvois lui écrivit de les faire pendre tous les quatre.

Foucauld attribuait l'entêtement des nouveaux convertis aux lettres pastorales qu'ils recevaient de leurs ministres, réfugiés à l'étranger, et il proposait de faire arrêter aux frontières les lettres adressées aux protestants. Mais Louvois qui avait pour lui le revenu des postes, comme la Montespan s'était fait attribuer celui des tabacs, et qui retirait deux millions de rente des seules postes étrangères, Louvois feignit cette fois, pour le dépôt des lettres, un respect qui n'était guère dans les habitudes de la cour. « Il était donc beaucoup plus sacré pour lui que celui de la religion ! » dit Foucauld avec un regret amer (p. 345).

Rien ne l'était cependant pour les exécuteurs des ordres sanguinaires du ministre; on ne respectait pas même la douleur des veuves. Celle d'un pasteur de Châtellerault s'était cachée, sachant qu'on allait venir l'arrêter pour l'enfermer dans un couvent. A l'approche des soldats, elle perd la tête, va se précipiter dans un puits, d'où on la retire avant sa complète asphyxie, puis on la conduit aux Filles-Repenties de Poitiers, c'est-à-dire parmi les rebuts du lupanar (Foucauld, p. 349). A la fin de cette année,

sauf quelques septuagénaires, toutes les femmes religieuses du Poitou avaient été expédiées dans des couvents éloignés.

Lorsque Fénelon arriva dans cette province pour y prêcher, il n'y trouva que le désert, « et sa voix évangélique exprima douloureusement les tristes effets des premières mesures (1). »

Il est impossible d'évaluer les pertes que fit la France à une époque où les sciences de l'économie politique et de la statistique n'existaient pas. L'Angleterre, la Suisse, la Hollande, la Prusse, l'Allemagne tout entière, l'Amérique même, le Canada, recueillirent cinquante mille familles françaises, prises toutes parmi les plus riches, nobles, marchands, industriels, qui, indépendamment de la portion de leur fortune qu'ils parvinrent à réaliser, leur portèrent, trésor bien plus inappréciable, le secret de nos arts, de notre supériorité industrielle. L'œuvre de Colbert, si laborieusement élevée, s'écroula sous cette longue persécution qui ne cessa plus qu'avec la monarchie elle-même. Déjà en 1688, au dire de Vauban, neuf mille matelots, les meilleurs du royaume (2), six cents officiers, et douze mille soldats avaient déserté la France pour aller peupler les flottes et les armées des ennemis. Un faubourg tout entier de Londres se peupla de nos ouvriers en cristaux et en acier, de nos habiles tisseurs en soie de Lyon, ainsi que de Tours. Cette dernière ville

(1) Joseph Guérinière, *Histoire générale du Poitou*, t. II, p. 406.

(2) « Nos matelots n'étaient pas en grand nombre ; la religion en avait fait évader une infinité, et des meilleurs... » Madame de Lafayette, *Mémoires*, p. 242.

disputait alors à la capitale des Lyonnais le sceptre de l'industrie de la soie. Plus de trois mille familles furent contraintes d'émigrer, et de quatre-vingt mille âmes, la population, d'après le témoignage de l'intendant Hue de Miromesnil, y tombe à trente-trois mille : les métiers, de huit mille, descendirent à douze cents ; les ouvriers, de quarante mille à quatre mille. La consommation, qui avait été de quatre-vingt-dix bœufs par semaine, fléchit à vingt-six, le reste à proportion (1).

« Les Français, dit Voltaire qui cette fois pourtant n'admire pas, furent dispersés plus loin que les Juifs. » Quelques-uns en effet s'enfuirent jusqu'aux extrémités de l'inhospitalière Afrique, où un neveu de Duquesne fonda une colonie vers le cap de Bonne-Espérance.

Mais si la France se dépeuplait de l'élite de sa population au profit de l'Europe et de l'univers entier, en revanche les galères du roi se peuplaient de nobles, de bourgeois, de marchands, d'avocats, de médecins, de ministres, de protestants de tous états, et lorsque l'on songe à ce qu'était cette société du dix-septième siècle qui les rejetait de son sein, on est tenté de répéter cette phrase de madame de Sévigné, quand elle voyait, lors des révoltes de 1675, enlever autour d'elle, « par centaines », ces chers Bretons que l'on envoyait ramer à Toulon ou ailleurs : « Ceux qui sont demeurés ici sont plus malheureux que ceux-là ; vos galériens me semblent une société d'honnêtes gens qui se sont retirés du monde pour mener une vie douce. »

Pas si douce, cependant, que la spirituelle marquise

(1) Chalmel, *Histoire de Touraine*, t. I, p. 31 ; t. II, p. 380.

veut bien le dire, et c'est encore une bien sinistre histoire à ajouter à toutes les autres, que celles des galères du grand roi. Colbert voulut que la marine comptât toujours cent galères. Chacune avait de vingt-cinq à trente bancs, avec cinq ou six rameurs sur chaque banc. Il fallait donc un personnel toujours complet de quinze à dix-huit mille galériens, et pour se les procurer, ainsi que pour les garder quand on les tenait, on faisait des choses qui méritaient que l'on y envoyât intendants et magistrats. L'intendant des galères de Marseille, Arnoul, qui appelait le peuple « la bête à cent têtes », avouait que « la grande passion qu'il avait pour ce corps » lui faisait donner une extension extrême à l'arrêt contre les bohêmes et les vagabonds. Une fois, il avait fait arrêter par un garde, il s'en vante à Colbert comme d'un acte de zèle (9 janvier 1668), cinq individus qu'il avait fait condamner à la rame, par cette seule raison que « les habitants lui avaient dit que ces gens-là ne faisaient que rôder à l'entour du village cherchant *peut-être, je n'en sais rien, à dérober.* »

On se passionnait volontiers, paraît-il, pour les galères, et le duc de Beaufort partageait les sentiments d'Arnoul et de madame de Sévigné pour cette institution : « J'ai donné deux grands Turcs dont le vice-roi m'avait fait présent, écrivait-il à Colbert (18 octobre 1563), et s'il m'était permis, j'y mettrais jusqu'à mes valets. » Aussi, quand on y était, ne pouvait-on plus s'en arracher. Vous aviez été condamné à dix années de galères : si l'on était bien content de vous, on vous y gardait pendant vingt ans, pendant trente ans, on vous y gardait toujours. Toutefois, Arnoul conseillait d'en relâcher de loin en loin quelques-uns de ceux qui avaient fait leur temps. « Et, ajoute-t-il,

quand bien même il leur resterait quelque petite vigueur, il est très-important d'en laisser sortir quelques-uns qui aient fait leur temps, et qui ne paraissent sortir que *sous ce prétexte*, pour guérir la fantaisie blessée de ceux qui ont passé le temps de leur condamnation, que le désespoir saisit, et qui commettent sur eux-mêmes des excès pour recouvrer leur liberté. »

Colbert n'eut pas égard à cette demande si légitime ; car, à sept années de là, l'évêque de Marseille lui mande, en date du 31 janvier 1673, sans récriminer, mais seulement pour constater un fait usuel et normal, qu'il y a des forçats qui ont doublé et triplé le temps de leur condamnation et qui attendent encore ou plutôt qui n'attendent plus leur élargissement (1). Comme Arnoul, et sans protester contre une iniquité indigne, il se contente d'exprimer le vœu que le roi fasse chaque année *quelques grâces* pour donner courage et espoir à ceux que l'on détient ainsi. Sous la monarchie du droit divin, la justice s'appelait une grâce. Mais on n'obtenait ni grâce ni justice, ainsi que le prouvent ces lignes de Dangeau, écrites le 25 novembre 1697 :

« Le roi a résolu d'ôter de dessus ses galères beaucoup de ceux qui ont fait leur temps, quoique la coutume fût établie depuis longtemps d'y laisser également ceux qui y étaient condamnés pour toute la vie et ceux qui y étaient condamnés pour un certain nombre d'années. On en tirera aussi tous les invalides, et on a résolu d'envoyer tous ces misérables-là dans nos îles d'Amérique pour les peupler (2). »

(1) Depping, *Correspondance administrative*, t. II, *passim*.

(2) Lomentey, *Nouveaux Mémoires de Dangeau*, p. 111.

Il faut dire que, par une compensation étrange et qui ajoute une dernière touche au tableau, on relâchait parfois en masse ceux qu'un autre devoir non moins impérieux commandait de retenir sous les verroux. Le 1^{er} mars 1707, un nouvel évêque est nommé à Orléans et y fait son entrée. Pour faire à peu de frais largesse au peuple, il ordonne d'ouvrir toutes les prisons et délivre du coup 850 criminels, incendiaires, faux-monnayeurs et assassins.

Arnoul raconte qu'il lâche, mais avec une grande réserve, ceux qui, ayant fait leur temps, mettent un Turc à leur place, de quelques-uns, des meilleurs ou des bandits de bonne maison, il exigeait deux Turcs, pour éviter « le mauvais effet que cela pourrait faire dans l'esprit des parlements, qui, n'examinant pas toujours les affaires à fond, pourraient dire qu'au lieu de condamner aux galères ils n'auraient qu'à condamner à l'amende ou à un Turc, ce qui causerait de très-grands abus. »

Un de ces malheureux dont le temps était expiré, se tordait de désespoir d'être attaché sur ce banc, tandis que loin de lui sa femme et ses enfants mouraient de faim, peut-être, privés de la présence de celui dont le travail les faisait vivre. L'aumônier général des galères, touché de cette douleur immense, sollicite de prendre la place de cet infortuné. Pour peu qu'il n'y eut pas une place vide sur le banc de la galère, il n'importait guère qu'un bandit fût libre et qu'un juste fût enchaîné. Tant de bandits vivaient affranchis dans les villes et les campagnes du royaume, et tant d'honnêtes gens étaient au bagne, surtout depuis le grand attentat de 1685, que l'échange ne tirait pas à conséquence. On accepta donc ; le galérien s'éloigna, l'aumônier général fut attaché dans la chiourme

des forçats, et ses pieds restèrent enflés pendant le reste de sa vie du poids des fers qu'il avait portés.

Quand on songe que Jeanne d'Arc est montée sur l'échafaud et que Vincent de Paul a traîné le boulet des galériens, tandis que Dubois a porté la pourpre des cardinaux et Louis XV celle des rois, on prend en grande pitié les choses de ce bas monde, châtimens et récompenses, et l'on jette vers le ciel un regard de suprême espérance.

Donc, on faisait son service au bagne comme aujourd'hui à l'armée, et, grâce à la misère effroyable de ces temps maudits, il se trouvait des gens, martyrs sublimes peut-être, qui, pour donner le dernier morceau de pain à leurs familles, passaient, le front courbé, sous la porte de cet autre enfer au seuil duquel il fallait laisser toute espérance.

On connaît l'histoire du galérien Fabre, le héros du drame de *l'honnête criminel*. En 1752, un détachement fut envoyé pour dissiper une assemblée de calvinistes. Comme toujours, les hommes furent condamnés aux galères ; les femmes à la réclusion perpétuelle. Fabre se trouvait parmi les premiers. Son fils se rendit sur le passage de la chaîne, et, à prix d'or, obtint du conducteur de remplacer son père. Mais déjà les temps étaient moins durs. La révolution approchait ; le souffle de l'esprit nouveau ébranlait le vieux monde monarchique ; Fabre fut relâché après six années seulement de séjour sur les galères.

Un gentilhomme condamné pour assassinat ou faux-monnoyage, achetait un Turc pour se faire remplacer. Le Turc devint une marchandise fort recherchée. Les chevaliers de Malte ou les vaisseaux des puissances étrangères en enlevaient beaucoup. On se traitait de Turc à

More : lorsqu'on saisissait un brigantin turc, on envoyait tout l'équipage aux galères. Louis eût pu proposer de l'échanger contre des chrétiens esclaves chez les peuples barbaresques qui ne restaient pas en retard et faisaient sur nos côtes des razzias pareilles : il n'y songea jamais. Regnard fut enlevé ainsi pour être vendu à Alger ; celui-là, cependant, eût bien valu d'être racheté au prix d'un Turc ou deux des galères royales. Et combien d'autres qui n'ont pas, comme l'auteur du *Légataire universel*, laissé leurs Mémoires.

Il y avait des catégories plus ou moins appréciées, et l'on faisait ouvertement trafic de chair humaine pour le grand roi. On achetait des Russes captifs et esclaves chez les Turcs ; ils devenaient forçats et esclaves chez le roi très-chrétien, sans même rencontrer l'avantage qu'au dire d'Arnoul, ils trouvaient chez les musulmans, de n'être pas tourmentés pour leur religion. Le Grand-Turc était plus tolérant que Louis XIV ! Que l'on fût bandit, voleur, assassin, rien de mieux : mais dès que l'on était chrétien, il fallait, même au bagne, être de la communion du roi. Quant aux Juifs, l'intendant des galères en essaya, mais en fut mauvais marchand. Par bonheur, ce commerce de galériens se faisait avec probité et garantie de la marchandise livrée. Aussi fait-il très-bien observer à Colbert qu'il les rendra, « en me rendant mon argent et autres frais. »

Pellot, intendant du Poitou, annonçait à Colbert ce qu'il avait à faire pour obéir à ses instructions (4 janv., 8 av. 1664) : « J'écrirai aux officiers des présidiaux de mon département, afin qu'ils condamnent le plus qu'ils pourront les criminels aux galères... Si l'on donne la peine des galères aux faux-sauniers de la Touraine, l'on

en aura beaucoup par ce moyen-là : vous pouvez prendre la peine d'écrire à M. Legay. Ce sont bons hommes et vigoureux, et fort propres à servir à ce métier, et dont on purge ainsi le pays. J'en peux parler par expérience, en ayant tiré 80 ou 100 des prisons de ce pays-là, que je fis conduire et embarquer alors que j'eus ordre de *faire des recrues d'infanterie pour l'armée de Flandre* (1). Il y a des gens de Périgord qui viennent en Limousin, et qui servent aux gentilshommes quand ils en ont besoin pour faire des assemblées et lever la gerbe contre toute justice, et l'autorité du roi et ses défenses. Quand je saurai que ces gens gagés ainsi et sans aveu sont en campagne, je tâcherai de mettre à leurs trousses quelques compagnies de dragons, et les ayant livrés au présidial, d'en faire un beau coup de filet pour la chaîne... J'ai jugé à Bellac, avec les officiers du siège royal, les gens attroupés du marquis de la Ponze. Il y en a cinq condamnés aux galères compris le capitaine La Treille. Il n'a pas tenu à moi qu'il n'y en ait eu davantage ; *mais l'on n'est pas maître des juges..* » Il insiste souvent pour que l'on enlève vite les forçats, ce qui ne peut manquer d'encourager les juges à multiplier les condamnations aux galères.

Vers la même époque, l'intendant d'Orléans fait valoir auprès de Colbert les services qu'il rend dans le même sens : « Cette lettre, dit-il, sera seulement pour vous informer de ce que j'ai fait pour l'exécution de la volonté du roi, pour le regard des criminels que *Sa Majesté désire être condamnés aux galères*, afin de rétablir ce corps qui

(1) Louis XIV faisait souvent ses recrues au bague. Voir notre *France sous Louis XIV*, t. II, p. 474.

est nécessaire à l'État. J'ai fait entendre aux officiers du présidial et prévôté de cette ville l'intention de Sa Majesté... » Le roi, en effet, avait ordonné de condamner aux galères tous les criminels qui avaient encouru la peine de mort, et comme la pénalité n'était fixée sur rien, que beaucoup de peines étaient laissées à l'arbitraire des juges, il leur était très-facile d'obéir à ses ordres.

Le chevalier de Gout écrivait d'Orange à Colbert (28 juin 1662) : « J'ai un *bon forçat* que j'ai fait condamner à ce Parlement, que j'enverrai à Toulon ; et si je puis attraper encore deux huguenots qui ont fait les insolents à la procession de la Fête-Dieu, je les enverrai de compagnie. »

L'intendant de la marine de Toulon se plaint (29 août 1662) qu'un de ses forçats lui a été enlevé en route « par nombre de noblesse assemblée, qui était un gentilhomme nommé de Minty, filleul de M. le duc de Mazarin... » Le corps de la noblesse fournissait, en effet, un assez bon contingent de forçats, surtout en qualité de faux-monnayeurs (1), et l'on regardait comme quelque chose de fort avantageux quand les forçats abondaient. « C'est une bonne nouvelle pour Sa Majesté, écrit Colbert (22 janv. 1666), qu'il y ait trente *bons forçats* dans la conciergerie de Rennes. » Louis eût pu recevoir bien plus souvent de ces heureuses nouvelles-là, car, au XVII^e siècle, on pouvait dire du forçat ce que l'on a dit de l'esprit ; il courait les rues, il n'y avait qu'à se baisser, et encore fort peu, pour en prendre. Le grand obstacle venait de la parcimonie des fermiers ou receveurs du roi, qui refusaient de

(1) Colbert à de Harlay, 3 déc. 1666. — Depping, t. II.

fournir aux frais nécessaires pour instruire les procès et faire punir les criminels (1). Il est vrai qu'il y avait aussi un peu de la faute de la justice elle-même, qui coûtait beaucoup plus qu'elle ne valait, et était devenue tellement ruineuse, que tous les crimes demeuraient impunis (2). Les juges prenant plus que les autres voleurs, il valait mieux s'en tenir aux derniers, sans passer encore par les mains des premiers.

Si l'avarice des fermiers des droits du roi était cause que l'on poursuivait seulement un petit nombre des galériens qui couraient la France, l'avarice de ceux qui conduisaient les chaînes faisait que la plupart mouraient de misère et de faim dans le trajet, entre les diverses conciergeries du centre et les ports où ils devaient être employés ; les plus robustes arrivaient mourants (3). Une fois rendus à destination, ils étaient vêtus de rouge, la barbe, les cheveux, les sourcils rasés, et comme on coupait le nez et les oreilles à tous les forçats qui s'étaient évadés et qu'on avait repris, on juge si ce personnel était assez hideux. Chargés d'une chaîne de trois pieds de long à la jambe, ils étaient rivés pour toujours à leur banc, de jour, de nuit ; ils y mangeaient, ils y dormaient, ils y vivaient ; la mort seule brisait leurs liens.

A l'approche du combat, le garde-chiourme criait : « Alerte ! le tap en bouche ! » Le tap était un bâillon, un morceau de liège d'un pouce d'épaisseur et de trois pouces

(1) De Pontac, procureur général au Parlement de Bordeaux, à Colbert, 8 février 1664.

(2) Note du commissaire du roi auprès des états du Languedoc Béziers, 7 décembre 1685.

(3) Le marquis de Ternès à Colbert, 29 nov. 1667.

carrés, qui pendait attaché au cou, dans lequel on les faisait mordre, et qu'au signal donné chacun retenait devant ses lèvres par deux cordons liés fortement derrière la tête. Alors la mitraille pouvait pleuvoir sur les galères, on pouvait risquer l'abordage, aucun cri, aucun gémissement ne troublait les ordres des chefs, ni l'harmonie de la manœuvre; les blessures arrivaient, la mort survenait, le voisin n'était averti de celle de son voisin que parce qu'il le voyait s'affaisser sur lui-même. Les cris des blessés, des mourants eussent pu jeter le découragement dans l'âme de ces hommes que l'on menait au combat sans les laisser combattre, sans qu'ils pussent s'enivrer du bruit, du mouvement, de la lutte, de toutes ces choses qui font passer sur l'horreur de ces hideuses boucheries humaines qui constituent les plus glorieuses éphémérides de l'histoire.

L'amiral Baudin raconte qu'en 1846, étant alors préfet maritime à Toulon, le hasard lui fit trouver des papiers provenant d'une ancienne matricule du personnel des galères, vers la fin du règne de Louis XIV : « Vous avez remarqué, écrit-il, que des jeunes gens de dix-huit, de seize, et même de quinze ans figurent au nombre de ceux qui ont été condamnés à *vie* pour cause de religion. Je me souviens d'une apostille qui a surtout excité mon attention, c'est celle relative à un malheureux enfant, condamné, était-il dit, par M. de Bâville, *pour avoir, étant âgé de plus de douze ans, accompagné son père et sa mère au préche.*

« Vous avez sans doute remarqué que toutes les condamnations, *sans exception*, prononcées pour cause de religion, sont des condamnations à *vie*; tandis que la plupart des criminels, même de ceux qui sont coupables

d'homicide, ne sont condamnés qu'à un petit nombre d'années seulement (1). »

Les protestants se voyaient maltraités d'une façon toute particulière sur les galères royales. En frappant les bandits et les assassins, on ne vengeait que le roi, dont ils méprisaient les lois; en martyrisant les réformés, on vengeait Dieu et Louis à la fois. A eux donc tous les coups et tous les mauvais traitements, à eux les dures corvées et les expéditions aventureuses. Lisez cette lettre de Seignelay, en date du 18 avril 1686 :

« Comme rien ne peut tant contribuer à rendre traitables les forçats qui sont encore huguenots et n'ont pas voulu se faire instruire, que la fatigue qu'ils auraient pendant une campagne, ne manquez pas de les mettre sur les galères qui iront à Alger (2). »

Il faut lire les Mémoires de Jean Martheille, si l'on veut descendre jusqu'aux derniers cercles de cet enfer qui eût fait reculer le Dante. Cela est écrit sans fiel, avec une résignation sublime, et l'accusation qui en ressort n'en est que plus terrible.

Il était de Bergerac, les dragons allaient pénétrer chez lui, il se sauve avec un de ses amis, nommé Le Gras; ils traversent la France au milieu de mille dangers, arrivent jusqu'à la frontière du Nord, qu'ils allaient franchir lorsqu'ils sont trahis, vendus, livrés, traduits devant le parlement de la province qui les acquitte, faute de preuves. Une chose, cependant, déposait contre eux: ils étaient sans passeports. Le procureur général en écrit au ministre

(1) *Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme*, 1853, p. 53.

(2) *Depping, Corr. admin.*, t. IV, *Introd.*, p. 26.

d'État La Vrillière, « lui annonçant, dit Martheille, que nous avons fait preuve parfaite de notre innocence à sortir du royaume. » Quinze jours après, le président le fait appeler pour lui remettre la réponse du ministre, ainsi conçue : « Messieurs Jean Martheille, Daniel Legras, s'étant trouvés sur la frontière du Nord sans passeports, Sa Majesté prétend qu'ils soient condamnés aux galères.

« Je suis, Messieurs, etc. Signé : Le marquis de la Vrillière. »

Le greffier leur lut alors la sentence que le parlement venait de rédiger : « Avons lesdits Jean Martheille et Daniel Legras, dûment atteints et convaincus de faire profession de la R. P. R., et s'être mis en état de sortir du royaume pour professer librement la dite religion ; pour réparation de quoi, les condamnons à servir de forçats sur les galères du roi, à perpétuité. »

« La lecture de cette sentence finie, je dis au conseiller : — Comment, M., le Parlement, un corps si vénéré et si judicieux, peut-il accorder la conclusion de cette sentence (atteints et convaincus), avec la déclaration de nous absoudre, comme il l'avait effectivement fait ? — Le Parlement, nous dit-il, vous a absous, mais la Cour, qui est supérieure au Parlement, vous condamne. — Mais où reste la justice, M., qui doit diriger et l'un et l'autre tribunal ? — N'allez pas si avant, me répondit-il, il ne vous appartient pas d'approfondir ces choses. »

Cet homme, cet innocent, que le bon plaisir du roi condamnait aux galères perpétuelles, avait seize ans !

C'était le 17 décembre : « il gelait, comme on dit, à pierres fendre. » La chaîne, composée de quatre cents forçats environ, dont vingt-deux criminels au même titre que Martheille, quitte Paris pour se rendre à Marseille ;

chacun d'eux portait environ cent cinquante livres de fer. A la fin de la première journée, ils arrivèrent à Charenton, accompagnés par quatre bourgeois de Paris qui, touchés de compassion, avaient donné cent écus au capitaine afin qu'il se pourvût d'une ou deux charrettes pour le cas où quelques-uns des protestants n'eussent pu se traîner sur les routes.

« A neuf heures du soir, qu'il faisait un grand clair de lune et une gelée, par un vent de bise qui tout glaçait, on décramponna la chaîne, et on nous fit tous sortir de l'écurie dans une spacieuse cour, close d'une muraille qui régnait devant cette hôtellerie. On fit arranger la chaîne à un bout de cette cour, ensuite on nous ordonna, le nerf de bœuf à la main, qui tombait comme grêle sur les paresseux, de nous dépouiller entièrement de tous nos habits, et de les mettre à nos pieds.

« Il fallut obéir ; et nous, vingt-deux, ni plus ni moins que toute la chaîne, nous subîmes ce cruel traitement. Après que nous fûmes dépouillés, nus comme la main, on ordonna à la chaîne de marcher de front jusques à l'autre bout de la cour, où nous fûmes exposés au vent de bise pendant deux grosses heures ; pendant lequel temps les archers fouillèrent et visitèrent tous nos habits, sous prétexte d'y chercher couteaux, limes, et autres instruments propres à couper les chaînes. On peut juger si l'argent qui se trouva échappa des mains de ces harpies ! Ils prirent tout ce qui les accommodait, mouchoirs, linge (s'il était un peu bon), tabatières, ciseaux, etc., et gardèrent tout, sans en avoir jamais rien rendu ; et lorsque ces pauvres misérables leur demandaient ce qu'on leur avait enlevé, ils étaient accablés de bourrades de leurs mousquetons, et de coups de bâton.

« La visite de nos hardes étant faite, on ordonna à la chaîne de remarcher de front jusqu'à la place où nous avions quitté nos habits. Mais, ô spectacle cruel ! la plupart de ces malheureux, de même que nous, étions si raides du grand froid que nous avions souffert, qu'il nous était impossible de marcher, quelque petit espace qu'il y eut de l'endroit où nous étions jusques à nos habits. Ce fut alors que les coups de bâton et de nerf de bœuf plurent, et ce traitement horrible ne pouvant ranimer ces pauvres corps, pour ainsi dire tout gelés, et couchés, les uns raides morts, les autres mourants, ces barbares archers les traînaient par la chaîne de leur cou, comme des charognes, leur corps ruisselant de sang des coups qu'ils avaient reçus. *Il en mourut, ce soir-là ou le lendemain, dix-huit...*

« Par une espèce de miracle, il n'y eut aucun de nous vingt-deux, qui y périt, ni pendant la route, où on nous fit encore trois fois cette barbare visite, en pleine campagne, avec un froid aussi grand et même plus rude qu'il n'était à Charenton... Ce qui nous aida le plus à nous réchauffer, et qui vraisemblablement, après Dieu, nous sauva la vie, ce fut le fumier des chevaux de cette écurie sur lequel nous étions assis ou à demi couchés. Pour moi, je me souviens que j'eus la facilité de m'y enterrer entièrement. Ceux qui purent le faire s'en trouvèrent bien, se réchauffèrent, et se remirent bientôt...

« Le lendemain, au matin, nous partîmes de Charenton. On mit sur les chariots quelques-uns de nous vingt-deux qui le requièrent, sans qu'on les maltraitât le moins du monde ; mais les autres malheureux, accablés de leurs souffrances du soir précédent, et quelques-uns à l'article de la mort, ne purent obtenir cette faveur qu'après avoir

passé par l'épreuve du nerf de bœuf ; pour les mettre sur les chariots, on les détachait de la grande chaîne, et on les traînait par celle qu'ils avaient au cou, comme des bêtes mortes, jusqu'au chariot, où on les jetait comme des chiens, leurs jambes nues pendantes hors du chariot, où dans peu elles gelaient et leur faisaient souffrir des tourments inexprimables ; et, qui pis est, ceux qui se plaignaient ou se lamentaient sur ces chariots des maux qu'ils souffraient, on les achevait de tuer à grands coups de bâton.

« On demandera ici pourquoi le capitaine de la chaîne n'épargnait pas plus leur vie, puisqu'il recevait vingt écus par tête pour ceux qu'il livrait vivants à Marseille, et rien pour ceux qui mouraient en chemin. La raison en est claire. C'est que le capitaine devait les faire voiturer à ses dépens, et les voitures étant chères, il ne trouvait pas à beaucoup près son compte à les faire charrier. Car, à faire charrier, par exemple, un homme jusques à Marseille, il lui en aurait coûté plus de quarante écus, sans la nourriture ; ce qui fait voir qu'il lui était plus profitable de les tuer que de les faire voiturer. Il en était quitte en laissant au curé du premier village qui se présentait le soin d'enterrer ces corps morts, et en prenant une attestation dudit curé (1). »

Arrivés à Marseille, ils se virent livrés aux féroces caprices du comite et des deux sous-comites, pris parmi les mousses, « élevés dans la cruauté et à être sans pitié (p. v. 463), » et grandis dans le mépris et l'horreur du bétail humain que l'on abandonnait sans contrôle à leur cruauté sauvage. Non contents de les frapper sans cesse,

(1) Jean Martheille, *Mémoires*, p. 333-337.

ils leur infligeaient une rude bastonnade à la moindre dénonciation, à la plus légère faute.

« Voici comment se pratique cette barbare exécution, dit Martheille. On fait dépouiller tout nu, de la ceinture en haut, le malheureux qui doit la recevoir. On lui fait mettre le ventre sur le coursier de la galère, ses jambes pendantes dans son banc, et ses bras dans le banc à l'opposite. On lui fait tenir les jambes par deux forçats, et les deux bras par deux autres, et le dos en haut tout à découvert et sans chemise ; et le comite est derrière lui, qui frappe avec une corde un robuste turc pour l'animer à frapper de toutes ses forces avec une grosse corde sur le dos du pauvre patient. Ce turc est aussi tout nu et sans chemise, et comme il sait qu'il n'y aurait pas de ménagement pour lui s'il épargnait le moins du monde le pauvre misérable que l'on châtie avec tant de cruauté, il applique ses coups de toutes ses forces ; de sorte que chaque coup de corde qu'il donne fait une contusion élevée d'un pouce. Rarement ceux qui sont condamnés à souffrir un pareil supplice en peuvent-ils supporter dix à douze coups sans perdre la parole et le mouvement. Cela n'empêche pas que l'on ne continue à frapper sur ce pauvre corps, sans qu'il crie ni qu'il remue, jusqu'au nombre de coups auquel il est condamné par le major. Vingt ou trente coups n'est que pour les peccadilles ; mais j'ai vu qu'on en donnait cinquante ou quatre-vingt, et même cent ; mais ceux-là n'en reviennent guère. Après donc que ce pauvre patient a reçu les coups ordonnés, le barbier ou frater de la galère vient lui frotter le dos tout déchiré avec du fort vinaigre et du sel, pour faire reprendre la sensibilité à ce pauvre corps, et pour empêcher que la gangrène ne s'y mette (p. 123)... »

Aux tortures physiques, il faut ajouter, pour ces pasteurs vénérables, pour ces protestants, l'élite de la population du royaume, le supplice affreux du contact de ces forçats, rebut hideux d'une société déjà bien infâme, même dans ses plus hautes régions, et jusque sur le trône où l'on pouvait contempler l'insolent spectacle d'un prince faisant promener devant ses armées, dans la même voiture et à la face de la France, son épouse légitime et ses deux principales maîtresses, dont la plus nouvelle était elle-même mariée.

Aux jours de ses désastres, quand les alliés vainqueurs dictaient les conditions de paix que subissait la France frémissante, il était une chose qu'ils réclamaient incessamment, mais sur laquelle le grand roi se montrait inflexible. Ils demandaient la liberté des malheureux calvinistes qui peuplaient les galères. Louis rendait les provinces, mais gardait fièrement ses galériens. Convaincu qu'à l'étranger ils vivraient et mourraient dans la religion que l'on avait enseignée à leur enfance, il se laissait aller à l'espoir que, sous le fouet du comite, ils embrasseraient à la fin la religion de Rome, et c'était pour lui une affaire de conscience de prolonger jusqu'à la mort leur supplice, leur agonie et leur martyre.

De temps en temps, aux grandes fêtes, les aumôniers convertissaient quelques galériens catholiques que l'on disait huguenots. On en faisait un pompeux rapport au roi, et, à ce prix, on obtenait de lui qu'il ne songeât jamais à relâcher les autres (1).

Pendant près d'un siècle, on continua de jeter aux

(1) Martheille, p. 345.

galères perpétuelles, sans jugement et pour toute la vie, des Français coupables de protestantisme. Ce fut seulement le 16 janvier 1763 que, dans une dépêche au duc de Choiseul, M. de Saint-Florentin signala l'étrangeté d'une situation pareille, à propos de trente-sept protestants détenus aux galères, et de vingt autres, prisonniers à Aigues-Mortes, pour avoir assisté à une assemblée, et qui furent relâchés, grâce à l'intervention de l'Angleterre.

« Le feu roi, disait M. de Saint-Florentin, avait si fort à cœur l'exécution des ordonnances qu'il avait données sur le fait de la religion, que par un règlement particulier concernant le détail des galères, et qui est dans vos bureaux, il décida qu'*aucun homme condamné pour cause de religion ne pourrait jamais sortir des galères* (1). »

Cette existence de damnés, à laquelle le pieux époux de la veuve Scarron condamnait ceux de ses sujets huguenots qu'il ne lui plaisait pas de faire massacrer par ses soudards, ou pendre, rouer, ou brûler par ses bourreaux; cette existence, disons-nous, n'était cependant pas sans quelques compensations, elle avait ses jours de joies et de folles liesses; c'était quand quelques gentils-hommes désœuvrés, quelques grandes dames ennuyées, quelques maîtresses influentes voulaient se donner la récréation de visiter les galères. Navires et personnel tout faisait toilette, manœuvrait de son mieux, excitait les applaudissements des spectateurs :

« Une galère ainsi parée de tous ses ornements offre à la vue un spectacle qui frappe d'admiration ceux qui n'en voient que l'extérieur. Mais ceux qui portent leur ima-

(1) *Bulletin du Protestantisme français*, 1858, p. 79

gination sur la misère de trois cents galériens qui composent la chiourme, rongés de vermine, le dos labouré de coups de corde, maigres et basanés par la rigueur des éléments et le manque de nourriture, enchaînés nuit et jour et remis à la direction de trois cruels comites qui les traitent plus mal que les bêtes les plus viles : ceux, dis-je, qui font ces considérations diminuent infiniment leur admiration pour ce superbe extérieur.

« Les seigneurs et dames, ayant parcouru les galères d'un bout à l'autre, reviennent à la poupe, s'asseient sur des fauteils ; et le comite, ayant reçu l'ordre du capitaine, commande l'exercice à la chiourme au son du sifflet. Au premier temps, ou coup de sifflet, chacun ôte son bonnet de dessus sa tête ; au second, sa casaque ; au troisième, sa chemise. On ne voit alors que des corps nus... On les fait coucher tout à coup sur leurs bancs. Alors tous ces hommes se perdent à la vue. Après, on leur fait lever le doigt indice ; on ne voit que des doigts ; puis le bras ; puis la tête ; puis une jambe ; puis les deux jambes ; ensuite tout droit sur leurs pieds ; puis on leur fait à tous ouvrir la bouche ; puis tous ensemble, s'embrasser, se jeter l'un l'autre à bas, et encore diverses postures indécentes et ridicules, et qui, au lieu de divertir les spectateurs, font concevoir aux honnêtes gens de l'horreur pour cet exercice, où l'on traite des hommes, et, qui plus est, des chrétiens, comme s'ils étaient des bêtes brutes. Ces sortes d'exercices arrivent très-fréquemment, dans l'hiver comme dans l'été (1). »

On avait vu parfois, au temps des Césars, quand, dans

(1) Martheille, p. 511-513.

l'amphithéâtre, la chair des martyrs volait en éclats sous les fouets des tortionnaires, ou saignait sous les dents et les griffes des tigres et des lions, de vieux païens, subitement convertis, pousser le cri sublime de la Pauline de Corneille :

— « Je vois ! je sais ! je crois !... »

La férocité implacable des bourreaux du grand roi amena de pareils prodiges :

« En 1700, tout retentit des gémissements de ceux qui languissaient dans les prisons et dans les fers. On voit, sur la fin d'avril, partir une chaîne de soixante-trois galériens, dont les crimes sont la fidélité, l'attachement et le zèle pour leur religion, et parmi lesquels on remarque plusieurs pères de famille, plusieurs têtes à cheveux gris. Sur les galères, à Marseille, un réformé refuse de fléchir les genoux devant l'hostie, parce qu'il ne croit pas pouvoir le faire en conscience ; on l'étend sur le coursier ; le plus puissant turc qui soit dans la galère, armé d'une corde goudronnée et trempée dans l'eau de mer, frappe de toutes ses forces ; le corps rebondit, retombe sous des coups terribles et redoublés, et ne fait plus qu'une plaie sanglante. Et quelle plume pourrait décrire des horreurs capables d'attendrir les forçats ? Deux galériens, romains de religion, qui n'étaient pas là pour des excès de zèle, changent à la vue de cet affreux spectacle. Ils vont le déclarer à l'évêque de Marseille. On les associe aux souffrances de leurs nouveaux frères, et ils en font leur joie et leur bonheur (1). »

Les galères, telles que nous venons de les décrire,

(1) Court de Gébelin, *Histoire des troubles des Cévennes*, liv. I, p. 34-35. — Louis Figuier, *Histoire du Merveilleux*, t. II, p. 261.

parurent au grand roi une peine trop douce encore pour de pareils criminels, puisque, nous l'avons vu, à partir de juillet 1686, hommes, femmes, enfants, tous ne furent plus passibles que d'une peine unique et égale, la mort : la mort sur place, autant que possible, ou la pendaison en masse pour les prisonniers. On tomba donc sur deux assemblées, à peu de jours de distance, à Anduse et au Vigan ; on massacra, sans faire quartier à personne, tout ce que l'on put tuer, on pendit haut et court tout ce que l'on put saisir, et l'on attendit.

Hélas ! les infatigables convertisseurs comptèrent bientôt une déception de plus, et Bâville fut contraint d'avouer à la cour la complète insuffisance de cette nouvelle mesure (1). « Je viens d'apprendre que, dimanche dernier, 27 de ce mois, il y a eu une assemblée de près de quatre cents hommes, dont plusieurs étaient armés, dans le diocèse de Mende, au pied de la montagne de Lozère. Bien que cette assemblée se soit tenue à près de 12 lieues de l'endroit où a été la dernière, je ne puis m'empêcher d'être fort surpris d'un pareil événement. Je croyais que le grand exemple que j'ai fait au Vigan et à Anduse mettrait, au moins pour quelque temps, les Cévennes en tranquillité. Mais, puisque ce dernier n'a de rien servi, je ne crois pas que l'on puisse rien espérer de ce genre de peine à l'avenir. Je crois même qu'il sera à la fin dangereux de le continuer ; et je crains que tant de condamnations à mort, dans une affaire mêlée de religion, n'irritent les esprits et n'endurecissent tous les mauvais convertis par un si méchant exemple. . . »

(1) Bâville à Louvois, 29 octobre 1686.

Mais il n'était pas aisé de prendre Louvois au dépourvu. Il songea à quelque chose de mieux que la mort, — à la transportation arbitraire, qui inspire moins d'horreur, parce que le sang ne coule pas, mais qui, combinant la captivité avec l'exil, tue presque aussi sûrement, et permet de tuer à distance, au loin et par grandes masses. Les révoltés prétendent s'être retirés au *désert*. Il les prend au mot, et, si tuer les habitants ne suffit pas, il tuera le pays lui-même et en fera un désert. Il confie ce nouveau projet à Bâville : « Je vous ai marqué que le roi se résoudra à changer tous les peuples des Cévennes; c'est en effet son intention, s'il continue à s'y faire des assemblées, n'y ayant point de parti que Sa Majesté ne prenne pour mettre ce pays-là sur le pied d'être soumis à ses ordres (1). »

Le duc de Noailles prévoit bien quelques difficultés dans l'exécution (2) : « J'avoue que cela m'afflige d'autant plus qu'après les châtimens rigoureux qui ont été faits avec si peu de fruit, depuis environ huit mois, au sujet de ces assemblées, on ne sait quasi plus quel parti prendre pour ramener ces misérables et pour accorder les sentimens de la bonté et de la clémence du roi pour ses sujets, avec les desseins que le ciel lui a inspirés pour le bien de la religion et ce qu'il doit à son autorité. J'estime que si Sa Majesté juge qu'il n'y ait d'autre remède que celui de changer quelques peuples des Cévennes, il faudra commencer par ceux qui ne font aucun commerce, et qui habitent des montagnes inaccessibles, où la rudesse

1) Louvois à Bâville, 21 octobre 1686.

2) Noailles à Bâville, 29 octobre 1686.

du climat et la température de l'air leur inspirent un esprit sauvage, tels que ceux de la dernière assemblée, la perte de ces peuples étant d'une moindre conséquence pour la province que ceux qui contribuent au commerce. Si le roi prenait ce parti-là, il faudrait envoyer ici au moins quatre bataillons pour l'exécution de ses ordres, qui ne se fera pas sans de grandes difficultés et de grandes peines pendant l'hiver. »

En effet, le grand ministre paraît tenir compte de ces sages objections, et il amende son projet primitif (1) : « Il a paru extrêmement difficile d'ôter entièrement les peuples de plusieurs villages, pour y en mettre d'autres en leur place, et Sa Majesté a cru qu'il se fallait réduire à choisir, dans les endroits où les communautés, en général, sont moins bien converties, et où l'âpreté du pays les rend plus disposés à se soulever, ceux qui paraîtront avoir plus de crédit, et les plus capables de commencer des séditions, pour les envoyer incessamment dans différents châteaux de la province, jusqu'à ce que deux vaisseaux que le roi va faire armer à Marseille soient en état de les transporter dans les îles de l'Amérique et du Canada, où ils peuvent être suivis par leurs femmes, si elles le désirent. Sa Majesté s'attend que cet exemple, fait sur cent ou cent cinquante habitants des Cévennes, purgera le pays des plus dangereux, et imprimera une telle terreur aux autres qu'ils se contiendront mieux qu'ils n'ont fait par le passé. »

Le marquis de La Trousse s'emploie activement avec Bâville à ce travail d'épuration. Au premier moment,

(1) Louvois à Bâville, 29 novembre 1686.

le résultat semble dépasser leurs espérances. Après un premier coup de filet jeté à Nîmes, où l'on arrête une cinquantaine de personnes, La Trousse s'empresse de rendre compte au ministre des heureux effets de leur zèle (1) : « Je n'ai rien à me reprocher, Monseigneur, pour l'exécution de tous vos ordres ; mais j'ai affaire à des peuplés les plus légers et les plus fous qu'il y ait au monde. Les habitants de Nîmes ont une telle peur qu'ils courent en foule aux églises ; ils demandent et voudraient qu'on leur donnât tous les sacrements en un même jour, croyant par là se mettre à couvert de l'orage qu'ils croient être prêt à tomber sur leurs têtes. Mon avis est toujours, Monseigneur, qu'il ne faut point se reposer sur leurs belles paroles ; ce sont des canailles dans le fond, qui ne valent rien, et qui sont malintentionnés . . .

« Nous avons composé une voiture de cent personnes pour les îles, que nous ferons partir d'Aigues-Mortes par mer, le 24 ou 25 de ce mois, pour les conduire à Marseille. Toutes les mesures sont prises pour cela, comme aussi pour faire bientôt après une seconde et une troisième voiture de cent nouveaux convertis chacune, parce que nous prévoyons ne pouvoir nous dispenser de faire sortir au moins trois cents personnes de cette province, à ne prendre que ceux qu'il est essentiel de chasser, et dont l'esprit mutin et dangereux les porterait toujours à troubler les cantons dont on les tire. »

Que l'on se figure quelle terreur inouïe devait presser toutes les poitrines, là où il suffisait de la volonté, de la rancune, du caprice, de la légèreté de l'intendant, d'un

1) La Trousse à Louvois, 3,7, 10 janvier 1687.

chef militaire, ou de quelqu'un de leurs subdélégués, pour vous faire arrêter par ce seul motif que l'on vous soupçonnait d'être, non pas même un protestant, mais un mauvais converti, et pour vous faire transporter par centaines, jeter aux galères, rouer vif, et torturer en cent façons ! Car ce n'étaient là que des mesures de surcroît, et l'ancienne pénalité n'avait rien perdu de ses rigueurs. Louvois-Satan le rappelle en passant (1) : « Sa Majesté n'a pas cru qu'il convînt à son service de se dispenser entièrement de l'exécution de la déclaration qui condamne à mort ceux qui assisteront à des assemblées. Elle désire que de ceux qui ont été à l'assemblée d'auprès de Nîmes, deux des plus coupables soient condamnés à mort, et que tous les autres hommes soient condamnés aux galères. Si les preuves ne vous donnent point lieu de connaître qui sont les plus coupables, le roi désire que vous les fassiez tirer au sort, pour que deux d'iceux soient exécutés à mort. »

Il craint que ses dignes agents ne faiblissent dans leur terrible besogne, il les reconforte et les ranime (2) : « Je n'ai rien à vous dire sur l'état où vous me mandez que sont les Cévennes, parce que rien ne convient moins au service du roi ni au bien de la province que de témoigner que l'on soit capable d'avoir pitié des gens qui se sont conduits comme ont fait ceux-là, lesquels doivent être abîmés de manière que l'état où ils demeureront serve d'exemple à tous les autres nouveaux convertis. »

Ah ! vous avez reproché à notre glorieuse Révolution

(1) Louvois à Bâville, 10 janvier 1687.

(2) *Id.*, 28 janvier 1687.

ses listes de suspects, ses échafauds, ses transportations ! Mais ceux qu'elle frappait le méritaient, étant tous des conspirateurs et des révoltés, ligués avec l'étranger en armes, tandis que Louis XIV frappait, en pleine paix, les meilleurs et les plus inoffensifs parmi ses sujets, qu'il poussait au désespoir. Mais la Terreur, — trop longue, hélas ! — ne put se soutenir que pendant quelques mois, tandis que les effroyables persécutions contre les calvinistes durèrent trente-cinq années, autant que lui, et se prolongèrent même longtemps encore après que la mort en eut délivré la France.



LA

GUERRE DES CAMISARDS

SECONDE PARTIE.

On a voulu comparer la guerre des Camisards à l'insurrection vendéenne de 1793. Historien de ces deux sanglants épisodes de nos annales, nous n'acceptons pas, pour les Cévénols, cette assimilation. Sans provocation aucune, les paysans du Bocage se soulevèrent contre la patrie à l'heure suprême où elle était envahie par toutes ses frontières, et quand elle ne leur demandait, comme au reste du pays, que le sacrifice de quelques-uns de leurs enfants pour voler à sa défense. Ils faillirent faire sombrer dans une mer de sang, ils exaspérèrent et rendirent furieuse cette sublime Révolution de 1789 dont eux, surtout, la race éternellement taillable et corvéable, allaient cueillir les meilleurs fruits, et qui se montrait si merveilleusement conciliante à ses débuts, jusqu'au jour où elle se vit

poussée à bout par les trahisons de la cour, du clergé et de la noblesse.

Lorsque les pauvres habitants des montagnes cébéniques brandirent à la fin le bâton ferré des Jacques, il y avait vingt longues années, et plus, que le despotisme sauvage du grand roi faisait peser sur eux cette persécution atroce qui les arrachait de leurs berceaux et n'accordait pas même un tombeau à leurs cadavres, traînés sur la claie, déchiquetés par morceaux, brûlés pour en jeter les cendres aux quatre vents de l'horizon. De la naissance à la mort, la vie pour eux n'était qu'une longue torture. Louis avait élargi sous leurs pas et creusé à des profondeurs inouïes l'abîme des douleurs humaines. Ils avaient enfin touché le fond, et par ce beau désespoir dont parle le poète, ils voulurent remonter à la surface, ou mourir.

Nous osons affirmer que la Jacquerie vendéenne fut la plus coupable des révoltes, parce qu'elle est la plus injustifiée, tandis que celle des Camisards fut la plus légitime des insurrections, parce qu'elle était la plus inévitable.

Ils ne pouvaient plus se marier, ensevelir leurs morts, élever leurs enfants. Il n'y avait plus pour eux ni patrie, ni religion, ni propriété, ni famille. On leur enlevait les titres du citoyen, les droits de l'homme, ils étaient rejetés hors de la loi civile et de la loi religieuse, hors de l'humanité, et voici ce qu'écrivait un homme qui, certes, n'avait nul goût aux batailles ni aux luttes armées, J.-J. Rousseau dans sa lettre immortelle à M. de Beaumont :

« Le seul cas qui force un peuple ainsi dénué de chefs à prendre les armes, c'est quand, réduit au désespoir par ses persécuteurs, il voit qu'il ne lui reste plus de choix

que dans la manière de périr. Telle fut, au commencement de ce siècle, la guerre des Camisards. Alors on est tout étonné de la force qu'un parti méprisé tire de son désespoir : c'est ce que jamais les persécuteurs n'ont su calculer d'avance. Cependant de telles guerres coûtent tant de sang, qu'ils devraient bien y songer avant de les rendre inévitables. »

On rencontrait dans le Languedoc une population protestante plus nombreuse que dans le reste du royaume. Là, brûlées par le soleil du midi, les têtes sont ardentes et promptes à s'exalter. Et dans le Languedoc il y avait les Cévennes, qu'habitaient des hommes grossiers, ignorants, isolés du reste du monde au milieu de leurs montagnes sauvages que la neige couvrait pendant de longs mois de l'année, et qui, encore aujourd'hui, portent la redoutable *coutelière* suspendue à leur côté, ou fixée entre les boutonnières de leur veste.

Après que l'on eut renversé les temples où ils allaient, aux pieds de l'Éternel, puiser la force de lutter contre les rigueurs de la création et de résister à la triple tyrannie du fisc royal, du clergé et des gentilshommes, ils se rassemblèrent, d'abord inoffensifs et sans armes, dans ces *Assemblées du Désert*, comme ils les appelaient dans leur langage biblique, où un ministre qui ne savait pas, en commençant, si sa voix ne serait pas éteinte avec sa vie sous la fusillade des dragons embusqués aux environs, venait leur parler de Dieu, de l'âme, de la charité et des espérances d'un monde moins rigoureux.

Lors de la paix de Ryswick (20 septembre 1697), après vingt années de guerres effroyables, de dévastations et d'incendies sans exemple dans l'histoire, après que l'on eut doublé les effectifs militaires, dépensé les hommes

par centaines de mille et l'argent par centaines de millions, le roi-soleil, après tant de *Te Deum* chantés dans ses églises, rendit toutes ses conquêtes (1), céda sur tous les points, un seul excepté, comme toujours : la rentrée de ses sujets huguenots. Immuable à cet égard, il répondit par un redoublement de rigueurs à l'insolente prétention des alliés, qui réclamaient quelques garanties pour les calvinistes français. Il fallait bien, d'ailleurs, occuper l'armée, et puisqu'il était inévitable qu'elle pillât, mieux valait, après tout, qu'elle pillât les huguenots, et qu'elle laissât respirer un peu les bons catholiques. Cela sanctifiait en quelque sorte leurs crimes, en faisant d'eux les instruments de Dieu. Ne faut-il pas des démons pour être les ministres des vengeances du Très-Haut, et n'était-ce pas encore des élus, ceux-là qu'il choisissait pour leur commettre ses intérêts ?

Les édits se succédèrent donc, plus pressés que jamais. Nous ne les citerons pas, ils ne faisaient que reproduire les peines déjà édictées. Que pouvait-on y ajouter, lorsqu'elles punissaient de la mort la plus effroyable, du supplice de la roue ou du bûcher après la torture préalable, ordinaire et extraordinaire, des malheureux, coupables de ce forfait étrange, de s'être réunis pour chanter des psaumes ou pour prêcher sur la Bible ou sur l'Évangile !

Un détail précieux, cependant. Une ordonnance du 5 mai 1699 défendit aux nouveaux convertis de vendre une partie de leurs immeubles ou l'universalité de leurs meubles, ni d'en disposer d'aucune manière, sous peine de

(1) Strasbourg, toutefois, resta à la France.

nullité et de confiscation. La prohibition n'était que pour trois ans : seulement elle fut rafraîchie tous les trois ans, jusqu'à l'an de grâce 1789.

Nous le répétons, il n'y avait donc nul avantage à embrasser la religion de Rome. Rien ne désarmait la défiance de Louis, et, sûrs désormais d'être persécutés, quoiqu'ils fissent, les calvinistes comprirent qu'il fallait mieux résister, fût-ce par les armes, que de céder, sans espoir de désarmer les fureurs royales.

Sans doute Louvois-Satan n'était plus là (1), mais ses dragons d'enfer sentirent leurs narines se gonfler d'aise en aspirant par avance ces parfums de chair rôtie qui leur étaient promis. Les missionnaires reprirent leurs bottes, et dans tout le royaume, mais principalement dans les montagnes cébenniques, la situation devient plus effroyable qu'elle n'avait jamais été. On n'entendait parler que de prisons, de galères, de bûchers, d'enlèvements d'enfants pour lesquels on exigeait des parents des pensions considérables, d'internements par lettres de cachet, de transportations. Les Assemblées du Désert étaient recherchées avec fureur ; on traquait les réformés comme des bêtes fauves, on massacrait jusqu'aux enfants à la mamelle, on les arrachait du sein des mères éventrées, pour les porter en triomphe au bout des baïonnettes. Ceux que l'on saisissait étaient condamnés à mort, roués, pendus, brûlés ; les mieux traités obtenaient les galères perpétuelles, où les attendait l'horrible traitement que nous savons.

(1) L'homme du Palatinat et des Cévennes, ce monstre qui, au XIX^e siècle, trouve encore des apologistes, était mort le 16 juillet 1691.

Dans une seule expédition, à Orange, en 1698, on arrêta quatre-vingt-dix-sept hommes, dont soixante-onze furent condamnés aux galères perpétuelles, et trente-huit femmes, dont dix-neuf furent renfermées dans le château de Sommières (1). Mais les calvinistes avaient la fureur du martyr, comme les missionnaires bottés de Louis avaient la fureur du massacre; cela ne diminua pas la fréquence des assemblées, et la colère du roi grandissait à proportion de l'entêtement des résistances.

Bien des scènes semblables attristèrent le cours de l'année 1701. En juin, vers Foissac, auprès d'Uzès, une assemblée nombreuse est massacrée par les dragons; une autre en Vivarais, auprès d'Oulières. Bâville condamne cinq personnes aux galères, et dix, dont une jeune fille, à être pendues dans divers lieux. Toutes les maisons de ceux qu'il frappait ainsi furent rasées, tous leurs biens confisqués. Ainsi, par une spéculation habile, le grand roi prenait à la fois la bourse et la vie, et s'enrichissait de la fortune de ceux qu'il faisait assassiner. Parmi ceux qui furent pendus, se trouvait un nommé Marlié, et ses deux fils. Le troisième meurt en prison. Il laissait une femme, qui se trouva, le même jour, sans mari, sans enfants, sans maison, sans biens.

Une autre assemblée, à Sainte-Croix-de-Caderles, dans les Cévennes, amena des répressions semblables. Dans la nuit du 6 au 7 novembre, quinze personnes furent tuées à celle de Tornac, les galères reçurent tous ceux que l'on arrêta; dans le diocèse d'Uzès, il y eut dix-

(1) Court de Gébelin, *Histoire des troubles des Cévennes*, t. I. p. 10.

huit personnes tuées sur place, trois femmes enceintes éventrées...

« J'en passe, et des meilleurs !... »

Le même spectacle se continue en 1702 : assemblée écharpée à Saint-Côme, dans la Vaunage ; dans les bois de Candiac, à Vauvert, le 3 juin, veille de la Pentecôte ; là, quatorze hommes sont envoyés aux galères, trois filles sont fouettées, marquées de la fleur de lys par la main du bourreau, le prédicateur est pendu devant l'église...

Bien que les prédicants prêchassent, à l'origine tout au moins, la patience aux protestants qui se rendaient sans armes aux assemblées du Désert et le plus souvent se laissaient égorger sans essayer même de se défendre, c'était sur eux que s'acharnait surtout la rage des bourreaux de Louis. Presque toujours ils étaient rompus vifs sur la roue. Il pensait que le plus effroyable de tous les supplices, celui que l'on tenait en réserve pour les assassins vieilliss dans le crime, n'était pas de trop pour châtier ce forfait inouï, d'oser comprendre autrement que lui certains points obscurs du dogme catholique.

Au premier rang parmi les causes qui lassèrent la patience des Cévénols et qui les contraignirent à se révolter, il faut compter « la conduite cruelle et barbare que les ecclésiastiques, évêques, grands vicaires, curés, les moines eux-mêmes tenaient à l'égard des protestants (1). » Mais les excès auxquels un faux zèle porta ces prêtres indignes pâlirent devant ceux de François de Langlade du Chayla, prieur de Laval, archiprêtre du diocèse de Mende,

(1) Court de Gébelin, t. I, p. 38.

auquel Bâville avait fait confier, en 1687, l'inspection des missions des Cévennes.

Cet homme avait cinquante-cinq ans lorsque arrivèrent les événements que nous allons raconter. Gentilhomme et prêtre, il nourrissait contre les nu-pieds des Cévennes une double haine, celle de la caste, et celle de la croyance religieuse. D'une piété sombre et exaltée à la fois, de haute taille, de mine austère et belliqueuse, tout annonçait en lui le persécuteur ardent et implacable, le prêtre de l'Église militante. Il avait fait ses premiers débuts dans l'apostolat bien loin de France, dans le royaume de Siam, et il était sincèrement convaincu que les croyances des disciples de Luther et de Calvin étaient aussi éloignées de la vérité que celles des sectateurs de Bouddah.

Lui-même avait connu le martyre. Les Indiens avaient laissé pour mort le fougueux missionnaire, lorsqu'il fut recueilli par un pauvre Paria qui crut, en le sauvant, secourir une créature plus malheureuse que lui-même. Rentré dans sa patrie, son courage éprouvé le recommandait à l'attention du Père La Chaise, et Bâville reconnut vite en lui le fanatique qui devait servir d'instrument docile à ses desseins. Infatigable, il marchait la nuit à la tête des expéditions organisées pour surprendre les assemblées du Désert, et il renfermait les captifs qu'il faisait, dans le château qu'il occupait au bourg de Pont-de-Mont-Vert, transformé par lui en prison.

Du Chayla devait cette demeure à la libéralité de Louis XIV. Lors de l'une de ses furieuses expéditions de 1685, le duc de Noailles avait fait massacrer et traîner sur la claie un riche calviniste du pays. Louis, naturellement, dépouilla la veuve et les enfants de sa victime; il confisqua tous ses biens, et donna gracieusement le châ-

teau du protestant à celui qui venait les persécuter tous.

Ce sont de tels faits qui ont conquis à l'époux de madame de Maintenon sa renommée de grandeur et de générosité.

C'était là qu'entouré de soudards aux ordres d'un état major d'ecclésiastiques et de moines, l'inspecteur des missions épuisait contre ses prisonniers tous les raffinements de cette science de torturer dans laquelle les prêtres n'ont point connu de rivaux et ne furent jamais dépassés. Avec des pinces, il leur arrachait un à un les poils de la barbe, des sourcils, des cils ; il leur liait les doigts des deux mains avec des cordes de coton imbibées d'huile ou de graisse, qu'il faisait brûler lentement jusqu'à ce que les chairs fussent rôties jusqu'aux os. Il leur mettait des charbons ardents dans les mains qu'il fermait et comprimait violemment avec les siennes. Il plaçait ces malheureux dans les ceps, nom que l'on donnait à deux pièces de bois entre lesquelles il engageait leurs pieds de telle sorte qu'ils ne pouvaient se tenir ni assis ni debout sans souffrir les plus cruels tourments. Il multipliait les effets de sa rage contre les jeunes enfants, qu'il martyrisait jusqu'à la mort pour les faire déposer contre leurs mères (1).

Un guide, nommé Massip, avait déjà su conduire, à travers mille dangers, plusieurs colonnes de fugitifs jusqu'à Genève. Du Chayla le fait surveiller, apprend qu'un nouveau convoi d'émigrants, composé surtout de femmes déguisées en hommes, va se mettre en route pour gagner

(1) Court de Gébelin, t. I, p. 25.

la Rome des huguenots. Guidé par ses espions, il les fait arrêter tous, et, en attendant l'instruction de leur procès, dont l'issue d'ailleurs n'était pas douteuse, il les fait mettre dans les ceps. Les parents, les amis de ces infortunées viennent se précipiter à ses pieds, lui offrant une rançon ; mais ce bourreau était incorruptible et ne se laissa pas séduire. Il voulait que Massip fût pendu, que les hommes fussent aux galères, les femmes aux filles repenties.

Désespérés, ils se retirent, et se donnent rendez-vous au sommet de la montagne du Bougès, qu'abritaient trois hêtres centenaires. C'était dans la nuit du 24 au 25 juillet 1702. Là, trois hommes se rencontrèrent : Pierre-Esprit Séguier, Salomon Couderc, Abraham Mazel. Depuis que la persécution avait dispersé ou mis à mort les pasteurs protestants, ils s'étaient constitués eux-mêmes ministres prédicants et prophètes à la fois. Quarante-huit ou cinquante réformés vinrent les rejoindre, armés au hasard de sabres, de fusils, de bâtons, de pistolets, de faux, de hal-lebardes.

Esprit Séguier cède à l'inspiration qui le domine : « Dieu le veut ! s'écria-t-il, Dieu nous commande de délivrer nos frères et nos sœurs, et d'exterminer cet archiprêtre de Satan ! »

Abraham Mazel, Salomon Couderc appuient ses paroles de l'autorité des leurs, et la foule entraînée pousse le cri des croisés d'autrefois : « Dieu le veut ! Dieu le veut ! »

Cette fameuse réunion du Bougès est connue sous le nom de *la conjuration des trois hêtres*. Elle fut le signal et le point de départ de l'insurrection des Cévennes.

Bientôt le sommeil des habitants de Pont-de-Mont-Vert fut interrompu par le chant lointain d'une grave mélodie.

Les voix se rapprochent, le bruit grandit, on distingue bientôt les paroles d'un psaume de Marot que les protestants entonnaient avant de s'élancer au combat. Une avant-garde, traversant le village au pas de course, avait défendu que personne n'eût à se mettre aux fenêtres, sous peine de la vie. On entoure le château, dont les hôtes ont été réveillés déjà par les chants de plus en plus rapprochés. L'archiprêtre croit que les réformés ont l'insolence de venir faire une assemblée jusque dans le bourg même; il ordonne à ses gardes d'aller faire main basse sur ceux qui la composent. Mais déjà les cours de sa demeure sont envahies, et de toutes parts des voix furieuses réclament les prisonniers. Du Chayla ordonne de tirer sur les assaillants : un d'eux tombe frappé à mort. Alors, exaspérés, ils se font un bélier d'une poutre qu'ils ramassent, défoncent les portes et pénètrent dans le château, tandis que l'abbé court se barricader dans un cabinet voûté du second étage.

On se précipite vers les cachots, on trouve les malheureux captifs dans les ceps, moitié morts, n'ayant plus même la force de profiter de la liberté qu'on vient leur rendre.

« Mort à l'archiprêtre! » s'écrie la foule en furie. Ils le cherchent en vain, et ne pouvant le découvrir, ils se décident à mettre le feu au château, bien sûrs qu'il périra sous ses ruines fumantes.

Le feu gagne du terrain, le toit s'écroule, un débris de charpente blesse légèrement Du Chayla qui, à l'aide des draps de son lit, essaie de fuir par une fenêtre. Cette échelle improvisée se trouve trop courte, il tombe, et se brise la jambe. Il se traîne en rampant jusqu'à une haie qui clôt le jardin, mais qu'il ne peut franchir. Les

flammas qui couronnaient le château et s'échappaient de toutes les ouvertures dissipait au loin les ténèbres ; il est reconnu, saisi, entraîné sur la principale place du bourg. Il disputait de son mieux sa vie, mais à son tour il trouve les oreilles et les cœurs sourds à sa voix.

— Ah ! leur dit-il, si je me suis damné, voulez-vous donc vous damner de même ?

Il y eut alors une scène imposante, effroyable, éclairée par les lueurs de l'incendie et des torches que tenaient quelques-uns des révoltés. On délibéra, il fut décidé que l'archiprêtre avait mérité la mort. Ce fut une exécution, non un assassinat. Chacun s'avancait à son tour, et lui portait un coup qu'il s'efforçait de ne pas rendre mortel :

— Tu as fait périr mon père sur la roue ; voilà pour mon père assassiné par toi ! — Ma mère, ma sœur ont été enlevées, enfermées par ton ordre dans un de vos couvents maudits ; voilà pour ma mère, pour ma sœur ! — Tu as envoyé mon frère aux galères ; voilà pour mon frère ! — Tu m'as enlevé la fortune de mes enfants ; voilà pour ma fortune détruite !...

Les crimes de ce monstre étaient trop nombreux, son corps n'avait pas assez de surface pour tant de coups, pas assez de vie pour les recevoir tous sans mourir. Ils étaient cinquante-deux : chacun avait une victime à venger ; ils défilèrent à leur tour devant lui, et quand la lugubre procession eut passé, on compta cinquante-deux blessures sur son cadavre.

On tua aussi un autre ecclésiastique, le cuisinier et le receveur de rentes de l'archiprêtre. Un domestique et un soldat furent épargnés, parce que les prisonniers témoignèrent qu'ils n'avaient eu que de bons procédés pour

eux (1). C'était donc bien un châtement qu'ils prétendaient infliger, après avoir délivré leurs frères captifs, et non des meurtres qu'ils voulaient aveuglément commettre.

On dit que, pour se reconnaître dans cette première expédition, les Cévénols avaient passé par dessus leurs vêtements une blouse de toile blanche, sorte de chemise qu'ils appelaient *camisa* dans leur patois languedocien, et que de là vint le nom de Camisards, sous lequel ils furent désignés. Suivant d'autres, il leur fut donné parce qu'ils changeaient volontiers leurs chemises sales contre des blanches lorsqu'ils en trouvaient chez les catholiques qu'ils pillaient. Quatre-vingt-dix années plus tard, les révoltés de la Vendée avaient aussi adopté cette facile manière de blanchir leur linge au préjudice des patriotes. Enfin, suivant d'autres encore, il vient de *camisade*, ancien terme de guerre tombé en désuétude, par lequel on désignait une expédition nocturne, à l'heure où chacun dort dans sa seule chemise pour tout costume. Les Cévénols, en effet, affectionnaient les attaques de nuit, auxquelles les chefs royalistes de 1793 ne purent jamais décider leurs hommes dont le courage avait besoin du grand jour. Par là encore les Camisards différaient des Vendéens.

Le monde n'a jamais rien vu de semblable à cette guerre des Cévennes. Dieu, les hommes et les démons se mirent de la partie, les corps et les esprits entrèrent en lutte, et, bien autrement encore que dans l'Ancien Testament, les prophètes guidaient aux combats les guerriers

(1) Court, t. I, p. 52.

qui semblaient eux-mêmes ravis au-dessus des conditions ordinaires de la vie.

Les sceptiques et les railleurs trouvent plus facile de nier ; la science déroutée craint de se compromettre, détourne ses regards et refuse de se prononcer. Mais comme il n'est pas de faits historiques qui soient plus incontestables que ceux-là, comme il n'en est pas qui aient été attestés par d'aussi nombreux témoins, la raillerie, les fins de non-recevoir ne peuvent pas être admises plus longtemps. C'est devant le sérieux peuple anglais que les dépositions ont été juridiquement recueillies, avec les formes les plus solennelles, sous la dictée des protestants réfugiés, et elles ont été publiées à Londres, en 1707, alors que le souvenir de toutes ces choses était encore vivant dans toutes les mémoires, et que les démentis eussent pu les écraser sous leur nombre, si elles eussent été fausses.

Nous voulons parler du *Théâtre sacré des Cévennes, ou Récit des diverses merveilles nouvellement opérées dans cette partie du Languedoc* (1), auquel nous allons faire de larges emprunts.

Les phénomènes étranges qui s'y trouvent rapportés ne cherchaient, pour se produire, ni l'ombre ni le mystère, ils se manifestaient devant les intendants, devant les généraux, devant les évêques, comme devant les ignorants et les simples d'esprit. En était témoin qui voulait, et eût pu les étudier qui l'eût désiré.

« J'ai vu dans ce genre, écrivait Villars à Chamillard,

(1) Par Maximilien Misson, ancien conseiller au Parlement de Paris, réfugié protestant à Londres, 1701.

le 25 septembre 1704 (1), des choses que je n'aurais jamais crues, si elles ne s'étaient pas passées sous mes yeux : une ville entière, dont toutes les femmes sans exception paraissent possédées du diable. Elles tremblaient et prophétisaient publiquement dans les rues. J'en fis arrêter vingt des plus méchantes dont une eut la hardiesse de trembler et prophétiser devant moi. Je la fis pendre pour l'exemple, et renfermer les autres dans les hôpitaux.. »

De tels procédés étaient de mise sous Louis XIV, et faire pendre une pauvre femme parce qu'une force inconnue la contraignait à dire devant un maréchal de France des choses qui ne lui agréaient pas, pouvait être alors une façon d'agir qui ne révoltait personne, tant elle était simple et naturelle et dans les habitudes des temps. Aujourd'hui, il faut avoir le courage d'aborder en face la difficulté et de lui chercher des solutions moins brutales et plus probantes.

Nous ne croyons ni au merveilleux, ni aux miracles. Nous allons donc expliquer naturellement, de notre mieux, ce grave problème historique, resté sans solution jusques ici. Nous allons le faire en nous aidant des lumières que le magnétisme et le spiritisme mettent aujourd'hui à notre disposition, sans prétendre d'ailleurs imposer à personne ces croyances.

Il est regrettable que nous ne puissions consacrer que quelques lignes à ce qui, on le comprend, exigerait un volume de développements. Nous dirons seulement, pour rassurer les esprits timides, que cela ne froisse en

(1) Villars, *Mémoires*, p. 142.

rien les idées chrétiennes ; nous n'en voulons pour preuve que ces deux versets de l'Évangile de saint Mathieu :

« Lors donc que l'on vous livrera entre les mains des gouverneurs et des rois, ne vous mettez point en peine comment vous leur parlerez, ni de ce que vous leur direz : car ce que vous leur devez dire vous sera donné à l'heure même ;

« Car ce n'est pas vous qui parlez, mais c'est l'esprit de votre père qui parle en vous (1). »

Nous laissons aux commentateurs le soin de décider quel est, au vrai, cet esprit de notre père qui, à certains moments, se substitue à nous, parle à notre place et nous inspire (2). Peut-être pourrait-on dire que toute génération qui disparaît est le père et la mère de celle qui lui succède, et que les meilleurs parmi ceux qui semblent n'être plus, s'élevant rapidement lorsqu'ils sont débarrassés des entraves du corps matériel, viennent emprunter les organes de ceux de leurs fils qu'ils estiment dignes de leur servir d'interprètes, et qui expieront chèrement un jour le mauvais usage qu'ils auront fait des facultés précieuses qui leur sont déléguées.

Le magnétisme réveille, surexcite et développe chez certains somnambules l'instinct que la nature a donné à tous les êtres pour leur guérison, et que notre civilisation incomplète a étouffé en nous pour le remplacer par les fausses lueurs de la science.

(1) Saint Mathieu, ch. X, vers. 19 et 20.

20. « Non enim vos estis qui loquimini, sed spiritus patris vestri qui loquitur in vobis. »

(2) Le proluxe Lemaistre de Sacy passe prudemment à côté de ces deux versets, sans en chercher ni le *sens littéral*, ni le *sens spirituel*.

Le somnambule naturel met son rêve en action, voilà tout. Il n'emprunte rien aux autres, ne peut rien pour eux.

Le somnambule fluïdique, au contraire, celui chez lequel le contact du fluïde du magnétiseur provoque cet état bizarre, se sent impérieusement tourmenté du désir de soulager ses frères. Il voit le mal, on vient lui indiquer le remède.

Le somnambule inspiré, qui peut parfois être en même temps fluïdique, est le plus richement doué, et chez lui l'inspiration se maintient dans des sphères élevées lorsqu'elle se manifeste spontanément. Celui-là seul est un révélateur, c'est en lui seul que le progrès réside, parce que seul il est l'écho, l'instrument docile d'un esprit autre que le sien, et plus avancé.

Le fluïde est un aimant qui attire les morts bien-aimés vers ceux qui restent. Il se dégage abondamment des inspirés, et va éveiller l'attention des êtres partis les premiers, et qui leur sont sympathiques. Ceux-ci, de leur côté, épurés et éclairés par une vie meilleure, jugent mieux et connaissent mieux ces natures primitives, honnêtes, passives, qui peuvent leur servir d'intermédiaires dans l'ordre de faits qu'ils croient utile de leur révéler.

Au siècle dernier, on les appelait des extatiques. Aujourd'hui, ce sont des médiums.

Le spiritisme est la correspondance des âmes entre elles. Suivant les adeptes de cette croyance, un être invisible se met en communication avec un autre, jouissant d'une organisation particulière qui le rend apte à recevoir les pensées de ceux qui ont vécu, et à les écrire soit par une impulsion mécanique inconsciente imprimée

à la main, soit par transmission directe à l'intelligence des médiums.

Si l'on veut accorder pour un moment quelque créance à ces idées, on comprendra sans peine que les âmes indignées de ces martyrs que le grand roi immolait chaque jour par centaines soient venues veiller sur les êtres chéris dont elles avaient été violemment séparées, qu'elles les aient soutenus, guidés, consolés au milieu de leurs dures épreuves, inspirés de leur esprit, qu'elles leur aient annoncé par avance, — ce qui eut lieu bien souvent, — les périls qui les menaçaient.

Un petit nombre seulement étaient véritablement inspirés. Le dégagement fluïdique qui sortait d'eux, comme de certains êtres supérieurs et privilégiés (1), agissait sur cette foule profondément troublée qui les entourait, mais sans pouvoir développer chez la plupart d'entre eux autre chose que les phénomènes grossiers et largement faillibles de l'hallucination. Inspirés et hallucinés, tous avaient la prétention de prophétiser, mais ces derniers émettaient une foule d'erreurs au milieu desquelles on ne pouvait plus discerner les vérités que l'esprit véritablement soufflait aux premiers. Cette masse d'hallucinés réagissait à son tour sur les inspirés, et jetait le trouble au milieu de leurs manifestations.

Après cette courte explication, nous allons raconter

(1) Il y a une bien belle scène dans l'Évangile de saint Luc. Une femme malade s'approche de Jésus, touche ses vêtements, est guérie: 46. « Jésus se retourna et dit: Quelqu'un m'a touché; car j'ai senti qu'une force est sortie de moi. » Ch. VIII.

Jésus lui dit, avec le langage du Père qui parle par la bouche des inspirés:

48. « *Me fille, ta foi t'a guérie: Va en paix.* » Ch. VIII, v. 46, 48.

les scènes prodigieuses dont les Cévennes furent témoins pendant vingt années.

Suivant Brueys, le protestant renégat, l'abbé dont on a d'excellentes comédies et de pitoyables livres de controverse religieuse, l'historien qui a su accomplir ce tour de force d'écrire trois volumes sur la révolte des Cévennes sans prononcer le nom des dragons ni le mot de dragonnade ; suivant Brueys, disons-nous, cinq ou six cents prophètes apparurent tout à coup dans le Dauphiné, puis dans le Vivarais. Ils avaient eu, suivant l'usage, un précurseur, qui n'était rien moins que le célèbre Jurieu, réfugié, ministre et professeur de théologie à Rotterdam, depuis l'attentat du 22 octobre 1685.

« Il fallait, dit l'abbé Pluquet (1), pour soutenir la foi des restes dispersés du protestantisme, des secours extraordinaires, des prodiges. Ils éclatèrent de toutes parts parmi les réformés, pendant les quatre premières années qui suivirent la révocation de l'édit de Nantes. On entendit dans les airs, aux environs des lieux où il y avait eu autrefois des temples, des voix si parfaitement semblables aux chants des psaumes, tels que les protestants les chantent, qu'on ne put les prendre pour autre chose. Cette mélodie était céleste, et ces voix angéliques chantaient les psaumes selon la version de Clément Marot et de Théodore de Bèze. Ces voix furent entendues dans le Béarn, dans les Cévennes, à Vassy, etc. Des ministres fugitifs furent escortés par cette divine psalmodie, et même la trompette ne les abandonna qu'après qu'ils eussent franchi les frontières du royaume. Jurieu ras-

(1) Auteurs d'un *Dictionnaire des Hérésies*, 1762, vol. in-8°.

sembla avec soin les témoignages de ces merveilles, et en conclut que « Dieu s'étant fait des bouches au milieu des airs, c'était un reproche indirect que la Providence faisait aux protestants de France de s'être tus trop facilement. » Il osa prédire (1) qu'en 1689 le calvinisme serait rétabli en France (2)... »

— L'esprit du Seigneur sera avec vous, avait dit Jurieu ; il parlera par la bouche des enfants et des femmes, plutôt que de vous abandonner.

C'était plus qu'il n'en fallait pour que les protestants persécutés s'attendissent à voir les femmes et les enfants se mettre à prophétiser.

Un homme tenait chez lui, dans une verrerie cachée au sommet de la montagne de Peyra, en Dauphiné, une véritable école de prophétie. C'était un vieux gentilhomme nommé Du Serre, né dans le village de Dieu-le-Fit. Ici les origines sont un peu obscures. On dit qu'il s'était fait initiateur à Genève aux pratiques d'un art mystérieux dont un petit nombre de personnages se transmettaient le secret. Rassemblant chez lui quelques jeunes garçons et quelques jeunes filles, dont il avait sans doute observé la nature impressionnable et nerveuse, il les soumettait préalablement à des jeûnes austères ; il agissait puissamment sur leur imagination, étendait vers eux ses mains comme pour leur imposer l'Esprit de Dieu, soufflait sur leurs fronts, et les faisait tomber comme inanimés devant lui, les yeux fermés, endormis, les membres raidis par la cata-

(1) Jurieu, *Accomplissement des prophéties, ou la Délivrance prochaine de l'Eglise*, 1686, 2 vol. in-12.

(2) *Dictionnaire universel, historique, critique et bibliographique*, V. Jurieu.

lepsié, insensibles à la douleur, ne voyant, n'entendant plus rien de ce qui se passait autour d'eux, mais paraissant écouter des voix intérieures qui parlaient en eux, et voir des spectacles splendides dont ils racontaient les merveilles. Car, dans cet état bizarre, ils parlaient, ils écrivaient, puis, revenus à leur état ordinaire, ils ne se rappelaient plus rien de ce qu'ils avaient fait, de ce qu'ils avaient dit, de ce qu'ils avaient écrit.

Voilà ce que Brueys raconte de ces « petits prophètes dormants, » comme il les appelle (1). Nous trouvons là les procédés, bien connus aujourd'hui, du magnétisme, et quiconque le veut peut, dans bien des circonstances, reproduire les *miracles* du vieux gentilhomme verrier.

Deux de ces prophètes se rendirent bientôt célèbres, et communiquèrent en foule autour d'eux le don de prophétie. L'un était un jeune homme de vingt-cinq ans, Gabriel Astier ; l'autre une jeune bergère de Crest, Isabeau Vincent, fille d'un cardeur de laine, ignorante et grossière comme l'était alors le peuple des campagnes. *La belle Isabeau* gardait les moutons chez un pauvre paysan, son parrain, la misère l'ayant chassée du toit paternel. Un homme inconnu vint, Du Serre peut-être, ou quelqu'un de ceux auxquels il avait communiqué le secret de son pouvoir ; il développa et surexcita en elle une prédisposition extatique encore à l'état latent, et la fit prophétesse.

Doutant d'elle-même, comme toutes les somnambules au début, et luttant contre cette sorte de dépossession de sa propre personnalité, elle s'essaya d'abord dans des en-

(1) Brueys, *Histoire du fanatisme*, t. I. p. 71, 91, 98, 106, 109, 110...

droits obscurs, d'où bientôt la renommée vint l'arracher pour la produire sur de plus vastes théâtres. De petite taille, ses formes grêles et amaigries, ses traits irréguliers, son visage hâlé et bruni par le soleil, son front élevé, ses yeux largement fendus, un peu saillants, noirs, doux et profonds à la fois, avaient besoin d'être embellis par l'inspiration pour lui mériter l'épithète que lui avait donnée l'admiration populaire. L'Esprit l'endormait, et rien ne pouvait plus la tirer de ce sommeil léthargique, ni le bruit, ni les coups, ni la douleur. Dégagée de tous les liens charnels, l'âme, pour un moment, vivait seule, et visible, en quelque sorte, par ses manifestations supérieures, dans le corps anéanti. Elle chantait, avec plus de grâce et de charme qu'elle ne l'eût pu faire dans sa vie habituelle, puis sa voix tonnait contre les persécuteurs de l'Église, et alors son éloquence frappait d'étonnement ceux même de ses auditeurs dont l'intelligence était cultivée. On eût dit qu'il se dégagait d'elle une force irrésistible, elle fascinait son entourage, et elle avait le pouvoir de transmettre sa merveilleuse faculté à beaucoup de ceux qui l'approchaient. Ils prophétisaient comme elle, mais bien peu le faisaient avec une élévation égale à la sienne.

Elle entraîna les foules à sa suite, et, toujours prêchant, elle arriva à Grenoble. Son succès, devant un public d'élite, fut plus grand encore qu'en présence des auditoires naïfs qu'elle avait eus jusqu'alors. Parmi les prosélytes qu'elle fit, on compte M^{me} de Bays, veuve d'un conseiller au parlement, qui devint bientôt prophétesse avec sa fille. Raillée par les uns, inquiétée par les autres, elle se retira à Livron, dans les montagnes de la Drôme. Bientôt il y eut autour d'elle trois cents inspirés à son

exemple. Elle revint alors à sa maison des champs, où ses fils, ses filles, ses valets et ses servantes se mirent à prophétiser à l'envi. Le mal devenait contagieux et gagnait du terrain. L'intendant Bouchu la fit arrêter et conduire à Tournon.

Le même sort attendait la belle Isabeau, dont Bouchu parvint aussi à se saisir. Traduite devant ses juges, elle répondit fièrement à leurs menaces : « Vous pouvez bien me faire mourir ; mais Dieu en suscitera d'autres qui diront de plus belles choses que moi (1). »

« Après plusieurs questions auxquelles elle satisfait, dit Fléchier, étant interrogée sur les discours qu'elle tenait, elle répondit avec les apparences d'une grande simplicité *qui ne laissait pas d'être affectée* (qu'en savait donc le charitable évêque de Nîmes?), qu'à la vérité elle avait ouï dire qu'elle prophétisait en dormant, mais qu'elle ne le croyait pas, ne pouvait pas le savoir, puisqu'on ignore ce qu'on fait en dormant. Quelque soin qu'on prit pour s'éclairer sur ce point, on ne put tirer d'autre réponse d'elle (2). »

Nous le répétons, il n'y a rien de miraculeux dans tous ces faits, et nous retrouvons là tous les caractères du somnambulisme naturel, de l'extase.

Par bonheur, le temps n'était pas venu encore des persécutions implacables contre les prophètes. Les plus nobles dames de Grenoble s'intéressèrent à la belle Isabeau, la visitèrent dans sa prison, passèrent, comme M^{me} de Périssol, femme d'un président de chambre au Parlement,

(1) Brueys, t. I, p. 106.

(2) Fléchier, *Relations des fanatiques, à la suite des Lettres choisies.*

des nuits entières au chevet de son lit, et obtinrent qu'elle fût, avec toutes les autres prophétesses, transportée à l'hôpital, où leurs bons soins ne les abandonnèrent pas.

« Les personnes pieuses qui avaient la charité de travailler à la guérison de ces pauvres malades d'esprit les empêchaient seulement de jeûner et leur donnaient des aliments fort nourrissants; par ce moyen, on leur faisait reprendre le peu de sens que les jeûnes excessifs leur avaient fait perdre, et l'on n'avait pas ensuite beaucoup de peine à leur faire comprendre leur folie passée, et à les ramener peu à peu à la raison, et de la raison à la foi (1). »

C'étaient des enfants, et, comme les enfants, on les prenait par la gourmandise. Il appartenait aux nonnes et aux dévotes d'imaginer ce moyen de corruption, qui valait bien la grande foire aux consciences de Péliçon, à un écu de six livres la pièce. Quoi qu'il en soit, les bons soins calmèrent cette pauvre âme, exaspérée par la vue des souffrances de ses coréligionnaires; la belle Isabeau sortit de l'hôpital, libre et guérie, et ses protecteurs la marièrent à un jeune et beau garçon du pays.

Mais on n'était pas parvenu à tarir la source du mal, et partout les prophètes avaient surgi sur les pas de la bergère de Crest pour continuer l'œuvre qu'elle abandonnait. « Un homme, dit Brueys, tomba comme frappé du haut mal, puis les yeux fermés, comme une personne endormie, se mit à prêcher et à prophétiser (t. I, p. 109). » De telles initiations spontanées étaient de tous les jours, et saint Paul n'avait pas reçu plus rapidement le Saint-Esprit sur la route de Damas.

(1) Brueys, t. I, p. 135.

Gabriel Astier révolutionnait le Vivarais, comme la belle Isabeau avait fait le Dauphiné. C'était un simple paysan de Clieu, qui, pendant ses crises extatiques, possédait une éloquence entraînante. Il développa d'abord l'esprit prophétique chez son père, dans toute sa famille et parmi les populations avoisinantes. Inquiété par l'intendant Bouchu, il se réfugia auprès de M^{me} de Bays, et fit subir son influence à toute la contrée.

Ses adeptes se réunissaient en conciliabules secrets pour se soustraire aux recherches de ceux que l'on dépêchait à leur poursuite. C'était surtout sur la cime des montagnes que se tenaient ces assemblées qui, de quatre à cinq cents personnes, s'élevèrent bientôt jusqu'à trois ou quatre mille. Les prophètes indiquaient le jour et le lieu de la réunion. Des émissaires en donnaient connaissance à plusieurs lieues à la ronde. On y accourait en foule, vieillards, femmes, enfants, sans armes, pour chanter les cantiques de Marot et de Théodore de Bèze. Des sentinelles étaient placées sur les rochers les plus escarpés, sur la cime des arbres isolés. Puis le président se dressait au milieu de la foule, et fixant ses regards inspirés vers le ciel, les mains étendues sur les assistants, il commandait au sommeil de les coucher à terre, à l'inspiration de descendre sur eux, « et à mesure que ces pauvres idiots se jetaient à la renverse, il abaissait insensiblement ses mains jusqu'à ce qu'il eût vu par terre toute l'assemblée (1). »

Excitée par le souffle de l'éloquence de Gabriel Astier, l'extase embrasa tout le Vivarais avec la rapidité d'une

(1) Brueys, t. I, p. 27-132.

traînée de poudre, et vers la fin de janvier 1689, ces exaltés osèrent faire leurs réunions en plein jour.

De Folleville, colonel du régiment de Flandre, marcha contre eux et dissipa les premières réunions, non sans faire beaucoup de victimes. Mais la mort même ne paraissait leur inspirer aucune crainte, et, massacrés en un lieu, ils se réunissaient dans un autre. On en avertit Bâville et son beau-frère, le comte de Broglie, lieutenant général du roi (16 février 1689). Ils partent de Montpellier, accompagnés des évêques de Lodève et de Viviers. Comme on ne disposait que de quatre compagnies de dragons et d'une égale quantité d'infanterie, on fait armer toutes les communautés du Vivarais, et on presse Folleville de réunir tout ce qu'il pourra trouver de troupes dans le pays.

« C'était sans doute, dit Brueys, un spectacle bien extraordinaire et bien nouveau; on voyait marcher des gens de guerre pour aller combattre de petites armées de prophètes (t. I, p. 156). »

Spectacle étrange, en effet, car les plus dangereux parmi ces petits prophètes se défendaient à coups de pierres, réfugiés sur des hauteurs inaccessibles. Mais le plus souvent ils n'essayaient même pas de disputer leur vie. Lorsque les troupes s'avançaient pour les attaquer, ils marchaient hardiment contre elles, en poussant de grands cris : « Tartara! tartara! Arrière Satan! » Ils croyaient, disait-on, que ce mot, *tartara*, devait, comme un exorcisme, mettre leurs ennemis en fuite, qu'eux-mêmes étaient invulnérables, ou qu'ils ressusciteraient au bout de trois jours, s'ils venaient à succomber dans la mêlée. Leurs illusions ne furent pas de longue

durée sur ces divers points, et bientôt ils opposèrent aux catholiques des armes plus efficaces.

Dans deux rencontres, sur la montagne de Chailaret, et non loin de Saint-Genieys, on en tua quelques centaines, on en prit un bon nombre, et le reste parut se disperser. Bâville jugeait les captifs, en faisait pendre quelques-uns, envoyait le reste aux galères; et comme rien de tout cela ne paraissait décourager les réformés, on continua à rechercher les assemblées du Désert, à égorger sans pitié ceux qui s'y rendaient, sans que ceux-ci songeassent encore à opposer une sérieuse résistance à leurs bourreaux. D'après la déposition d'une prophétesse nommée Isabeau Charras, consignée dans le *Théâtre sacré des Cévennes*, ces malheureux, martyrs volontaires, s'y rendaient, avertis d'avance, par les révélations des extatiques, du sort qui les attendait :

« Le nommé Jean Héraut, de notre voisinage, et quatre ou cinq de ses enfants avec lui, avaient des inspirations. Les deux plus jeunes étaient âgés, l'un de sept ans, l'autre de cinq ans et demi, quand ils reçurent le don; je les ai vus bien des fois dans leurs extases. Un autre de nos voisins, nommé Marliant, avait aussi deux fils et trois filles dans le même état. L'aînée était mariée. Étant enceinte d'environ huit mois, elle alla dans une assemblée, en compagnie de ses frères et sœurs, et ayant avec elle son petit garçon, âgé de sept ans. Elle y fut massacrée avec son dit enfant, un de ses frères et une de ses sœurs. Celui de ses frères qui ne fut pas tué fut blessé, mais il en guérit; et la plus jeune des sœurs fut laissée pour morte sous les corps massacrés, sans avoir été blessée. L'autre sœur fut rapportée, encore vivante, chez son père, mais elle mourut de ses blessures quelques

jours après. Je n'étais pas dans l'assemblée, mais j'ai vu le spectacle de ces morts et de ces blessés.

« Ce qu'il y a de plus notable, c'est que tous ces martyrs avaient été avertis par l'Esprit de ce qui devait leur arriver. Ils l'avaient dit à leur père en prenant congé de lui, et en lui demandant sa bénédiction, le soir même qu'ils sortirent de la maison pour se trouver dans l'assemblée qui devait se faire la nuit suivante. Quand le père vit tous ces lamentables objets, il ne succomba pas à sa douleur, mais, au contraire, il dit avec une pieuse résignation : « Le Seigneur l'a donné, le Seigneur l'a ôté, que le nom du Seigneur soit béni ! » C'est du frère, du gendre, des deux enfants blessés et de toute la famille que j'ai appris que tout cela avait été prédit. »

Quelque temps après, Gabriel Astier, qui était parvenu à s'échapper lors du désastre de Chailaret, fut découvert à Montpellier. Il n'avait jamais prêché la révolte, — aucun prédicant ne le faisait, d'ailleurs, — mais la résistance passive et la résignation. « Il déclara dans son interrogatoire, dit Fléchier, que, lorsque la maladie de prophétiser lui prenait, et lui montait de la tête aux pieds, ce sont ses termes, il n'était pas en son pouvoir de se retenir. » Bâville le fit rouer vif, le 2 avril 1690, à Bays, sur les domaines de la principale disciple de la Bergère de Crest.

Cependant, dans le temps même de la défaite au Chailaret, c'est-à-dire au milieu de février 1689, l'événement était venu faire comprendre aux Cévénols qu'il y avait pour eux autre chose à faire que de tendre la gorge aux bourreaux du grand roi. Une assemblée de trois mille calvinistes, que guidait un prophète nommé Vallette, se rendait au village de Saint-Cierge. Un des officiers de

Folleville la surprend, descendant de la montagne en longue procession, et chantant des psaumes. Connaissant leurs habitudes pacifiques, il ordonne à ses troupes, malgré leur faible nombre, de tirer sur le cortège inoffensif. Quelques victimes sont jetées sur le carreau. Les calvinistes alors entourent la petite troupe, et, à coups de pierres, assomment le capitaine et quelques-uns de ses soudards. Le reste se sauve en désordre.

Cette première résistance démontra la nécessité de mettre sur pied des forces plus considérables. C'est ce que l'on fit, et bientôt le Vivarais parut rentrer dans le calme. Bâville et Broglie se transportèrent alors dans les Cévennes, où deux fameux prédicants, Broussonet Vivens, agitaient toute la province.

Claude Brousson, de Nîmes, défendait les causes de ses coreligionnaires, en qualité d'avocat de la cour mi-partie, à Castres, puis à Toulouse, quand cette Chambre fut incorporée au Parlement. C'était à son instigation, et chez lui, qu'avait eu lieu l'assemblée des députés réformés qui avaient résolu de continuer à se réunir, malgré la démolition de leurs temples. Après qu'il les eût vus tomber tous autour de lui sous le marteau des démolisseurs de Louis XIV, il se fit ministre de la religion persécutée, pour soutenir le zèle de ceux dont la foi était battue en brèche par les séductions, par les menaces, déjà même par les persécutions. Infatigable, il fuyait à Genève, en Hollande, lorsque le péril devenait trop pressant, mais il revenait toujours là où l'appelaient les devoirs qu'il s'était faits. Dans un de ces séjours si tourmentés qu'il fit dans sa patrie, il parcourut le Vivarais et le Dauphiné, étudia les merveilles qu'y accomplissaient les disciples de Gabriel Astier et de la Belle Isabeau, et il écrivit même une

Relation des prodiges du Vivarais. Enfin, vendu par un traître qu'alléchaient les trois mille livres promises à ceux qui livreraient un ministre, il fut arrêté à Oléron, le 18 septembre 1698, lorsqu'il se disposait à quitter encore une fois la France. Conduit d'abord à Pau, il se vit enfermé dans ce même château où était né le prince qui avait donné à ses anciens coreligionnaires les garanties de l'édit de Nantes.

Bâville réclama cette proie, et Brousson fut transféré à Montpellier. Une fois l'occasion s'offrit à lui de s'échapper sur la route : il dédaigna de le faire. Le 4 novembre il comparut devant ses juges. Sa défense fut simple et digne : « Dans un discours d'un quart d'heure qu'il prononça avec beaucoup de fermeté, il dit qu'il était ministre de l'Évangile ; il avoua qu'il en avait exercé les fonctions en France ; et enfin il s'attacha principalement à faire valoir la réputation d'homme d'honneur et d'homme de bien qu'il s'était acquise dans ce royaume et dans les pays étrangers (1). »

Il était difficile de trouver là les bases d'une condamnation capitale. Mais, sans qu'aucune pièce lui fût communiquée par avance, et sans qu'il lui fût permis de démontrer la fausseté d'une allégation calomnieuse, on l'accusa d'intelligences avec les ennemis de l'État, et il fut condamné à être rompu vif sur la roue, après avoir subi la question ordinaire et extraordinaire.

En somme, le crime qu'expiait Brousson par ce supplice atroce, c'était d'avoir prononcé des sermons empreints du plus pur esprit de l'Évangile. Il comparait, dans

(1) Brueys, t. I, p. 277.

les termes suivants, les deux Églises de Rome et de Genève :

« La colombe est un animal pur et net qui ne se souille pas dans les ordures. De même, l'Église de Jésus-Christ est pure et exempte de souillures de ce siècle; mais l'Église romaine, qui, depuis plusieurs siècles, se souille de toutes sortes d'impuretés, n'est donc pas la colombe de Jésus-Christ !

« La colombe est un animal doux et pacifique. De même la vraie Église est douce, paisible, charitable, débonnaire; mais l'Église romaine, qui fait de si grands maux aux fidèles, qui les dépouille de leurs biens, qui les chasse de leurs maisons, qui les traîne dans des basses-fosses, qui leur fait souffrir les cruels tourments de la géhenne et de la galère, qui les fait mourir dans les plus horribles supplices ou qui les fait massacrer inhumainement... Ah! elle n'est pas la colombe de Jésus-Christ !

« La colombe est un animal très-faible; elle n'est pas armée de griffes, ni d'un bec terrible pour se défendre. De même l'Église de Dieu est ordinairement faible et opprimée par ses ennemis; mais l'Église romaine est puissante et terrible aux yeux de la chair: elle est la bête mystique à qui le dragon a donné sa puissance et son trône, et de qui la terre a dit: « Qui est semblable à la bête et qui pourra combattre contre elle? » Donc elle n'est pas la colombe de Jésus-Christ.

« Les biens du monde sont périssables, mais les biens célestes sont éternels. Ceux qui ne veulent pas souffrir avec Jésus-Christ ne règneront pas un jour avec lui. Ils ont leur partage en cette vie; mais un jour leur portion sera dans l'étang de feu et de soufre; mais pour vous,

pauvres fidèles qui êtes persécutés pour la justice, réjouissez-vous dans le Seigneur, car le royaume des cieux est à vous !

« Ah ! que vous êtes heureux, vous qui maintenant êtes chassés de vos maisons pour la cause de l'Évangile, car un jour vous serez reçus dans les tabernacles éternels ! Que vous êtes heureux, vous qui maintenant faites votre séjour dans les bois, dans les déserts, dans les fentes des rochers et dans les cavernes ; car un jour vous habiterez le palais du roi des rois, et vous serez éternellement abreuvés au fleuve de ses délices. »

Il faut tout dire. Comme si, cette fois, Bâville eut reculé devant l'accomplissement de son infamie en présence de ce juste qu'il allait attacher au gibet des plus vils assassins, il ordonna qu'après avoir été seulement présenté à la question, mais sans y être appliqué, Brousson fût pendu d'abord, pour n'être roué qu'après sa mort.

C'était le matin, aux portes de la ville, sur de vastes terrains élevés, sorte de calvaire destiné alors au supplice des protestants seuls. Là se dressaient la potence, la roue, le bûcher, et tous les sombres instruments de la torture. Le soleil radieux du Midi éclairait la scène et l'on voyait se dérouler à tous les coins de l'horizon des perspectives peut-être uniques dans le monde : au Sud, la ligne bleue de la Méditerranée ; puis à l'Ouest, le Canigou, dans les Pyrénées ; à l'Est, le mont Ventoux, auprès des Alpes ; au Nord, le pic Saint-Loup, la sentinelle avancée des Cévennes. C'est aujourd'hui la splendide place du Peyrou, l'orgueil de Montpellier. Monté sur l'échafaud, Brousson voulut faire entendre pour la dernière fois au peuple cette voix sympathique qui lui avait si souvent prêché le courage et la patience. Le bruit de dix-huit tambours couvrit

ses paroles, et le bourreau, plus troublé que le patient, le lança dans l'espace et dans l'éternité.

Vivens était un prophète d'un tout autre tempérament. Né dans les derniers rangs du peuple, il avait exercé, comme son père, la profession de cardeur de laines. Petit, boiteux, mais robuste et infatigable, d'un esprit vif et fécond en ressources, hardi jusqu'à la témérité, on peut dire que celui-là appartenait à l'Église militante, et il ne craignit pas de prendre plusieurs fois l'offensive contre les soldats du roi.

Il avait vu le jour à Valleraugue, dans les Hautes-Cévennes, et ses premières années n'avaient pas annoncé, dit-on, un futur ministre de l'Évangile. La persécution le ramena dans de meilleures voies, et on le compta bientôt parmi les prédicants les plus en faveur.

Après avoir quitté une première fois la France, il y rentra pour organiser la résistance armée, et il se vit dans peu de temps à la tête d'une troupe de quatre cents révoltés. Bâville mit sa tête à prix, et il fut traqué dans les montagnes comme une bête fauve. Mais les cavernes, les chaumières, les châteaux, lui offraient des asiles inviolables. Pour toute réponse, il rassembla ses hommes et fit tuer, ou tua de sa main quelques ecclésiastiques et quelques officiers désignés à sa vengeance par le zèle qu'ils avaient déployé contre les réformés. Ceux qu'il marquait pour la mort ne tardaient pas à tomber sous des coups mystérieux, frappés dans leurs demeures ou par les chemins.

La terreur régnait dans le pays, lorsqu'un prédicant, ami et confident de Vivens, s'étant laissé saisir par les agents de Bâville, faiblit en présence de la torture, et fit connaître que quatre dragons de la garnison entretenaient

des relations avec Vivens. On les fait venir, on leur vend le pardon au prix d'une trahison, et ils conduisent un détachement au lieu où ils avaient un rendez-vous avec le ministre proscrit.

Surpris avec deux de ses lieutenants, Carrière et Capiou, mais non abattu, Vivens avait déjà tué quelques-uns de ceux qui venaient pour le saisir, lorsqu'un officier des milices, se hissant au sommet des rochers qui dominaient la caverne qui lui servait de retraite, voit à quelques pas de lui le prédicant qui se disposait à faire une nouvelle victime. Il abaisse son fusil et le tue presque à bout portant.

Conduits triomphalement à Alais, Capiou et Carrière y furent pendus. Ce supplice, le plus doux de tous ceux qui attendaient les prédicants, ne pouvait satisfaire Bâville, qui en ménageait un plus terrible à Vivens, s'il fût tombé vivant entre ses mains. Faute de mieux, il fit le procès à la mémoire du ministre « dont la mort même n'avait pu effacer la fureur et la rage, qu'on voyait encore peintes sur son visage lorsqu'on le jeta dans le feu, où il aurait bien mieux mérité d'être jeté tout vivant, » dit l'abbé Brueys avec un vif sentiment de regret (1).

Après la mort de Vivens, de Brousson, et de quelques prédicants moins célèbres, il y eut, de 1697 à 1700, trois ou quatre années d'accablement extrême pendant lesquelles les résistances parurent moins vives dans les Cévennes. Mais bientôt la guerre contre l'Espagne, en absorbant toute l'attention de Louis XIV et toutes les forces disponibles du royaume, vint ranimer l'espoir et l'énergie des calvinistes.

(1) Brueys, t. II, p. 63.

Les logements militaires n'avaient pas cessé, ni, par conséquent, les causes légitimes d'irritation. Les poursuites contre les prédicants, surtout, redoublaient d'activité. En 1699, ce fut le tour de Pierre Roman, qui, quelques années auparavant, par un dévouement sublime, s'était laissé prendre au lieu et place de Brousson, qu'il considérait comme plus utile que lui à la cause commune.

« Je parus, dit-il, devant l'intendant et le comte de Broglie, qui me reçurent d'un visage ouvert, me promettant la vie si je déclarais la retraite de Vivens et de Brousson avec leurs complices, et si je leur nommais ceux de ma connaissance qui fréquentaient les assemblées : « S'il n'y a point d'autre moyen de sauver ma vie, leur « dis-je, faites-moi exécuter tout à l'heure, car si telle « est la volonté de Dieu, je suis aussi prêt à mourir que « vous à me condamner. » Sur cela le comte de Broglie me prit par les cheveux et, m'ayant donné deux ou trois secousses, me dit que s'il n'y avait point de bourreau pour me pendre, il en ferait lui-même l'office (1). »

Le gouverneur en fut pour ses frais de zèle et de bonne volonté, car le captif fut sauvé par le dévouement, aussi héroïque qu'ingénieux, d'une jeune fille qui trouva moyen de le tirer des mains de ses gardes, dans le propre château qui abritait Broglie et Bâville. L'indomptable prédicant ne changea rien à ses habitudes ; arrêté une seconde fois, dans la nuit du 9 au 10 août, il fut délivré de vive force par des protestants en armes. Ne pouvant se saisir des ravisseurs, on s'en prit aux habitants du bourg où ce sauvetage avait été opéré. Les prisons se remplirent. Deux innocents périrent sur la roue, six

(1) Court, t. I, p. 17.

moururent par suite des mauvais traitements qu'ils subirent, dix-sept furent envoyés aux galères.

Trois autres prédicants furent suppliciés vers la même époque : Claude Maire, dit Caucadon, fut pendu ; Isaac Salomon et David Raoul furent roués vifs. Ce dernier était un simple laboureur ; l'Esprit de Dieu descendit sur lui, comme jadis sur les apôtres, et tout à coup il se mit à prêcher avec une grande éloquence.

Doué d'une force prodigieuse, ses souffrances, sur la roue, furent extrêmes. Il reçut, dit-on, « cent trois coups de barre, le sang lui sortait par la bouche : elle ne fut ouverte que pour bénir le Seigneur, il n'en sortit aucune plainte, ni aucune marque d'impatience (1). »

Il y eut, en 1701, une explosion nouvelle de prophètes. Ils pleuvaient du ciel, ils sourçaient de terre et des montagnes de la Lozère jusqu'aux rivages de la Méditerranée, on les comptait par milliers. Les catholiques avaient enlevé aux calvinistes leurs enfants : Dieu se servit des enfants pour protester contre cette prodigieuse iniquité. Le gouvernement du grand roi ne connaissait que la violence. On arrêta en masse, au hasard, ces *prophètes-enfants*, on fouetta impitoyablement les plus petits, on brûla la plante des pieds aux plus grands. Rien n'y fit, et il y en avait plus de trois cents dans les prisons d'Uzès, lorsque la faculté de Montpellier reçut l'ordre de se transporter dans cette ville pour examiner leur état. Après de mûres réflexions, la docte faculté les déclara « atteints de fanatisme (2). »

(1) Court, t. I, p. 21, 23.

(2) Court, t. I, p. 26.

Cette belle solution de la science officielle, qui aujourd'hui encore n'en saurait pas dire beaucoup plus long sur cette question, ne mit pas un terme à ce flot débordant d'inspirations. Bâville publia alors une ordonnance (septembre 1701) pour rendre les parents responsables du *fanatisme* de leurs enfants.

« On mit des soldats à discrétion chez tous ceux qui n'avaient pu détourner leurs enfants de ce dangereux métier, et on les condamna à des peines arbitraires. Aussi tout retentissait des plaintes et des clameurs de ces pères infortunés. La violence fut portée si loin que, pour s'en délivrer, il y eut plusieurs personnes qui dénoncèrent elles-mêmes leurs enfants, ou les livrèrent aux intendants et aux magistrats, en leur disant : « Les voilà, nous nous en déchargeons, faites-leur passer vous-mêmes, s'il est possible, l'envie de prophétiser (1). »

Vains efforts ! On enchaînait, on torturait le corps, mais l'esprit restait libre, et les prophètes se multipliaient. En novembre, on en enleva plus de deux cents des Cévennes, « que l'on condamna à servir le roi, les uns dans ses armées, les autres sur les galères (Court de Gébelin). » Il y eut des exécutions capitales, qui n'épargnèrent pas même les femmes. On pendit à Montpellier une prophétesse du Vivarais, parce qu'il sortait de son nez et de ses yeux du sang, qu'elle appelait des larmes de sang qu'elle pleurait sur les infortunes de ses coreligionnaires, sur les crimes de Rome et des papistes...

Une sourde irritation, un flot de colère longtemps contenue grondait depuis longtemps dans toutes les poi-

(1) Court, p. 27.

trines, au bout de ces vingt années d'intolérables iniquités. La patience des victimes ne lassait pas la fureur des bourreaux. On songea enfin à repousser la force par la force.

Il faut se rappeler aussi les incroyables extorsions du fisc, les impôts écrasants, leur levée par les garnisaires que le gouvernement mettait à la disposition des fermiers généraux. On accusait, non sans raison, les curés, qui dressaient les rôles pour la taille et la capitation, de décharger les catholiques pour faire peser tout le faix des charges publiques sur les calvinistes, et même sur les nouveaux convertis (1). Souvent les receveurs faisaient vendre jusqu'aux derniers meubles des insolvable. Ceux-ci en pendirent quelques-uns aux arbres de la route, avec les registres des impositions suspendus à leur cou (2).

La situation était donc devenue intolérable. Les soubards remplissaient toutes les demeures. Le village de Pont-de-Mont-Vert en avait, à lui seul, trois compagnies. L'abbé Du Chayla encourageait leurs excès. Nous avons raconté la scène terrible qui donna le signal du soulèvement.

Du Pont-de-Mont-Vert, les insurgés, guidés par Esprit Séguier, volent à Frugières, au village de Saint-Maurice, et, vainqueurs partout, vont goûter quelques instants de repos au sommet de la montagne qui domine le pays. Ils redescendent sur Saint-André-de-Lancize, « précipitent le curé du haut du clocher où il s'était réfugié, et le livrent ensuite à ses propres paroissiens, qui l'égorgeant, après lui avoir coupé le nez et les lèvres (3). »

(1) Duval, *Histoire du soulèvement des fanatiques*, p. 31.

(2) Duval, p. 35.

(3) Brueys, t. II, p. 103.

Il semble que le saut du haut du clocher suffisait et rendait l'égorgement inutile. Mais Brueys, qui ne voit rien des férocités que commettent les catholiques, exagère à chaque page jusqu'à l'absurde les repréailles de leurs victimes.

Ceux-ci manquaient d'armes. Pressentant qu'ils ne tarderaient pas à être attaqués, ils résolurent d'aller en chercher au château de la Devèze. Le châtelain repousse leur demande, fait tirer sur eux. Ils s'élancent, enfoncent les portes, massacrent trois générations, M. de la Devèze, sa vieille mère, sa jeune fille, le frère de celle-ci, un oncle, et un de leurs serviteurs, ils pillent le château et se retirent après y avoir mis le feu.

Trois jours avaient suffi à Esprit Séguier pour accomplir ces terribles justices. Frappés de stupeur à la nouvelle du meurtre de l'archiprêtre, Broglie et Bâville montent aux Cévennes, accompagnés de toute la noblesse du pays, à la tête de ceux de leurs tenanciers qu'ils ont pu contraindre à les suivre, arrivent à Pont-de-Mont-Vert, puis retournent à Montpellier après avoir laissé le commandement des troupes au capitaine Poul.

Ce hardi partisan, qui allait conquérir dans les Cévennes une si sinistre renommée, avait fait son apprentissage en Allemagne, en Hongrie, dans le Piémont, contre les *Barbets* des vallées de la Savoie. C'était un homme de haute taille, de tête et de main, robuste, énergique, infatigable, intrépide, sans pitié pour les faibles et pour les vaincus.

Il fixa son quartier général à Florac, et ne tarda pas à surprendre les Camisards dans la petite plaine de Font-Morte. Il les tailla en pièces, et s'empara de la personne des trois principaux chefs, Esprit Séguier, Pierre Nouvel et Moyse Bonnet.

— Misérable ! demanda Poul à Esprit Séguier, comment t'attends-tu à être traité ?

— Comme je t'aurais traité moi-même, si je t'avais pris ! lui répondit fièrement et avec dédain le prophète enchaîné.

Son calme héroïque ne l'abandonna pas un instant dans les fers.

— Ton nom ? lui demandèrent les juges.

— Pierre Séguier.

— Pourquoi t'appelle-t-on Esprit Séguier ?

— Parce que l'Esprit de Dieu est avec moi.

— Ton domicile ?

— Au Désert, et bientôt au ciel.

— Demande pardon au roi de ta révolte.

— Mes compagnons et moi n'avons d'autre roi que l'Éternel.

— N'éprouves-tu pas quelques remords de tes crimes ?

— Mon âme est un jardin plein d'ombrages et de fontaines, et je n'ai point commis de crimes.

On condamna Esprit Séguier à avoir le poing coupé et à être brûlé vif au Pont-de-Mont-Vert ; Pierre Nouvel à être roué à la Devèze ; Moïse Bonnet à être pendu à Saint-André-de-Lancize. Celui au nom duquel tant de forfaits allaient se commettre, Louis XIV semblait craindre que la monotonie ne fatiguât ses bourreaux, et il voulait varier leurs exercices. Les trois prophètes moururent avec le stoïcisme des martyrs chrétiens (12 août).

Les tortures ne firent pas faiblir un instant l'âme indomptable de Séguier, et sur son bûcher, il se vantait encore d'avoir porté le premier coup à l'abbé Du Chayla.

On commença par établir à Florac une chambre de justice qui multiplia en tous lieux les plus effroyables exé-

cutions (1), « parce que, dit Brueys, ces furieux s'allèrent follement mettre en tête qu'ils étaient en droit d'user de représailles sur les chefs catholiques qui tombaient entre leurs mains (2). »

Le comte de Boulainvilliers est plus sincère et plus vrai dans son appréciation; lorsqu'il avoue que le parti essaya « si la révolte ou la mort ne mettraient point de fin à ses souffrances. » Et il ajoute : « Il périt cent mille hommes qu'on immola pour justifier la conduite de M. de Bâville, et de ce nombre, il y eut la dixième partie qui finit par le feu, la corde ou la roue (3). »

Un ancien notaire, innocent de tout crime, accusé, mais non convaincu, fut pendu, et sa femme avec lui. D'autres encore subirent un sort analogue. Les délations se multipliaient, et étaient toujours bien accueillies. Les prisons regorgeaient de captifs, on ne parlait que de gibets, de maisons rasées, de confiscations. Il ne s'agissait pas d'être juste, mais de frapper la contrée de terreur pour la réduire aux caprices du grand roi.

Bâville se trompait dans ses calculs. Les Camisards n'avaient songé encore qu'à châtier du Chayla et quelques ecclésiastiques trop impitoyables à leur égard. Ils ouvrirent les yeux à la fin, et, comprenant qu'ils n'avaient aucune pitié à attendre de leurs persécuteurs, ils prirent l'offensive et se montrèrent sans pitié à leur tour.

Même dans leurs manifestations les plus excessives d'indépendance et de liberté, les hommes ont besoin de

(1) Court, t. I, p. 70.

(2) Brueys, t. II, p. 129.

(3) Boulainvilliers, *État de la France, province du Languedoc*. — Court, *Id.*, p. 89.

reconnaître un chef qui les commande et auquel ils obéissent. Esprit Séguier mort, les révoltés acclamèrent Laporte, qui avait servi dans les armées, et qui prit à leur tête le titre de colonel des enfants de Dieu, qui cherchent la liberté de conscience. Ses ordres étaient adressés du Camp de l'Éternel.

Il persuada aux Camisards de se diviser en petites bandes, afin de contraindre l'ennemi à éparpiller ses forces, de délivrer surtout leurs frères captifs, et d'exterminer les curés, à l'instigation desquels on les persécutait. Deux prophètes déjà célèbres parmi eux, Salomon Couderc et Abraham Mazel, appuyèrent son opinion. Ce dernier avait reçu, dans un songe prophétique, une mission du ciel (1).

« Quelque temps avant que j'eusse reçu de l'Esprit l'ordre positif et redoublé de prendre les armes, je songeais que je voyais dans un jardin de grands bœufs noirs et gras, qui broutaient les plantes du jardin. Une personne me dit de chasser ces bœufs, mais je refusai de le faire ; cependant la même personne ayant fait insistance, je les chassai. Fort peu de temps après, je reçus une inspiration dans laquelle il me fut dit que le jardin était l'Église, que les gros bœufs noirs étaient les prêtres qui la dévoiraient, et que je serais appelé à mettre en fuite ces sortes d'hommes. A quelques jours de là, l'Esprit m'avertit de me préparer à prendre les armes pour la cause de Dieu. Cet avertissement fut suivi de plusieurs autres pareils : et comme je parlais assez haut dans l'extase, les uns, qui voyaient ma faiblesse, ou pour mieux dire mon néant,

(1) Court, t. I, p. 75. — Nous renvoyons le lecteur au *Théâtre sacré des Cévennes*, auquel Court a emprunté ces citations, et dans lequel nous puiserons nous-mêmes.

étaient comme scandalisés de cet ordre inconcevable ; les autres, plus humbles, se contentaient de lever les yeux au ciel. Dans ces réitérations, il n'y avait jusque-là qu'une déclaration générale. Pierre Esprit et Salomon Couderc, deux de nos principaux inspirés (qui ont été brûlés vifs), eurent des avertissements conformes aux miens, et quelques autres en eurent aussi. Enfin, le dimanche 21 juillet 1702, comme nous étions dans une assemblée proche de la montagne de Lauzère (Isaac Soulage, David Masauric et quelques autres), l'Esprit me saisit et m'ordonna en m'agitant beaucoup de prendre les armes sans aucun retardement et d'aller délivrer ceux de mes frères que les persécuteurs détenaient prisonniers au Pont-de-Mont-Vert. Ils étaient dans le château d'André, que l'abbé Du Chayla occupait. »

Cette obsession victorieuse ne ressemble-t-elle pas à celle qui, autrefois, avait chassé Jeanne d'Arc de Vaucouleurs pour la pousser vers Charles VII, le *gentil dauphin* dont elle voulait faire le roi de France ?

Un gentilhomme renégat, le baron de Saint-Cômes, touchait, depuis son abjuration, une pension de deux mille livres. Il déployait un zèle ardent contre ses anciens coreligionnaires, croyant sans doute justifier ainsi les libéralités du roi. Depuis quatorze ans, bien des assemblées avaient été surprises par lui, et massacrées, à Saint-Cômes, Candiac, Garrigues, Vauvert... Pour payer ses services, l'intendant lui confia les charges d'inspecteur des nouveaux convertis et de colonel des milices. Il avait publié une ordonnance de désarmement général pour contraindre ces populations, qui ne vivaient que de la chasse et de la pêche, à déposer toutes leurs armes dans les arsenaux des villes.

Un de ceux qui se trouvaient ruinés par cette mesure, Abdias Morel, que l'on avait surnommé Catinat à cause de son admiration enthousiaste pour ce grand général sous lequel il avait longtemps servi, — Catinat donc, et cinq ou six autres avec lui, condamnent à mort M. de Saint-Cômes, vont l'attendre sur une route qu'il doit suivre, se précipitent, arrachent leurs armes aux hommes de sa suite, le tirent de son carrosse, et le tuent sur place.

C'était le 13 août, le lendemain même des supplices d'Esprit Séguier, Nouvel et Bonnet. La réponse était terrible. Bâville prétendait faire de l'intimidation : ils allaient en faire à leur tour.

N'ayant pu se saisir des coupables, le *roi du Languedoc* frappe les innocents, sous prétexte de complicité morale, et exaspère encore les populations.

Prévoyant de longue date que tant de cruautés porteraient tôt ou tard leurs fruits sanglants, Bâville avait fait tracer dans les Cévennes et dans le Vivarais cent chemins royaux pour permettre de faire arriver l'artillerie jusque dans les lieux les plus élevés. On avait formé par ses soins cinquante-deux régiments de milices locales, choisis parmi les anciens catholiques, plus nombreux dans les contrées que les protestants, et soldés par la province, c'est-à-dire en grande partie par ceux qu'ils avaient mission de poursuivre à outrance. Ils étaient exercés séparément tous les dimanches, et passaient, une fois l'an, une revue générale. En outre, on avait fait élever, en 1686, des forteresses à Alais, Nîmes et Saint-Hippolyte, principales entrées des Cévennes. Tous les châteaux, tous les lieux de défense étaient armés. Mais, dans ce siècle d'anarchie et à une époque où l'armée régulière elle-même ne connaissait pas la discipline et ne vivait guère

que de pillages sur le plat pays, les mesures les plus sages en apparence n'étaient que des causes de désordre et de vexations intarissables. Une lettre écrite le 7 septembre 1702, de Saint-André-de-Valborgne, nous laisse entrevoir un petit coin du tableau (1) :

« Une troupe de vagabonds s'est élevée dans notre pays. Elle commet de si grands désordres qu'on ne peut prévoir que la ruine totale de nos cantons. Nos supérieurs, pour remédier aux ravages de ces brigands, et pour dissiper leurs attroupements, ont rempli le pays de troupes. Mais une fois que nous les avons, hélas ! nos malheurs augmentent au lieu de diminuer. Nous trouvons dans ces troupes des gens plus cruels et plus barbares cent fois que nos ennemis ; elles sont composées de milices bourgeoises, anciens catholiques. Dispersées dans nos villages, on les fait sans cesse courir de tous côtés pour tâcher d'arrêter ces malheureux vagabonds ; mais elles nous désolent totalement par leurs désordres et par leur rage. Le peu d'égards qu'ils ont pour leurs désolés voisins les porte elles-mêmes à toutes sortes d'excès et de violences.

« En passant par le pays, elles pillent, elles battent, elles saccagent tout avec une cruauté horrible. Elles enchaînent, elles emprisonnent indifféremment tous ceux qu'elles attrapent, et les punissent rigoureusement, sans certitude s'ils sont innocents ou coupables. Les plaintes que l'on fait là-dessus ne sont point écoutées. Quel n'est pas notre état ! Nous sommes absolument exposés en proie à la fureur extrême de ces troupes impitoyables, et la

(1) Court, t. I, p. 87.

seule qualité de nouveau converti suffit pour n'ajouter aucune foi à ce qu'il dit, quoique très-souvent il fasse les actions de très-bon catholique, et qu'il soit plus zélé pour le service du roi, que celui qui le persécute. En un mot, un seul ancien catholique ennemi est aujourd'hui maître absolu du sort du plus purifié nouveau converti, qui est entièrement exposé à tous ses ressentiments. »

Laporte débute par tailler en pièces trois compagnies de bourgeoisie qui, après avoir pillé plusieurs villages qu'habitaient de nombreux calvinistes, emportaient un butin considérable. C'était au passage d'un pont établi sur la rivière de Vabron, non loin de Florac. Pour bien établir dès le début quelle différence existait entre les catholiques et les calvinistes, il fit inviter ceux qui avaient été dépouillés à venir revendiquer leur bien, sans permettre que les Camisards s'en appropriassent la moindre parcelle.

Que l'on se figure la situation effroyable d'un pays habité par deux populations hostiles, des catholiques et des protestants, divisées par la plus terrible des haines, — une haine religieuse, — saccagé tour à tour par les troupes du roi et par les bandes des révoltés ! L'indifférence était impossible, la neutralité inutile, on eût été en butte aux deux partis, et à quelque communion que l'on appartenait, on était également menacé.

C'est à ce moment qu'apparaît sur la scène l'homme qui va jouer le plus grand rôle dans ce drame en même temps sanglant et fantastique. Nous voulons parler de Roland, le véritable héros des Cévennes, qui, lui, ne déposera jamais les armes, qui ne traitera jamais avec les bourreaux de ses frères, qui sera vaincu et mourra mar-

tyr, mais sans qu'une minute de défection, de faiblesse puisse lui avoir jamais été reprochée.

Roland, neveu de Laporte, avait servi dans un régiment de dragons. Il possédait donc, comme son oncle, quelques connaissances militaires, qu'il employa à discipliner un peu la seconde bande, qui accepta de marcher sous ses ordres. Sa haute taille, sa voix fortement timbrée, son activité infatigable, son courage froid et persévérant, son attitude imposante, tout semblait le prédestiner à commander parmi les hommes. Bien supérieur à tous égards à Laporte, simple chef militaire, Roland se présentait comme prédicant, chef et prophète à la fois. Aussi exerçait-il sur les Cévenols un prestige considérable.

En descendant des Cévennes, et avant d'arriver à la plaine fertile qui de Nîmes s'étend jusqu'à la mer, on rencontre une longue vallée très-peuplée de riches villages, presque tous protestants. C'est la Vaunage, qu'ils se plaisaient à appeler leur *petite Canaan*. C'est là que Roland s'établit tout d'abord.

Castanet, soldat intrépide et bon prédicant, ancien garde des bois de la forêt de l'Aygoal, commande bientôt une troisième troupe d'insurgés.

Un pauvre petit *pitot* du pays, qui venait de naître au moment de la révocation de l'édit de Nantes, s'était vu contraint de suivre les écoles catholiques. Mais sa mère, calviniste fervente, détruisait le soir l'ouvrage du matin, et l'élevait dans la haine de la religion de Rome. Elle le conduisait aux assemblées du Désert, où l'éloquence de Brousson enflamma plus d'une fois son imagination, et où il fut témoin des prodiges des petits prophètes. Bientôt lui-même fut visité par l'esprit de Dieu. Après avoir quitté son modeste métier de berger pour celui de garçon

boulangier à Anduze, il s'était réfugié à Genève, pour éviter la persécution.

Sa foi y avait grandi, son esprit s'y était développé, en même temps que ses facultés extatiques. Il rêva que Dieu lui commandait de revenir secourir ses coreligionnaires opprimés. Il obéit, et vers le commencement de juin 1702, il rentra en France, assista à quelques assemblées, et, après la sanglante nuit du Pont-de-Mont-Vert, il proposa à des jeunes gens de prendre les armes à l'imitation de leurs frères des Cévennes, de délivrer les captifs, de venger les victimes, et de faire respecter leurs croyances. Il les entraîne par son éloquence persuasive, et ils jurent de le suivre partout où il voudra les conduire.

Petit, le cou court et gros, sa tête trop rapprochée des épaules, ses yeux bleus, son visage sans barbe, ses longs cheveux blonds flottant sur ses épaules lui eussent fait donner seize ans à peine. Ce nouveau chef en avait près de vingt ; il était né à Ribaute, non loin d'Anduze, et il s'appelait Jean Cavalier.

Ils étaient dix-huit, et ne possédaient, en tout, qu'un fusil et deux vieilles épées. Mais ils savaient que, dans les localités éloignées des grandes villes, on avait forcé les calvinistes à déposer leurs armes chez les curés les plus voisins. Le presbytère de Saint-Martin-de-Durfort était non loin de là. Ils s'y rendent au milieu de la nuit, éveillent le prêtre, et lui disent de les suivre pour administrer un homme qui va mourir. A leur nombre non moins qu'à leur attitude, le curé devine le péril qui le menace.

— Vous voulez des armes ! leur dit-il. Vous pouvez m'égorger, et charger votre conscience du meurtre d'un vieillard qui n'a jamais inquiété un seul d'entre vous.

Entrez chez moi, puisque vous êtes les plus forts, et faites suivant votre volonté.

Après avoir accepté quelques rafraîchissements que le vieux prêtre leur offrit, ils se contentèrent d'enlever les armes dont ils avaient besoin, et ils se dirigèrent vers le camp de l'Éternel.

Pendant ces premiers temps, ces bandes parurent se recueillir, et leur nombre ne leur servit qu'à se réunir plus fréquemment et avec moins de danger, dans leurs assemblées du Désert. La maladie de *fanatisme*, de plus en plus contagieuse, se développa dans des proportions prodigieuses, et l'histoire n'a rien à enregistrer d'aussi merveilleux que ce que l'on vit alors. Pendant quatre années, des révoltés n'agirent, ne vécurent que sous l'inspiration d'hommes et de femmes prophètes, ou même de prophètes enfants, chez lesquels on constatait quatre degrés différents d'initiation, et auxquels il n'était accordé qu'une confiance proportionnée à leur élévation dans l'échelle des faveurs divines. Il y avait l'*avertissement*, le *souffle*, la *prophétie* et le *don*.

« Ils ne se regardaient pas tous comme inspirés, dit Court de Gébelin. Le nombre même de ceux qui prétendaient l'être était très-petit en comparaison des autres, mais ils croyaient tous aux inspirations. C'était par elles que tout se réglait parmi eux. Fallait-il élire des chefs, livrer des combats, former des projets, les mettre à exécution, décider du sort des personnes de qui ils prétendaient avoir reçu de mauvais traitements, et qui dans la suite avaient le malheur de tomber entre leurs mains ? Ce n'était jamais qu'après avoir consulté l'Esprit-Saint, dont les inspirés se croyaient animés, et qu'en conséquence de l'ordre qui en était émané. C'était l'inspiration qui dé-

couvrait les traîtres cachés, qui ordonnait du temps où il fallait mettre des sentinelles, ou n'en mettre pas, qui rendait les croyants intrépides dans les combats, qui leur faisait affronter la mort sans crainte, qui les soutenait dans leurs fatigues, et dans les supplices même. Sur tout cela, il est bon de rapporter leurs propres termes (1):

« Les premières personnes que j'ai vues dans l'inspiration étaient ma mère, mon frère, mes deux sœurs et une cousine germaine. Il y a présentement treize ans pour le moins que ma mère a reçu les grâces, et elle les a toujours eues depuis ce temps-là jusqu'à mon départ de Montpellier, vers le mois de mai 1702; et j'ai appris de diverses personnes, qui l'ont vue il n'y a pas longtemps, qu'elle est encore dans le même état. Il y a onze ans qu'elle est détenue en prison. Mes sœurs reçurent le don quelque temps après que ma mère l'eut reçu; l'une à l'âge de dix-neuf ans, l'autre de onze. Elles sont mortes en mon absence. Les plus grandes agitations de ma mère étaient de la poitrine, ce qui lui faisait faire de grands sanglots. *Elle ne parlait que français pendant l'inspiration*, ce qui me causa une grande surprise la première fois que je l'entendis, car jamais elle n'avait essayé de dire un mot en ce langage, ni ne l'a jamais fait depuis, de ma connaissance, et je suis assuré qu'elle ne l'aurait pu faire, quand elle aurait voulu.

« Environ un an avant mon départ, deux de mes amis (Antoine Coste et Louis Talon) et moi, allâmes visiter Pierre Jacquet, notre ami commun, au moulin de l'Ève, proche de Vernon. Comme nous étions ensemble, une

(1) T. II, p. 166. Nous puiserons à la même source que Court de Gébelin, mais sans nous astreindre à reproduire les mêmes citations.

filles de la maison vint appeler sa mère qui était avec nous, et lui dit : « Ma mère, venez voir l'enfant. » Ensuite de quoi, la mère elle-même nous appelle en nous disant que nous venions voir le petit enfant qui parlait. Elle ajouta qu'il ne fallait pas nous épouvanter, et que ce miracle était déjà arrivé. Aussitôt nous courûmes tous : l'enfant, âgé de treize à quatorze mois, était enmailloté dans le berceau, et il n'avait encore jamais parlé de lui-même, ni marché. Quand j'entrai avec mes amis, l'enfant parlait distinctement *en français* d'une voix assez haute, vu son âge, en sorte qu'il était aisé de l'entendre par toute la chambre. Il exhortait, comme les autres que j'avais vus dans l'inspiration, à faire des actes de repentance ; mais je ne fis pas assez d'attention à ce qu'il dit, pour me souvenir d'aucune circonstance. La chambre où était cet enfant se remplit ; il y avait pour le moins vingt personnes, et nous étions tous priant et pleurant autour du berceau.

« Après que l'extase eut cessé, je vis l'enfant dans son ordinaire. Sa mère nous dit qu'il avait eu des agitations de corps au commencement de l'inspiration ; mais je ne remarquai pas cela quand j'entrai. C'était une chose difficile à reconnaître, parce qu'il était enveloppé de ses langes. J'ai beaucoup ouï parler ici d'un autre petit enfant à la mamelle, qui parlait aussi à Dieu. Dans le Dauphiné, j'ai assisté à une petite assemblée dans une cave, auprès de Bois-Châtel, où une jeune fille dit dans l'inspiration après avoir parlé déjà assez longtemps : « Je t'assure, mon enfant, qu'il y a des gens qui ont dessein de vous surprendre ; il faut vous retirer bientôt » (ou quelque chose de semblable) ; et quand elle fut revenue à elle-même, elle continua de dire qu'il fallait se retirer promptement. En

effet, les soldats vinrent visiter la maison aussitôt après (1). »

Il est digne de remarque que, dans l'extase, la prophétesse parlait français. Tous et toutes faisaient de même. Le patois languedocien était le seul dont ils se servaient dans la vie ordinaire, et dès qu'ils étaient visités par l'esprit, il leur paraissait plus facile de s'énoncer dans un idiome qui leur était peu familier.

Nous pensons qu'ici, d'ailleurs, une large part doit être faite à l'exagération, à l'erreur. On voulait pousser la chose jusqu'au miracle : l'inspiration, chez les enfants de dix à douze ans, eût pu s'expliquer naturellement. Alors on fut jusqu'à faire parler les enfants à la mamelle. Tout le monde avait entendu les premiers prophétiser et prédire dans leur extase somnambulique : de plus ambitieux voulurent qu'il leur fût arrivé quelque chose de plus qu'à tout le monde. Mais parce que tout n'est pas rigoureusement vrai, tout doit-il être rejeté ? Alors que reste-il de certain dans les événements de ce monde, au milieu desquels la passion des partis, l'inintelligence ou la prévention des témoins, ont su introduire un inévitable mélange de détails erronés ?

« Je partis d'Anduze au mois de juin 1702, pour aller à Genève. Étant dans mon pays, j'ai assisté à trois assemblées, dans l'une desquelles un jeune homme qui parlait dans l'extase prononça ces paroles : « Je te dis, mon enfant, « que vous devez vous retirer d'ici ; je te dis que vous « êtes vendus (2). » Mais comme on n'obéit pas assez

(1) Déposition de Jean Vernet, de Bois-Châtel, dans le Vivarais.

(2) C'était la formule presque invariable : « Je te dis, mon enfant... Je t'assure, mon enfant. » Voici une particularité bien étrange. En 1850, à

promptement, et qu'on demeura encore environ une heure dans l'assemblée, la bourgeoisie d'Anduze en armes tomba sur nous, et il y en eut quinze qui furent faits prisonniers (1). »

Ces faits de seconde vue, de prévision, si communs dans l'état somnambulique, étaient de tous les jours, et sauvaient parfois les révoltés de périls imminents. Le *Théâtre sacré des Cévennes* en fournit des exemples à chaque page :

« Alexis ne fut pas sitôt assis qu'il tomba en extase : il appuyait sa tête de sa main, et ses plus grandes agitations étaient de la poitrine. Il parla à très-haute voix, et ce qu'il disait, en général, était pour porter ceux qui l'entendaient à se repentir de leurs péchés et à ne plus participer à l'idolâtrie. Étant dans l'inspiration, il reprocha aux femmes qui étaient présentes d'avoir avalé le morceau de basilic (l'hostie) ; et me tendant la main il me dit : « Toi, mon frère, tu ne l'as pas avalé. » Cela fut accompagné d'autres paroles et de circonstances qui firent une grande impression dans l'esprit des assistants. Il dit que ce n'était pas lui qui parlait, mais que c'était l'Esprit de Dieu qui parlait par sa bouche. Je me souviens qu'il reprocha à quatre femmes de la maison qu'elles s'étaient allées coucher sans prier Dieu, et qu'il insista en criant

une époque où j'étais bien éloigné de songer à ces choses, que j'ignorais profondément, le hasard me permit d'étudier pendant longtemps une extatique naturelle qui me mit en présence de phénomènes aussi difficilement croyables que ceux dont les Cévennes furent témoins, et qui, en parlant d'elle, s'exprimait toujours ainsi : « Tu feras, ma pauvre enfant... » Elle parvint à se guérir elle-même par ses prescriptions, alors que la faculté l'avait abandonnée.

(1) Déclaration de Jean Cabanel, d'Anduze.

fortement : « Confessez, confessez, malheureuses ! » Et elles avouèrent que cela était vrai. Sur quoi il exhorta beaucoup à prier sans cesse...

« Le même soir, Alexis, Révault et moi, allâmes coucher chez un honnête homme de notre connaissance, nommé Cabrit, à une petite demi-lieue de là. Une heure après que nous fûmes arrivés, Alexis reçut l'inspiration.

« Il dit entre autres choses qu'encore que l'ennemi fût proche de là, il n'y avait point de danger pour nous. « Je t'assure, mon enfant, lui dit l'Esprit, que vous n'avez rien à craindre, je ne permettrai pas qu'aucun détachement passe ici (1). »

« Comme notre troupe était entre Ners et Las-Courde-Creviez, dit Durand Fage, le frère Cavalier, notre chef, eut une vision. Il était assis, et il se leva soudainement, en nous disant ces paroles : « Ah ! mon Dieu ! je viens de voir en vision que le maréchal de Montrevel, qui est à Alais, vient de donner des lettres contre nous à un courrier qui va les porter à Nîmes. Qu'on se hâte, et on trouvera le courrier habillé d'une telle manière, monté sur un tel cheval, et accompagné de telles et telles personnes. Courez, hâtez-vous, vous le trouverez sur le bord du Gardon. » A l'instant, trois de nos hommes montèrent à cheval, Ricard, Bouré, et un autre ; et ils rencontrèrent sur le bord de la rivière, dans l'endroit marqué, et l'homme et ceux qui étaient avec lui, dans toutes les circonstances que le frère Cavalier avait spécifiées. Cet homme fut amené à la troupe, et on le trouva chargé des lettres du maréchal ; de sorte que nous fûmes informés, par cette admi-

(1) Déclaration de Jacques Mazel.

rable révélation, de diverses choses dont nous fîmes ensuite un heureux usage. Le courrier fut renvoyé à pied. J'étais dans la troupe quand cela arriva, et j'atteste ce que j'ai vu. »

Nous savons que les parents étaient souvent fort embarrassés de leurs enfants, qui prophétisaient malgré eux, et les exposaient ainsi aux peines prononcées par l'autorité. Voici qui donne, en même temps, la mesure du savoir et de l'intelligence des curés d'alors :

« Un bon paysan, nommé Halmède, avait un fils de douze à treize ans (au commencement de 1702), qui recevait des inspirations, Halmède, apprenant la persécution, alla au curé : « Monsieur le curé, lui dit-il, mon fils prophétise, je vous en avertis, et ne prétendez pas me venir ruiner pour cela. — J'ai médité sur ces choses-là, répondit le curé ; croyez-moi, faites jeûner votre fils, vous verrez que c'est un bon remède. » Le père obéit, mais l'enfant continua de prophétiser comme à l'ordinaire, et Halmède en donna avis au curé. « Eh bien ! dit celui-ci, faites autre chose : au moment que votre petit garçon tombera dans les agitations qui sont le prélude de ses harangues, donnez-lui de bons coups de bâton ; si c'est un fourbe, vous le verrez bientôt. » Le père obéit encore, mais si ce mauvais traitement interrompait quelquefois l'opération, par une raison secrète du bon plaisir de Dieu, l'enfant était pourtant visité de l'esprit plus fréquemment qu'à l'ordinaire ; il aurait fallu le battre jusqu'à la mort...

« Revenons à notre curé. Il se trouva dans un grand embarras, quand le paysan l'assura que les coups donnés à l'enfant ne rebutaient pas l'Esprit, et il pensa en lui-même, qu'apparemment le petit garçon était ensorcelé. Dans cette imagination de son cerveau creux, il eut re-

cours aux charmes. Il conseilla au père de se munir d'une peau de serpent et de la mettre sur l'enfant, dans le temps qu'il prophétiserait. Halmède voulut obéir pour la troisième fois. (Les peaux de serpent se trouvent communément dans le pays, et les bonnes gens s'en servent pour beaucoup de choses.) Comme son fils parlait sous l'inspiration du Saint-Esprit, il approcha de lui avec sa peau de serpent, belle et bien choisie, pour la lui mettre sur la tête. Mais à cet instant même, l'enfant, se sentant agité avec une violence extraordinaire, haussa sa voix en criant, et se mit à censurer fortement son père. Il révéla tout, en présence de diverses personnes, ce qui avait été dit et fait avec le curé, ajoutant menaces sur menaces, d'une façon terrible contre les pécheurs endurcis. Le père, frappé comme d'un coup de foudre, versa des larmes de repentances ; et Dieu voulut que, peu de jours après, il reçût lui-même le don de révélation et de prédication (1). »

« J'ai vu, dit un autre, un grand nombre de ces inspirés, de tout âge, et des deux sexes... C'étaient tous des gens sans malice, et en qui je n'apercevais rien que je pusse soupçonner être de leur invention. Ils faisaient de fort belles exhortations, parlant français pendant la révélation. On doit remarquer qu'il n'est pas moins difficile à des paysans de ces quartiers-là de faire un discours en français, qu'à un Français qui ne ferait que d'arriver en Angleterre de parler anglais...

« Des diverses personnes que j'ai vues dans le saisissement (je ne sais pas comment exprimer cela), il n'y en a point eu qui m'ait causé plus d'étonnement qu'une

(1) Déclaration de Abraham Mazel.

certaine pauvre idiote de paysanne, âgée d'environ quarante ans ; je la connaissais parce qu'elle avait été en service chez un de mes amis. C'était assurément la plus simple et la plus ignorante créature que nos montagnes eussent jamais produite. Quand on me dit qu'elle prêchait, mais qu'elle prêchait à merveille, je n'en crus rien du tout. Il ne pouvait pas me tomber dans l'esprit qu'elle pût seulement joindre quatre mots de français ensemble, et j'en aurais juré, ni même qu'elle eut la hardiesse de parler dans une compagnie. Cependant, j'ai été témoin plusieurs fois qu'elle s'acquittait de tout cela miraculeusement bien. Cette ânesse de Balaam avait une bouche d'or quand l'intelligence céleste la faisait parler. Jamais orateur ne s'est fait écouter comme elle... C'était un torrent d'éloquence, c'était un prodige, et ce que je dis n'a rien d'exagéré. Une autre chose fort singulière, c'est que cette prophétesse prêchait souvent, et qu'elle était en quelque sorte maîtresse de ses enthousiasmes, c'est-à-dire qu'elle les obtenait quand elle les demandait.»

En voilà assez, croyons-nous, pour faire connaître les principaux caractères de cette lutte sans exemple. Nous allons maintenant poursuivre le récit des événements.

Dans cette guerre de surprises, toutes les difficultés étaient pour l'attaque, tous les avantages pour la défense. Chaque montagnard était un complice pour les révoltés, et se faisait un devoir de conscience de faire tomber les troupes catholiques dans toutes les embuscades qui leur étaient dressées. Des bergers, dont les troupeaux paissaient au sommet des montagnes, leur servaient de sentinelles, et, au moyen de certains signaux, leur faisaient connaître la marche de l'ennemi. On passait auprès d'un laboureur absorbé par ses travaux rustiques, auprès d'une

pauvre femme qui menait ses vaches aux champs, auprès d'un enfant qui paraissait tout entier aux jeux de son âge. Mais les soldats avaient à peine passé, que le laboureur saisissait son fusil caché dans les broussailles et tuait, invisible, les trainards attardés. L'enfant faisait siffler sa fronde autour de sa tête, et, avec ses sabots, la femme écrasait le crâne des blessés.

On arme les communautés ; mais on organise ainsi la guerre civile. Des nouveaux convertis combattaient dans les rangs de ces réquisitionnaires. C'étaient autant de traîtres qui, au jour du combat, passaient du côté de leurs frères en religion. Le découragement se glissait dans le cœur des soudards, qui sentaient la trahison les envelopper de tous côtés. Mal payés par un gouvernement aux abois, le pillage ne les enrichissait guères, dans ces contrées pauvres et dévastées. On demandait de bonnes troupes nombreuses. Mais la cour se débattait contre l'Europe, à bout de patience en face de l'orgueil intraitable du roi-soleil, et il n'y avait plus ni hommes, ni argent à expédier en Languedoc.

Les Camisards paraissent vouloir se contenter encore de se venger de ceux dont ils avaient trop à se plaindre. C'est ainsi qu'ils mettent successivement à mort le secrétaire de Du Chayla, qui levait impitoyablement les sommes auxquelles les paroisses suspectes avaient été condamnées pour frais de procédures, à la suite du meurtre de l'archiprêtre ; le prieur de Saint-Martin-de-Bordeaux, homme *brûlant de zèle* ; le capitaine Jourdan, protestant renégat, celui qui avait tué par surprise le prédicant Vivens, et qui, en maintes circonstances, avait massacré impitoyablement les assemblées de ses anciens coreligionnaires. Il s'était caché sous son lit ; après lui avoir reproché ses

méfais, ils lui accordèrent le temps d'adresser à Dieu ses dernières prières, et ils exécutèrent la sentence qu'ils venaient de rendre.

Brogie luttait de son mieux, suppléait comme il pouvait aux difficultés sans nombre de la situation. Il vint établir son quartier général à Saint-Jean-de-Gardonnenque, au cœur même des Hautes-Cévennes. L'intendant le seconda par ses ordonnances furibondes.

Pour les appuyer, on fait des arrestations en masse. En peu de jours, à Alais, Bâville juge, c'est-à-dire condamne des accusés de tout âge et de tout sexe, entre autres deux prédicants, Mandagoute et Abraham Pouget. On arrête ceux qui ne dénoncent pas les asiles des Cévénols armés, soit qu'ils en aient ou non connaissance.

Pendant ce temps les milices poursuivaient Laporte, et, pour commencer les hostilités se faisaient battre par lui. Poul alors accourut pour le venger. Il y eut un premier combat au lieu appelé le Champ-Domergue (septembre 1702). Chacun releva ses morts, et le succès demeura incertain.

Il était difficile d'atteindre les Cévénols, retirés dans les montagnes. On eut recours à la trahison, et Poul surprit la petite bande de Laporte sur une hauteur, entre le château de Mazel et le chemin de Témélac. Une pluie abondante avait mis les insurgés dans l'impossibilité de se servir de leurs armes à feu. Mieux protégés, les soldats de Poul fondent sur eux, Laporte tombe mort, en essayant de protéger la retraite des siens. Poul fait trancher la tête au cadavre ainsi qu'à huit autres calvinistes qui avaient succombé. Il lui fallait sa douzaine ; pour la compléter, il ajoute les têtes de trois de ses hommes, tombés sous les coups des Camisards, et ce sinistre trophée est promené par les ordres de Brogie dans les principales villes de la

contrée. Le 25 octobre, les douze têtes sont exposées au pont d'Anduze, ; le lendemain, à Saint-Hippolyte, et de là à Montpellier sur la place de l'Esplanade.

A cette vue, la rage des calvinistes ne connut plus de bornes. Privés de leur chef, les hommes de Laporte vinrent grossir les deux petites troupes de Roland et de Cavalier. De nouvelles bandes se forment dans le diocèse d'Uzès. La principale reconnaît pour chef Nicolas Joanny, de Genouillac, ancien maréchal-des-logis, qui signale son entrée en scène par un premier succès auprès d'Hyeuset. La troupe fuit devant lui, laissant parmi les morts les deux capitaines qui la commandaient. Une seconde marche sous le commandant de Couderc, surnommé la Fleur, de Mazel-Rosade. Il avait été dans les ceps de l'abbé Du Chayla, et c'est au dévouement de sa mère qu'il avait dû d'en sortir.

De là sa fureur contre les ecclésiastiques. Réunis ou séparés, ces deux chefs brûlent les églises et les presbytères du Bousquet, de Cassagnac, du Prunet, de Saint-Andéol, et de cinq ou six autres lieux, et, pour l'exemple, ils veulent mettre à mort un traître qui les avait dénoncés. Il parvient à se sauver, mais sa femme et ses deux filles périssent sous les ruines de sa maison incendiée.

Dès le mois de novembre, les insurgés, forts de la complicité du pays, marchent ouvertement, en plein jour, rétablissent l'exercice public de leur culte, défendent d'aller à la messe, de payer les dîmes ; ils font verser entre leurs mains l'argent des fermiers des bénéfices et du fisc royal. Tous les services publics sont désorganisés, l'anarchie est à son comble.

Les assemblées du désert se rouvrent, plus fréquentes

et plus suivies que jamais. Là, Cavalier se révèle prédicant et prophète à la fois, en attendant qu'il grandisse sur les champs de bataille, et bientôt sa renommée rejette sur le second plan Roland lui-même. Pour châtier la paroisse d'Aigues-Vives, où il venait de tenir une très-nombreuse assemblée, et faute de pouvoir se saisir des coupables, Broglie fait pendre quatre personnes à la porte de l'église, et en envoie douze aux galères, parmi lesquelles le premier consul, ou fonctionnaire municipal. Quelques femmes furent fouettées par le bourreau. On rasa la maison du consul et de quelques autres, et le lieu fut condamné à une amende de mille livres pour les frais de la procédure et ceux de l'exécution.

Un prédicant, La Quoite, fut roué vif, par surcroît. « Le supplice qui brisa ses os ne brisa pas son cœur endurci, dit Louvreleuil ; il mourut dans son hérésie (1). »

Bâville, le roi du Languedoc, avait obtenu de la cour qu'elle lui donnât carte blanche, et un arrêt du conseil lui attribua « la connaissance de tous les crimes relatifs au soulèvement, avec le pouvoir de mettre tels juges qu'il jugerait à propos, pour faire le procès aux prévenus et les juger en dernier ressort. » C'était l'arbitraire sous le masque de la justice. L'intendant accusait les calvinistes de ce qu'il voulait, et faisait décider de leur sort par qui lui plaisait. Mieux valaient les agissements des chefs militaires, qui pendaient sans autre forme de procès. Cela du moins avait le mérite de la franchise.

Effrayés de ces ordonnances impies, ainsi que des exécutions aveugles dont elles donnèrent le signal, les

(1) Louvreleuil, prêtre, *Le Fanatisme renouvelé*, t. I, p. 109.

protestants de la Vaunage, voyant traiter de même innocents et coupables, comprirent qu'il ne leur restait plus qu'à mourir en se défendant, et furent grossir les bandes de Roland et de Cavalier, qui, réunies, se prirent à dévaster les églises catholiques, en égorgeant de leur mieux les curés dont elles pouvaient se saisir.

Rien ne saurait peindre la terreur qui s'empara des ecclésiastiques. Ils désertèrent leurs presbytères pour venir se réfugier dans les villes. Les évêques d'Uzès, d'Alais, de Mende, les recueillirent, barricadèrent leurs palais épiscopaux, organisèrent la défense comme si les armées d'Attila étaient aux portes. Louvreuil, le curé historien, fait un dénombrement homérique des plans de défense de celui de Mende (1) : « Contrescarpes, ravelins, courtines, portes, herses, fossés, fausses brayes, murailles, tours, remparts, parapets, guérites, tout fut rétabli et mis en bon état... Huit compagnies de cinquante hommes chacune, et une de cent quarante-cinq, composées de paysans du dehors, furent mises sur pied, non-seulement pour se bien défendre, mais encore pour être en état d'envoyer des secours aux environs. »

Les insurgés triomphaient de la terreur qui pesait sur la contrée, et paraissaient peu effrayés des adversaires qu'on leur opposait. Un capitaine, en garnison au château de Mandagors, marche contre eux ; il est tué, les siens se retirent en désordre. Alors les états du Languedoc, assemblés à Montpellier le 9 novembre, ordonnent la levée de trente-deux compagnies de fusiliers et d'un régiment de dragons auquel on donne le nom de la province.

(1) *Le Fanatisme renouvelé*, t. I, p. 96. — Court, t. I, p. 128.

Bâville obtient le concours d'un bataillon de marine en quartiers d'hiver dans les évêchés de Toulon, Aix, et Marseille, et qui fut transporté sur ceux de Nîmes et d'Uzès ; du régiment de dragons de Saint-Cernin, et d'un régiment irlandais. Il fit en outre des levées de miquelets dans le Roussillon, afin d'opposer les montagnards des Pyrénées aux montagnards des Cévennes. Enfin, on envoya des députés à la cour pour représenter les malheurs de la contrée et réclamer de prompts secours.

C'est, de part et d'autre, un effroyable échange d'excès qui se succèdent sans interruption. La fumée des églises incendiées se confond avec celle des temples détruits, tout est à feu et à sang. Cavalier grandit sur ces ruines amoncelées, ses talents et son audace mettent en défaut l'habileté des officiers qu'on lui oppose, et il devient pour ses sectateurs enthousiastes le Gédéon, le Machabée, le Jean Ziska, le Ragotzki du Languedoc (1).

Sa troupe allait grossissant chaque jour. Là surtout, les prophètes régnaient et gouvernaient, avec un pouvoir absolu : « Tout ce que nous faisons, dit l'un d'eux (2), soit pour le général, soit pour notre conduite particulière, c'était toujours par ordre de l'Esprit. On obéissait aux inspirations des plus simples et des petits enfants, surtout quand ils insistaient dans l'extase avec redoublement de paroles et d'agitations, et que plusieurs disaient une même chose. Mais, dans la troupe où j'étais, nos chefs, et particulièrement M. Cavalier, étaient doués de

(1) François Léopold, prince Ragotzki, chef des mécontents de Hongrie, de 1700 à 1705.

(2) *Théâtre sacré des Cévennes*, déposition de Durand Fage.

grâces extraordinaires ; aussi les avait-on choisis à cause de cela, car ils n'avaient aucune connaissance de la guerre ni d'autre chose. Tout ce qu'ils avaient leur était donné miraculeusement sur-le-champ. Dès qu'il s'agissait de quelque chose sur quoi les inspirations n'avaient rien dit, on allait ordinairement au frère Cavalier :

— « Frère Cavalier, lui disait-on (car il ne voulait pas être traité de *monsieur*, encore qu'il eut cinquante bons gardes et qu'il fût mieux obéi qu'un roi), frère, telle et telle chose se passe, que ferons-nous ? » Aussitôt il rentrait en lui-même ; et, après quelque élévation de son cœur à Dieu, l'Esprit le frappait, on le voyait un peu agité, et il disait ce qu'il fallait faire. C'était merveille dans les batailles, de le voir le sabre à la main, à cheval, et, dans certaines émotions de l'Esprit qui l'animait, courir partout, encourager, fortifier, faire des commandements qui surprenaient souvent, mais qui étaient exécutés à merveille et qui réussissaient de même.

« Dans les occasions de grande importance, on faisait la prière générale, et chacun demandait à Dieu qu'il lui plût d'aider ses enfants dans l'affaire dont il s'agissait. Incontinent voilà qu'en divers endroits on apercevait quelqu'un saisi de l'Esprit. Les autres couraient pour entendre ce qui serait prononcé. Et ceux qui critiquent ici sans savoir l'état de choses auraient eu beau crier que nous avions des inspirations de commande, elles n'étaient pas de commande, mais elles étaient de demande, car nous implorions le secours de Dieu dans notre besoin, et sa bonté nous répondait.

— « Eh bien ! disaient après cela les chefs, qu'est-ce que Dieu a ordonné ? » Tous les inspirés ayant dit la même chose, par rapport à ce qui était en question,

d'abord on se mettait en devoir d'obéir. Dans les commencements, plus que dans la suite, on murmurait quelque fois, parce qu'on manquait de foi et qu'on voulait être plus sage que la sagesse même, et cela arrivait particulièrement aux nouveaux incorporés dans la troupe et à ceux qui n'avaient pas d'inspirations. « Serait-il bien possible, disait-on quelquefois, que Dieu voulût qu'on se gouvernât ainsi ou ainsi ? » et alors on faisait souvent à sa fantaisie, en supposant que peut-être l'inspiration n'avait pas été bien entendue. Mais on en était châtié ; et ceux d'entre nous qui avaient le plus de soumission et d'humilité ne manquaient pas de faire des réflexions sur la faute qui avait été commise.

« Devions-nous attaquer l'ennemi, étions-nous poursuivis, la nuit nous surprenait-elle, craignions-nous les embuscades, arrivait-il quelque accident, fallait-il masquer le lieu d'une assemblée, nous nous mettions d'abord en prières : « Seigneur, fais-nous connaître ce qu'il te plaît que nous fassions pour ta gloire et pour notre bien ! » Aussitôt l'Esprit nous répondait, et l'inspiration nous guidait en tout.

« La mort ne nous effrayait point : nous ne faisons aucun cas de notre vie, pourvu qu'en la perdant pour la querelle de notre Sauveur et en obéissant à ses commandements, nous remissions nos âmes entre ses mains. Je ne crois pas qu'un seul de ceux qui étaient inspirés dans notre troupe ait été tué dans le combat ou ait été pris et exécuté à mort (car notre guerre se faisait sans cartel), qu'il n'en ait été averti quelque temps auparavant par l'Esprit. Alors on se remettait avec humilité entre les mains de Dieu, et on se résignait à sa volonté avec constance. On s'estimait heureux de le pouvoir glorifier dans

la mort comme dans la vie. Je n'ai jamais ouï dire qu'aucun de nos frères, qui ont été appelés en grand nombre à sceller la vérité par leur sang, ait eu la moindre tentation de racheter sa vie par une lâche révolte, comme plusieurs auraient pu le faire s'ils l'avaient voulu. Ce même Saint-Esprit qui les avait tant de fois assistés les accompagnait jusqu'au dernier moment. De sorte qu'ils ne perdaient point au change, et que la mort ne leur était qu'un passage à la vie.

« D'ailleurs, quand l'inspiration nous avait dit : « Marche, ne crains point, » ou bien : « Obéis à mon commandement, fais telle ou telle chose, » rien n'aurait été capable de nous en détourner : je parle des plus fidèles et de ceux qui avaient le plus éprouvé la vérité de Dieu. Lorsqu'il s'agissait d'aller au combat, j'ose dire que quand l'Esprit m'avait fortifié par une bonne parole : « N'apprehende rien, mon enfant, je te conduirai, je t'assisterai, » j'entrais dans la mêlée comme si j'avais été vêtu de fer, ou comme si les eunemis n'eussent eu que des bras de laine. Avec l'assistance de ces heureuses paroles de l'Esprit de Dieu, nos petits garçons de douze ans frappaient à droite et à gauche comme de vaillants hommes. Ceux qui n'avaient ni sabres ni fusils faisaient des merveilles à coups de perches et à coups de fronde ; et la grêle des mousquetades avait beau nous siffler aux oreilles et percer nos chapeaux et nos manches, comme l'Esprit nous avait dit : « Ne craignez rien ! » cette grêle de plomb ne nous inquiétait pas plus qu'aurait fait une menue grêle ordinaire.

« Il en était de même dans toutes les autres occasions, lorsque nous étions guidés par nos inspirations. Nous ne posions point de sentinelles autour de nos assemblées

quand l'Esprit, qui avait soin de nous, avait déclaré que cette précaution n'était pas nécessaire. Et nous aurions cru être en sûreté sous les chaînes et dans les cachots, dont le duc de Berwick et l'intendant Bâville auraient été les portiers, si l'Esprit nous eût dit : « Vous serez délivrés ! »

« Il faudrait, déclare Elie Marion, de gros livres pour contenir l'histoire de toutes les merveilles que Dieu a opérées par le ministère des inspirations qu'il lui a plu de nous envoyer. Je puis protester devant lui, qu'à parler généralement, elles ont été nos lois et nos guides. Et j'ajouterai avec vérité que lorsqu'il nous est arrivé des disgrâces, ç'a été pour n'avoir pas obéi ponctuellement à ce qu'elles nous avaient commandé, ou pour avoir fait quelque entreprise sans leur ordre.

« Ce sont nos inspirations qui nous ont mis au cœur de quitter nos proches et ce que nous avions de plus cher au monde, pour suivre Jésus-Christ et pour faire la guerre à Satan et à ses compagnons. Ce sont elles qui ont donné à nos vrais inspirés le zèle de Dieu et de la religion pure ; l'horreur pour l'idolâtrie et pour l'impiété ; l'esprit d'union, de charité, de réconciliation et d'amour fraternel qui régnait parmi nous ; le mépris pour les vanités et pour les richesses iniques, car l'Esprit nous avait défendu le pillage, et nos soldats ont quelquefois réduit des trésors en cendres, avec l'or et l'argent des temples des idoles, sans vouloir en profiter. Notre devoir était de détruire les ennemis de Dieu, non de nous enrichir de leurs dépouilles. Et nos persécuteurs ont diverses fois éprouvé que les promesses qu'ils nous ont faites des avantages mondains n'ont point été capables de nous tenter non plus.

« Ç'a été uniquement par les inspirations et par le redou-

blement de leurs ordres, que nous avons commencé notre sainte guerre. Un petit nombre de jeunes gens simples, sans éducation et sans expérience, comment auraient-ils fait tant de choses, s'ils n'avaient pas eu le secours du ciel ? Nous n'avions ni force, ni conseil, mais nos inspirations étaient notre recours et notre appui.

« Ce sont elles seules qui ont élu nos chefs et qui les ont conduits. Elles ont été notre discipline militaire. Elles nous ont appris à essayer le premier feu de nos ennemis à genoux, et à les attaquer en chantant des psaumes, pour porter la terreur dans leur âme. Elles ont changé nos agneaux en lions et leur ont fait faire des exploits glorieux. Et quand il est arrivé que quelques-uns de nos frères ont répandu leur sang, soit dans les batailles, soit dans le martyre, nous n'avons point lamenté sur eux. Nos inspirations ne nous ont permis de pleurer que pour nos péchés et pour la désolation de Jérusalem. Et je ne ferai point de difficulté de dire ici que lorsque Dieu retira ma mère en sa grâce, il m'ordonna d'essayer mes larmes et m'assura qu'elle reposait en son sein.

« Ce sont nos inspirations qui nous ont suscités, nous, la faiblesse même, pour mettre un frein puissant à une armée de plus de vingt mille hommes d'élite, et pour empêcher que ces troupes ne fortifiassent le grand et général ennemi, dans le lieu où la Providence avait ordonné qu'il reçût le premier coup mortel.

« Ces heureuses inspirations ont attiré dans le sein de nos églises plusieurs prosélytes d'entre les adorateurs de la Bête, qui ont toujours été fidèles depuis. Elles ont animé nos prédicateurs, et leur ont fait proférer avec abondance des paroles qui repaissaient solidement nos âmes. Elles ont banni la tristesse de nos cœurs au milieu des

plus grands périls, aussi bien que dans les déserts et les trous des rochers, quand le froid et la faim nous pressaient ou nous menaçaient.

« Nos plus pesantes croix ne nous étaient que des fardeaux légers, à cause que cette intime communication, que Dieu nous permettait d'avoir avec lui, nous soulageait et nous consolait. Elle était notre sûreté et notre bonheur.

« Nos inspirations nous ont fait délivrer plusieurs prisonniers de nos frères, reconnaître et vaincre des traîtres, éviter des embûches, découvrir les complots et frapper à mort des persécuteurs.

« Si les inspirations de l'Esprit-Saint nous ont fait remporter des victoires sur nos ennemis par l'épée, elles ont fait bien plus glorieusement triompher nos martyrs sur les échafauds. C'est là que le Tout-Puissant a fait des choses grandes. C'est là le terrible creuzet où la vérité et la fidélité des Saints inspirés a été éprouvée. Les paroles excellentes de consolation et les cantiques de réjouissances du grand nombre de ces bienheureux martyrs, lors même qu'ils avaient les os brisés sur les roues, ou que les flammes avaient déjà dévoré leur chair, ont été sans doute de grands témoignages que leurs inspirations descendaient de l'auteur de tout don parfait. »

Voici encore une déposition qui, même après les deux précédentes, nous paraît offrir un grand intérêt. Elle est dictée par un cousin et homonyme du plus glorieux chef des Camisards, de Jean Cavalier, du village de Sauves. Celui-là était un incrédule, qui fut converti bien à son corps défendant.

« On commençait à parler beaucoup des prophètes de notre pays, lorsque quelques amis me sollicitèrent de me trouver dans une assemblée de gens qui devaient faire

des prières ensemble. J'étais un garçon de quinze à seize ans que la dévotion n'occupait pas beaucoup : mais je consentis volontiers à la proposition qu'on me fit, quand je pensais que je verrais peut-être là quelques-uns de ces inspirés dont on disait des choses si étranges.

« Je ne fus pas sitôt entré dans la grange où tout le monde était, que j'aperçus un petit garçon couché à la renverse qui avait des agitations surprenantes. Cela m'épouvanta en quelque manière, et je n'en jugeai pas avantageusement. Quand ce petit garçon commença à parler, il dit entre autres choses qu'il y avait des personnes dans la compagnie qui n'y étaient venues que par curiosité, et avec un esprit moqueur, et que si ces personnes-là ne se repentaient, Dieu promettait qu'ils seraient reconnus et rendus honteux. Il ajouta quelques autres choses de même nature, et il fit si bien mon portrait, que quand il aurait pénétré dans mon cœur, il n'aurait pas si bien représenté les dispositions où j'étais ; ce qui me frappa terriblement. Mais mon petit raisonnement ne se porta pas plus loin qu'à soupçonner que ces gens-là pourraient bien être quelques espèces de devins. J'aurais voulu être à dix lieues de là. En effet, je me repentai de m'être engagé si avant parmi les assistants, et je formai la résolution de m'approcher peu à peu de la porte, pour m'enfuir le plus tôt que je pourrais ; j'étais non-seulement ému et effrayé de ce que ce petit garçon avait si précisément deviné mes pensées, mais j'avais grand'peur qu'il ne me nommât ou qu'il ne fit peut-être quelque chose de plus fâcheux encore.

« Je ne m'étais de ma vie trouvé dans un pareil embarras. Mais ce fut bien pis lorsque, comme toute ma pensée et tout mon désir ne tendaient qu'à sortir de là, je vis un

autre fort jeune garçon directement sur mon passage, entre la porte et l'endroit où j'étais, qui, tombant tout à coup dans des agitations beaucoup plus violentes que celles de son camarade, dit à haute voix qu'il y avait une personne mal intentionnée qui voulait sortir, et que l'on eut à mettre des gens à la porte pour l'en empêcher de peur qu'il n'allât découvrir l'assemblée. Après cela, ce nouveau devin se mit à dire tout haut, dans la précision la plus parfaite, tout ce que je m'étais dit à moi-même depuis que l'autre avait parlé; il ne lui manquait plus que de me nommer par mon nom et par mon surnom, et de me venir saisir par le bras, et il ajouta diverses choses tendant à m'obliger à m'humilier devant Dieu, à me repentir, à lui donner gloire, etc.

« Ma frayeur secrète redoubla beaucoup. Je fus tout transi et j'étais pris de tous les côtés; car ce dernier garçon n'avait parlé que d'une seule personne, qui, comme je le sentais bien, ne pouvait être que moi. Et pour la porte; il n'y fallait plus penser. Mon Dieu! disais-je en moi-même, avec quelle sorte de gens suis-je ici? Qu'est-ce qui a dit à ces petits garçons ce qui est dans mon cœur? S'ils m'affrontent ici, que ferai-je? Que deviendrai-je? Que diront mes parents? J'étais dans un grand embarras. Mais pourtant, ajoutais-je, ces gens-là parlent du bon Dieu; si c'étaient des sorciers, ils ne diraient pas toutes les bonnes choses qu'ils disent; ils ne feraient pas de si belles prières; ils ne chanteraient pas des psaumes, et ces deux enfants ne m'auraient pas exhorté à me repentir. Ces pensées-là calmèrent un peu mon esprit et me portèrent à prier Dieu...

« Alors voilà un troisième jeune garçon qui tombe comme avaient fait les autres. Après quelques agitations,

il se leva plein de l'Esprit, et dit à peu près ceci : « Je t'assure, mon enfant, que cette assemblée est en sûreté. Ne crains rien, je suis avec vous, et je veux maintenant mettre ma parole dans ta bouche pour que tu consoles mon peuple. » Cela me toucha de nouveau et fortifia mon cœur.

« Le jeune prédicateur parla deux grandes heures avec une facilité merveilleuse, et il dit des choses si pathétiques et si excellentes, que tout le monde fondait en larmes et moi avec les autres. Personne ne dormait, j'en suis sûr, les paroles que ce petit serviteur de Dieu prononçait n'étaient pas endormantes : on n'en perdait pas une, car elles étaient toutes du sujet et toutes proportionnées à la capacité du bon et simple peuple qui les écoutait, quoiqu'elles fussent toutes sublimes et divines. Les deux heures passèrent comme deux moments. Et qui est l'enfant qui pourrait dire des choses semblables ? Tout le monde assurait que ce petit garçon ne savait pas lire ; mais quand il aurait su lire, en vérité, il n'était point capable par lui-même de composer un pareil discours, ni de le réciter, ni même d'avoir la hardiesse de parler en public et en français...

« Aussitôt après que sa prédication fut finie, je sentis comme un coup de marteau qui frappa fortement ma poitrine, et il me sembla que ce coup excitait un feu qui se saisit de moi, et qui coula par toutes mes veines. Cela me mit dans une espèce de défaillance qui me fit tomber. Je me relevai aussitôt, sans aucune douleur, et comme j'élevai mon cœur à Dieu, dans une émotion inexprimable, je fus frappé d'un second coup avec un redoublement de chaleur. Je redoublai aussi mes prières, ne parlant et ne respirant que par grands soupirs. Bientôt après, un troi-

sième coup me brisa la poitrine et me mit tout en feu. J'eus quelques moments de calme, et puis je tombai soudainement dans des agitations de la tête et du corps qui furent fort grandes, et semblables à celles que j'ai eues depuis, jusqu'à présent que je raconte ceci. Ces grands mouvements ne durèrent pas, mais l'émotion et l'ardeur du dedans continuèrent. J'étais alors tout occupé du sentiment que j'eus de mes péchés. Les fautes du libertinage, auxquelles j'étais le plus principalement sujet, me parurent des crimes énormes et me mirent dans un état que je ne saurais ici décrire.

« Pendant le prédicateur faisait une seconde prière. Après qu'il eut fait chanter le psaume centième, il me fit venir devant lui, et il m'adressa des exhortations que je ne pus recevoir que comme venant d'une part extraordinaire, tant elles frappèrent vivement mon cœur. La hardiesse même de ce jeune garçon m'étonnait, ainsi que la pensée qu'il avait eue de prendre connaissance de ce qui m'était arrivé, et d'en entretenir le public. Et, en effet, quelle merveille de voir un enfant timide et ignorant entreprendre d'enseigner un peuple! prêcher dans un langage qu'il n'était pas capable de parler dans un autre temps! s'exprimer magnifiquement! fournir abondamment des choses excellentes! et présider en évêque dans une assemblée de chrétiens! Il me dit que j'étais bien heureux de m'être trouvé parmi ceux que Dieu avait appelés pour être rassasiés de sa grâce, sans qu'il leur en coûtât rien; que je devais bénir éternellement la bonté de notre Père céleste, qui m'avait tendu si amiablement les bras en me présentant ses trésors; que je l'en devais remercier avec un cœur humble et reconnaissant, en tous les moments de ma vie, et quantité de choses de cette nature

d'un prix infini. Mais il ajouta que parce que j'avais murmuré, la volonté de Dieu était de me tenir un certain temps dans un état d'humiliation, et qu'il me visiterait en me terrassant seulement, jusqu'à ce que son bon plaisir fût de mettre aussi ses paroles en ma bouche; qu'en attendant, j'eusse à prier sans cesse.

« Après cela, ce bon petit ministre de Jésus-Christ donna la bénédiction et déclara, étant toujours rempli de l'Esprit, que chacun arriverait en paix dans sa maison sans aucune mauvaise rencontre.

« Sur le chemin, comme je m'en retournais chez mon père, j'étais toujours en prière et en admiration, non-seulement à cause des grandes choses qui m'étaient arrivées, mais pour toutes les autres merveilles que j'avais vues et entendues. Je ne cessais de pleurer, et les grandes agitations que j'eus de temps en temps me jetèrent plusieurs fois à terre ou m'obligèrent de m'arrêter. Je fus près de neuf mois dans cet état. La main de Dieu me frappait souvent, mais ma langue ne se déliait point. Il est vrai que sa grâce me consolait d'ailleurs, car j'obéissais avec plaisir à l'Esprit intérieur, qui me portait toujours à l'invoquer. Je ne me souciais plus de mes jeux et de mes divertissements ordinaires, et surtout je me sentis une véritable haine pour tout cet attirail du culte public des papistes, et pour toute cette farce de messe dont je m'étais auparavant fait un jeu. Je ne pouvais seulement pas regarder leur église sans frissonner.

« Enfin, après environ neuf mois de sanglots et d'agitations sans parole, un dimanche matin, comme je faisais la prière dans la maison de mon père, je tombai dans une extase extraordinaire, et Dieu m'ouvrit la bouche. Pendant trois fois vingt-quatre heures, je fus toujours sous

l'opération de l'Esprit, en différents degrés, sans boire, ni manger, ni dormir, et je parlais souvent avec plus ou moins de véhémence, selon la nature des choses. On fut bien convaincu dans la famille, par l'état plus extraordinaire que jamais où on me vit alors, et même par le prodige d'un jeûne de trois jours, après lequel je n'eus ni faim, ni soif, qu'il fallait que des choses semblables vinssent de la souveraine puissance. »

Rolland semblait s'être réservé les hautes Cévennes, en abandonnant le bas Languedoc à Cavalier. Quatre personnages qui se firent un nom à la tête des Enfants de Dieu se réunirent à ce dernier : c'étaient Catinat, Espérandieu, Rastalet et Ravanel. Comprenant la nécessité d'imprimer à la lutte une direction unitaire, ils s'effacèrent généreusement devant lui et voulurent le faire reconnaître comme chef suprême. Cavalier, s'excusant sur sa trop grande jeunesse, s'efforçait de décliner ce périlleux honneur. Il crut les faire reculer en exigeant qu'on lui reconnût le droit de vie et de mort sur ses hommes. Mais, après avoir consulté l'Esprit, ils lui accordèrent le pouvoir de faire fusiller ceux qu'il jugerait coupables, sans rassembler aucun conseil de guerre.

Pour justifier leur choix, il bat, le 5 décembre, trois compagnies de troupes régulières que commandaient deux gentilshommes de la contrée, et les poursuit dans les bois de Vaquières, non loin d'Hieuzet. Plaçant Ravanel à l'extrémité d'un défilé dans lequel les troupes devaient s'engager, il les attaque lui-même en flanc, les culbute et tue les deux gentilshommes. Des armes, des vêtements, de l'argent sont le prix de la victoire. L'argent est employé à acheter des chaussures. Quelques jours après, il obtient un nouveau succès à Cendras, sur un détache-

ment de milices bourgeoises, dont il tue le capitaine. Enfin, à Saint-Cômes, où ils tenaient une assemblée, un capitaine veut, à la tête de sa compagnie de fusiliers, troubler leurs pieux exercices. Mais les temps étaient passés, où les calvinistes attaqués entonnaient des psaumes et se laissaient égorger sans essayer de se défendre. Une terreur panique s'empare des fusiliers, ils fuient devant les Camisards, le capitaine lui-même n'échappe qu'à grand'peine à la fureur de ceux qui le poursuivent jusqu'au château de Caveirac, où il trouve un asile.

Le château de Servas, entre Alais et Uzès, était défendu par une nombreuse garnison à laquelle les protestants avaient à reprocher bien des cruautés commises à leur égard. Cavalier ordonne à trente des siens de revêtir des habits d'ordonnance, fait lier avec des cordes six autres huguenots, et se met lui-même à leur tête en costume d'officier. Arrivé au village que domine la forteresse, il mande le consul :

— Je suis, lui dit-il, le neveu de M. de Broglie, je viens de défaire les révoltés sur lesquels j'ai fait ces six prisonniers. Je crains qu'on ne me les enlève avant que je les conduise en lieu sûr, et je demande au commandant du château de les faire coucher dans ses prisons.

Celui-ci n'a garde de refuser. Il presse le prétendu neveu du gouverneur de la province d'accepter pour lui-même un lit dans le château, et d'y venir prendre quelques rafraichissements. Cavalier se fait prier, et cède enfin à ses instances. Ses hommes étaient demeurés en bataille sur la place du village, bâti au pied de la forteresse. Pendant le souper, quelques-uns entraient de temps en temps, avec leurs fusils, pour rendre compte à leur officier de quelques détails de service. Quand il en

voit un assez grand nombre autour de lui, il donne le signal, les Camisards tombent, les uns sur le corps de garde, les autres sur la garnison, lui-même se charge du commandant, et ils les massacrent tous jusqu'au dernier. Ils mettent le feu au château, et s'éloignent, chargés de munitions de guerre et de provisions de bouche.

Le jeune héros avait résolu de célébrer les fêtes de Noël dans une grande assemblée au Mas-Cauvé, dans le village de Saint-Cristol, non loin d'Alais. Il s'y trouvait le 24 décembre, et n'avait alors avec lui que quatre-vingts hommes. Le chevalier de Guines, qui commandait à Alais, semet à la tête de la garnison, appuyée par six cents hommes des milices bourgeoises et cinquante gentils-hommes à cheval. Cavalier et Espérandieu dissipent l'assemblée, attendent de pied ferme l'ennemi qui s'avance, et se mettent chacun à la tête d'une petite bande, protégés par des haies et quelques broussailles.

La noblesse voulait se réserver l'honneur d'exterminer à elle seule cette faible troupe, sans discipline, sans armes. Mais à la première décharge des Camisards que dirige Espérandieu, ils tournent le dos et prennent la fuite, en renversant, sous le galop de leurs chevaux, l'infanterie qui se préparait à les appuyer. Profitant de ce premier mouvement de désordre, Cavalier fond avec sa poignée d'hommes au milieu de cette multitude débandée, et, pour les poursuivre plus à leur aise, ses gens, malgré la rigueur de la saison, se dépouillent de leurs habits. Ils les chassent, l'épée dans les reins, jusqu'aux portes de la ville, où ils fussent entrés pêle-mêle avec eux, si leur petit nombre ne les eut empêchés de s'y risquer. Des armes, des vêtements, des munitions, de l'argent, des souliers, chose précieuse entre toutes, furent le prix de

cette victoire. Ce succès était tellement inespéré, qu'ils l'attribuèrent modestement à un miracle de Dieu en leur faveur.

Le 27, réuni à Roland, il entreprend d'aller désarmer la garnison de Sauves, ville fermée, sur la rivière de Vidourle, dans les Cévennes. Pour opérer une diversion et attirer au dehors une partie des forces ennemies, Cavalier va brûler l'église de Manoublet, tandis que Roland, à la tête de cinquante hommes, déguisés comme lui en troupes royales en quête des révoltés, vient, muni d'un faux ordre du duc de Broglie, faire rafraîchir ses hommes dans la citadelle. On les accueille, on les fête, un joyeux et fraternel banquet leur est servi, on fait rafraîchir leur troupe sur la principale place de la ville. Le jeune colonel — Roland avait vingt-cinq ans — courtise sa voisine de table, M^{me} de Sauves, et se montre trop entreprenant. Elle conçoit quelques doutes, et au dessert, comme chacun se levait en désordre pour courir aux remparts de la ville afin de repousser Cavalier, dont on signalait l'approche à la tête de deux cent trente hommes environ, elle fait fermer sur eux la porte qu'ils viennent de franchir. Mais sur la place où sa troupe bivouaque, le faux colonel se démasque, et désarme la garnison. Ils se retirent après un séjour de quatre heures, pendant lequel ils brûlent la principale église, entraînent au dehors un certain nombre de catholiques trop zélés, relâchent le plus grand nombre, et tuent les plus ardents, parmi lesquels trois ecclésiastiques.

A ce dernier coup, curés, prieurs et bénéficiaires de tous ordres se remettent à trembler sur de nouveaux frais. Dès le 31 décembre, les pasteurs abandonnent leurs troupeaux pour se réfugier dans les villes fermées, et

implorent à grands cris des secours qu'on ne peut leur envoyer. L'évêque de Nîmes, Fléchier, se fait l'écho de la terreur universelle (1) :

1703. — « Jamais temps ne fut plus malheureux que celui-ci. Les dangers deviennent toujours plus grands, et il semble qu'on ait toujours plus de peine d'être assisté. Rien ne coûte à ces scélérats pour faire du mal, et tout coûte quand il faut secourir les gens de bien. Ceux qui gouvernent sont bien embarrassés, quelque bonne intention qu'ils aient. Il sort des ennemis de tous côtés, et il n'y a ni assez de troupes, ni assez d'argent pour les réprimer. »

C'est qu'il n'était pas facile de réduire une formidable insurrection qui couvrit bientôt une superficie de quarante lieues de long sur vingt de large, comprenant les six diocèses de Mende, Alais, Viviers, Uzès, Nîmes et Montpellier, ce qui, pour parler le langage plus intelligible de la géographie moderne, répond à nos quatre départements de l'Ardèche, de la Lozère, du Gard et de l'Hérault.

La longue et imposante chaîne des Cévennes, qui couvre en grande partie toute cette portion du royaume, et qu'habite une population robuste, sobre, agile, énergique et un peu sauvage, comme le sol qui la nourrit, paraît avoir été prédestinée par la nature pour servir de théâtre à une guerre de partisans. L'Ardèche (ancien Vivarais) embrasse les ramifications connues sous le nom de montagnes des Boutières, au nord, et de montagnes de

(1) Fléchier, *Lettres choisies*. Lettre du 12 janvier 1703.

Sanargue, au sud. Le géant de ces contrées, le **Mézenc**, se dresse à 1774 mètres au-dessus du niveau de la mer. Des grottes nombreuses se creusent aux flancs des montagnes. Dans la Lozère (Gévaudan), l'élévation des pics est moins considérable, et cependant les sommets de la Margeride, de la Lozère, d'Aubrac, possèdent une altitude de 1,350 à 1,500 mètres. Enfin, le Gard et l'Hérault ont aussi leurs parties difficilement accessibles, présentant en tous lieux d'immenses avantages à la défense, des difficultés excessives à l'attaque; des pics inabordables, des forêts de pins, des chênes, des hêtres, des châtaigniers abritant des lacs et des étangs, anciens cratères éteints.

Les assemblées du Désert étaient aussi fréquentes que le cours des événements pouvait le permettre. On se réunissait, le dimanche surtout, sur le sommet d'une montagne, dans un vallon, une caverne, une grange, où on pouvait, mais, par prudence, elles avaient rarement lieu deux fois dans le même endroit. On lisait la Bible, l'Évangile, on chantait des psaumes, on écoutait les discours des prédicants, on admirait les extases des prophètes. Aux grandes fêtes, un certain nombre recevaient l'Eucharistie. Agenouillés et tremblants, ils voyaient les chefs qui jouissaient du privilège de la seconde vue, du *don*, parcourir les rangs, et, inspirés de l'Esprit, ajourner les indignes, les consoler, tandis que les autres communiaient au milieu des prières de tous.

En temps ordinaire, ils faisaient trois fois par jour des prières publiques. Ils ne quittaient un lieu qu'après avoir demandé à Dieu de les guider dans leur route, et, arrivés sans mauvaises rencontres, ils le remerciaient. Vainqueurs, ils lui rendaient grâce sur le champ de bataille

même, si cela était possible. Ils se livraient à des jeûnes particuliers ou publics (1).

« Ni les querelles, dit Cavalier, ni les inimitiés, ni les calomnies, ni les larcins, n'étaient point pratiqués parmi nous. Tous nos biens étaient en commun : nous n'étions qu'un cœur et qu'une âme. Tout jurement, toute imprécation, toute parole obscène, étaient entièrement bannis de notre société ; et les inspecteurs que nous avons établis parmi nous, afin que tout s'y fit avec ordre et décence, prenaient un soin particulier de nos pauvres et de nos malades, et leur fournissaient toutes les choses nécessaires. Heureux temps, s'il avait toujours duré (2) ! »

Inquiétés, poursuivis, traqués en tous lieux comme des bêtes fauves, les malheureux Cévénols avaient dû renoncer à cultiver la terre et à exercer les modestes industries qui les faisaient vivre. Comment donc trouvèrent-ils moyen de prolonger une existence que le grand Roi leur faisait si amère, alors qu'il n'y avait autour d'eux que des maisons détruites, des granges incendiées, des troupeaux dispersés ? Ils surmontèrent toutes ces difficultés, cependant, et triomphèrent des résistances des hommes comme de celles de la nature. Dépouillés de leurs biens, ils pillèrent à leur tour les catholiques, et emmagasinèrent dans les cavernes des montagnes les fruits de leurs razzias impitoyables. Vivres, vêtements, vins, armes, fromages, viandes salées, tout leur était bon et ramassé avec soin par eux. On se nourrissait tellement quellement, grâce à la complicité généreuse des habitants qui n'avaient pas

(1) Jean Cavalier, *Mémoires*, livre II, p. 415 et suivantes. — Court t. I, p. 476.

2) Cavalier, *Mémoires*, livre II, p. 424.

encore pris les armes. La soupe était rare, c'était le régal des grands jours ; on ne l'avait qu'à tour de rôle.

Lorsqu'ils ne purent plus se procurer de poudre dans les villes, ils s'adressèrent aux contrebandiers, aux soldats mêmes qui devaient les combattre, et desquels ils l'achetaient. Puis enfin ils parvinrent à en fabriquer eux-mêmes. Quant aux balles, la vaisselle d'étain, le plomb qu'ils enlevaient aux églises et aux fenêtres des presbytères qu'ils saccageaient, leur en fournirent toujours amplement. Enfin, dans les grottes les plus mystérieuses, les plus inabordable, ils cachaient leurs hôpitaux, où leurs blessés étaient entourés de tous les secours de la charité la plus attentive.

Au commencement de janvier de l'année 1703, la cause des révoltés est triomphante. Dédaignant les expéditions nocturnes des premiers temps, ils marchent au grand jour, tambours battants et enseignes déployées. Ils ont des corps d'armée, d'excellents chefs pour cette guerre de partisans, et pour soldats de robustes montagnards que la persécution stimule et que soutient le fanatisme. Ils se défendent dans les plaines, dressent des embuscades dans les défilés, opèrent de savantes retraites à travers les montagnes, et, sans aucun secours de l'étranger, sont rarement vaincus, sinon par surprise ou par des forces trop supérieures, et restent presque toujours vainqueurs sur les champs de bataille.

Justement inquiet des succès croissants des Camisards, le gouvernement se décide à envoyer sur les lieux quelques troupes commandées par deux brigadiers distingués, de Parate et de Julien. Ce dernier venait même d'être élevé à la dignité de maréchal de camp à la promotion du 23 décembre 1702, avant d'être expédié sur les Cévennes.

Né protestant, de Julien avait quitté la France lors de l'attentat du 22 octobre 1685, espérant sans doute que le grand roi retirerait une ordonnance plus impolitique encore que cruelle. Mais, infaillible comme le pape, — ses courtisans le lui disaient, et il le croyait (1), — Louis XIV ne revenait jamais sur ce qu'il avait fait. Lassé d'attendre, de Julien abjura pour reconquérir sa patrie, son grade, et les faveurs que la cour prodiguait aux renégats. Converti par ambition, tourmenté par ses remords, peut-être, on le voyait déployer en toute circonstance un zèle amer et bigot contre ceux dont il avait délaissé les croyances, et dont, dans ses dépêches, il ne parlait que dans les termes les plus insultants. Ce sont, écrit-il, des misérables, des gueux, des bandits, des canailles... Il fit parfois passer au fil de l'épée des villages tout entiers. Aussi obtint-il bientôt la confiance absolue des ecclésiastiques et de l'intendant de la province.

Tandis que les deux nouveaux capitaines se dirigeaient vers le théâtre de leurs futurs exploits, le comte de Broglie apprend que les Camisards sont descendus dans la Vaunage (14 janvier). Il appelle à lui le terrible Poul, on se met à leur recherche, et on les atteint au Val de Bane, sur le territoire de Nîmes. On se met en marche, en ordre de bataille, Poul à la droite, la Dourville à la gauche, Broglie avec son fils au centre. Cavalier se trouvait alors à Nîmes, et Ravanel et Catinat commandaient à sa

(1) « Si l'on tenait un consistoire pour décider de l'infaillibilité du roi comme on en a tenu pour celle du pape, je déciderais pour celle de Sa Majesté. Ses ordres ont confondu toute la science humaine. » Lettre de Tessé à Chamillard ; 5 avril 1706. — *Mémoires* de Noailles, p. 192.

place. Avant de s'éloigner, il leur avait prédit, dans une de ses extases, qu'ils livreraient un grand combat en son absence, qu'ils seraient vainqueurs, et que Poul y perdrait la vie.

Après avoir congédié tous ceux qui ne se trouvaient là que dans l'espoir de prier Dieu au milieu du Camp de l'Eternel, les deux lieutenants du jeune général massèrent leurs hommes sur une hauteur qui dominait le Val de Bane. Ils n'étaient en tout que deux cents. On hésitait néanmoins à les attaquer, quoique l'on eut à leur opposer un chiffre égal de milices bourgeoises, appuyées par le régiment du Petit-Languedoc et une compagnie de dragons. Poul lui-même, qui savait à quels adversaires on avait affaire, était d'avis que l'on attendit des renforts. Les plus aventureux l'emportèrent, et on livra la bataille.

Ils étaient agenouillés et chantaient des cantiques, lorsque la première décharge de l'ennemi éclate sur eux. Ils se lèvent alors, et répondent par un feu tellement meurtrier, chacun ajustant son homme, que les milices terrifiées tournent le dos et entraînent les dragons dans leur fuite.

Un jeune garçon, nommé Samuelet, n'était armé que d'une fronde. Mais il la maniait si bien, que d'une pierre il abattit Poul, frappé à la tête. Le berger David avait châtié l'orgueil du géant Goliath. L'enfant se précipite, arrache le sabre des mains du blessé, lui tranche la tête, s'élance sur son vigoureux cheval, et se met à la poursuite des dragons.

Les catholiques s'enfuirent tout d'une haleine jusqu'à Nîmes, où ils entrèrent toujours courant, sans armes, sans chapeaux, frappés d'une terreur qui devint de plus en plus contagieuse. Cavalier put réjouir sa vue de ce spectacle.

Confiant dans la prophétie qu'il avait faite la veille, il était venu, déguisé en marchand, acheter lui-même de la poudre dont ils manquaient. Grâce à la confusion générale, il sortit de la ville sans être inquiété, s'amusa à rassurer sur la route les fugitifs effarés qui voulaient lui persuader de retourner avec eux vers la ville, et bientôt il rejoignit Ravanel et Catinat, auxquels il avait voulu réserver les honneurs de la journée.

Les vainqueurs résolurent d'aller brûler un village qui avait la male chance de s'appeler Poul, et qui n'était guère qu'à une lieue de Nîmes. L'église, quatorze maisons furent réduites en cendres, et quelques victimes furent fusillées. Le chevalier de Saint-Chattes se flattait de leur faire expier ce facile triomphe. Tout son détachement resta sur la place ou se noya dans le Gardon ; lui-même ne dut son salut qu'à la rapidité de son cheval.

Pendant de Julien et les renforts que l'on attendait étant arrivés, Broglie résolut de venger sa défaite et de poursuivre les Camisards à outrance. Dans un conseil auquel assistait Bâville, de Julien avait émis cette proposition radicale, de passer au fil de l'épée tous les protestants de la province et de brûler tous les villages soupçonnés de favoriser la révolte (1). C'était, on le voit, beaucoup mieux que la Saint-Barthélemy, seulement l'exécution de ce beau projet demeurait fort épineuse, attendu que les victimes étaient prévenues, que beaucoup d'entre elles étaient armées, et tout aussi bien en situation d'égorger les catholiques que de se laisser égorger par eux. Ils ne le prouvaient que trop bien tous les jours.

(1) Court, t. I, p. 212.

On se contenta donc de décider que l'on s'efforcera de les rejoindre, si l'on pouvait, sauf à les tuer, si l'on parvenait à les battre.

« On les courait partout comme on court des loups enragés, dit Brueys; mais on ne savait où courir pour les rencontrer (1). »

C'était là le difficile, en effet. Quand on croyait les teuir, ils disparaissaient, semblaient s'enfoncer sous terre, et le lendemain, ils brûlaient des villages bien loin du lieu où ils se trouvaient la veille. Nul ne trahissait le secret de leur marche. Ceux que l'on arrêtait et dont on espérait obtenir quelques éclaircissements mouraient, mais ne parlaient pas.

On apprend enfin qu'ils sont du côté de Saint-Jean-de-Ceyrargues. Bâville y court, avec toutes les forces dont la province pouvait disposer; et comme il s'agissait d'envelopper les Cévénols dans un réseau de feu, de Julien y marche d'un côté à la tête de deux bataillons de troupes régulières, Broglie d'un autre avec deux compagnies de dragons et un corps considérable de fusiliers, le comte de Tournon d'un troisième côté, avec huit cents hommes de milices rassemblés à Uzès.

L'Église les accompagne de ses vœux les plus ardents, et adresse pour eux au ciel ses prières les plus instantes : « On est actuellement après les Camisards, écrit Fléchier; les troupes de Nîmes et d'ailleurs ont marché vers Uzès et Saint-Esprit pour tomber sur la troupe audacieuse que M. de Julien poursuit depuis quelques jours. Dieu veuille bénir ceux qui combattent pour la religion ! »

(1) Brueys, t. I, p. 155.

Hélas ! la Providence, dont les desseins sont insondables et les voies bien détournées, ne devait bénir les gros bataillons qu'après que les petits auraient été décimés bien des fois encore dans les combats et sur les échafauds.

Seuls contre trois, c'eût encore été assez pour ces glorieux champions de la liberté de conscience, de mourir d'une mort glorieuse. Ils jugèrent qu'il valait mieux vaincre leurs nombreux adversaires et faire triompher la noble cause. Seulement ils voulurent prendre leur temps et choisir leur lieu. Aussi Bâville, Broglie, Tournon et Julien ne trouvèrent-ils plus à Saint-Jean-de-Ceyrargues ceux qu'ils croyaient surprendre, et, dans le même moment, ils brûlaient les villages de Salendres et de Ceyras, de l'autre côté de la rivière. On la franchit, on s'avance ; mais il n'y a plus personne ; ils sont devenus invisibles, impalpables, ils se sont évanouis dans les airs, ou bien cachés dans le tronc des arbres des forêts. Et voilà que tout à coup, le 23 janvier, ils enlèvent un convoi de vivres à Mandajors, et pour comble d'audace et d'irrévérence, le 25, ils prennent la liberté grande de venir attaquer un corps de garde aux portes d'Anduze, où était Broglie avec des troupes nombreuses.

Roland et Cavalier, trop jeunes peut-être pour le grave métier de généraux d'armées, manquaient déplorablement de sérieux. On chercherait en vain dans leurs actes ce caractère de majesté compassée qui distinguait le grand siècle. C'étaient chaque jour de véritables espiègeries de pages en goguette ; ils introduisaient un élément nouveau, — l'esprit, qui s'y trouvait fort dépaysé, — dans l'art éminemment grave de tuer les hommes, et l'on eût dit qu'ils avaient juré de substituer le vaudeville insolent et

railleur à la tragédie, où l'on prétendait leur réserver le rôle de victimes au dénouement.

Nous avons déjà raconté de leurs tours. Une fois, ils écrivent à un capitaine pour l'avertir qu'une assemblée va se tenir au Colet. Celui-ci, naïvement, s'empresse de s'y rendre avec toute sa garnison. Les Camisards arrivent au lieu qu'il vient de quitter, y tiennent leur assemblée, prêchent et chantent, et ne se retirent qu'après avoir tout saccagé.

Une autre fois (27 janvier), il prend fantaisie à Roland de détruire une garnison de cent hommes qui, du château de Saint-Félix, exerçait sur les protestants des environs une rude tyrannie. Il met le feu aux métairies du château, situées à quelque distance, et en fait donner avis au vicomte de Saint-Félix, qui s'élançe à la tête de la meilleure partie de la garnison pour aller faire main basse sur les incendiaires. Roland alors marche sur le château, somme le reste de la garnison de se rendre, promettant la vie sauve à ceux qui lui ouvriront les portes, et la mort à ceux qui lui résisteront.

Deux soldats se laissent intimider et font pénétrer Roland dans l'intérieur de la forteresse. On poursuit les autres de chambre en chambre, et tous sont tués sans miséricorde, à l'exception des deux qui avaient cédé. On enlève cent cinquante pains de munition, quarante-cinq fusils, un baril de poudre. Puis on marche à la rencontre du vicomte qui, n'ayant trouvé personne aux alentours de ses granges incendiées, accourait au secours de son château, que déjà les flammes couronnaient de leur rouge panache. Ses hommes sont taillés en pièces, et il se sauve lui-même à grand'peine. Roland fait couper la tête à douze cadavres qu'il fait exposer au pont d'Anduze, sinis-

tre représaille que le comte de Broglie dut comprendre (4).

De leur côté, Castanet, Joanny, Couderc, répandent la terreur autour d'eux. Afin de donner au lecteur une idée de la situation effroyable de cette malheureuse province habitée par deux populations, catholique et protestante, dont Louis XIV avait fait des ennemis acharnés, nous allons laisser raconter à Court de Gébelin les exploits de Joanny à Genouillac, sa ville natale. Déjà, dans deux expéditions différentes, il avait brûlé l'église et les maisons de quelques catholiques trop compromis, et égorgé les milices bourgeoises, auxquelles on avait accordé le privilège du logement militaire chez les protestants :

« Quelques jours après, on mit une nouvelle garnison dans ce lieu. Joanny forma le dessein de les débusquer une seconde fois : il se présenta, demanda les armes et promit de laisser retirer la garnison en paix si on les lui accordait. De la Perrière, capitaine d'infanterie, qui était à la tête de la garnison, trouva la proposition insolente et se mit en défense ; mais il fut tué à l'attaque, avec quelques-uns de ses soldats, et le reste de sa troupe, poursuivie et écharpée dans les casernes où elle s'était réfugiée. Un seul lieutenant et cinq soldats trouvèrent leur salut dans la fuite. Au bruit de ses exploits, les catholiques de ce canton, au nombre de cinq ou six cents, prirent les armes, coururent la campagne, firent main basse sur les protestants, et pillèrent leurs maisons. Le colonel Marsilly fut les joindre à la tête de quatre cents hommes et marcha avec eux à Genouillac. Joanny eut l'audace de

4) Court, t. I, p. 216-218.

les attendre de pied ferme à la porte de la ville, en ordre de bataille; mais après une décharge, accablé par le nombre, il battit en retraite et se retira dans les montagnes sans être poursuivi. Le colonel, étant alors entré dans la ville, fit main-basse sur les habitants réformés, tranquilles dans leurs maisons. Une centaine de ces malheureux furent immolés à son zèle, et périrent par la main du soldat.

« Marsilly s'étant, quelques jours après, retiré à la Forte, Joanny revient, pour la troisième fois, à Genouillac, et forme le projet de châtier les catholiques des environs, qui avaient osé faire main-basse sur les protestants et piller leurs maisons; il porta partout la terreur et l'effroi, et dévoua à son ressentiment tout ce qu'il trouva sous ses pas; le lieu de Chambourigaud fut, en particulier, le théâtre où il joua sa plus sanglante scène.

« M. de Julien accourut au secours de cet infortuné canton, et étant entré dans Genouillac, il fit massacrer tout ce qui s'y trouva encore de protestants, et livra la ville à la fureur et à la cupidité du soldat, qui se chargea de butin. »

On suit les Camisards à la trace du sang qu'ils laissent derrière eux. Divisés en petites bandes, ils promènent au loin le fer et la flamme, et l'on compte, en janvier, plus de quarante églises, châteaux, presbytères incendiés, plus de quatre-vingt personnes égorgées. Après qu'ils ont passé, les troupes royales, partout comme à Genouillac, arrivent le lendemain, brûlent les maisons des protestants qu'ils égorgent sur ces ruines fumantes, et chacun travaille ainsi à faire le désert dans ces contrées, heureuses avant que la religion ne vint les bouleverser.

Suivant Louvroleuil (1), un synode des pays étrangers intervint pour réprimer les excès des Camisards, et leur fit parvenir une lettre dans laquelle les protestants du dehors blâmaient énergiquement cette série de représailles sanglantes. Genève aussi réprouva leur conduite. Est-ce à de telles interventions qu'il faut attribuer quelques jours de répit dont ils laissèrent profiter la province? Mais pour qu'elle fût durable, cette modération eût dû être imitée par leurs persécuteurs, ce qui n'eut jamais lieu. Aussi Cavalier reprit-il bientôt l'offensive, et, à la tête de huit cents hommes, il résolut d'aller soulever le Vivarais, non sans semer bien des ruines et des meurtres sur sa route.

Le comte de Roure, lieutenant du roi à Saint-Esprit, fit demander au jeune chef des Camisards la cause d'une pareille agression. Il répondit : « que si lui et ses amis avaient pris les armes, ce n'était point pour attaquer, mais pour se défendre : que la cruelle persécution qu'on leur faisait éprouver depuis vingt ans, et qui augmentait tous les jours, les y avait contraints : que puisqu'on ne voulait pas les laisser en repos chez eux, mais les obliger d'abandonner une religion qu'ils croyaient bonne, et les forcer d'aller à la messe et de se prosterner devant des images de bois et de pierre, contre les lumières et les mouvements de leur conscience, ils aimaient mieux mourir les armes à la main que de se damner : que, néanmoins, ils étaient prêts à quitter les armes et à les employer ainsi que leurs biens et leurs vies pour le service du roi, dès le moment qu'on voudrait bien leur accorder

(1) *Le Fanatisme renouvelé*, t. I, p. 203.

la liberté de conscience, et la délivrance de leurs parents, de leurs frères et de leurs amis qui étaient sur les galères ou renfermés pour cause de religion dans les prisons, et qu'on cesserait de faire souffrir aux protestants, pour la même cause, des morts cruelles et ignominieuses (1). »

Toutefois, ce hardi partisan ne put traverser les montagnes de l'Ardèche qu'il trouva trop bien gardées. De Julien l'avait suivi, et résolut de lui faire payer cher son imprudence. Il ordonna à de Joviac, colonel des fusiliers, de l'attaquer de front avec tout ce qu'il pourrait rassembler de troupes, tandis que le comte de Roure, à la tête des milices et de tous les gentilshommes du voisinage, se replierait sur ses derrières, afin de l'écraser entre deux corps d'armée. Il ne paraissait pas que Cavalier pût se tirer d'affaire, au milieu de troupes aussi supérieures en nombre. L'événement trompa néanmoins l'espoir des catholiques. Ils furent battus, beaucoup de gentilshommes perdirent la vie, et les vainqueurs poursuivirent leurs ennemis jusqu'au bourg de Salvas, à plus d'une lieue de celui de Vagnas, où l'affaire avait eu lieu (10 février).

Le lendemain, de Julien, à la tête de dix-huit cents hommes de troupes fraîches, surprit les Camisards, harassés de leur victoire de la veille. Il leur coupa la retraite, les força d'accepter le combat, et les tailla en pièces, malgré les prodiges de valeur qu'ils accomplirent dans cette journée néfaste. Le soir, Catinat et Ravelin rallièrent quelques débris de leurs bandes, et

1) Cavalier, *Mémoires*, livre I, p. 91.

attendirent vainement Cavalier, Esperandieu et Rastalet. Cavalier, fugitif avec quatre ou cinq des siens, ne reparut qu'au bout de quelques jours pendant lesquels il défendit sa vie contre des hasards et des périls inouïs. Esperandieu était resté sur le champ de bataille. Quant à Rastalet, la célébrité qu'il s'était déjà acquise lui valut d'être réservé par de Julien pour Bâville, auquel il fallait bien faire sa part dans cette curée d'hommes ; le terrible intendant le fit expirer sur la roue, le 4 mars, à Alais.

Nous disons qu'il fut réservé, car de Julien avait renoncé à faire des prisonniers, et il s'en vante avec une naïveté pleine de cynisme : « Comme dans nos marches, à la moindre alarme, nous aurions été embarrassé de garder les prisonniers, *je pris la peine de leur faire casser la tête* à mesure qu'on me les conduisait. Le roi épargne les frais de justice et ceux de l'exécution, et même la corruption des juges subalternes, qui souvent par intérêt justifient les coupables. Ce sont des serpents dangereux auxquels il est bon d'écraser la tête le plus tôt qu'il est possible (1). »

Il devenait de plus en plus dangereux de rester neutre au milieu de cette guerre de cannibales. C'est alors que les populations des campagnes se soulevèrent à leur tour, firent un troisième parti au milieu des deux qui les déchiraient, et, brûlant, assassinant au hasard, portèrent au comble les malheurs de la contrée. Ils étaient guidés par Chabert, et le lieu de Saint-Florent ayant fourni le plus de recrues à ce ramassis de brigands, on les désigna sous le nom de Florentins.

(1) Lettre de Julien à Chamillart, février 1703. — *Archives de la guerre*, volume 1707, n° 69.

Les habitants de Fraissinet avaient commis quelques excès contre des protestants et notamment contre plusieurs jeunes filles qui revenaient d'une assemblée. Castanet qui comptait dans sa troupe quelques-uns des parents des victimes résolut de les punir. Ils voulurent résister, mais mal leur en prit, car Castanet vainqueur fit passer une quarantaine de personnes au fil de l'épée.

La cour, mécontente de Broglie contre lequel le clergé ne cessait d'adresser des plaintes, envoya pour le remplacer le maréchal de Montrevel à la tête de troupes considérables, qui portèrent à environ 60,000 hommes l'effectif dont il put disposer. Arrivé à Nîmes le 15 février, il eut une conférence avec Bâville, de Julien et de Parate, qui lui firent connaître les difficultés de la situation.

Nicolas La Beaume de Montrevel n'avait aucune des qualités nécessaires pour apaiser la formidable insurrection des Cévennes. Orgueilleux, dur, implacable, soldat brutal et ne connaissant que la force, il pouvait, avec Bâville et de Julien, faire du Languedoc un désert : mais il n'eût jamais su ramener dans la voie pacifique un seul protestant. Parlemer avec ces misérables bandits lui semblait bien au-dessous de la dignité d'un maréchal de France ; il jugeait plus simple et plus expéditif de les tuer le jour du combat, de les pendre le lendemain.

La partie était trop chaudement engagée pour que les Camisards se laissassent décourager par les démonstrations imposantes des catholiques. Ils avaient juré de mourir tous jusqu'au dernier plutôt que d'abjurer leurs croyances, et ils se préparaient à tenir parole.

Bien que vaincu à Vagnas, le corps de Cavalier remporta bientôt quelques petits avantages partiels, brûla dix-huit églises, quatre-vingts maisons, tua une cinquantaine de

personnes, massacra tous les habitants de Bruguière... Mais Ravanel, qui commandait alors, fut lui-même battu, le 20 février, aux portes de Nîmes, par le maréchal de Montrevel. La perte fut grande des deux côtés.

Les Cévénols éparpillent leurs forces, afin de pouvoir se dérober plus facilement aux recherches et de forcer leurs adversaires à se diviser eux-mêmes pour les poursuivre. Et alors, grâce à leur connaissance plus exacte du pays, ils se réunissent à un jour donné, tombent sur un des petits corps royalistes, le taillent en pièces, et jettent ainsi la terreur et la démoralisation chez ceux qui les poursuivent. Ils semblent toujours en fuite, et sont partout vainqueurs.

Pour que la frayeur ne fût pas toute du côté des catholiques, Montrevel fait piller et brûler les villages où les révoltés ont séjourné, Marvejols, Hieuset, Saint-Jean-de-Ceyrargues... , puis il publie coup sur coup deux ordonnances menaçantes.

« Le roi, disait-il dans la première, en date du 23 février, étant informé que quelques gens sans religion portent des armes, exercent des violences, brûlent des églises et tuent des prêtres, Sa Majesté ordonne à tous ses sujets de leur courir sus, et que tous ceux qui seront pris les armes à la main, ou parmi les attroupés, soient punis de mort sans aucune forme de procès : que leurs maisons soient rasées et leurs biens confisqués : comme aussi que toutes les maisons où ils ont fait des assemblées soient démolies. Le roi défend aux pères, mères, frères, sœurs et autres parents des fanatiques et autres révoltés, de leur donner retraite, vivres, provisions, munitions, ni autre assistance, de quelque nature et sous quelque prétexte que ce soit, ni directement, ni indirectement, à

peine d'être réputés complices de leur rébellion, et comme tels, il veut et entend que leur procès soit fait et parfait par le sieur de Bâville et les officiers qu'il choisira.

« Sa Majesté ordonne encore aux habitants du Languedoc qui dans le temps de cette ordonnance seront hors de leurs demeures, d'y retourner dans huit jours : si ce n'est qu'ils eussent une cause légitime, qu'ils déclareront au sieur de Montrevel, commandant, ou au sieur de Bâville, intendant ; et cependant aux maires et consuls des lieux, de la raison de leur retardement ; de quoi ils prendront des certificats pour les envoyer auxdits sieurs commandant ou intendant, aux quels Sa Majesté ordonne de ne laisser entrer aucun étranger ni sujet des autres provinces, sous prétexte de commerce, ou autre affaire, sans un certificat des commandants ou intendants des provinces d'où ils partiront, ou des juges royaux des lieux de leur départ, ou des plus prochains.

« A l'égard des étrangers, ils prendront des passeports des ambassadeurs ou envoyés du roi, dans les pays où ils sont, ou des commandants ou des intendants des provinces, ou des juges royaux des lieux où ils se trouveront. Au surplus, Sa Majesté veut que ceux qui seront pris en ladite province du Languedoc sans de tels certificats soient réputés fanatiques et révoltés, et comme tels, que leur procès soit fait et parfait, et qu'ils soient punis de mort : auquel effet ils seront menés audit sieur de Bâville ou aux officiers qu'il choisira. »

Une autre ordonnance, du lendemain 24, n'était pas moins rigoureuse :

« Nous, etc., étant informé qu'il se fait tous les jours dans différents endroits des attroupements de soulevés,

qui commettent toutes sortes de crimes et qui continuent de massacrer les anciens catholiques et de brûler les églises, et que les habitants de plusieurs endroits, qui sont nouvellement convertis, loin de contribuer à repousser de telles violences, les favorisent de tout leur pouvoir, ou ne donnent aucun avis de leurs marches, ni de leur séjour dans les lieux où ils sont *aussi tranquilles* que si tout le pays n'était pas dans une obligation indispensable de leur courre sus ; et même quelques uns de ces bourgs et villages, ayant poussé leur mauvaise volonté jusqu'à attenter sur les troupes du roi : Nous croyons devoir mettre tous les prêtres ecclésiastiques, religieux, anciens catholiques, et les églises, sous la garde des habitants nouveaux convertis des communautés. Déclarons que s'il leur arrive aucun accident, ces communautés seront responsables, et qu'elles seront brûlées et entièrement détruites, le lendemain qu'il y aura eu aucune de ces entreprises, et qu'il s'y sera commis la moindre de ces cruautés inouïes qui ont été ci-devant exercées.

« Déclarons en outre que s'il arrive qu'aucun soldat des troupes du roi se trouve tué dans aucune des communautés ou villages, les lieux en seront aussi responsables, et punis de la même peine. Et afin que personne n'en ignore, nous ordonnons qu'à la diligence des syndics des diocèses, la présente ordonnance sera partout lue, publiée et affichée : de laquelle publication, dans chaque communauté, ils nous rapporteront dans huit jours un certificat. Enseignons à tous les maires et consuls de tenir la main à l'exécution de la présente ordonnance, à peine d'en répondre en leurs propres et privés noms. »

On le voit, il n'était plus permis de demeurer *tranquille*

au milieu de la conflagration universelle, la neutralité se voyait poursuivie à l'égal de la révolte armée, et le grand roi soulevait une jacquerie générale dans une des plus vastes provinces de son royaume. Chacun, puisque cela était commandé, s'arma donc, mais pour sa cause : les catholiques pour la foi de Rome, les protestants pour la religion réformée, et les Florentins pour le meurtre et le pillage.

Bien décidé à faire suivre ces menaces des effets les plus rigoureux, Montrevel proposa d'emprisonner un certain nombre de nouveaux convertis reconnus suspects, et, à chaque meurtre ou incendie que se permettraient les Camisards, de pendre haut et court trois ou quatre de ces otages ; en outre, de faire lever par les troupes une certaine somme à laquelle seraient condamnés chacun des habitants des lieux où l'on commettrait quelque désordre. La cour rejeta ces beaux projets, autorisant seulement l'intendant à lever cent mille livres sur les nouveaux convertis, pour indemniser les catholiques.

Bâville secondait de son mieux le fougueux maréchal, et, remontant droit des effets à la cause, il s'en prenait aux ministres, qui, par leur éloquence inspirée, entretenaient le zèle des calvinistes : « J'ai fait prendre et punir seize de ces prédicants, écrivait-il un jour. Je n'en connais plus que deux, qui sont fort cassés, que j'espère faire arrêter, s'ils paraissent. Le moyen le plus efficace que j'ai pu trouver pour empêcher ces assemblées est de rendre les communautés responsables, de condamner en des amendes solidaires tous les habitants, de leur envoyer des troupes en pure perte, et de raser les maisons où elles ont été tenues. Depuis que nous avons mis

en pratique cet expédient, les assemblées ont été beaucoup moins fréquentes (1). »

De telles mesures, quoi qu'en pensât Bâville, n'étaient pas faites pour apaiser les haines religieuses. Aussi quand, vers cette époque, il parut en Hollande et en Angleterre différents manifestes pour engager les puissances alliées à voler au secours de leurs infortunés coreligionnaires de France, ces ouvertures trouvèrent les esprits merveilleusement disposés à les accueillir.

Le 4 mars, la petite bande de Cavalier chantait des psaumes en marchant, lorsqu'elle fut rencontrée, vers Saint-Manet, par La Jonquière à la tête de trois à quatre cents hommes de troupes de la marine. Le jeune héros cévénol la repousse, et, à quelques jours de là, il venait de se réunir à Roland, lorsqu'il fut atteint de la petite vérole. Il remit son commandement aux mains de Ravel et de Catinat, et se retira à Cardet, où il attendit que la nature lui envoyât la guérison.

Après quelques escarmouches heureuses, les Camisards, au nombre de 1,300 environ, s'avancent du côté de Ganges, où ils pénètrent après avoir tué, jusqu'au dernier homme, un détachement d'infanterie qui prétendait leur disputer le passage. Ils s'y ravitaillent, traversent la montagne de Sérane, et attaquent la ville de Pompignan. Déjà ils avaient brûlé une quarantaine de maisons, lorsque Montrevel accourt à la tête de forces supérieures. Une bataille sanglante s'engage dans la plaine de Pompignan, et Catinat et Ravel, après avoir fait, au dire de Court de Gébelin, « des actions dignes des plus grands

(1) Rulhière, *Éclaircissements*, t. II, p. 230.

capitaines, » opérèrent de leur mieux leur retraite. Roland, blessé, fuit avec eux. La perte des Cévénols dépassa deux cents hommes. Battus, mais non découragés, ils s'arrêtèrent pour brûler l'église de Durfort, à deux lieues de là. Montrevel souilla sa facile victoire en faisant exécuter par la main du bourreau plusieurs prisonniers; puis il leva 10,000 livres d'amende sur la ville de Ganges, pour n'avoir pu s'opposer à ce que les Camisards y prissent des rafraîchissements, et y logea à discrétion deux régiments. C'était à la fois, pour cette malheureuse ville, la honte, la ruine et la mort.

Une mesure plus heureuse de Montrevel fut de réunir à Nîmes les gentilshommes protestants ou nouveaux convertis, de leur prêcher la modération, la fidélité au roi, de les encourager à se jeter entre les partis pour arracher les armes des mains des révoltés. Mais, hélas ! ils étaient impuissants, le roi seul pouvait accomplir ce miracle, en rendant à ces malheureux la liberté de conscience, la seule chose qu'ils demandaient.

Dès le 15 mars, les vaincus reprenaient l'offensive et brûlaient l'église de Saint-Laurent-d'Aigouse, presque sous les yeux de Montrevel. Joanny et Castanet, dans les hautes Cévennes, remportaient aussi quelques petits avantages partiels, se reposaient de vive force dans les villages et les métairies où la fatigue les prenait. Les catholiques survenaient, et, forts des ordonnances de Montrevel, arrêtaient ces complices involontaires, pour lesquels des échafauds étaient dressés en permanence à Mende, Alais, Nîmes et Montpellier.

Mais toutes ces horreurs de détail pâlirent devant une scène effroyable qui eut Nîmes pour théâtre, et qui porta au comble l'exaspération des révoltés.

C'était le 1^{er} avril, un dimanche, jour des Rameaux. Cent cinquante réformés, — des vieillards, des femmes, des enfants pour la plupart, — étaient rassemblés pour chanter des cantiques, dans un moulin du faubourg de la porte des Carnes. Ce moulin, situé sur le canal de la Gau, petit ruisseau qui traverse la ville, avait pour fermier un protestant zélé. Il n'y avait pas un homme armé parmi eux. Leur crime, le doux Fléchier, dans une lettre du 25 avril, a pris soin de nous le faire connaître :

« Ils osèrent même, le dimanche des Rameaux, tenir une assemblée dans un moulin, sans aucune précaution, à la porte de la ville; et dans le temps que nous chantions vêpres, chanter leurs psaumes et faire leur prêche ! »

Certes, — Rien que la mort n'était capable
D'expier un pareil forfait !..

Montrevel dînait, lorsqu'on vint lui annoncer cet attentat. Il s'élança de table, arme ses dragons et court investir le moulin. Par son ordre, sous ses yeux, on défonce les portes, on massacre ces innocents. Quelques-uns tentent de s'évader par une fenêtre : Montrevel y fait placer des sentinelles pour les repousser dans le moulin, et le massacre continue au milieu des cris de fureur des égorgeurs, des hurlements d'effroi des femmes et des enfants. Mais il y en avait trop à égorger, et cela perdait du temps. Montrevel fait rappeler tous ses hommes, et ordonne de mettre le feu au moulin. Alors il y eut quelque chose de hideux. Ces martyrs cherchaient à s'échapper par la porte, par la fenêtre, par le toit effondré. Blessés, demi-consumés, sanglants et brûlés, fous de terreur, de désespoir et de douleur à la fois, ils se

précipitent... Montrevel les fait refouler dans le brasier par ses dragons d'enfer.

Une seule jeune fille de dix-sept ans avait été arrachée du milieu des flammes par un valet de chambre du maréchal. Montrevel furieux ordonne qu'on les pendre sur-le-champ tous les deux. La fille était exécutée déjà et son complice allait l'être, lorsque des religieuses parvinrent, après de longs efforts, à arracher sa grâce au maréchal, qui se contenta de le chasser de sa maison et de la ville.

Il n'y eut désormais ni pitié ni merci d'aucun côté. « Époque fatale, dit un historien (1), qui réduisit une des plus belles provinces de la France dans la désolation la plus affreuse ! On n'entendit plus parler que d'enlèvements, que de meurtres, que de carnage, de pillages et d'incendies. Les Camisards d'un côté, les troupes du roi et les cadets de la Croix d'un autre, se disputaient l'horrible gloire de se surpasser tous en cruauté. »

Les cadets de la Croix, les Florentins, les camisards noirs, trois variétés d'une même espèce de brigands, étaient les routiers du parti, recrutés parmi les assassins de grand chemin, les déserteurs de l'armée et du bague. Poussés par le double incitant du fanatisme religieux et de la soif du pillage, on devine jusqu'où ils allèrent dans les voies du mal ! Les camisards noirs avaient pour chef un ancien boucher d'Uzès qui croyait continuer son métier en égorgeant des hommes comme il avait assommé des bœufs. Quant aux cadets de la Croix, qui devaient leur nom à une petite croix blanche fixée à leurs habits, ils obéissaient à un gentilhomme du nom de Fayolles, vieux

(1) Court, t. I, p. 317.

diabole qui s'était fait ermite sous le nom de frère François-Gabriel. Florimond, Alary, Le Fèvre guidaient d'autres bandes et toutes rivalisaient de crimes.

« Il a passé par la tête aux anciens catholiques, écrivait Montrevel (9 novembre 1703), de faire main basse sur tout ce qu'ils ont trouvé dans les villages de nouveaux convertis; ce qui produit deux espèces de camisards quasi également fâcheux... Les cadets de la Croix ne cherchent qu'à voler et à faire impunément un pillage universel, sans chercher les rebelles en armes : ils se contentent de faire comme eux...; ils tuent tout sans règle et sans mesure..., ce sont la plupart de francs brigands... »

Épouvanté lui-même, Montrevel voulut d'abord s'opposer à leurs attentats, puisque les catholiques en étaient victimes comme les protestants. N'ayant pu en venir à bout, il accepta leur concours, en essayant de détourner cet orage sur la tête des réformés.

Pour ajouter encore, s'il se pouvait, à la terreur sombre qui pesait sur la contrée, Montrevel et Bâville allongèrent démesurément leurs listes de suspects. Ils se firent donner l'état exact des catholiques et des nouveaux convertis de chaque paroisse, le nom et la religion de leurs seigneurs, ainsi que de tous ceux qui tenaient à ferme des jardins, moulins ou métairies; puis un autre état encore des nouveaux convertis qui étaient absents depuis neuf mois du lieu de leur domicile; enfin, on résolut de revenir aux enlèvements en masse, et on déclara passibles de la transportation : les parents des rebelles attroupés; les notables de chaque lieu comme capables, par leur notoriété, de pouvoir entraîner les autres; les jeunes gens mal pensants, qui, à un moment

donné, pourraient faire des recrues pour les rebelles (1).

Ils exigèrent que tous ceux qu'ils désignaient ainsi aux futures vengeances des catholiques se rendissent les délateurs de leurs frères, et ils les firent solidairement responsables de tous les désordres que commettraient les Camisards dans leurs communautés, qu'ils divisèrent en trois classes : les plus riches devaient payer 20,000 livres pour le moindre meurtre, celles de la seconde classe 12,000, et les plus pauvres 8,000.

Ce n'étaient pas là de vaines menaces et l'on se hâta de mettre à exécution ces mesures excessives. A Mialet, près d'Anduze, de Julien opéra une razzia de cinq cent quatre-vingt-dix personnes, après avoir mis le village à sac. De là, il en fut enlever environ trois cents à Saumans, chargea cinquante mulets de butin, livra tout le reste aux flammes. Dans la fertile Vaunage, mille cinq cents réformés furent arrachés, le même jour, de vingt-quatre paroisses différentes. Ce beau travail d'épuration eut pour résultat de faire prendre les armes à tous les nouveaux convertis qui avaient espéré jusque là que, demeurant en paix eux-mêmes, on les y laisserait à leur tour.

On procéda ensuite à un désarmement général. Villes, bourgs, villages, hameaux, maisons isolées, tout fut fouillé, bouleversé. Nîmes même n'échappa pas au pillage. Le 30 avril au matin, dès quatre heures, le tambour, les trompettes éveillèrent les habitants, et l'on fit défense que nul ne sortît de sa maison avant dix heures. Toute la force armée était sur pied, bivouaquant dans les rues. Le

(1) Court, t. I, p. 324.

souvenir récent de la hideuse boucherie du moulin du faubourg faisait redouter aux protestants une nouvelle Saint-Barthélemy. On en fut quitte pour des visites domiciliaires, et pour l'enlèvement de toutes les armes que l'on put trouver.

Au milieu de tant de massacres qui se succèdent, on ne sait plus si les Camisards répondent à ces violences par des violences nouvelles, ou s'ils les provoquent par leurs fureurs. A Montlezan, gros bourg dont la majorité des habitants appartenait à la religion de Rome, ils brûlent quarante-deux maisons, passent au fil de l'épée tous les catholiques qui s'étaient réfugiés dans l'église. A Aurillac, à La Salle, les mêmes scènes d'horreur se renouvelent encore.

De Planque reçoit l'ordre de les poursuivre à la tête de mille deux cents hommes ; il les surprend au Colet de Deze, alors qu'ils se reposaient, endormis dans une prairie. Il fond sur eux et ils ont à peine le temps de se sauver en désordre dans les montagnes voisines, où de Planque n'ose pas les poursuivre.

Mais quelques jours après, le 29 avril, il leur fit essuyer un désastre plus considérable. Désireux de redescendre dans la plaine, Cavalier avait convoqué une assemblée dans la vallée de Malle-Bouisse, où il fit trois prédications dans la journée. Le soir venu, épuisés de fatigue et de faim, ils se retirent à la tour Belot, ancienne ruine féodale inhabitée, entre Alais et Anduze. Le secret de leur retraite fut livré par un meunier, du nom sinistre de Guignon. Ce misérable, qui avait su tromper le jeune chef cévenol par des démonstrations de piété exaltée, s'était jusque là utilement employé à la subsistance des Camisards. Mais il se laissa séduire par l'appât de cent louis

qui lui furent comptés par Bâville et Montrevel, arrivés la veille à Alais.

De Planque divisa sa petite armée en trois corps de troupes. Le premier, commandé par de Tarnaud, se rendit auprès de la tour Belot, en passant par le haut chemin d'Anduze ; le second, sous la conduite de de Foix, attendait les fuyards le long du Gardon ; de Planque, à la tête du troisième, se rendit à la tour par un autre chemin. Cette triple attaque était bien plus que suffisante pour défaire une poignée d'hommes surpris dans leur sommeil et harassés de lassitude.

Les sentinelles se replièrent en désordre sur le camp des Enfants de Dieu, poursuivies de près par les catholiques, et l'égorgement commença. Il ne fallait pas songer à une défense impossible. Cavalier rallia de son mieux ses compagnons et ne pensa qu'à la retraite. Quelques-uns sortent de la tour et tentent de repousser la nuée des assaillants. D'autres, ne pouvant sortir assez vite, tirent par les fenêtres, percent les murailles, et, dans les ténèbres, chacun fait feu au hasard, tuant indifféremment amis et ennemis.

Ce fut une scène de désordre impossible à décrire. Le jour commençait à paraître, Cavalier, la rage et la douleur dans l'âme, se retira, laissant dans la tour trois cents des siens, qui se défendirent jusqu'au dernier. Désespérant de les réduire, de Planque avait envoyé chercher de l'artillerie, laissée à Alais. La grêle de grenades, qu'en attendant on ne cessait de faire pleuvoir sur les assiégés, finit par y mettre le feu, sans mettre encore un terme à cette lutte désespérée. Ils savaient que la roue ou le bûcher les attendait, s'ils tombaient vivants entre les mains des vainqueurs. Ils préférèrent se laisser

brûler en se défendant, puisque du moins cette mort affreuse n'était pas sans vengeance, et que les affres en étaient voilées par l'ardeur du combat.

Enivré de ce succès, Montrevel multiplie les ordonnances furibondes contre ceux que visiteraient les révoltés. Tout sera pillé, confisqué, détruit. Ils doivent veiller de jour, de nuit, s'avertir de proche en proche.... Enfin, il se décide à armer les cadets de la Croix contre les Camisards. Les nouveaux convertis se virent contraints à soudoyer quatre de ces bandes, qui furent entretenues et payées sur le pied de troupes régulières.

La province est hérissée de baïonnettes, et chaque soldat est un bandit sûr de l'impunité. A la tête de forces imposantes, de Julien observe les hautes Cévennes, de Villars, colonel réformé, est au pied de la Lozère, de Gévaudan, maréchal de camp, surveille le diocèse d'Uzès. Les passages du Vivarais sont surveillés par de nombreux détachements.

Castanet se fait remettre par les collecteurs les sommes dues au roi, et il en donne audacieusement quittance. Il se marie, et pour que chacun prenne part à la fête, il fait relâcher vingt-cinq catholiques qui allaient être mis à mort, à la condition qu'ils épargneront les protestants.

Instruit par l'expérience et s'apercevant de l'avantage que la cavalerie donnait à l'ennemi, tandis qu'il ne pouvait pas toujours profiter de ses succès, n'étant pas en mesure de poursuivre assez rapidement les vaincus, Cavalier résolut d'en opposer une à celle des catholiques, et à cet effet il fit enlever bon nombre de ces chevaux à demi sauvages que nourrit la Camargue. Catinat et Samuelet, le vainqueur de Poul, le possesseur, par droit de conquête, de l'étalon d'Espagne qu'il montait aux combats,

furent mis par lui à la tête de ces nouvelles recrues, et il put risquer désormais certaines expéditions qui exigeaient une grande célérité.

Nous passons sous silence les arrestations, les pendaisons qui étaient de chaque jour, à Nîmes, à Alais, à Montpellier, partout. Nous dirons seulement que le 18 mai les Cévenols subirent encore un échec considérable à Bruéis.

Réconcilié avec le fils aîné de l'Église, le pape Clément XI lança une bulle contre « cette race maudite et exécrable, » et les six évêques des contrées révoltées l'appuyèrent de toutes leurs forces, et réchauffèrent ainsi le fanatisme des curés, qui prescrivirent dans leurs paroisses « de ne donner aucun secours ni assistance aux rebelles, et de ne leur fournir ni vivres ni provisions; mais de les poursuivre et de les détruire par le feu et par l'épée, les assurapt que tous ceux qui s'acquitteraient de ce devoir, comme il convenait à de dignes soldats de l'Église et du roi, recevraient indulgence plénière de leurs péchés, comme il est porté dans la bulle, etc. (1)... »

Pour faire face à tant de périls, à tant d'ennemis conjurés pour leur perte, les réformés publièrent encore un écrit qui avait pour titre : *Nécessité de donner un prompt et puissant secours aux protestants des Cévennes*. Ils y exposaient en ces termes leur situation actuelle, après avoir raconté les horreurs inouïes des dragonnades et les périls des transportations en masse dans les colonies :

« Le premier vaisseau qu'on y envoya, et qui était tout

(1) Brueys, t. III, p. 360.

chargé de nos pauvres gens, périt proche de la Martinique, où on les envoyait ; la plus grande partie, tant hommes que femmes et filles, furent noyés et submergés. Nous avons souffert tous nos terribles maux dans l'espérance que Dieu toucherait le cœur de nos ennemis et leur ferait connaître l'injustice de tant de persécutions. Nous sommes demeurés tranquilles, nous tenant resserrés dans nos bois et dans nos montagnes, où quelques bons personnages sans lettres, sans études, comme les apôtres de Jésus-Christ, mais pleins de piété, se mirent à nous consoler dans nos bois, nos cavernes ou nos maisons. C'étaient des gens simples, cardeurs, tisserands, maîtres d'école, dont nos peuples furent si édifiés qu'il n'y eut personne, tant hommes que femmes, qui ne voulut entendre ces nouveaux prédicateurs ; de sorte que le nombre s'augmentant, on résolut de s'assembler à la campagne, sans bruit, sans éclat, sans armes. Nous choisissons les lieux écartés, les heures de la nuit, pour faire ces exercices en repos et en sûreté. Dans ces assemblées, on lisait la parole de Dieu, on chantait ses louanges, on faisait des prières pour le roi et pour l'État. Rien n'était plus innocent ; mais les moines et les prêtres suscitérent contre nous de nouvelles persécutions. Ils faisaient embusquer des troupes dans les lieux où nos gens devaient passer, ils les faisaient prendre et mettre en prison, puis les faisaient condamner, les hommes et les femmes, à être pendus, ou au moins, les hommes, à être conduits aux galères, les femmes, à être renfermées dans les couvents.

« Si, par hasard, les dragons découvraient les lieux où nos gens étaient assemblés, ils tiraient sur eux sans miséricorde comme sur des bêtes sauvages, sans distinction d'âge ni de sexe, même sur les femmes enceintes qu'on

faisait mourir cruellement avec l'enfant qu'elles avaient dans le ventre. Après vingt ans de souffrances inouïes, voyant qu'il nous fallait tous périr, qu'il n'y avait plus d'autre parti à prendre pour éviter la mort que de prendre les armes, nous les avons prises, prêts à les déposer le jour où l'on voudrait nous rendre la justice que nous réclamons. Ce n'est point ici une révolte ni une rébellion : c'est un droit de nature qui nous oblige, en conscience, de repousser la violence ou la force. Autrement, nous serions complices de nos propres malheurs, traîtres à nous-mêmes et à notre patrie. Nous ne voyons partout que misère, injustice et tyrannie. Nous ne savons quels sont ceux qui gouvernent la France. Mais nous n'y comprenons rien. Car jamais un bon roi, comme le nôtre, n'a pris plaisir à détruire ses sujets innocents, à les perdre, à les massacrer, parce qu'on les trouve priant Dieu dans leurs maisons ou dans les trous de la terre.

« Nous n'ignorons pas les préparatifs de guerre qu'on fait contre nous. Le maréchal Montrevel nous menace d'un grand nombre de troupes pour nous détruire. Notre résolution et notre intrépidité ont, jusqu'à présent, déconcerté nos ennemis. Nous ne serons point épouvantés de leur grand nombre : nous les poursuivrons partout ; nous userons de justes représailles contre nos persécuteurs, en vertu de la loi du talion, ordonnée par la parole de Dieu et pratiquée par toutes les nations du monde, et nous ne mettrons jamais bas les armes que nous ne puissions professer librement notre religion, conformément aux édits et déclarations qui nous en confèrent le droit, et qu'on viole aujourd'hui sans honte et sans justice. »

Cette protestation, si digne et si calme, ne pouvait pas manquer d'avoir un profond retentissement dans l'Europe

tout entière, déjà si furieusement irritée contre l'orgueil de Louis. Aussi parut-on prendre en considération ce nouvel appel. On envoya quelques vaisseaux croiser dans la Méditerranée ; mais, soit que les Camisards ne répondissent pas aux signaux qui leur étaient faits, soit que ces démonstrations ne fussent pas sérieuses, ces tentatives n'aboutirent pas, et la cour, mise en éveil, prit des mesures pour accélérer la ruine du Languedoc.

Afin d'être plus à portée de surveiller les événements, Montrevel avait établi son quartier général à Alais. Il continua à faire opérer des enlèvements à peu près arbitraires. De ceux qu'il prenait, les uns étaient suppliciés, les autres envoyés aux galères, les autres détenus indéfiniment dans les prisons, d'autres enfin transportés en masse dans les fies. Le ministre félicite les magistrats de juger à *la chaude*, comme disait un vieux jurisconsulte, et Chamillart ose écrire à Montrevel :

« Le roi a paru fort content de *la diligence* avec laquelle le présidial de Nismes juge les rebelles, et trouvera bon que vous témoigniez aux officiers qui le composent que Sa Majesté leur sait gré de leur attention pour ce qui regarde son service (1). »

De son côté, de Planque exposait cyniquement en ces termes ses plans à Chamillart : « La guerre ne finira jamais si on ne prend pas le parti que j'ai proposé il y a deux mois, qui est d'enlever toutes les subsistances de la campagne et de les enfermer dans les villes... Qu'on ne donne aux nouveaux catholiques de subsistances que toutes les vingt-quatre heures seulement : ainsi on affa-

(1) Chamillart à Montreuil, *Archives de la guerre*, vol. 1708, n° 53.

mera les rebelles ; et si on avait pris ce parti-là, je ne crois pas que les choses seraient si gâtées... De plus, *il faut enlever tous les plus suspects, tant hommes que femmes, et les envoyer périr sur mer...* Il ne sert à rien qu'on les mette en prison, les nourrissant aux dépens du roi ; ils se moquent de tous ces traitements, disant qu'on n'oserait les faire périr (1). »

Il n'y a rien de neuf sous le soleil. Qui savait que les officiers du grand roi avaient imaginé les *noyades* quatre-vingt-dix années avant l'affreux Carrier, le bourreau de Nantes !

Parmi les condamnations qui eurent le plus de retentissement à cause du rang des victimes, il faut compter celle du baron de Salgas, gentilhomme protestant, de fort ancienne noblesse. Il espérait demeurer neutre au milieu de la guerre civile, et évitait de se rendre aux assemblées du Désert. Castanet fut froissé de cette tiédeur. Le 11 février 1703, il vint l'enlever, à la tête de quatre-vingts hommes armés, et le contraignit d'assister à l'assemblée du Vébron. Puis, quand la cérémonie fut terminée, on le laissa libre de se retirer.

Il eut le tort de demeurer deux heures parmi eux. Plus tard, il assista à la réunion de gentilshommes que Montrevel avait faite à Nîmes. Il y montra du zèle, demanda à servir auprès du maréchal contre les révoltés, décida même quelques Camisards à faire leur soumission. Il se croyait donc bien en paix avec tout le monde, lorsque six ou huit hommes vinrent l'arrêter dans son château de Salgas, et le conduisirent à Saint-Hippolyte. Dès

(1) De Planque à Chamillart, 27 mai 1703. — *Archives de la guerre*, vol. 4707, n° 294.

le lendemain, Bâville s'empressa d'interroger le prévenu. « Je comparus dix-huit fois devant lui, dit le baron. Je fus confronté avec vingt-huit témoins, qui tous ensemble ne fournirent pas de quoi faire donner le fouet à un écolier. Ma plus grande charge était celle d'avoir resté deux heures volontairement avec Castanet et sa troupe. »

Vainement il fut appliqué à la question ordinaire et extraordinaire; jamais il n'avoua rien, ne put être convaincu d'aucun autre crime que de celui-là.

Le 27 juin, en vertu d'un jugement rendu à Alais par Bâville et quelques conseillers du présidial de Nîmes, il fut condamné aux galères perpétuelles, après avoir été dégradé de noblesse dans sa personne et dans celle de sa postérité. Ses biens furent confisqués au profit du roi, et son château rasé jusques aux fondements.

Quatre paysans avaient été arrêtés en même temps que le baron de Salgas, coupables d'avoir laissé les Camisards prendre des rafraîchissements chez eux. Pour ce crime, deux avaient été pendus, les deux autres envoyés aux galères, où ils étaient attachés au même banc que leur ancien seigneur. Des deux condamnés au gibet, l'un avait subi son supplice avec courage, l'autre avait faibli au pied de l'échelle fatale, et s'était flatté de racheter sa vie au prix de son abjuration. Henri IV faisait de ces marchés-là. Seulement, Henri IV y gagnait Paris, et le pauvre manant n'y gagna que le très-faible adoucissement de voir ses derniers instants entourés des consolations et des prières de quelques moines de sa nouvelle religion.

Lorsque les pénitents le descendirent dans la fosse ouverte pour le recevoir, on crut remarquer que le cadavre faisait quelques mouvements. Un chirurgien accourt,

le rappelle à la vie. Le prévôt averti réclame son pendu pour le reprendre mieux, la sentence portant qu'il devait être attaché au gibet, suivant la formule, « jusqu'à ce que mort s'en suivit. » Les pénitents résistent, cachent le ressuscité dans leur couvent, espérant que l'on respectera ce pieux asile. Le prévôt va chercher main-forte, assiège le couvent d'un côté, tandis que de l'autre son pendu, prenant ses jambes à son cou pour que l'on n'y remît pas la corde, détale avec une légèreté facile à comprendre. Il ne reprit haleine que lorsqu'il fut arrivé au milieu des Camisards, qui oublièrent, comme lui, qu'on venait de le faire catholique *in extremis*.

On ne pendait pas beaucoup les femmes, par décence. Une paysanne venait d'être fouettée par la main du bourreau, pour le même crime qui avait été si durement expié par les quatre pauvres diables dont nous venons de parler. On crut voir quelque chose de providentiel dans cette étrange coïncidence, et le pendu épousa la femme fouettée.

C'était sans doute le premier mariage que faisait le bourreau.

Revenons au baron de Salgas, que nous avons presque oublié. Il était âgé déjà, la torture avait brisé ses membres, il ne pouvait manier la rame. Cependant les deux évêques de Montpellier et de Lodève voulurent se donner la satisfaction d'aller contempler leur victime sur les galères royales. Le capitaine ne crut pas devoir leur refuser ce plaisir, et fit lancer le navire en mer. Mais après quelques coups de rame, le comite, ce bourreau que nous savons, le comite lui-même, voyant que ce vieillard était dans l'impossibilité de faire ce qu'on exigeait de lui,

s'écria avec indignation : « Assez ! » — et fit mettre bas les rames (1).

Telle était la justice et telles étaient les mœurs, pendant le grand siècle et sous le règne du grand roi. Mais si l'on traitait ainsi les gentilshommes, et pour de pareils crimes, que pouvait attendre la race si méprisée du populaire et des manants !

Après quatorze années de tortures, après d'inutiles instances de la reine Anne, et seulement après la mort de Louis XIV, le baron de Salgas fut relâché en 1716, sur les pressantes sollicitations de la douairière d'Orléans, mère du régent. Moins d'une année après, de Salgas mourut à Genève, auprès de sa femme.

Pendant le procès de Salgas, les enlèvements, les supplices poursuivaient leur cours. A l'assemblée de Fabrègue, de Parate tua quatre-vingts réformés. Trois paysans de Caveirac furent fusillés, pour ne s'être pas trouvés chez eux lorsqu'un capitaine de la garnison fut tué dans leur village. On en roua d'autres, Brunel, Durand, et un notaire âgé de quatre-vingts ans. On pendit un jeune genevois, parce qu'il n'avait pas de passe-port ; un autre, ancien catholique, parce qu'il ressemblait à un chef de Camisards. . . .

Les mois de juillet et d'août voient chaque jour de pareilles exécutions. Il suffisait qu'un village fût soupçonné d'avoir fourni des rafraîchissements aux Camisards pour être livré aux caprices des soudards. Les Cévénols rendaient de leur mieux le mal pour le mal, et vraiment on eût dit que tous les démons de l'enfer étaient déchaînés

(1) Court, t. I, p. 407.

sur cette malheureuse province. On se rencontrait, on se précipitait aveuglément les uns sur les autres, sans prendre la peine de vérifier si l'on était ami ou ennemi. La poudre manquait, le fer se brisait entre les mains des combattants : on se déchirait avec les dents, avec les ongles. On avait soif de sang, et l'on s'enivrait de carnage. Un jour des miquelets servaient d'escorte à la maîtresse du vieux maréchal; des soldats du régiment de Tarnaud allaient arrêter un suspect. Les uns descendaient des hautes Cévennes, les autres y montaient. On marchait de nuit, pour éviter la chaleur du jour. On se charge brusquement, et plusieurs morts jonchaient le sol, lorsque l'on reconnut l'erreur. Aux environs du Chayla, des dragons et un régiment d'infanterie se chargèrent également dans les ténèbres.

Montrevel prit de nouvelles mesures, plus rigoureuses encore que les précédentes. Les pères, mères, femmes des révoltés reçurent l'ordre de faire déposer les armes à leurs enfants et époux, sous peine d'être traités eux-mêmes comme rebelles. Ordre fut donné aux catholiques de se renfermer dans les villes ou lieux fortifiés et d'abandonner les campagnes, sous prétexte qu'ils n'y étaient plus en sûreté. Mais auparavant ils durent abattre, ou murer à chaux et à sable tous les fours des métairies. Menacés de la famine, les Camisards firent savoir qu'ils brûleraient tous les lieux abandonnés et où ils ne trouveraient pas de subsistances, et ils défendirent à tous et à chacun, sous peine d'être incendiés et égorgés, de porter des vivres et provisions dans les villes et lieux fermés.

Les ordonnances de Montrevel, auxquelles les Cévenols ne faisaient jamais que répondre par des représailles, ne pouvaient qu'amener une recrudescence d'horreurs de

part et d'autre : « On ne voyait plus dans Nîmes, à Mende et à Montpellier, que gibets et échafauds dressés et ensanglantés (1). » Le 7 août, à Nîmes, on compte sept exécutions : quatre hommes roués, trois femmes pendues, accusés, mais non convaincus, d'avoir favorisé les calvinistes. Le maréchal ayant brûlé quelques villages, ils l'avertirent qu'ils en brûleraient autant de leur côté. Ils n'exécutaient pas toutes leurs menaces. Leur intérêt était de respecter les villages, pour se conserver les moyens de trouver des aliments. Mais ils firent retomber leur vengeance sur les églises, qu'ils incendièrent, sur les curés, qu'ils tuèrent, dans huit ou dix paroisses.

Les rencontres se renouvelaient chaque jour et se multipliaient en tous lieux, avec des fortunes diverses. En passant à Vic, Cavalier, comme un preux des temps anciens, fit défier l'officier qui commandait à descendre dans la plaine pour se mesurer avec sa garnison contre sa petite troupe. L'officier accepta le cartel, et bien mal lui en prit, car il fut tué, et sa garnison battue.

Dans les hautes Cévennes, une autre bande cévénole bat les troupes royales dans la plaine de Fondmorte. A Saint-Julien-d'Arpaon, Salomon Couderc, prédicant, prophète et général, se reposait au milieu des siens. Un soldat captif s'évade sans être aperçu, vole au Pont-de-Mont-Vert, y trouve des miquelets ; il les guide vers la retraite des Camisards, qu'ils surprennent endormis, et dont ils égorgent un bon nombre. Ils pénètrent dans le village qu'ils venaient de quitter, le pillent, y fusillent quinze personnes.

(1) Court, t. I, p. 425.

Dans le même temps, Cavalier, plus heureux, battait les royalistes auprès de la rivière de Vidourle. Roland, le 26 août, tenait une pieuse assemblée à la Combe de Bisoux, non loin d'Anduze. Les sentinelles signalent l'approche de l'ennemi. Roland ordonne de continuer l'exercice religieux ; puis il fait placer les femmes au milieu, portant toutes une branche d'arbre sur leur tête. Les hommes, un peu espacés, en portaient également, pour dissimuler leur petit nombre. Inquiets à la vue de cette longue forêt qui marche, les miquelets se rangent hors de la portée du fusil. Mais bientôt ils découvrent la ruse et fondent sur les derrières des Camisards, qui font face à l'ennemi, résistent jusqu'à la nuit, et opèrent leur retraite après avoir plus tué de catholiques qu'ils n'avaient perdu d'hommes.

Le 1^{er} septembre, Cavalier et Roland étaient réunis pour causer des intérêts communs, entre Durfort et Saint-Hippolyte. Un détachement de quatre-vingts hommes passe non loin d'eux. Mais ils n'étaient pas disposés à se battre ce jour-là. Le soir, le détachement revient à son point de départ. A la vue de quelques sentinelles, il a la curiosité d'aller voir de plus près ce que c'était. Les deux chefs alors cèdent à la tentation et tombent sur le détachement. Ce fut une tuerie générale, à laquelle un seul échappa, parce qu'il s'était attardé à manger du raisin dans une vigne. Cette brillante escarmouche ne coûta que deux hommes aux Camisards, qui se pourvurent abondamment d'armes et d'habits, dépouilles précieuses pour des combattants sans solde, sans fournisseurs, sans budget.

Enorgueillis de ce succès, ils envoyèrent défier le gouverneur de Saint-Hippolyte de venir, comme celui de Vic,

se mesurer avec eux dans la plaine. Il refuse, laissant à Montrevel et à Bâville le soin de châtier les rebelles par des moyens moins héroïques. Ils brûlent, en effet, et dépeuplent entièrement plusieurs villages, font couler le sang sur les places publiques de toutes les villes. Ne pouvant se saisir de Cavalier, ils font enlever son père et l'un de ses frères. Furieux, le jeune héros menace Montrevel de les aller enlever à la tête de 10,000 hommes. Le maréchal ne lui répond qu'en faisant raser la maison paternelle.

Toujours à la piste des révoltés, et après avoir largement usé des espionnages et des délations, Bâville imagina un nouveau moyen, et des plus originaux, pour justifier les enlèvements. Il fit venir de Lyon un habile sorcier qui, au moyen d'une baguette magique, vulgairement appelée le Bâton de Jacob, avait la prétention de découvrir les assassins. « La baguette tourna sur dix-huit personnes, qui étaient dans les métairies voisines. On les prit, et on les conduisit à Alais (1). »

Bâville perdait la tête. Il revint au projet de supprimer les Cévennes et les Cévenols, de faire disparaître quatre cent soixante-six villages, de brûler les forêts et tout le pays. Cette fois la cour approuva, et chargea Montrevel, Julien et Canillac de l'exécution de ce projet, qui fut ajourné à la fin de septembre. Pour toute réponse, les Camisards prirent l'initiative, et promenèrent le fer et les flammes surtout aux environs des villes, qui abritaient leurs irréconciliables ennemis. « L'émotion fut grande, dit Fléchier (2), quand on vit du haut des maisons les

(1) Louvreleuil, t. II, p. 73.

(2) Fléchier, *Lettres choisies*, 8 oct. 1703.

métairies en feu, et ces incendiaires allant de l'une à l'autre impunément, le flambeau à la main, et menaçant jusqu'à nos faubourgs, où l'on voyait aborder de toutes parts des gens effrayés des massacres qu'ils avaient vus.»

Il faut entendre Fléchier épancher les navrements de son âme à la vue de ce troupeau tout nouvellement acheté et payé par la caisse des conversions, qui franchit le parc pour se sauver à travers les rochers des Cévennes :

« Vous avez raison de me plaindre dans la triste situation où je me trouve ici depuis plus de deux ans, voyant les nouveaux convertis de mon diocèse, qui, comme vous savez, sont en grand nombre dans la ville et la campagne, que j'avais instruits, servis, assistés, traités avec beaucoup de douceur et de charité, depuis leur conversion, presque tous entièrement pervertis et devenus tout d'un coup ennemis de Dieu, du roi, des catholiques, et surtout des prêtres (1). »

Ailleurs, l'évêque de Nîmes est forcé de confesser qu'ils ne demandent qu'à travailler en paix, à cesser leurs massacres, qui ne sont que des représailles :

« La moisson se fait tranquillement. On a enlevé grand nombre de Cévénols moissonneurs. Ces scélérats ne tuent plus... Ils déclarent que si on fait mourir quelqu'un de leurs frères, ils reprendront le glaive, et tueront plus que jamais. Voilà, Monsieur, un état bien triste (2) ! »

Oui, certes, bien triste, mais pour ces *scélérats* qui ne voulaient plus tuer, et que l'on continuait à enlever

(1) *Id.*, lettre du 27 avril 1704.

(2) *Id.*, lettre du 4 juillet 1704.

pour les envoyer ramer sur les galères du roi ou *périr sur mer*.

Vingt fois Fléchier dépose en leur faveur, sans que jamais une parole de pardon ou de pitié tombe de ses pieuses lèvres :

« Nous sommes encore dans la désolation où les fanatiques nous ont réduit. Ils ne sont pas moins révoltés qu'auparavant, mais ils tuent moins (1)... »

« Les fanatiques sont toujours les mêmes ; ils ne tuent pas tant qu'ils faisaient autrefois, mais ils n'en sont pas moins rebelles et mal intentionnés (2). »

« Ils ne tuent plus, ils ne brûlent plus, ils se remettent au travail, et sont bien aises de dormir dans leurs maisons, et de manger en paix le pain qu'ils ont gagné dans la journée (3). »

Ils se montraient heureux de cela, sans nul doute ; mais se rappelant que l'homme ne vit pas que de pain et qu'il lui faut par surcroît la parole qui sort de la bouche de Dieu, ils demandaient autre chose encore, et dans une lettre du 14 septembre, datée du Désert, et signée : Cavalier, chef des troupes envoyées de Dieu, — le jeune capitaine osa écrire au grand roi pour l'assurer que les mauvais traitements seuls les avaient poussés à bout, qu'ils étaient bons et loyaux sujets, et qu'ils ne réclamaient que la liberté de conscience.

Avant de mettre à exécution ses projets de ruine totale, Montrevel ordonna aux nouveaux convertis de la campagne de se retirer dans les villes d'Alais, Anduze, le

(1) *Id.*, lettre du 10 janvier 1704.

(2) *Id.*, lettre du 18 août 1704.

(3) *Id.*, lettre du 8 janv. 1705.

Vigan, Nîmes, Montpellier, Saint-Hippolyte, Uzès et Sommières. Il désigna de même à ceux de quatre cent soixante-six villages condamnés, les paroisses dans lesquelles il leur était enjoint de se rendre sous huit jours avec leurs bestiaux et tout ce qu'ils pourraient emmener. C'étaient environ vingt mille personnes qui allaient être chassées de chez elles, à l'entrée de l'hiver, qui, comme on sait, commence de bonne heure et se prolonge tard dans ces montagnes élevées.

Le 26 septembre, Montrevel, Bâville et leurs troupes quittèrent Alais et se mirent en marche pour aller accomplir ces farouches desseins. Seulement, à leur approche, les habitants, se figurant qu'on voulait les réunir tous dans un petit nombre d'endroits pour pouvoir les massacrer avec plus de facilité, se jetèrent dans les montagnes et vinrent grossir les différentes troupes des chefs révoltés. Ainsi ces sanglantes mesures tournaient d'abord contre leurs auteurs. Et, comme ils allaient commencer la dévastation, des lettres pressantes leur signalèrent un danger nouveau, une expédition plus urgente encore. Les Camisards s'étaient jetés dans la plaine, et deux vaisseaux anglais croisaient en vue des côtes. L'alarme fut chaude, mais les craintes se dissipèrent promptement. Montrevel accourut à Cette à la tête de la plupart de ses troupes, pour s'opposer, s'il y avait lieu, à un débarquement que l'on redoutait. Les vaisseaux, détachés de la flotte combinée d'Angleterre et de Hollande, apportaient de l'argent, des vivres et des munitions. N'ayant pas aperçu les signaux convenus, ils reprirent le large et regagnèrent la flotte.

Vers le même temps, une diversion puissante attira l'attention des troupes royales sur le Rouergue, où un

vaste projet de soulèvement avait été sourdement fomenté par un ancien capitaine, nommé Boëton, homme de tête, qui s'aboucha avec les chefs camisards, pour agir de concert avec eux. Catinat, Dayre, et un autre officier de Cavalier vinrent le joindre. Tout devait être ajourné jusqu'à l'instant où Boëton aurait eu le temps de réunir tous ses adhérents, et l'on convint d'un rendez-vous général où tous devaient se rencontrer en armes. Mais l'impatience de Catinat perdit tout. Tenté par l'occasion, il fit brûler quelques églises dans le canton. Les gentilshommes, les milices se réunirent contre eux, les attaquèrent, les dispersèrent, après avoir pris quelques officiers, parmi lesquels Dayre, qui fut rompu vif à Montpellier, et qui mourut avec le stoïcisme qu'ils déployaient tous.

Boëton, que l'on n'avait pu instruire de ces mésaventures, arrive au rendez-vous à la tête de six cents hommes, et n'y trouve personne. Réduit à l'impuissance, il se retire dans les montagnes, s'empare du château de Ferrières, et s'y met en défense. Assiégé bientôt par des forces trop supérieures aux siennes, il capitule et obtient une amnistie pleine et entière pour lui et pour tous ceux qui ont embrassé sa cause.

Ainsi échoua une entreprise qui se rattachait à un plan beaucoup plus vaste, conçu par un aventurier plein d'énergie, cadet de l'antique famille de Guiscard, puissante dans le Périgord, et connu sous le nom d'abbé de la Bourlie. Il avait rêvé de donner une impulsion unique à ces mouvements divers qu'il observait autour de lui, de grouper en faisceau les griefs communs des catholiques et des protestants, et de conquérir par les armes, avec quelques autres libertés encore, la liberté de conscience, dont les cruautés implacables du roi-soleil avaient surtout

pour effet de faire apprécier l'importance. On n'entendait d'ailleurs que plaintes générales de tous côtés, contre l'excessive misère et l'extrême oppression, contre les traitants d'abord, puis contre l'orgueil, le luxe insolent, la tyrannie, la démoralisation profonde du clergé, ses richesses, ses grandes possessions, ses rigueurs à percevoir les dîmes, son refus de concourir aux charges de l'État. Les catholiques, sur tous ces points, partageaient donc le mécontentement général, aussi les principales vengeances des révoltés se tournaient-elles contre les agents du triple fisc, royal, ecclésiastique et seigneurial, contre les traitants de tout ordre, et contre les curés.

La Bourlie n'espérait rien moins qu'un vaste soulèvement général par tout le royaume, pour rendre la liberté à la France « gémissante dans les fers d'un dur et honteux esclavage, » soulèvement qui resserrât « le pouvoir illimité du prince dans ses anciennes et légitimes bornes, » et qui procurât aux citoyens « les douceurs d'un honnête et solide repos. » Il lança donc, le 8 mars 1703, un manifeste adressé aux mécontents des deux religions, et ils étaient nombreux dans l'un et dans l'autre parti : « Crions liberté ! liberté ! disait-il. Demandons hautement des états généraux libres, et tels qu'ils étaient autrefois (1). »

Ainsi dirigée, la lutte eût été politique et sociale, au lieu de devenir une simple guerre religieuse. On devait cesser toute violence contre les églises et les prêtres, éviter, dans le commencement surtout, tout exercice public de religion, si ce n'est en temps et lieux convenus. Profitant des embarras intérieurs et extérieurs dans lesquels la

1) 4) Guisard, *Mémoires*, p. 38.

politique insensée de Louis XIV avait fini par plonger le royaume, on était assuré d'être fortement appuyé au dedans comme au dehors. Les chances de succès étaient donc sérieuses, lorsque la terrible explosion des Cévennes et la tentative prématurée de Catinat vinrent faire tout échouer. Les catholiques effrayés oublièrent pour un moment leurs justes motifs de plainte pour se réunir au pouvoir central, cause de tous les maux, mais qui, du moins, pouvait les rassurer contre la révolte armée.

L'abbé de la Bourlie se retira dans les pays étrangers, où il conçut de nouveaux projets, qui échouèrent comme le premier.

On n'en avait pas fini avec les terreurs que causaient les flottes alliées. Deux vaisseaux vinrent encore croiser sur les rivages du Languedoc et de la Provence; quelques Camisards ayant paru dans le Marais, on pensa que c'était dans l'espoir de favoriser une descente. De Saint-Gilles à Aigues-Mortes, on détruisit tout sur le littoral, jusqu'aux cabanes de pêcheurs, on fit tout renfermer dans les lieux fortifiés, et les ouvriers des campagnes ne purent avoir de nourriture que pour un jour. Ces mesures pouvaient paraître excellentes contre les insurgés, mais elles ruinaient la contrée par contre-coup.

Ce fut encore vers la fin de ce même mois de septembre 1703, que l'on arrêta deux officiers qui, venus de la Hollande, allaient s'aboucher avec les Cévénols. L'un d'eux, Jonquet, était lieutenant au service des Provinces-Unies; l'autre, Peytau, avait une commission de capitaine au service de la même puissance. Conduits à Alais, ils furent interrogés, soumis à la torture, et l'on obtint d'eux des aveux qui firent connaître ce qu'on avait à redouter de la complicité des alliés. Ils venaient s'assurer des forces

des Camisards, leur offrir des armes, des munitions, de l'argent, s'entendre avec eux pour opérer une descente sur les côtes du Languedoc, préparer la rentrée de bon nombre d'officiers protestants émigrés depuis l'attentat de 1685; soulever le Dauphiné, le Vivarais, et les autres provinces de proche en proche; persuader aux révoltés de s'abstenir de ces sanglantes représailles, qui perdaient leur cause, de respecter les catholiques, et de prendre pour prétexte unique de leur insurrection la décharge des impôts excessifs, la reconstruction des temples, la revendication de la liberté de conscience; de n'accepter enfin aucune amnistie, comme de n'accorder aucune trêve.

C'était, en un mot, la mise à exécution des plans de la Bourlie. Mais on savait, en France, que l'orgueil du grand roi ne lui permettait jamais de se lancer sur le terrain des concessions.

Il ne restait donc plus qu'à pousser énergiquement l'œuvre de destruction un moment ajournée. La besogne était rude, longue et difficile; les maladies attaquaient les soldats, harassés de fatigue, mal nourris, mal payés; beaucoup désertaient. Les paroisses étaient trop considérables: l'une d'elles, celle de Saint-Germain-de-Colberte, n'avait pas moins de neuf lieues de tour, comprenait cent onze hameaux, était habitée par deux cent soixante-quinze familles, dont neuf seulement appartenaient à la religion de Rome.

Julien, l'homme d'expédition, celui qui *prenait la peine* de casser la tête des prisonniers pour gagner du temps et pour économiser les frais de justice, Julien proposa alors au maréchal de tout incendier, toujours afin d'éviter les difficultés et les lenteurs. Montrevel en écrit à la cour,

qui s'empresse de lui expédier l'ordre qu'il réclame (14 octobre 1703).

« Aussitôt, dit Louvreuil, cette expédition fut comme une tempête qui ne laisse rien à ravager dans un champ fertile. Les maisons amassées, les granges, les baraques, les métairies écartées, les cabanes, les chaumières, tous les bâtiments tombèrent sous l'activité du feu, comme tombent, sous le tranchant de la charrue qui les coupe, les fleurs champêtres, les mauvaises herbes et les racines sauvages. »

Vingt-cinq habitants s'étaient réfugiés dans un château de leur voisinage. Les miquelets y accoururent et huit des fugitifs sont fusillés, parce qu'ils avaient choisi un autre asile que celui qui leur était assigné (1).

Se sentant soutenus, les cadets de la Croix redoublent de fureurs. Ils incendient douze maisons au Colet de Dèze. Dans le seul lieu de Brenoux, ils massacrent cinquante-deux personnes. Il y avait parmi elles plusieurs femmes enceintes : ils les éventrent et portent en procession, à la pointe de leurs baïonnettes, leurs enfants arrachés de leurs entrailles fumantes (2). Cela était devenu, de catholiques à protestants, un procédé traditionnel.

Les Camisards désespérés rendent de leur mieux une partie du mal qu'on leur fait. Dans la nuit du 2 au 3 octobre, Cavalier surprend Sommières, dont il saccage les faubourgs. Les habitants sortent de la ville pour le repousser, mais il les met en fuite, et beaucoup restent sur la place. Le canon de la forteresse tonne sur la

(1) Court, t. II, p. 93.

(2) *Id.*, p. 94.

tête des insurgés. Le jeune Cévénol se retire dans la crainte que le bruit de la canonnade n'attire les garnisons voisines. Il brûle les églises et les maisons presbytérales à Uchau, au Pont-de-Lunel, au Chayla, à Vergèse, Nages, Boissières, Sincens, Aubair, Junas, Saint-Côme. Il tue des catholiques, enlève les chevaux des postes, l'argent des recettes.

Le plan de Cavalier réussit ; Julien est rappelé des Hautes-Cévennes et se met, mais en vain, à la poursuite des Camisards. « Ils ne sont jamais trouvés, dit Fléchier, et ils ne trouvent aucun obstacle à tout le mal qu'ils veulent faire ; ils sont les maîtres de la campagne ; on désole leurs montagnes, et ils désolent notre plaine. Il ne reste plus d'églises dans nos diocèses, et nos terres, ne pouvant être ni semées ni cultivées, ne nous produisent aucun revenu. L'on craint le désordre, et l'on ne veut pas donner lieu à une guerre civile de religion. Tout se ralentit, tous les bras tombent sans savoir pourquoi, et l'on nous dit : Il faut avoir patience, on ne peut pas se battre contre des fantômes qui se rendent invisibles (1). »

Ils se faisaient voir à leurs heures, cependant, et Cavalier, après quelques courses à découvert, vient enlever les sentinelles aux portes mêmes d'Uzès, défie audacieusement Vergetot qui y commandait, et l'avertit qu'il va l'attendre du côté de Lussan, entre Uzès et Bargeac. Lussan est bâti sur des rochers qui lui forment comme une ceinture de remparts naturels. Cavalier fait demander des vivres aux habitants qui tirent sur son parlementaire, le blessent, et envoient réclamer des secours à Vergetot, qui accourt à leur aide au point du jour avec un régiment et

(1) Fléchier, *Lettres choisies*, lettre du 23 oct. 1703.

quarante officiers irlandais. La bataille s'engage auprès du vieux château de Fan. Après une lutte acharnée, ils sont battus et Catinat leur donne la chasse avec sa cavalerie.

Il est inutile de dire que les exécutions se multipliaient sur de simples soupçons, à Nîmes, à Montpellier, à Alais, à Mende ; « mais elles n'eurent aucun effet, dit un historien (1), parce que l'endurcissement des fanatiques était à toute sorte d'épreuves, et qu'ils se regardaient comme des martyrs qui versaient leur sang pour la défense de la véritable religion. »

Fatigué des prétentions exorbitantes de Louis XIV, le duc de Savoie ayant quitté le parti de la France pour celui des alliés, les protestants redoublèrent d'efforts pour quitter cette terre maudite qui n'était plus pour eux qu'un vaste baignoire et un immense calvaire, et pour aller prendre du service à l'étranger. La reine Anne, la Hollande, favorisèrent avec ardeur ce mouvement de désertion dont leur cause profitait, et envoyèrent vers le duc quelques anciens émigrés pour préparer les cadres des régiments qu'ils devaient armer contre la France.

Les catholiques avaient organisé trois autres compagnies de cadets de la Croix, formées surtout de nouveaux convertis, c'est-à-dire de l'écume et de la lie du parti calviniste, des gens qui flottaient, indifférents entre les deux religions, n'appartenaient plus à aucune, ne voyaient dans cette guerre impie qu'un prétexte pour pouvoir piller en toute impunité (2). Ces étranges défenseurs de la cause de Dieu chargèrent leur conscience facile de tant de for-

(1) Cité par Court, t. II, p. 109.

(2) Villars, *Mémoires*, p. 138.

faits qu'ils firent horreur à leur parti lui-même, et que Montrevel, sur la plainte des états du Languedoc, se vit forcé de publier contre eux les ordonnances les plus sévères. Mais leur faire entendre la voix de la discipline était chose impossible. On leur opposa des troupes régulières, ou à peu près, qu'ils attendirent les armes à la main, et cette petite lutte intestine permit aux malheureux montagnards des Cévennes de respirer pendant quelques jours.

Il en était, paraît-il, de l'inspiration prophétique de Cavalier, comme de l'inspiration poétique d'Homère et de Corneille, qui sommeillait quelquefois, et les abandonnait à leurs propres forces. Le jeune héros cévérol n'avait pas été averti par l'Esprit de l'approche d'un nombreux détachement qui investit sa petite troupe dans la plaine de Nages. Sans se troubler plus que de raison, il s'empresse de masser ses hommes sur une hauteur. De là, et sans même attendre l'attaque de leurs ennemis, ils fondent sur eux avec une telle impétuosité, qu'ils les culbutent du premier choc. Une trentaine de femmes, qui leur apportaient des provisions, se trouvaient parmi eux. Sachant les misères et les hontes qui attendaient les vaincus dans cette guerre de cannibales, elles se précipitent au milieu des dragons avec des cris de rage et les massacrent sans pitié. L'une d'elles, nommée Lucrèce Guigon, se distingua entre toutes. « Vive l'épée de l'Éternel ! vive l'épée de Gédéon ! » s'écriait-elle ; et saisissant le sabre des soldats blessés, elle les abattait à ses pieds. On eût dit l'ange de la mort exécutant les arrêts du Très-Haut. Ils se virent poursuivis jusque dans les plaines de Calvisson, où des renforts qu'ils reçurent forcèrent les Cévérols à ne pas pousser leur succès plus avant.

Le vainqueur s'en vint prendre quelques heures de repos à Clarensac, où il prêcha, redevenu prédicant après avoir été général, et dont il ne s'éloigna pas sans en avoir renversé les murailles.

Dans cette guerre de surprises, toutes les rencontres n'étaient pas toujours heureuses pour les protestants. Le jeune héros en fit la dure expérience dix jours après, dans le bourg de Vergèse. On délibérait sur le sort d'un maçon qui, malgré la défense expresse de Cavalier, et pour obéir aux ordres non moins positifs de Montrevel, travaillait à réparer les fortifications de ce village. Alternative terrible, car si le pauvre maçon eut obéi à Cavalier, sa situation eût été exactement la même le lendemain, vis-à-vis des troupes royales. Or, comme les uns et les autres ne faisaient que passer et repasser dans la contrée, on n'avait jamais, du jour au lendemain, la tête bien solide sur ses épaules.

Le comte de Fimarcon ayant subitement investi Vergès de tous les côtés, il fallut se résoudre à combattre, malgré la trop grande infériorité du nombre.

Cavalier, lorsqu'il se voyait entouré, avait adopté une tactique. C'était de ne faire aucune attention aux coups de fusil qui venaient de droite, de gauche, ni par derrière, mais de pratiquer une trouée droit devant lui dans la direction de la montagne la plus voisine. C'est ce qu'il fit cette fois, mais non sans avoir perdu quelques hommes. Fimarcon pénétra à Vergèse, pilla les maisons, fit passer par les armes quatre ou cinq personnes qui, sans doute, avaient travaillé dans un sens opposé à celui du maçon de tout à l'heure, et ne laissa vivre qu'un seul prisonnier qu'il emmena à Calvisson. C'était un Camisard, ancien calviniste renégat. Mais comme il déclara qu'il persistait

à vouloir mourir huguenot, il fut jeté hors de la prison et de l'hôpital, condamné à mourir de ses blessures et de faim.

Un prêtre passait ; fou de douleur, il lui demanda pour toute grâce que l'on achevât de le tuer : « Volontiers, dit le prêtre, si vous voulez vous confesser et communier. » A bout de forces, le malheureux céda. Alors il obtint la faveur d'être fusillé et enterré honorablement.

Le jour même de l'affaire de Vergèse (23 novembre), il arriva une horrible aventure dont la victime fut la fille du baron de Meyrargues, mariée depuis un an à M. de Miraman. Confiante dans cette force que fait à une femme sa jeunesse et sa beauté, confiante d'ailleurs dans l'innocence de sa vie ainsi que dans l'indulgence qu'elle et son mari avaient toujours témoignée aux révoltés, elle s'était mise en route pour aller rejoindre celui-ci, accompagnée seulement d'une femme de chambre, d'une nourrice, d'un valet de pied et du cocher qui la conduisait. Mais elle avait compté sans les cadets de la Croix, camisards noirs lorsqu'il s'agissait de dévaliser les protestants, et blancs, dès qu'il fallait massacrer les catholiques.

Quatre de ces bandits les arrêtent entre Lussan et Vendras, et les entraînent dans un bois où ils les massacrent, à l'exception du valet qui parvint à prendre la fuite. Laisée pour morte, la femme de chambre vécut cependant assez longtemps pour raconter les détails de cette sanglante tragédie.

« Ces malheureux, dit-elle, nous ayant obligé de marcher dans le bois pour nous écarter du grand chemin, ma pauvre maîtresse se trouva si lasse et si fatiguée qu'elle pria le bourreau qui la conduisait de permettre qu'elle s'appuyât sur son épaule. « Nous n'irons guère plus loin, » lui

répondit-il. En effet, on nous fit asseoir sur un lieu où il y avait du gazon et qui devait être celui de notre martyr. Là, ma chère maîtresse dit à ces barbares les choses les plus touchantes, et d'une manière si douce qu'elle aurait fléchi un démon. Elle leur donna sa bourse, sa ceinture d'or et un beau diamant qu'elle sortit de son doigt; mais rien n'adoucit ces tigres. Un d'eux lui dit : « Je veux tuer
« tous les catholiques, et vous tout à l'heure. — Que
« vous reviendra-t-il de ma mort? lui dit-elle; accordez-
« moi la vie! — Non, c'en est fait, lui répondit ce brutal,
« vous mourrez de ma main, faites votre prière. »

« Alors ma pauvre maîtresse, se mettant à genoux, pria Dieu tout haut de lui faire miséricorde, et à ses meurtriers; et comme elle continuait sa dévotion, elle reçut un coup de pistolet, à la mamelle gauche, qui la jeta par terre; un coup de sabre à travers le visage, et un coup de pierre sur la tête. Un autre scélérat tua la nourrice d'un coup de pistolet, et soit qu'ils n'eussent pas d'armes chargées, ou qu'ils voulussent épargner la munition, ils se contentèrent de me percer de plusieurs coups de baïonnettes. Je contrefis la morte; ils crurent que je l'étais en effet, et ils se retirèrent. Quelque temps après, je me traînai auprès de ma chère maîtresse, je l'appelai, elle me répondit, et me dit d'une voix basse :

— « Ne me quittez point, Suzon, jusqu'à ce que j'aie
« expiré. » Elle ajouta : « Je meurs pour ma religion et
« j'espère que le bon Dieu aura pitié de moi. Dites à mon
« époux que je lui recommande notre petite. » Après
cela, elle ne s'occupa que de Dieu, par des oraisons courtes et tendres, jusqu'à son dernier soupir qu'elle rendit à mes côtés à l'entrée de la nuit. »

Aussitôt qu'il eut connaissance de ce crime odieux, Ca-

valier fit saisir ces misérables dans les bois du Bouquet, où ils s'étaient réfugiés. Un conseil de guerre les condamna à mort et ils furent exécutés, à l'exception de l'un des quatre qui n'avait pas pris part au meurtre.

Les Cévenols purgeaient souvent, par des exécutions semblables, leurs rangs de ceux qui se rendaient coupables de crimes particuliers, ainsi que de faux-frères qui s'y glissaient parfois parmi eux pour les trahir. Et ici se présente encore un des côtés merveilleux de cette histoire. En voici deux ou trois exemples qui paraissent se rapporter au mois de novembre 1703, et que racontent ainsi les dépositions consignées dans le *Théâtre sacré des Cévennes* :

« Un nommé Languedoc, sergent dans le régiment de Menon, se vint jeter parmi nous comme déserteur, déclarant qu'il voulait, à l'avenir, combattre pour la cause de Dieu. Quelques-uns des nôtres savaient qu'il était de famille protestante, et ses discours nous parurent si raisonnables, que nous le reçûmes d'abord sans difficulté, comme nous avions déjà admis d'autres déserteurs. Mais il arriva deux jours après que ce malheureux fut lui-même témoin, dans une assemblée, de diverses inspirations qui l'indiquèrent évidemment et qui le déclarèrent traître. L'un de ceux qui parlèrent dans l'inspiration dit positivement que ce méchant homme était venu pour nous vendre, et qu'on en serait convaincu si on cherchait dans sa manche, où on trouverait une lettre de l'ennemi. Sur cela, il fut incontinent saisi et fouillé, et on trouva effectivement, dans la manche de son justaucorps, une lettre du lieutenant-général Lalande, qui, entre autres choses, lui faisait des reproches de ce qu'il n'avait pas encore exécuté sa promesse. L'accusé, étant ainsi marqué du doigt de Dieu,

avoua d'abord et lui donna gloire. Il fit même une grande confession de tous ses péchés, et ne demanda, pour toute grâce, que les prières des gens de bien qu'il avait eu le malheur de vouloir trahir..... Il fut exécuté par l'ordre de M. Cavalier, qui, sans doute, avait reçu quelque ordre de l'Esprit; et il fit une mort édifiante. »

Un peu auparavant, La Salle, un autre traître, avait été également découvert, et exécuté par les ordres de l'Esprit.

« Comme nous étions proche du village de Fons, à deux lieues de Nîmes, dans un bois où nous nous étions retirés après avoir été poursuivis pendant deux jours, il arriva que plusieurs inspirations concoururent à dire qu'il y avait dans la troupe un traître qui avait été séduit par sa femme et qui avait un dessein formé de tuer le frère Cavalier. (Les inspirations le nommaient ainsi.) Ce traître, nommé La Salle, avait été papiste; mais il avait depuis longtemps fait les fonctions de bon protestant, et le frère Cavalier avait eu tant de confiance en lui qu'il en avait fait un de ses gardes, et qu'il se servait de lui en diverses occasions particulières. Nos inspirations insistèrent, en assez grand nombre, et entre autres celles de frère Ravanel et la mienne. Sur ces instances, nous allâmes rapporter la chose au frère Cavalier, qui, pour lors, était un peu éloigné du gros de la troupe.

« Nous le trouvâmes pensif, car il avait eu lui-même des avertissements sur cela, comme je le dirai tout à l'heure. Il ordonna que La Salle fût saisi; ce qui fut aussitôt exécuté. D'abord cet homme se mit à crier miséricorde, sans nier le fait, demanda fortement à voir le frère Cavalier. Mais le frère Cavalier ne le voulut point voir. De sorte que La Salle ayant pleinement confessé qu'il avait été suborné pour commettre le crime dont il était

accusé par les inspirations, il fut conclu qu'il aurait la tête coupée, parce que si on l'avait fait passer par les armes selon la pratique ordinaire, le bruit des fusils aurait pu nous attirer l'ennemi, qui nous cherchait, et qui pouvait être proche de nous.

« Le frère Cavalier avait un double sujet de tristesse. Il se voyait privé, par un accident douloureux, d'un homme qu'il avait aimé et dont il avait été bien servi ; et d'ailleurs il se reprochait d'avoir en quelque façon dissimulé l'avertissement que Dieu lui avait envoyé, ou plutôt de n'en avoir pas profité aussitôt qu'il l'aurait dû faire. Car lorsqu'il consentit à la mort du traître, il nous dit qu'il avait eu lui-même un avertissement en vision du mauvais dessein de cet homme ; dans laquelle vision le dit La Salle, étant couché auprès de lui, avait voulu par trois fois le tuer d'un coup de pistolet, et que chacun des trois coups avait manqué.

« Dès qu'il eût été résolu de faire mourir La Salle et qu'on eût ordonné qu'il fût exhorté et consolé, selon que cela se passait en pareille occasion, je m'éloignai de l'endroit de l'exécution et je m'en allai vers le frère Cavalier qui n'avait pas voulu non plus en être témoin. Comme toute la troupe était en prières pour le criminel, le frère Cavalier, qui était assis à terre, tomba en extase et eut des agitations extraordinaires. Dans la violence des mouvements qui le soulevaient et qui le secouaient rudement, l'Esprit lui dit : « Je t'assure, mon enfant, que si tu murmures contre mon commandement, je t'abandonnerai. « Je t'avais fait connaître qu'il fallait que ce traître fût « mis à mort, et tu m'as résisté. Prends garde, mon enfant, car je te déclare que si tu n'obéis pas aux ordres « que je te donne, je t'abandonnerai et je donnerai mon

« troupeau à conduire à d'autres qui le conduiront aussi bien que toi. » Je puis bien répondre de ces paroles ; mais il y en eut beaucoup d'autres, qui tendaient à la même chose. Je fus extraordinairement touché, de même que les autres qui étaient présents, de cette terrible ex-tase du frère Cavalier. »

Ainsi donc un réseau de trahisons enlaçait le jeune héros cévenol. Ne pouvant le vaincre, ces généraux en étaient réduits, — ô honte et misère ! — à payer des espions pour qu'ils leur livrassent, mort ou vif, celui qui, avec sa poignée de proscrits, d'hommes sans terres, de va-nu-pieds, les battait en toute rencontre, à la tête de leurs nombreux bataillons. Écoutons encore la curieuse déclaration de son cousin, Jean Cavalier, du village de Sauves :

« Après la bataille de Gaverne, nous nous en allâmes au château de Rouvière, à une demi-lieue de Sauves. Comme j'étais avec le chef Cavalier, mon cousin, et plusieurs des principaux de la troupe, il dit tout haut : « Je me sens tout contristé ; un Judas m'a baisé aujourd'hui. » Cependant on prépare le dîner, environ vingt personnes se trouvèrent à table, tant de ceux de la troupe que des amis du voisinage. Entre autres, il y avait un certain N., protestant de profession, qui avait été ami de l'illustre Brousson : il avait aussi toute la confiance de M. Cavalier, et nous le regardions tous ensemble avec d'autant plus d'estime, qu'il avait toujours fréquenté nos saintes assemblées, qu'il aidait souvent à les convoquer, qu'il recevait les charités de ceux qui nous communiquaient des secours d'argent, et qu'il avait même souffert la prison pour quelque-une de ces bonnes œuvres.

« C'était un homme de quarante-cinq ans. Comme nous

étions tous à table, N. à la droite de mon cousin et moi à sa gauche, l'Esprit me saisit avec de grandes agitations au milieu du repas, et, entre autres paroles, il me fit prononcer celles-ci : « Je te dis, mon enfant, qu'un de ceux « qui sont assis à cette table et qui a trempé la main dans « le même plat avec mon serviteur a dessein de l'empoi- « sonner. » Presque aussitôt que mon inspiration eut cessé, un parent de M. Cavalier, qui était dans la même chambre auprès du feu, tomba en extase et dit en propres termes : « Il y a ici un Judas qui a baisé mon serviteur et qui « est venu pour l'empoisonner. » Dès que mon cousin eut entendu ce que j'avais prononcé, il s'était abstenu de manger et avait ordonné que les portes fussent gardées ; mais après qu'il eût reçu le second avertissement par la bouche de la jeune fille, il fit redoubler la garde. La compagnie continua de dîner. Comme on était encore à table, le frère Ravel (celui qui a souffert le martyre) fut soudainement saisi de l'Esprit avec des agitations très-grandes.

« Je t'assure, mon enfant, lui dit l'Esprit, qu'il y a « présentement un traître assis à cette table, qui a reçu « une somme d'argent pour empoisonner mon serviteur, « et même toute la troupe, s'il lui était possible. Je te dis « qu'il a promis à l'ennemi d'empoisonner le chef, et qu'il « s'est proposé, en entrant dans cette maison, d'empoi- « sonner l'eau de la citerne et le seau, pour tâcher de dé- « truire le troupeau, s'il ne peut pas faire périr le berger. » A l'instant que M. Cavalier eut entendu ces paroles, il défendit qu'on puisât de l'eau, et il fit garder la citerne du château après que l'on eût jeté le seau dedans.

« Dans le même temps, on vint dire dans la chambre où nous étions, que le frère du Plan, brigadier de la troupe, qui était dans une autre chambre, venait de tom-

ber dans une extase extraordinaire, avec de fort violentes agitations; j'y courus et j'entendis qu'il prononça ces paroles : « Je te déclare, mon enfant, qu'il y a dans cette « maison un homme qui a vendu mon serviteur pour « une somme d'argent (il nomma 500 livres ou 500 écus). « Il a mangé à la même table que lui. Mais je te dis que « ce traître sera reconnu, et qu'il sera convaincu de son « crime. Je te dis qu'il a dessein présentement de jeter « le poison qu'il a caché sur lui, ou de le mettre dans les « habits de quelqu'un de la compagnie; mais je permet- « trai qu'il soit reconnu et nommé par son nom. »

« M. Cavalier, ayant été averti de l'inspiration de Duplan, le fit venir dans une chambre particulière avec les trois personnes qui avaient eu des inspirations, et tous ceux qui avaient mangé avec nous à la même table. On avait commencé à fouiller plusieurs de ces mêmes personnes, lorsque Duplan, qui marchait au milieu de ses agitations, entra dans la chambre, il vint droit à N., et lui mettant la main sur le bras, il l'accusa et le censura avec beaucoup de véhémence, disant : « Ne sais-tu pas, misé- « rable, que je vois toutes choses? que je sonde les « cœurs et les reins, et que les plus secrètes pensées me « sont découvertes? n'appréhendes-tu pas mes jugements « terribles? Oserais-tu nier le complot que tu as fait avec « les ennemis de mon peuple? Confesse, confesse, mal- « heureux, ton crime! »

« N. voulut s'excuser; mais Duplan, dans un redoublement de l'inspiration, déclara positivement que le poison était dans la tabatière et dans la manche du justaucorps de celui qui était accusé, de sorte qu'il fut pleinement convaincu. J'étais présent, et j'ai vu tout cela. Le poison était dans du papier. M. Cavalier ayant des raisons

particulières pour ne pas faire mourir ce traître, et sa mort n'ayant pas été ordonnée par une des quatre inspirations, il se contenta de le censurer et de lui représenter quantité de choses qu'il n'est pas nécessaire que je rapporte ici. De sorte que, la nuit étant venue, N. eut la liberté de s'en retourner chez lui. Il y eut ordre à la troupe de se préparer pour la prière générale, en actions de grâces de la délivrance que Dieu nous avait accordée. »

Pendant les troupes que commandait Montrevel poursuivaient l'œuvre de dévastation commencée dans les Cévennes, et la cour le secondait de loin par ses ordonnances. Le commencement de novembre en vit paraître une qui enjoignait aux nouveaux convertis des diocèses de Montpellier, Nîmes, Uzès et Alais, de payer 200,000 livres aux anciens catholiques, en dédommagement du préjudice qu'ils pouvaient avoir essuyé à la suite des pillages des Camisards.

Parmi les exécutions qui, chaque jour, épouvantaient les villes du Languedoc, nous ne relèverons que celle d'un jeune garçon de quatorze ou quinze ans, pendu à Montpellier, soupçonné d'avoir pris part, disait-on, à un massacre commis à Saturargues, accusation qui avait déjà conduit son père à la potence, un mois plus tôt.

Malheur aux pauvres huguenots qui, chassés de leur demeure pour être internés au loin, se risquaient à venir pleurer sur ces ruines fumantes ! En décembre, le comte de Tournon en rencontra une quarantaine aux environs de Saint-Julien d'Arpaon. Beaucoup parvinrent à fuir ; mais les soldats tuèrent les enfants, les vieillards, et les femmes enceintes.

Cavalier indigné écrivit au gouverneur de Nîmes pour le rappeler à la modération, en le menaçant de se mon-

trer implacable à son tour, et de massacrer indifféremment tous les catholiques coupables ou non à l'égard des religionnaires.

Près de Florac, le lieutenant colonel Courbeville donne la chasse à cent de ces pauvres exilés. Ils se réfugient dans une maison dont ils forcent l'entrée, et presque tous sont égorgés.

Ainsi qu'on l'avait promis, tout était terminé avant la fin de l'année. Le 23 décembre, Montrevel en donnait avis à Chamillart, et chantait en ces termes les louanges de Julien : « J'ai eu l'honneur de vous mander, Monsieur, que M. Julien a enfin achevé son ouvrage, c'est-à-dire qu'il a brûlé les maisons des paroisses condamnées dont il n'aurait pu détruire en un an les murailles. On ne peut pas s'être acquitté de cette commission avec *plus d'application* qu'il a fait (1). »

Les quatre cent soixante-six villages *condamnés* avaient disparu. On avait fait sauter à la mine ce qui eût résisté à la flamme, et tout était anéanti, arbres, récoltes, vignes, mûriers, fermes, maisons ou cabanes. Et parce qu'il ne restait plus une voix pour chanter en français des cantiques à Dieu dans ce désert fait de main d'hommes, l'imbécile et cruel monarque crut, pour la seconde fois, que tout était converti dans son royaume, et qu'il avait enfin sauvé la religion. Six semaines avaient suffi pour renouveler en pleine France les atrocités que le grand roi avait fait commettre jadis dans le Palatinat. Commencée le 29 septembre, l'œuvre sinistre était faite et parfaite le

(1) *Archives de la guerre*, vol. 1708, n° 323.

14 décembre, Brueys le dit du moins (1) : « Les fanatiques qui n'avaient pu être réduits ni par les expéditions militaires, ni par les supplices, commencèrent à sentir les premières horreurs de la faim ; ils erraient comme des bêtes féroces par les bois et par les montagnes, fuyant les troupes du roi qui les suivaient sans cesse. »

Il y eut une torture de plus ajoutée à leur martyre, voilà tout ; mais c'était chanter trop tôt victoire, et l'indomptable Cavalier le fit bien vite voir à ses ennemis. Il ne restait plus aux Cévénols que leurs fusils, leurs faux et leurs bâtons ferrés ; ils accoururent en foule les apporter dans le camp des enfants de Dieu. Dès le 17 décembre, le chef en qui ils avaient foi remportait un avantage signalé sur les catholiques, aux Roques d'Aubais. Une recrue de soixante enfants armés de frondes faisait pleuvoir sur les troupes une grêle de cailloux. Des femmes, à la tête desquelles on distinguait Lucrece Guigon, combattaient avec un courage tout viril. Ce n'était plus de la bravoure, c'était de la fureur, de la frénésie, de la rage, et l'on eût dit que l'on avait soif du sang les uns des autres.

A trois jours de là, une bande de Camisards goûtait quelques heures de repos dans un pré, à Tornae. Quelques femmes, qui leur apportaient des rafraichissements, sont enlevées par cinq ou six cents hommes que commandait le gouverneur de Saint-Hippolyte. Les Cévénols en sont instruits, et jurent, malgré l'infériorité du nombre, de délivrer leurs hardies pourvoyeuses, ou de périr avec elles. Une lutte acharnée s'engage, et le gouverneur

(1) *Histoire du fanatisme*, t. III, p. 266.

prend la fuite vers Anduze, poursuivi par ceux que, lâchement, dans son rapport, il appelle de *faux braves*.

1704. — Le courage des Camisards, on le voit, n'était nullement abattu. On avait détruit sous leurs pieds la patrie terrestre. Mais ils contemplaient avec sérénité la patrie céleste sur leurs têtes, certains que, par la mort, celle-là du moins ne leur échapperait pas. Chaque chef agissait dans son indépendance, sous sa responsabilité personnelle, guidé par les inspirations d'en haut, et sous l'approbation d'un conseil de guerre formé par la réunion de ses officiers. On avait renoncé, de part et d'autre, à faire des prisonniers : les vaincus étaient passés par les armes. Il y eut cependant une fois un échange. Castanet, nous l'avons vu, avait trouvé le temps de se marier entre deux expéditions. Mariette, sa jeune femme, ayant été arrêtée, Castanet parvint à se saisir d'une femme de considération, dans le bourg de Valeraugues, et proposa de l'échanger contre sa femme, ce qui fut accepté.

Les catholiques, toujours vaincus lorsqu'ils luttaient avec des chances égales, souvent défaits, même lorsqu'ils avaient la supériorité du nombre, étaient frappés de démoralisation, et les officiers eux-mêmes ne se lançaient que mollement dans des expéditions où il n'y avait, disaient-ils, ni quartier à espérer, ni profit à faire. « Je vois dans une partie des troupes, écrivait Fléchier avec découragement (1), si peu de zèle pour le service de Dieu et du roi, que je n'attends pas de grands succès des expéditions qu'on médite, si le ciel n'échauffe nos guerriers. »

Hélas ! Dieu semblait désertier sa propre cause, la

(1) Fléchier, lettre du 9 fév. 1704.

jugéant sans doute mauvaise, et, sourd aux prières des évêques, il n'échauffait que le courage de ceux que l'on disait ses ennemis. Ne comprenant rien à la résistance héroïque de ces hommes, qui cependant luttèrent pour leurs autels, leurs foyers, leur famille et leur modeste avoir, la cour pressait Montrevel d'en finir, et celui-ci se voyait contraint d'avouer que, les Cévennes détruites, rien n'était terminé avec les Cévenols. Le maréchal avait néanmoins sous ses ordres des forces imposantes, secondées par une population catholique ardente, et plus fanatique encore que ne l'étaient les Camisards. Il avait le régiment de dragons de Fimarcon, celui de Saint-Cernin, deux bataillons de Hainault, deux de Royal-Comtois, un de Soissonnais, un de Blaisois, un de Dauphiné, un de Labour, un de Marsilly, un de Tournon, un de la Fare, un de Dugua, trois de Miquelets, quatre de la marine, deux des galères, trois du régiment suisse de Courten, deux de Charolais, un de Froulay, et en outre deux compagnies de fusiliers de la province, de nombreuses milices bourgeoises, sans compter les bandes des cadets de la Croix, et une artillerie formidable. Ces forces imposantes étaient commandées par un maréchal de France, deux maréchaux de camp, treize brigadiers, et l'on ne pouvait réduire cinq ou six bandes commandées par un garçon de vingt ans et quelques jeunes pâtres comme lui, qui, toutes réunies, n'eussent peut-être pas pu mettre en ligne un total de trois ou quatre mille combattants.

Pour répondre aux actes de sauvagerie que le roi-soleil venait d'accomplir, ainsi que pour réchauffer le zèle des alliés, qui faisaient des promesses qu'aucun acte ne suivait, les réfugiés protestants publièrent un nouvel écrit *L'Europe esclave, si les Cévenols ne sont pas prompte-*

ment secourus. Après avoir surabondamment prouvé qu'en anéantissant toutes les garanties accordées par ses prédécesseurs et par lui-même aux religieux, Louis XIV avait rompu le pacte qui engageait la fidélité de ses sujets, l'auteur s'écriait :

« Qu'est-ce donc que l'Europe doit faire dans cet état ? Nous devons l'apprendre des Romains, qui ne trouvèrent pas de moyens plus efficaces pour chasser les Carthaginois de l'Italie, que de porter la guerre en Afrique et de les attaquer dans leur propre pays. Mais sans aller si avant dans les siècles passés, nous pouvons l'apprendre de l'ennemi commun même (*car fas est ab hoste doceri*), lequel, avec un succès merveilleux et presque incroyable, a, non-seulement envoyé une partie de ses forces dans le cœur de l'Allemagne, mais aussi fomenté le mécontentement des Hongrois persécutés, et les a portés à se soulever; ce qui ne donne pas peu d'inquiétude à l'empereur, et divertit une partie considérable de ses troupes, qu'on pourrait employer plus utilement contre les véritables ennemis de l'État.

« Portons donc la guerre dans le cœur de la France, et profitons des mécontentements que l'oppression et le pouvoir arbitraire ont causé dans ce royaume, et qui ont non-seulement éclaté parmi les protestants des Cévennes et du Languedoc, mais qui commencent déjà à se faire voir en Dauphiné et en d'autres provinces, ou pour mieux dire dans tout l'État. Car si la France est vigoureusement attaquée au dedans, elle sera bientôt dans l'impuissance de soutenir une guerre étrangère; et elle se verra contrainte d'abandonner ce qu'elle a usurpé sur les autres, pour conserver ce qui est à elle. En un mot, si l'on a une fois ruiné quelques provinces, la misère est si grande en

France, que les peuples ne pourraient ni se rétablir, ni payer les subsides. Ainsi les ressources qu'on pratique en France pour avoir de l'argent, qui est le nerf de la guerre, étant taries, celle-ci ne pourra plus se faire avec avantage par les Français. »

L'auteur ajoutait, avec raison, qu'il était à propos de composer de réfugiés français les régiments que l'on enverrait dans les Cévennes. Ceux-ci s'entendraient plus facilement avec les Camisards, en même temps qu'ils pourraient entraîner, par leur influence, ceux de leurs amis ou parents qui hésitaient encore à se soulever pour revendiquer les libertés perdues.

Si l'on y joignait trois ou quatre mille braves Vaudois et dix ou douze mille Anglais, Allemands et Hollandais, on soumettrait le Dauphiné et la Provence, on mettrait à contribution les riches cités de Grenoble, Lyon et Marseille, on pénétrerait dans le Bordelais après s'être rendu maître du Languedoc. Une flotte anglaise remonterait la Garonne pendant que les révoltés et les alliés entreraient à Bordeaux, s'empareraient du Château-Trompette et des forts qui dominent le cours du fleuve, et l'Angleterre reconquerrait ainsi sa chère et regrettée province de Guienne, le pays des bons vins !

Tout cela était bien séduisant, et possible peut-être, dans l'état d'énerverment et de profonde misère où les folies de Louis XIV avaient réduit le malheureux royaume. Mais il eût fallu de l'unité dans la direction de l'affaire, et lorsque les Anglais se montraient décidés, les Hollandais ne l'étaient pas encore, ou bien les Allemands ne l'étaient déjà plus. On ne s'entendait ni sur le contingent à fournir dans l'œuvre commune, ni sur la part que chacun se taillerait dans la peau de l'ours. On choisit réar-

moins, dans une conférence tenue à la Haye, le 28 avril, chez le duc de Marlborough, le brigadier Belcastel, officier sage, brave et expérimenté, pour faire des levées d'hommes et amener des secours. Puis il fallut consulter l'Angleterre, et lorsque Belcastel eut tous ses pouvoirs pour se mettre en mouvement, la partie était déjà perdue en France.

Ni les catholiques, ni les protestants ne s'endormaient dans le Languedoc, tandis que les alliés se disposaient à attaquer les premiers et à secourir les autres. Planque et Julien, chacun de son côté, brûlaient, égorgaient, enlevaient en masse, détruisaient moulins et fours, internaient dans les villes murées les serruriers, maréchaux, armuriers, cordonniers, médecins et chirurgiens, afin que ceux de ces malheureux qui échappaient au fer et à la flamme mourussent de faim et de l'excès de leur misère. Parmi les captures importantes qu'ils firent, on doit compter une fameuse prophétesse qu'à cause de sa haute taille on appelait la Grande Marie, et Louis Jonquet, un des officiers de Cavalier.

Montrevel rivalisait de férocité avec ses lieutenants, mais les sanglants exploits de tous les égorgeurs catholiques pâlissaient devant ceux de l'ermite, le principal chef des cadets de la Croix. Les états du Languedoc demandent encore que l'on mette un terme à leurs excès intolérables : les évêques prement hautement leur défense : « On tâche de décrier lui et les siens, écrit Fléchier (1) ; mais nous l'avons bien soutenu. »

Le 17 janvier, Cavalier défait, entre Montpesat et Vic,

(1) Fléchier, lettre du 9 fév. 1704.

un détachement de royalistes, et le lendemain, au col du Marcou, Roland tend une embuscade dans laquelle viennent tomber deux bataillons du régiment de Dauphiné, qui conduisaient de Saint-André-de-Vallongue à La Salle de nombreux captifs arrêtés par Planque dans les hautes Cévennes. Ce fut une boucherie plutôt qu'un combat ; Monblanc, qui les commandait, y perdit la vie, ainsi que presque tous ses hommes. La petite cavalerie cévénole les poursuivit jusqu'aux portes de La Salle, tuant tous ceux dont la fuite se ralentissait. Le vainqueur fut chanter un *Te Deum* d'actions de grâces à Valescure, attaqua ensuite les faubourgs de Saint-Hippolyte, incendia une église, abattit quelques croix, et se retira sans que la garnison osât sortir pour inquiéter sa retraite. Planque y étant revenu quarante-huit heures après fit brûler ses morts, et aussi bon nombre de maisons de Vallongue, Roucou, et de quelques autres lieux. Cavalier, à quelques jours de là, remporta encore un avantage sur les dragons.

Bâville répond à ces défaites par des exécutions, Montrevel par des ordonnances de plus en plus impitoyables. Les prisons des îles Sainte-Marguerite se peuplent de plusieurs centaines de ces malheureux, qu'ils font enlever en masse. Deux cent cinquante disparaissent ainsi de Nîmes, en deux ou trois jours, cent cinquante de Quisac...

« Aux enlèvements, dit Court de Gébelin (1), Montrevel ajouta les massacres. Tous les malheureux qui furent censés n'avoir pas obéi à l'ordonnance qui portait de s'enfermer dans les villes ou dans les lieux murés, ou qui

(1) Court, t. II, p. 227.

furent trouvés à la campagne , ou qui , après avoir obtenu congé de sortir de leur asile pour vaquer à quelque affaire indispensable, n'étaient pas revenus à l'heure marquée, quelque bonne raison qu'ils pussent alléguer pour leur justification , ou enfin tous ceux qui furent soupçonnés avoir fourni quelque secours aux Camisards : tous ces gens-là éprouvèrent irrémisiblement le triste sort dont je parle. Nous avons des exemples et des uns et des autres. »

Les deux mois de février et mars sont consacrés en entier à ces sauvages expéditions. Dans une seule, le 20 février, Planque massacre plus de six cents de ces infortunés. Voici un détail, pris au hasard. Un grand nombre d'habitants de paroisses incendiées s'étaient réfugiés à Saint-André. Afin de se procurer quelque secours, ils s'écartent du lieu de leur internement, où ils périssaient de faim. Planque, instruit de cette infraction grave aux ordonnances, fait partir un détachement pour les aller châtier. Déjà ils étaient rentrés tous dans leurs cantonnements : c'était la nuit, ils dormaient. On les arrache de leurs lits pour les enfermer dans l'église. On les en faisait sortir à leur tour pour les égorger. Cinq femmes ouvrirent cette sanglante tragédie. L'une d'elles fut massacrée sous les yeux de ses deux enfants, deux petites filles de six à sept ans qui, hurlant de désespoir, se jetaient sur les soldats qui riaient de leur fureur impuissante. Quand tout fut fini, on jeta morts et mourants, hommes, femmes et enfants, dans la rivière qui roula leurs cadavres sur ses bords, où ils furent dévorés par les chiens affamés et les bêtes sauvages.

Ailleurs, quatre paysans et une jeune fille obtiennent la permission de s'éloigner pour des affaires pressantes.

On leur avait fait promettre de rentrer dans la même journée. Mais ils sont surpris par un de ces orages épouvantables comme on en voit parfois dans les montagnes. Les plus faibles ruisseaux sont devenus des torrents impossibles à franchir. La jeune fille épouvantée se réfugie sous un abri, les supplie d'attendre l'aube pour se remettre en route. Ils cèdent, arrivent de grand matin à La Salle, lieu de leur internement. Furieux, le commandant de place fait fusiller les quatre hommes. Chacun intercède pour la jeune fille. Des religieuses la pressent, pour obtenir un sursis, de déclarer qu'elle est enceinte. Elle refuse d'acheter sa vie au prix d'une tache à son honneur. Les religieuses alors prennent sur elles la responsabilité de ce pieux mensonge. Une sage-femme est appelée, qui, acceptant la complicité de leur fraude, déclare, après visite, qu'elle est grosse en effet. « Eh bien ! dit La Place, qu'on les arrête toutes deux, qu'on les garde en prison, et si dans deux mois il ne paraît pas signe de grossesse, on les pendra toutes deux. » La sage-femme baisse la tête, et déclare qu'elle n'a découvert que les signes de la virginité. Les soldats alors tuent la jeune fille sur les corps de ses quatre compagnons de route.

Le 8 février, Jean-Louis Maury fut pendu à Franchassin, auprès de Prades, par ordre de Julien. Il y eut sans doute des conversions dans sa famille, et plus de quatre-vingts ans plus tard un de ses descendants, l'abbé Maury, passa un jour à fleur de corde et eût été pendu comme son aïeul, par des forcenés qui voulaient l'accrocher à la lanterne, lorsqu'il leur dit : « Eh ! messieurs, en verrez-vous plus clair ! » On se tirait alors d'affaire avec un bon mot. Mais qu'étaient les égorgeurs de 93, luttant avec la férocité du désespoir contre l'Europe envahissante, contre

le Midi frémissant, contre la Vendée avec ses cent mille combattants, contre la conspiration flagrante de la noblesse et du clergé ; qu'étaient-ils auprès des égorgeurs du grand roi, massacrant des malheureux dont le crime unique était de préférer le prêche à la messe !

En apprenant l'arrestation de son lieutenant Jonquet, et surtout celle de la Grande-Marie, Cavalier avait rugi de colère et de douleur à la fois. Il parvint à se saisir de la sœur de Le Fèvre, l'un des chefs des cadets de la Croix, et fit proposer entre elle et la célèbre prophétesse un échange qui ne fut pas accepté. La Grande-Marie fut pendue à Nîmes, et Jonquet roué vif (6 mars).

Des protestants de Saint-André-de-Magencoules s'étaient rassemblés pour faire des exercices de religion. Ce fut cette fois la bourgeoisie catholique de Saint-André qui massacra jusqu'au dernier ces malheureux, qui n'essayèrent pas même de se défendre.

Il semble que ce soit, de part et d'autre, un assaut de férocité dans lequel la palme appartient aux catholiques. Entre Bargeac et Bagnols, les cadets de la Croix s'emparèrent de trois jeunes filles, leur font subir le dernier outrage, leur emplissent le corps de poudre, les bourrent comme une pièce d'artillerie, y mettent le feu, et les font éclater (1). Fléchier voit ces atrocités, et timidement les blâme. Il écrit à l'un de ses curés (2) : « Vous devez contenir les catholiques armés : ils doivent combattre et faire la guerre du Seigneur, non pas piller les amis et les ennemis. »

(1) Court, t. II, p. 240.

(2) *Lettres choisies*, lettre 163.

Les Camisards s'efforcent de ne pas rester en arrière : « On ne se fait nul quartier, écrit-on dans ce temps-là. Si Le Fèvre l'ermite, et ceux qu'il commande, brûlent des contrées entières et passent au fil de l'épée les nouveaux convertis, Cavalier et les autres chefs camisards brûlent et saccagent de leur côté, et font main-basse par représailles sur tous les prêtres et anciens catholiques qu'ils rencontrent. On ne saurait parler de ces choses sans horreur : le pays qui sert de théâtre à cette guerre intestine est devenu un désert affreux... (1) »

C'est désormais une lutte de loups enragés, la terreur règne jusque dans les cités : « Nous sommes, écrit l'évêque de Nîmes (2), dans une ville où nous n'avons point de repos, ni de plaisir, non pas même de consolation. Quand les catholiques sont les plus forts, les autres craignent d'être égorgés. Quand les fanatiques sont en grand nombre près d'ici, les catholiques craignent à leur tour. Il faut que je rassure tantôt les uns, tantôt les autres. Nous sommes ici comme bloqués, et l'on ne peut sortir de la ville à cent cinquante pas sans crainte et sans danger d'être tués. Il n'est pas permis de se promener, ni de prendre l'air. J'ai vu de mes fenêtres brûler nos maisons de campagne impunément. Il ne se passe pas de jour que je n'apprenne à mon réveil quelque malheur arrivé la nuit. Ma chambre est souvent pleine de gens qu'on a ruinés ; de pauvres femmes dont on vient de tuer les maris ; de curés fugitifs qui viennent représenter les misères de leurs paroisses. Tout fait horreur, tout fait pitié. Je suis

(1) Cité par Court, t. II, p. 249.

2) Fléchier, lettre du 27 avril.

père, je suis pasteur ; je dois soulager les uns, adoucir les autres, les aider, les secourir tous. L'exercice de notre religion est presque aboli dans trois ou quatre diocèses. Plus de quatre mille catholiques ont été égorgés à la campagne ; quatre-vingts prêtres massacrés, près de deux cents églises brûlées... »

Si telles étaient les angoisses des persécuteurs, quelles ne devaient pas être celles des persécutés ! Voilà donc quelles étaient les conséquences du crime commis par Louis XIV en octobre 1685 ! Voilà ce qu'avait amené la persécution implacable provoquée à l'origine par le clergé, soutenue par lui depuis ! C'est ce qui fut représenté dans une lettre que l'on adressa vers cette époque à Montrevel :

« Monseigneur, je ne doute pas que vous ne soyez surpris et en même temps touché, de voir l'entière désolation du bas Languedoc, où l'on n'entend parler que de meurtres, d'incendies, de pillages, de cruautés et d'injustices. Il semble que ce soit par une cruelle émulation. La plupart des hommes ne tendent qu'à se détruire et qu'à ruiner la province et l'État. Le plus grand malheur est que la corruption est allée jusque dans le sanctuaire. Ce sont les ecclésiastiques qui sont la cause de tous les désordres. Ceux qui devraient être occupés à prier Dieu sans cesse et à gémir à la vue de tant de sang répandu, s'en réjouissent ; et ils scandalisent par une conduite si éloignée de la charité ceux qui ont encore quelque sentiment de la nature et de la religion.

« Oui, Monseigneur, je dis qu'ils en sont la cause, lorsque, par un principe d'orgueil plutôt que par motifs chrétiens, ils ont voulu dominer sur la foi d'autrui et tyranniser les consciences. Que n'ont-ils pas fait pendant

plusieurs années ? Ou plutôt qu'ont-ils fait ? A quoi ont abouti toutes leurs violences ? Ont-ils fait des chrétiens, ou pour mieux dire n'ont-ils pas fait des athées, des libertins, et enfin des rebelles ? Voilà ce qu'ont produit les séminaires, les couvents, les prisons, les exils, les amendes et les enlèvements des pères à leurs enfants, des enfants à leurs pères, des femmes à leurs maris, et des maris à leurs femmes. Il n'est pas nécessaire, Monseigneur, que je vous fasse le détail de la conduite de quelques évêques de cette province et des prêtres de leurs diocèses, qui, sous le prétexte spécieux de la religion, ont insolemment abusé de l'autorité de l'Église, et par leurs vexations ont jeté le monde dans le désespoir où vous le trouvez. Si vous prenez la peine de vous informer des choses, vous saurez que non-seulement ils sont les auteurs du plus grand malheur qui peut jamais arriver dans cette province, mais encore qu'ils approuvent et animent hautement ceux qui, sous le nom de Cadets, vont impunément tuer, piller et brûler. Après cela, je vous avoue, Monseigneur, qu'il faut avoir une grâce toute particulière pour ne pas douter de la vérité de la religion catholique, et il ne faut pas s'étonner si ceux qui commençaient d'en goûter les principes se sont rebellés lorsqu'on a vu des manières si opposées à la douceur de l'Évangile (1). »

Les nouveaux convertis adressent de leur côté un plaacet à Montrevel, dans lequel ils protestent de leur dévouement et demandent des chefs pour marcher contre les cadets de la Croix. Il refuse, et se contente de rendre encore

(1) Cité par Court, t. II, p. 252.

une ordonnance sévère contre ceux-ci ; mais comme on ne voyait pas qu'un seul fût jamais puni, tandis que l'on se montrait si impitoyable à l'égard des religionnaires, il n'était que trop évident que ce n'étaient là que de vaines démonstrations, et ces bandits poursuivaient sans crainte le cours de leurs atrocités. Les Camisards seuls leur faisaient parfois payer cher leur audace, ainsi que cela arriva le 8 mars, aux environs de Garigues.

Trois nouveaux chefs cévénols, Dortial, Abraham Charmasson et Mercier, essayent de troubler encore le Vivarais. Ils s'y montrent le 19 mars, brûlent l'église de Gluiras, tuent deux curés, incendient quelques presbytères. Julien marche contre eux, les surprend dans le village de Franchassin, et, après les avoir taillés en pièces, fait tout détruire afin d'étouffer dès le début, dans le sang et sous les ruines, cette nouvelle tentative de soulèvement.

Au milieu de toutes ces horreurs, il se rencontra un gentilhomme protestant d'Uzès, nommé de Rossel, baron d'Aigalliers, qui conçut la noble pensée d'y mettre un terme. A son avis, les plus influents parmi les réformés devaient s'interposer entre les bourreaux et les victimes, tenter de désarmer d'abord celles-ci, et d'obtenir ensuite des autres qu'ils leur laissassent cette faculté, la seule qu'ils réclamaient, de prier Dieu à leur manière. Il se rendit à Paris, désireux d'exposer ses projets et de les faire agréer, avant de rien entreprendre pour leur réussite. Il vit le duc de Chevreuse, le duc de Montfort, son fils, Chamillart, qui le présenta à Villars, dont on parlait déjà pour l'envoyer remplacer Montrevel, dont l'insuffisance était surabondamment démontrée, et auquel on s'en prenait du prolongement de cette lutte fratricide.

Villars lui prêta une oreille favorable, et lui dit d'aller l'attendre à Lyon, où lui-même devait bientôt se rendre.

Pendant ces pourparlers, Cavalier remportait, le 15 mars, sur l'armée catholique, une victoire sanglante qui acheva de ruiner Montrevel dans l'esprit de la cour.

Le maréchal venait d'arriver à Uzès, lorsqu'il apprit que les Cévénols se trouvaient du côté de Saint-Chattes. Dédaignant de marcher en personne contre eux, il se contenta de lancer à leur rencontre La Jonquière à la tête de six cents hommes d'élite de la marine, appuyés par quelques compagnies de dragons du régiment de Saint-Cernin, que, pour plus de précaution, il fit suivre quelques instants après par cent dragons de Fimarcon, sous la conduite de de Foix, leur lieutenant colonel.

De Foix rejoignit La Jonquière à Saint-Chattes ; mais celui-ci, ne voulant partager avec personne la gloire d'un succès qu'il croyait assuré, le renvoya à Uzès. Puis il se mit à suivre les Camisards à la piste, non sans faire quelques exécutions sur sa route, pour entretenir chez ses soudards leur appétit du sang. Enfin il rejoignit les révoltés aux Devois de Martignargues, où ils avaient résolu de l'attendre de pied ferme.

Cavalier enflamma le courage de ses compagnons par une allocution chaleureuse, et ils adressèrent à Dieu leur prière ordinaire. Abrisé derrière quelques arbrisseaux, il prit habilement position au bord d'un ravin qu'il mit entre lui et ses adversaires, fortifia sa gauche d'une trentaine de cavaliers que commandait Catinat, et sur la droite, protégée également par un massif d'arbustes, il plaça en embuscade soixante hommes d'élite auxquels il ordonna d'essuyer, sans broncher, le premier feu des catholiques, puis de tomber ensuite sur eux de tous les côtés à la fois.

La Jonquière avançait toujours plein de confiance dans sa supériorité numérique et dans la bravoure plus savante de ses troupes. Arrivées à la portée du fusil, elles font feu ; Cavalier commande aux siens de se coucher ventre à terre, et les balles passent par dessus leurs têtes. La Jonquière, les croyant tous morts, ordonne à ses bataillons de fondre sur eux la baïonnette en avant. Mais les Camisards, dont pas un n'était atteint, se relèvent, entonnent à pleine voix le cantique de circonstance, et se précipitent sur eux à leur tour. Puis d'un côté s'avance la petite cavalerie, de l'autre les soixante hommes sortent de derrière les arbres qui les cachaient aux regards, et la petite armée de La Jonquière, enveloppée de toutes parts, n'essaye pas même de lutter et fuit éperdue devant les Camisards qui se fatiguent à les massacrer.

Presque tous les officiers se firent tuer. Six cents catholiques restèrent sur la place, tandis que les Cévénols, assure-t-on, ne perdirent que deux hommes morts quelques jours après des suites de leurs blessures. Un riche butin, des fusils, des pistolets, des épées, des habits, des chevaux furent le prix de ce brillant fait d'armes. La Jonquière, blessé légèrement au visage, parvint à se sauver en traversant le Gard à la nage, et ne se reposa qu'à une lieue du champ de bataille. Dans sa fuite, il laissa comme trophée son cheval aux mains de Cavalier, qui en fit désormais sa monture ordinaire.

Montrevel, au comble de l'exaspération, se décide enfin, mais trop tard, à se lancer à la poursuite des Camisards. Il ne convenait pas à la fortune de Cavalier de livrer une seconde bataille. Le maréchal ne put le rencontrer.

Il crut sauver sa renommée en gardant le silence sur cette triste affaire. Chamillart, dans une lettre sévère en

date du 24 mars, lui apprit que rien n'était ignoré à la cour : « Quoique vous n'avez rien mandé au roi de ce qui s'est passé à Saint-Chattes, vous ne doutez point que M. de la Jonquière n'en ait informé son supérieur, et que Sa Majesté n'ait été bien fâchée d'un si triste événement. Elle m'a même recommandé de vous dire sur ce qui lui en est revenu, qu'il n'aurait tenu qu'à vous de l'éviter, si vous vous étiez mis en mouvement avec toutes les troupes dont vous pouviez disposer. »

La victoire de Saint-Chattes avait porté à son apogée la gloire du jeune héros cévenol. Sa troupe grossissait chaque jour, et bientôt il compta autour de lui un millier de fantassins et deux cents hommes à cheval. Cette petite armée possédait un trompette, huit tambours et un fifre, et celui qui la guidait, enivré de ce succès prodigieux, nourrissait dans son âme les plus grands, les plus généreux projets.

Hélas ! Montrevel, avant de quitter le Languedoc, lui ménageait de terribles adieux. La cour l'avait enfin rappelé, et le dernier des grands capitaines de la monarchie, Villars, que l'on opposait à Cavalier, devait venir le remplacer le 20 avril. Montrevel, qui était décidé à partir le 18, fit courir le bruit qu'il se dirigeait définitivement le 16 sur Montpellier. Ses derniers préparatifs de départ étaient faits, ses équipages avaient déjà pris les devants. Une partie des troupes marchait ostensiblement à la rencontre de son nouveau général, l'autre devait accompagner celui qui lui cédait la place. C'étaient six mille hommes d'élite, avec lesquels il resta à Sommières, entre Nîmes et Montpellier, à portée de tout observer, de tout entreprendre.

Cavalier, instruit des faux bruits répandus par les agents du maréchal, y ajoute foi, et arrive le 15 au soir

à Caveirac, dans le Vauvage, à une lieue de Nîmes, avec ses douze cents hommes. Il s'y repose la nuit, et le lendemain il prend plaisir à passer en revue sa petite armée et à lui commander des évolutions.

Un curé de Montpezat, qui avait à sa solde des espions vigilants et fidèles, tenait Montrevel au courant de tous les mouvements du jeune chef cévérol. Averti par lui, le maréchal revient sur ses pas et fait entourer Caveirac par toutes les forces dont il dispose.

Avant que l'affaire ne s'engageât, Cavalier, qui souvent ne s'en remettait qu'à lui-même des soins de faire des reconnaissances, se vit couper la retraite par un cornette et deux dragons, qu'un bouquet d'oliviers l'avait empêché d'apercevoir. Il est reconnu, poursuivi par eux, attaqué par tous les trois à la fois. D'un coup de fusil il tue le cornette, et de ses deux coups de pistolet, il casse la tête aux dragons, puis il vient rejoindre sa troupe qu'il dispose de son mieux sur une petite colline.

Un premier corps d'armée, commandé par Granval, engage la bataille. Cavalier accepte le combat, remporte une première victoire, et pendant une heure on poursuit les fuyards. Mais voilà qu'ils se trouvent en face d'une nouvelle armée de troupes fraîches, qui coupe la retraite à la petite cavalerie camisarde, et intercepte toute communication avec son infanterie. Harassés de fatigue, il leur faut recommencer la lutte. Ils résistaient de leur mieux, quand, au bruit de la fusillade, accourt un troisième corps d'armée, commandé par Montrevel en personne.

Il ne fallait plus songer qu'à opérer la retraite dans les conditions les moins désastreuses possibles. Cavalier confie sa fortune à un paysan qui lui indique le chemin de Soudorgues à Nages comme étant le seul qui présentât

encore quelque chance de salut. Il s'y lance avec ce qu'il peut réunir des débris de sa troupe, mais tout à coup le chemin lui est coupé par un quatrième corps d'armée, détaché par Montrevel et commandé par Menon. Les Camisards étaient pris entre deux feux. C'était une déroute. Mais de quel côté fuir ? Cavalier réunit ceux qui survivent encore et leur dit : « Enfants, nous sommes pris et roués vifs, si nous manquons de cœur. Nous n'avons plus qu'un seul moyen : il faut se faire jour et passer sur le ventre à ces gens-là. Serrez vos rangs, suivez-moi, et que Dieu nous protège ! »

Alors ils se précipitent comme des taureaux blessés au plus épais des bataillons ennemis. C'est une mêlée effroyable, au milieu des cris, des blasphèmes, des hurlements. On lutte corps à corps, on se prend aux cheveux, on se roule à terre, on se mord, on se déchire. Quelques-uns passent, cependant, et franchissent un pont, dont bientôt un détachement de dragons vient intercepter le passage aux autres.

Le frère de Cavalier se trouvait du nombre de ceux qui étaient passés les premiers. C'était un enfant de dix ans, qui montait un étalon de la Camargue, et se battait comme un jeune lionceau. Il se retourne, cherche des yeux son frère, et le voit de l'autre côté de la rivière, luttant, avec une poignée de braves, au milieu d'une multitude d'ennemis qui veulent l'avoir vivant. Il arrête les fuyards, le pistolet à la main : « Où allez-vous ? leur crie-t-il. Retournez renverser les dragons, sauvons frère Cavalier !... »

On lui obéit, et les dragons, pris à leur tour en tête et en queue, cèdent le passage aux derniers débris de l'insurrection cévénoise.

Cavalier était sauvé, mais son armée n'existait plus. Dans cette journée, il avait déployé le génie d'un général et le courage héroïque d'un soldat. Surpris successivement par quatre corps d'armée dont chacun était plus nombreux, de beaucoup, qu'ils ne l'étaient en totalité, ses braves et lui luttèrent jusqu'à la fin. Lorsqu'ils avaient quelque avance, ils tenaient tête à l'ennemi, échangeaient avec lui leurs dernières fusillades, et quand la poudre leur manqua, ils le repoussèrent à coups de pierres.

Cette poignée de héros avait combattu sur un champ de bataille de plus de deux lieues d'étendue. La victoire resta aux gros bataillons, mais certes la plus large part de gloire demeura aux vaincus. La perte fut égale des deux côtés.

Cavalier, rassemblant autour de lui les restes mutilés de son armée, se retira vers Pierredon, où, pendant deux jours, il fut rejoint par quelques malheureux, blessés ou fugitifs, qui accouraient, sans armes, mourant de faim, les vêtements en désordre, les cavaliers sans chevaux, qu'ils avaient abandonnés pour franchir les fossés de la plaine ou les escarpements des montagnes, les fantassins sans chaussures, qu'ils avaient jetées pour fuir plus vite. Se sentant poursuivi, le jeune capitaine traversa le Gardon, qui roulait dans son lit ensanglanté les cadavres des meilleurs parmi ses compagnons, et chercha un asile dans les bois d'Hieuset. Mais Dieu, sans doute, avait fait sonner pour lui cette heure fatale que connaissent à leur tour tous ceux qui frappent avec l'épée : rien ne lui réussissait plus, il doutait de son étoile, l'extase le visitait plus rarement, le succès n'habitait plus sous sa tente. Lalande l'y poursuivit avec mille hommes, qu'il divisa en

trois petits corps pour être plus certain que les Camisards ne pourraient lui échapper. Chacune de ces troupes était bien plus que suffisante pour accabler ces débris expirants. Surpris, ils essayèrent à peine une défense inutile, et se dispersèrent dans la profondeur des bois d'Hieuset, de Vaquières et du Bouquet, où il n'était plus possible de les poursuivre.

Dans une lettre datée du « Désert, ce 19 avril 1704, » Cavalier annonça à son père le désastre qui l'avait frappé, mais sans l'abattre : « . . . Je vous prie, lui disait-il, ne vous inquiétez en rien, priez toujours plus instamment, car cela ne m'a en rien étonné. Quoiqu'on vous ait dit que j'étais blessé, ne le croyez pas. Il est vrai que je fus pris à la mêlée par trois dragons, mais Dieu me fit la grâce de m'en défaire, et je les tuai tous les trois. Enfin, c'est pourquoi nous sommes tous ensemble, et nous avons encore beaucoup de grâces à rendre à Dieu, c'est qu'il nous a tiré de cette terrible affaire. Quelque monde qui s'élève, je ne crains rien, car je sais que Dieu sera ma garde. Je vous prie de prier pour moi, comme je fais pour vous. »

Un nouveau désastre, plus terrible encore peut-être, vint frapper les malheureux religionnaires. On arrêta une femme âgée que l'on voyait se diriger souvent vers le bois, passant et repassant sans cesse, tantôt avec une corbeille sur la tête, tantôt avec un panier sous le bras. Corbeille et panier étaient pleins à l'aller, et vides au retour. On l'interrogea, et il fallut la conduire jusqu'au pied de la potence pour la contraindre à parler. Mais là, son courage faiblit; elle consentit à marcher à la tête d'un régiment de dragons, et elle guida sa marche jusqu'à l'entrée d'une caverne qu'il eût été impossible de

découvrir sans elle. Les catholiques y trouvèrent une trentaine de Camisards blessés, qu'ils assassinèrent sans pitié. Puis, à mesure qu'ils avançaient, ils découvrirent les provisions de vivres, les amas de blés, de vins, de châtaignes; les ingrédients de pharmacie, les dépôts d'armes, de vêtements; le matériel de leur fabrique de poudre...

Lalande, après avoir tout détruit, jugea que les dix ou douze villages les plus voisins avaient dû fournir surtout à ces approvisionnements, et être visités souvent par les Camisards. Pour les châtier de cette complicité, volontaire ou forcée, il fit tout détruire, tout passer au fil de l'épée, sans excepter femmes et enfants.

Cependant Villars arrivait dans la province, accompagné du baron d'Aigaliers, qu'il avait pris en passant à Lyon, et avec lequel il descendit le Rhône jusqu'à Beaucaire. Bâville et le clergé vinrent l'y recevoir et cherchèrent à le pousser vers les moyens extrêmes; mais il avait promis d'avoir toujours « deux oreilles pour écouter les deux partis. »

« Il en eut besoin, dit d'Aigaliers dans ses mémoires manuscrits (1), lorsque Julien, qui commandait en Vivarais, nous eut joints vis-à-vis de Tournon, car la conversation ayant bientôt roulé sur les Camisards, M. de Julien ne manqua pas de prendre la parole et de dire dans les termes d'un homme qui a profondément réfléchi sur la matière, et qui la connaît à fond, que si l'on avait suivi ses conseils, il n'y aurait pas un seul camisard dans la province; mais que pour cela il n'aurait pas fallu s'en tenir aux quatre cents villages ou hameaux qu'il avait

1) D'Aigaliers, *Mémoires*, cité par Court, t. II, p. 2300.

fait démolir ou brûler dans les hautes Cévennes, mais qu'il aurait fallu saccager tous les autres et tuer tous les paysans qu'on eût trouvés à la campagne. »

D'Aigaliers, sans se troubler, maintint avec fermeté ses projets de conciliation, que Julien combattit avec hauteur et mépris, affirmant qu'on ne trouverait pas dans toute la province quatre protestants pour y prêter les mains. Villars écoutait, paraissait indécis, et le jeune gentilhomme redoutait qu'à la nouvelle des désastres de Cavalier, le maréchal n'inclinât vers les voies de rigueur. Aussi, à leur arrivée à Nîmes, s'empressa-t-il de voir les gentilshommes les plus influents de son parti, et de mettre Villars à même de s'assurer que leur concours lui était tout acquis, pour mener à bien l'œuvre de désarmement qu'il le pressait d'entreprendre.

Pendant ce temps, Villars visitait les principales villes, écoutant, interrogeant, faisant son profit de tout, travaillé en sens contraire par d'Aigaliers d'un côté, par Bâville, Julien et Lalande de l'autre, parlant un langage ferme et sévère, mais sans menaces inutiles, sans colères folles, sans injures, semant au besoin de vagues promesses, qui n'engageaient encore rien ni personne.

Laissons au futur vainqueur de Denain le soin de nous dévoiler l'esprit de cette guerre odieuse. Un pareil témoin ne paraîtra pas suspect :

« Parmi les catholiques, les uns, aveuglés par leur zèle, trouvaient du danger pour la religion dans tous les adoucissements qu'on croyait devoir accorder aux hérétiques, par l'espérance de les ramener; d'autres, entraînés par leur cupidité, se voyant les plus nombreux et les plus forts, regardaient le bien des hérétiques et même des nouveaux convertis, comme une proie qui leur était due.

Il n'y avait pas en eux la moindre ombre de charité chrétienne : à les entendre, il n'y avait d'autre parti à prendre que de tuer tous ces gens-là, du moins de les chasser du pays sans distinction ; ils tenaient, à cet égard, des propos mêlés de menaces qui revenaient aux révoltés et les aigrissaient. Enfin, le plus petit nombre était de ceux qui plaignaient l'aveuglement des hérétiques, sans leur faire de mal, ni désirer qu'on leur en fit (1)... »

« Le soldat n'aimait pas cette guerre, parce qu'il fallait se battre contre des gens déterminés, parents et amis de leurs hôtes ordinaires. L'officier la détestait et redoutait encore davantage, parce qu'il n'y avait ni honneur ni sûreté, étant réduit à faire le métier de prévôt et d'archer, dans la crainte perpétuelle des représailles. Nous découvrîmes aussi que parmi nos commandants (ceux surtout qui étaient du pays), il y en avait qui craignaient la fin de la guerre, qui leur aurait fait perdre leur petite domination ; qui écrivaient aux révoltés des lettres dures, qui leur faisaient croire que les offres de grâce dont ils accompagnaient leurs menaces n'étaient qu'un leurre pour les surprendre. Nous eûmes lieu de croire que quelques massacres qu'on voulait faire passer pour fortuits avaient été ménagés pour intimider et éloigner plus que jamais des rebelles qui étaient prêts à se rendre (2)... »

Villars ne fut pas longtemps avant de se convaincre que c'étaient surtout « les supplices les plus cruels, sans

(1) Villars, *Mémoires*, p. 137. — Voir aussi ses lettres à Chamillart des 1^{er}, 12, 30 mai, 8, 18, 28 juin...

(2) *Id.*, p. 138.

grâce aucune, qui portaient les Camisards à exposer sans ménagement dans les combats une vie qu'ils étaient infailliblement destinés à perdre par une mort ignominieuse et cruelle (1). » Aussi se décida-t-il à laisser agir d'Aigaliers, malgré l'opposition énergique de l'évêque d'Uzès, porté, comme Bâville et les autres, aux mesures de rigueur.

« C'était, dit d'Aigaliers (2), un homme qui aimait passionnément tous les plaisirs, la musique, les femmes et la bonne chère. Il avait toujours chez lui de bons musiciens, de jolies filles dont il prenait soin, et des vins excellents, qui augmentaient visiblement sa vivacité. Il ne sortait jamais de table sans être excessivement animé, et alors s'il s'imaginait que quelqu'un de son diocèse ne fût pas aussi bon chrétien que lui, il écrivait à M. de Bâville pour le faire exiler... »

Une autre considération poussait Villars vers l'emploi des moyens diplomatiques. A peine arrivé sur le théâtre de la guerre, il avait reçu de Cavalier une missive dans laquelle il lui répétait une fois de plus qu'ils se défendaient sans prétendre attaquer, et qu'ils déposeraient les armes aussitôt qu'on leur aurait accordé la liberté de conscience. Voici les principaux passages de cette lettre, qui n'a rien de littéraire, mais qui cependant ne manque pas d'une certaine grandeur (3).

(1) *Id.*, p. 136.

(2) Cité par Court, t. II, p. 337.

(3) Voir Ernest Moret, *Quinze Ans du règne de Louis XIV*, t. I, p. 874.

« Du Désert, ce dernier avril 1704.

« Monseigneur,

« Ayant appris que vous n'étiez pas informé de notre demande, quoique plusieurs fois nous en avons donné avis à la cour; mais nous craignons que ces avis ont été cachés à Sa Majesté et à Votre Grandeur, j'ai voulu mettre de réchef la main à la plume pour vous supplier d'accepter cette demande pour le bien et la prospérité du royaume, qui est la liberté de notre conscience et la délivrance des prisonniers et de tant de galériens qui souffrent injustement pour avoir voulu soutenir la vérité. Nous sommes massacrés pour prier Dieu, comme si c'était une chose mauvaise de servir Dieu suivant la pureté de son Évangile... On a pillé nos biens, démoli nos maisons, on nous a exposés à des souffrances les plus cruelles du monde, et voyant cela, nous nous sommes rassemblés, non point pour résister à Sa Majesté, mais pour nous défendre contre ceux qui ont voulu nous empêcher de prier Dieu.

« Sa Majesté nous permettra de dire que, si on ne nous accorde cette demande, nous souffrirons plutôt toutes les souffrances qu'il plaira à Sa Majesté de verser sur nous, que d'abandonner notre loi... Il est vrai qu'on a fait entendre à notre roi que nous étions des rebelles et des meurtriers, mais plusieurs mauvaises choses ont été faites, disant que c'était les rebelles qui faisaient ces désordres, qu'ils étaient commandés par Cavalier. Il est vrai que dans toutes les attaques qu'on nous a faites, j'ai toujours

donné mon avis; mais pour le désordre, je l'ai toujours défendu, particulièrement de tuer, ni piller aucun endroit du monde. Quelque méchanceté qu'on nous ait fait, j'ai toujours laissé à Dieu la vengeance, qui la rendra à chacun selon ses œuvres; mais pour vrai, je n'abandonnerai jamais mes armes qu'on ne m'ait accordé cette demande, qui est la liberté de tout le royaume. Si cela est, je me viendrai remettre très-volontiers à la soumission de Sa Majesté avec tous ceux qui veulent continuer la vérité, et y finir nos jours pour son service... Je prie la grandeur de votre personne de vouloir jeter les yeux sur la désolation du pays, et donner vos ordres pour le repos du monde et la prospérité du royaume. Car tout royaume divisé ne peut pas subsister; ainsi ce royaume ne peut pas subsister si la paix n'y est. »

Muni d'une commission signée le 4 mai par le maréchal, d'Aigaliers se mit donc à la tête de quatre-vingt nouveaux convertis, et alors Bâville et Lalande, pour ne pas lui laisser tout l'honneur du succès, si l'entreprise réussissait, dépêchèrent vers Cavalier l'ancien maître chez lequel il avait été berger autrefois, nommé Lacombe, qui depuis avait conservé son amitié.

Doué d'un sens droit, d'un cœur noble et généreux, le jeune chef écouta avec quelque complaisance les premières ouvertures qui lui étaient faites, mais tout en établissant bien, dès le principe, « qu'ils ne mettraient jamais les armes bas, qu'on n'eût rétabli dans le pays les exercices de leur religion (1). »

« La perte, dit-il, que je venais de faire à Nages était

(1) Cavalier, *Mémoires*, p. 257 et suiv.

d'autant plus considérable qu'elle était irréparable, puisque j'avais perdu tout d'un coup une grande quantité d'armes, toute ma munition, tout mon argent, mais surtout un corps de soldats faits au feu et à la fatigue, et avec lesquels je pouvais tout entreprendre. Mais ma dernière perte (celle de ses magasins) était la plus sensible. Elle m'était plus fatale que toutes celles qui l'avaient précédée mises ensemble, parce qu'auparavant j'avais toujours eu quelque ressource pour me rétablir, mais alors je n'en avais aucune. Le pays était désolé; l'amitié de nos amis refroidie, leurs bourses épuisées; cent bourgs ou villages saccagés et brûlés; toutes les prisons pleines de protestants; la campagne déserte; ajoutez à cela que le secours d'Angleterre, promis depuis si longtemps, ne venait pas, et que le maréchal de Villars était arrivé dans la province avec de nouvelles troupes. »

De plus, s'il faut en croire la déposition de Claude Arnassan (1), ses voix lui conseillaient de cesser une lutte qui avait causé déjà tant d'horribles désastres, et qui allait fatalement s'éteindre, quand il n'y aurait plus de combattants pour la soutenir. La raison ne commandait-elle pas de traiter, alors que l'on était encore en situation de discuter les conditions de la paix ?

« Une fois, dit Claude Arnassan, comme nous étions près de tomber dans une embuscade de nos ennemis, sur le bord du Gardon, l'un de nos frères en fut averti par inspiration, et l'Esprit lui fit dire que nous eussions à prendre un autre chemin. Le lendemain nous eûmes

(1) *Théâtre sacré des Cévennes*, p. 149.

connaissance certaine du danger dont nous avons été garantis.

« Un autre jour le frère Cavalier, aujourd'hui colonel, tomba en extase proche du petit Saint-Hippolyte en ma présence, et de huit ou dix autres qui étaient fort proches de lui. L'Esprit lui dit : « Mon enfant, je te dis qu'on te « fera de grandes propositions ; mais ne te fie point à « eux. » Les paroles qu'il prononça ensuite m'échappèrent ; mais je me souviens qu'il dit encore ceci : « *Tu « parleras au roi* ». Je suppose qu'il a eu depuis des avertissements positifs, puisqu'il a traité ; car on ne faisait rien qui fût de quelque conséquence dans nos troupes sans la direction des inspirations.

« Le combat où le fameux partisan Poul fut tué avait été prédit en ma présence, le matin du jour même, par le chef Cavalier et par un autre frère de la troupe, lorsqu'il n'y avait aucune apparence que cette bataille se donnerait. M. Cavalier était dans le château de Candiac, l'Esprit lui dit que nous aurions un homme tué et deux blessés : ce qui arriva. »

—...« *Tu parleras au roi!* » Si l'on veut bien songer au prestige prodigieux qui entourait l'orgueilleux monarque que depuis cinquante années la France entière adorait à genoux, on comprendra que ces mots devaient chatouiller l'orgueil du *petit pitot* languedocien, comme la prédiction des sorcières de Macbeth. Pauvre berger des Cévennes, avoir vingt-deux ans, traiter d'égal à égal avec le plus illustre capitaine du royaume, aller à Versailles, *voir le roi* ; octroyer à ses frères la liberté de conscience, obtenir de Louis XIV, à la place de ses bandes déguenillées et indisciplinées, un beau régiment à la tête duquel il marcherait à la gloire et à l'immortalité!... Certes, un tel

rêve était fait pour tourner une tête plus mûre que ne l'était celle du jeune héros cévenol.

Sur le rapport que lui fit Lacombe, de Lalande lui écrivit pour lui proposer une entrevue. Cavalier chargea Catinat de lui porter sa réponse. Celui-ci accepta sans crainte cette mission épineuse, et se présenta devant le lieutenant de Villars, non comme un rebelle et un suppliant, mais comme un général d'armée en conférence avec un général ennemi.

— Je suis Catinat, lui dit-il, commandant de la cavalerie de Jean Cavalier.

— Quoi ! s'écria Lalande, vous êtes ce Catinat qui a massacré tant de gens sur le territoire de Beaucaire ?

— Oui, répondit Catinat, c'est moi qui ai fait ce que vous dites, et j'ai cru le devoir faire. On nous attaquait avec la torche et le poignard, nous nous sommes défendus avec les mêmes armes qu'on employait contre nous.

— Vous êtes bien hardi, reprit Lalande, d'oser paraître devant moi !

— J'y suis venu sans crainte, répartit Catinat, sous la sauvegarde de la foi jurée, et sur la parole que frère Cavalier m'a donnée qu'il ne me serait fait aucun mal.

— Et il a eu raison, répondit Lalande. Retournez vers lui ; assurez-le que dans deux heures je me rendrai au pont d'Avènes avec trente dragons seulement et quelques officiers. Qu'il s'y trouve en nombre égal, et nous verrons à nous entendre !

C'était le 12 mai. La conférence dura deux heures. Lalande s'était fait accompagner du jeune frère de Cavalier, qui était détenu depuis quelques jours dans les prisons d'Alais. Ils se précipitèrent dans les bras l'un de l'autre, et confondirent pendant quelques instants leurs

larmes. « C'est le roi qui vous le rend ! » dit Lalande. Puis il pressa Cavalier de formuler ses demandes.

— Nous voulons trois choses, répondit celui-ci : la liberté de conscience ; la délivrance de tous ceux qui sont détenus pour cause de religion dans les prisons ou sur les galères ; et enfin, si les deux premières grâces nous sont refusées, que l'on nous laisse sortir librement du royaume.

Lalande n'espérait pas que l'orgueil du roi-soleil lui permît de céder jamais sur les deux premiers points. Il arrêta donc l'attention de Cavalier sur le troisième, et lui demanda pour combien de ses coreligionnaires il réclamait cette liberté de l'exil : « Pour dix mille ! » répliqua Cavalier. — Impossible ! interrompit Lalande. On consentirait peut-être, si vous vous contentiez de deux mille.»

Cavalier maintint ses exigences. Lalande dit qu'il en rendrait compte au maréchal, et avant de se retirer, il jeta quelques poignées d'or à ceux qui entouraient le jeune chef, pour boire, dit-il, à la santé du roi. Cavalier l'arrêta d'un geste rapide : « Nous ne demandons pas d'or, lui dit-il, mais la liberté de conscience ! — Il ne dépend pas de moi de vous l'accorder, répondit Lalande ; soumettez-vous en attendant aux volontés du roi. — Nous sommes prêts à obéir, reprit Cavalier, s'il daigne accéder à nos justes demandes, sinon nous mourrons jusqu'au dernier homme, les armes à la main, plutôt que de nous voir exposés de nouveau aux cruelles violences qu'on nous fait souffrir. »

Le lendemain, le baron d'Aigaliers vint trouver Cavalier à Saint-Jean-de-Ceyrargues. C'était la première fois que ces deux jeunes hommes se rencontraient. Ils échangèrent une chaude accolade, les deux troupes se confondirent, et camisards et nouveaux convertis mêlèrent leurs voix pour

entonner des psaumes. Le gentilhomme obtint du chef révolté de persévérer de plus en plus dans des projets de transaction dont celui-ci ne sentait que trop bien la nécessité.

Ce fut sans doute pressé par d'Aigaliers qu'il écrivit à Villars la lettre suivante, beaucoup trop humble pour la circonstance, et dans laquelle il avait le tort grave de ne pas rappeler les demandes des protestants :

« Monseigneur, — quoique je me donnai hier l'honneur de vous écrire, je ne saurais m'empêcher de recourir encore à Votre Excellence pour vous supplier très-humblement de m'accorder la grâce de votre protection, pour moi et pour ma troupe, qui brûlons d'un zèle ardent de réparer la faute que nous avons commise en prenant les armes : non pas contre le roi, comme nos ennemis nous l'ont voulu imputer, mais pour défendre nos vies contre nos persécuteurs, qui les ont attaquées avec une si grande animosité, que nous n'avons pas cru que ce fût par ordre de Sa Majesté. Nous savons qu'il est écrit dans Saint-Paul que les sujets doivent être soumis à leurs souverains. Si malgré ces protestations très-sincères le roi demande notre sang, nous serons prêts dans un peu de temps de remettre nos personnes à sa justice, ou à sa clémence.

« Nous nous estimerons très-heureux, Monseigneur, si Sa Majesté touchée de notre repentir, à l'exemple du grand Dieu de miséricorde dont elle est l'image vivante sur la terre, nous veut faire la grâce de nous pardonner et de nous recevoir à son service. Nous espérons que par notre fidélité et par notre zèle, nous acquerrons l'honneur de votre protection, et que sous un illustre et bienfaisant général tel que vous, Monseigneur, nous ferons gloire de

répandre notre sang pour les intérêts du roi. C'est par là que je souhaite aussi qu'il plaise à Votre Excellence de permettre que je me dise avec un profond respect et une profonde soumission, Monseigneur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

CAVALIER. »

Il est permis de croire que, pour obtenir de Cavalier cet acte de faiblesse, d'Aigaliers avait fait miroiter devant les yeux du jeune Cévénol l'espérance d'une entrevue avec le maréchal lui-même. Et en effet, il manœuvra avec une telle habileté, que Villars consentit à cette conférence étrange, d'autant plus facilement, d'ailleurs, que deux échecs successifs essayés par les troupes catholiques démontraient trop bien que les camisards n'étaient ni abattus par le désastre de Cavalier, ni hors d'état de soutenir encore cette lutte sanglante.

Le jour même de l'entrevue de celui-ci avec Lalande, le comte de Tournon était parti de Florac, où il commandait, à la tête de trois cents miquelets. Roland, qui abandonnait volontiers à son jeune ami le rôle le plus brillant pour ne se montrer que dans les occasions décisives, Roland sut attirer le comte dans la plaine de Fond-Morte, le tailla en pièces, lui tua deux cents hommes et beaucoup d'officiers, et chargea vingt-quatre mulets de butin. Par cette dure leçon, l'impénétrable chef des révoltés donnait assez clairement à entendre qu'il prétendait se tenir, jusqu'à nouvel ordre, en dehors de tout ce que faisait Cavalier, et qu'il se réservait d'intervenir à la dernière heure, suivant que le dénouement serait, ou ne serait pas, tel que le parti protestant le désirait. Enfin,

quelques jours après, Joanny, dans un défilé au-dessus du hameau de Calberte, massacra un détachement de quarante royalistes qui accompagnait des fourrageurs.

Grâce à la tolérance de Villars, Cavalier circulait librement et sans être inquiété; il recevait les officiers catholiques, sa troupe logeait par étapes, et ils allaient par le pays, prêchant, chantant des psaumes et accomplissant, au grand scandale du clergé, tous les actes extérieurs du culte proscrit.

Enfin Villars fit proposer à Cavalier la conférence que celui-ci espérait, et qu'il n'avait garde de refuser. Le lieu du rendez-vous fut le jardin des Récollets de Nîmes, situé hors de la ville, entre les portes de la Boucairie et de la Madeleine, abrité par de grands arbres et entouré de hautes murailles.

C'est le 15 mai 1704. De Langlade, où il avait passé la nuit, Cavalier se dirigea sur Nîmes. Entre Caveirac et Saint-Cézaire, il rencontra Lalande, qui s'avancait de son côté. On échangea des otages, puis, après avoir placé ses sentinelles et disséminé sa troupe aux environs de la ville, le jeune héros cévénol y fit son entrée accompagné de son frère, qui montait avec grâce son petit étalon de la Camargue, de d'Aigaliers, de Lacombe, de Daniel Billard, son favori, et de dix-huit de ses gardes à cheval, sous la conduite de Catinat.

Villars l'attendait en causant avec Bâville, Lalande et Sandricourt, gouverneur de Nîmes : « La conférence que vous allez avoir avec Cavalier, dit celui-ci au maréchal, sera remarquable dans l'histoire, et ceux qui viendront après nous seront surpris d'apprendre qu'un homme tel que Cavalier, de la lie du peuple, et qui ne s'est fait connaître que par des crimes et par sa révolte contre son

roi, parvienne à faire sa paix avec son souverain, et qu'elle se traite aujourd'hui dans une conférence entre ce misérable et le maréchal de Villars.

— Vos réflexions sont justes, à ne regarder ceci que par l'extérieur, répondit le maréchal ; mais il s'agit des sujets du roi, qui sont fomentés et soutenus par les ennemis de Sa Majesté, pour diviser ses forces par les troupes qu'elle est obligée d'avoir dans cette province : ce qui procure un avantage aux ennemis, ou du moins diminue ceux que le roi peut avoir sur eux. D'ailleurs il est question de gens fous et aliénés qu'on ne peut ramener à leur devoir que par des démarches extérieures et inespérées, qui puissent les flatter et les toucher ; et il est toujours digne d'un grand roi d'user envers ses sujets plutôt de clémence que de rigueur. Plus le sujet est bas et abject, et plus la générosité y est grande ; et pour un général, il est aussi glorieux de pacifier les guerres civiles que de vaincre les ennemis de l'État. »

C'étaient là de nobles paroles et de généreux sentiments, peu faits pour être compris par ses trois interlocuteurs. La voix du maréchal fut couverte par les acclamations d'un peuple immense qui se pressait pour contempler les traits de celui dans la personne duquel triomphait, pour un moment, la cause protestante. « Il n'y aurait pas eu un plus grand concours si c'eût été le roi, » dit Louvreleuil avec amertume (1). Ses longs cheveux blonds flottant sur ses épaules étaient abrités sous un chapeau que surmontait une plume blanche. Monté sur le brillant coursier qu'il avait pris naguère, à Saint-Chatte, au colonel

(1) *Le Fanatisme renouvelé*, t. III. p. 114.

de la Jonquière, il était vêtu d'un justaucorps de drap gris clair, d'une veste et d'une culotte écarlates; les extrémités d'une cravate de mousseline richement brodée retombaient sur sa poitrine. Chacun voulait admirer ce grand général de vingt-deux ans, qui venait de tenir en échec deux maréchaux de France, et qui, capitaine, orateur et prophète à la fois, avait causé plus d'une nuit d'insomnie au grand roi lui-même.

La garde du maréchal était rangée sur une ligne d'un des côtés de la porte; Cavalier disposa la sienne en face, et de la même manière.

A la vue de cet homme dont l'aspect juvénile contrastait si étrangement avec les grandes choses qu'il avait accomplies depuis deux années, Bâville et Villars échangèrent un regard dans lequel se peignait leur profonde surprise. Ils ne pouvaient comprendre l'ascendant prodigieux que cet homme, si jeune, de petite taille, de chétive apparence, avait su prendre sur des bandes révoltées, qui obéissaient en esclaves à une parole de sa bouche, à un geste de sa main. Villars surtout était émerveillé du mérite militaire qu'il avait déployé dans cette lutte désespérée, mérite qui eût fait honneur à un vieux général.

« C'est un homme du plus bas étage, écrivait-il quelques jours après, qui n'a pas vingt-deux ans et n'en paraît pas dix-huit, petit, et aucune mine qui impose, qualité nécessaire pour les peuples; mais une fermeté et un bon sens surprenants. Je vous conterai ce trait. Il est certain que pour contenir ses gens, il en faisait souvent mourir; et je lui demandais hier : « Est-il possible qu'à votre âge, et n'ayant pas un long usage du commandement, vous n'eussiez aucune peine à ordonner souvent la mort de vos propres gens? — Non, Monsieur, me dit-il, quand

elle me paraissait juste. — Mais de qui vous serviez-vous pour la donner ? — Du premier à qui je l'ordonnais, sans qu'aucun ait jamais hésité à suivre mes ordres. » Je crois, Monsieur, que vous trouverez cela surprenant. D'ailleurs il a beaucoup d'arrangement pour ses subsistances, et dispose aussi bien ses troupes pour une action que des officiers bien entendus pourraient le faire. C'est un bonheur si je leur ôte un pareil homme (1). »

Dans cette conférence mémorable, chaque personnage conserva son caractère. Bâville se montra furieux, emporté, dur, implacable ; Cavalier, digne et fier ; Villars, habile et conciliant. Ce dernier, pour épargner à son adversaire les embarras d'une situation difficile, lui adressa quelques paroles gracieuses, auxquelles il répondit de son mieux.

L'impétueux Bâville se sentait profondément humilié du rôle que la condescendance du maréchal lui imposait.

— Le roi, s'écria-t-il, est bien bon de s'abaisser à traiter avec un rebelle tel que vous !

— Si c'est là tout ce que l'on veut me dire, répliqua vivement Cavalier, ce n'était pas la peine de me faire venir, et je suis prêt à me retirer. Mais si nous avons pris les armes, sachez, Monsieur, que c'est vous, que ce sont vos cruautés, votre tyrannie qui nous ont poussés à bout et qui en sont cause.

Plus calme et plus parlementaire, Villars s'empessa de ramener à lui la direction de l'entrevue :

(1) Villars, *Mémoires*, p. 139.

— C'est à moi que vous avez affaire, lui dit-il, et je vous demande de me faire connaître ce que vous désirez.

— Je l'ai dit déjà; il y a trois jours, au général de Lalande, qui est auprès de vous. Nous n'avons rien à y ajouter ni à en retrancher. Nous demandons la liberté de conscience, la liberté des protestants en prison ou aux galères, ou bien la liberté de vendre ce que nous possédons et de passer à l'étranger.

— Ne parlons pas de religion! s'écria Bâville. Le roi daigne vous pardonner; vous devez le remercier à deux genoux, et il n'y a ni condition à faire, ni article à discuter.

— Ce sont précisément ces articles-là qui nous ont mis les armes à la main, répartit Cavalier, et ce n'est pas pour moi seul que j'agis ici. J'y soutiens les intérêts de mes frères et de mes amis qui me les ont confiés; et d'ailleurs, les choses ont été portées trop loin pour qu'il nous reste d'autre parti : ou de mourir jusqu'au dernier les armes à la main, ou d'obtenir l'objet de nos justes demandes.

Cavalier se sentait de force à tenir tête à Villars lui-même sur un champ de bataille; mais dans les conseils, le rusé général devait battre facilement son jeune rival. Il fit d'abord briller devant ses yeux la perspective de servir Louis XIV comme colonel d'un régiment formé de ses coreligionnaires, au lieu d'aller traîner à l'étranger son exil volontaire et de s'ensevelir dans l'obscurité. Puis après avoir habilement écarté le point le plus épineux, et après avoir fait de vagues promesses au sujet des protestants qui gémissaient sur les galères, il sut ajourner la

difficulté en le priant de formuler par écrit ses demandes pour qu'il les soumit à l'approbation de la cour.

— Que le roi accède à nos justes réclamations, répondit Cavalier, et jamais Sa Majesté n'aura eu de plus fidèles sujets que nous.

Pendant l'entretien, Lalande appuyait familièrement son bras sur l'épaule du jeune Cévénol. « Adieu, seigneur Cavalier ! » lui dit Villars en le congédiant. Et celui-ci, après être resté à causer pendant quelques instants avec différentes personnes de l'état-major du maréchal, se retira et reprit sa marche triomphale à travers la ville. Les dames se pressaient sur sa route, heureuses de lui serrer la main. La belle duchesse de Villars elle-même voulut qu'il lui fût présenté. Enfin, précédé de quelques-uns de ses hommes qui, le sabre à la main, faisaient ranger la foule sur son passage, il fut finir modestement sa journée chez le jardinier Guy Billard, le père du prophète Daniel Billard, son ami.

Cavalier se retira dans la petite ville de Calvisson, et partout, dans la Vaunage, les protestants enivrés se réunirent sur les débris de leurs temples renversés, chantant des cantiques de paix, écoutant les discours des prédicants, admirant les extases des prophètes. Bâville hurlait de rage, et le clergé grondait sourdement.

« La cessation des meurtres et des incendies, écrivait l'évêque de Nîmes (1), la paix et la tranquillité de la province, est une fin très-souhaitable ; mais il faut passer par des moyens bien désagréables et tristes pour la religion. Nous avons vu Cavalier jusqu'à nos portes : son

(1) Fléchier, lettre du 23 mai 1704.

entrevue avec M. le maréchal et M. de Bâville ; ses soumissions, ses fiertés, la hardiesse des scélérats qui l'accompagnent, l'assemblée de tant de meurtriers impunis, le concours des nouveaux convertis qui les veut voir, les psaumes qu'ils chantent et dont toute la Vaunage retentit ; les prêches qu'ils font, où ils débitent mille extravagances applaudies de tous les peuples ; les prophètes et les prophétesses qui s'élèvent parmi eux en grand nombre, et qui jettent dans les esprits faibles les espérances du prochain rétablissement de leur religion : tout cela scandalise et afflige fort les catholiques, et nous paraît bien triste à supporter. Mais le désir de remettre l'exercice de la religion catholique et la crainte qu'on a de rompre cette paix qu'il semble que Dieu nous présente, nous font dissimuler bien des choses qu'on aurait autrefois punies, et ménager ces gens qui, dans le temps qu'ils se soumettent au roi, contreviennent à toutes ses ordonnances. »

« Chacun croit rêver, dit l'abbé Gilles Bégault, secrétaire de l'évêché, de voir qu'en un moment les choses changent d'une manière si extraordinaire et qu'un gueux, qu'un petit marmot, car Cavalier n'a pas plus de vingt ans et n'en paraît que seize, avec la mine d'un enfant ou d'un petit écolier, traite comme de couronne à couronne avec le roi, par l'entremise de maréchaux de France, et que les plus scélérats que l'enfer ait jamais vomis, noircis des crimes et des attentats les plus affreux, viennent hardiment dans Nîmes, sous la protection des puissances, avec otages et sauvegardes ; que des malheureux qu'on devait s'attendre à voir sur une roue ou sur un bûcher paraissent hardiment armés, à la face d'une infinité de gens dont ils ont brûlé les biens, massacré les pères, les

mères, les frères!... Mais il est question de la plus maudite affaire qu'on ait jamais vue (1) ! »

C'étaient chaque jour, entre d'Aigaliers, Bâville et Villars de nouvelles difficultés : « Il faut que ces gens-là partent ! répétait sans cesse l'intendant. Les laisser plus longtemps à Calvisson, cela ne se peut point. L'état est trop tendu. Souffrir des gens qui s'assemblent tous les jours quatre ou cinq mille personnes, pour chanter, prêcher et prophétiser !

— C'est quelque chose de bien ridicule, interrompit Villars, que l'impatience que les prêtres témoignent à ce sujet. J'ai reçu je ne sais combien de lettres remplies de plaintes, comme si les prières des Camisards écorchaient non-seulement les oreilles, mais la peau de tout le clergé. Je voudrais de tout mon cœur savoir qui sont ceux qui m'ont écrit, et qui n'ont eu garde de signer, pour leur faire donner la bastonnade. Car je trouve que c'est une impudence bien grande, que ceux qui ont causé ces désordres se plaignent et désapprouvent les moyens dont on se sert pour les faire cesser (2). »

A l'issue de la conférence avec le maréchal, Cavalier s'était retiré pour rédiger les demandes de son parti. Elles revinrent bientôt de la cour (22 mai), avec les réponses qui avaient été faites à chaque article :

(1) *Lettres de Gilles Bégault*, chanoine et archidiacre de la cathédrale de Nîmes ; publiées par Léonce Anquez, dans le *Bulletin du Protestantisme français*.

(2) D'Aigaliers, *Mémoires*. — Court, t. H, p. 400.

TRÈS-HUMBLE REQUÊTE DES RÉFORMÉS DU LANGUEDOC
AU ROI.

I. Qu'il plaise au roi de nous accorder la liberté de conscience dans toute la province, et d'y former des assemblées religieuses, dans tous les lieux qui seront jugés convenables, hors des places fortes et des villes murées.

(Accordé, à condition qu'ils ne bâtiront point d'églises).

II. Que tous ceux qui sont détenus dans les prisons, ou sur les galères, pour cause de religion depuis la révocation de l'édit de Nantes, soient mis en liberté dans l'espace de six semaines, à compter de la date de la présente requête.

(Accordé.)

III. Qu'il soit permis à tous ceux qui ont abandonné le royaume pour cause de religion d'y revenir librement et sûrement; et qu'ils y soient rétablis dans tous leurs biens et privilèges.

(Accordé, à condition qu'ils prêtent serment de fidélité au Roi.)

IV. Que le parlement du Languedoc soit rétabli sur son ancien pied, et dans tous ses privilèges.

(Le Roi y avisera).

V. Que la province soit exempte de capitation pour dix ans.

(Refusé.)

VI. Que les villes de Montpellier, de Perpignan, de Cette et d'Aigues-Mortes nous soient accordées et remises comme nos villes de sûreté.

(Refusé.)

VII. Que les habitants des Cévennes dont les maisons ont été brûlées ou détruites pendant la guerre soient exempts d'impôts pour sept ans.

(Accordé.)

VIII. Qu'il plaise à Sa Majesté de permettre à Cavalier de choisir deux mille hommes, tant des gens de sa troupe que de ceux qui seront délivrés des prisons et des galères, pour lever et former un régiment de dragons au service de Sa Majesté, qui ira servir en Portugal et qui recevra immédiatement les ordres de Sa Majesté.

(Accordé; et moyennant que tous mettent bas les armes, le roi leur permettra de vivre tranquillement dans le libre exercice de leur religion.)

En vertu du plein pouvoir que nous avons reçu du roi, nous avons accordé aux réformés du Languedoc les articles ci-dessus énoncés.

Fait à Nîmes, le dix-septième de mai 1704 (1).

Signé : LE MARÉCHAL DE VILLARS,
LAMOIGNON DE BAVILLE,
JEAN CAVALIER,
DANIEL BILLARD.

Cavalier comprit, mais trop tard, qu'il était joué, et que non-seulement on ne lui accordait pas ce qu'il réclamait, mais encore que l'on paraissait se ménager les moyens de revenir sur les concessions mêmes que l'on faisait. « Quand j'eus vu, dit-il, que la plupart de mes demandes

(1) La date, tout au moins, de cette pièce est erronée, l'entrevue de Cavalier avec Villars étant du 15. Nous la donnons telle qu'elle existe dans les *Mémoires* de Cavalier.

m'étaient refusées, je m'en plaignis, et surtout de ce qu'on ne nous accordait pas des villes de sûreté : mais M. le maréchal me répondit que la parole du roi valait plus que vingt villes de sûreté, et qu'après les troubles que nous avons occasionnés, nous devons regarder comme un effet de sa grande clémence qu'il nous accordât la plupart de nos demandes. Cette raison n'était pas suffisante : mais comme il n'était plus temps de reculer, et que j'avais mes raisons aussi bien que la cour pour faire ma paix, je pris ma résolution de bonne grâce (1).»

Quoi qu'il en soit, Villars lui envoya quelques jours après son brevet de colonel, un autre de capitaine pour son jeune frère, et un troisième de douze cents francs de pension. La cour lui reconnaissait, en outre, le pouvoir de nommer ses officiers, et il devait conduire son régiment en Espagne ou sur le Rhin, selon que la marche des événements l'exigerait.

Le jeune chef cévénol, avant d'entrer en pourparlers avec les catholiques, en avait donné connaissance à Roland. Plus ferme dans ses principes, et sans vouloir s'engager lui-même, celui-ci le laissa agir, prêt à traiter lui-même, si Cavalier obtenait des garanties suffisantes pour la cause dont ils poursuivaient le triomphe, mais, dans le cas contraire, bien décidé à ne jamais déposer les armes.

Villars, avec sa longue habitude des hommes et son coup d'œil d'aigle, voyait tout ce qu'il y avait de défiance cachée derrière la froide réserve de ce chef, qui était l'âme même de la révolte, dont Cavalier représentait sur-

(1) Cavalier, *Mémoires*, p. 271.

tout le côté poétique, extérieur et brillant. Rien n'était terminé tant que Roland n'était pas gagné. Il dépêcha donc vers lui le nouveau colonel, pour qu'il l'engageât à faire sa soumission aux mêmes conditions que lui-même avait acceptées.

Les deux chefs se rencontrèrent le 24 mai, non loin d'Anduze. Cavalier, en somme, avait traité pour lui seul. Après qu'il eut exposé à Roland sur quelles bases il l'avait fait, celui-ci haussa dédaigneusement les épaules. Que valait cette prétendue liberté de conscience qu'il croyait avoir obtenue, quand on y mettait cette restriction qu'ils ne pourraient pas avoir de temples ? Les prisons, les galères avaient-elles relâché, à l'exception de son frère, une seule des malheureuses victimes de la tyrannie du roi ? On offrait des régiments à tous les chefs, pour qu'ils entraînaient à leur suite, de l'autre côté du Rhin ou des Pyrénées, tous les protestants armés : c'est-à-dire que l'on voulait les éloigner tous, pour avoir ensuite meilleur marché de la province sans défense. Quant à eux, une fois enrégimentés, sous la discipline de fer du service militaire, il ne leur restera plus qu'à obéir, ou on les fera fusiller, s'ils résistent.

Ne pouvant donner de bonnes raisons, Cavalier s'emporta jusqu'aux menaces. Roland alors lui répondit fièrement qu'il oubliait qu'il parlait à son ancien et à son chef, et qu'il n'appartenait pas à celui qui venait de trahir la cause du protestantisme de venir dicter des conditions à ceux qui étaient décidés à la défendre tant qu'il leur resterait un souffle de vie.

Cavalier furieux porta la main à son pistolet, mais leurs hommes se jetèrent entre eux et les séparèrent. Toutefois, le prophète Salomon consentit à suivre Cavalier à

Nîmes, et dans une seconde entrevue qui eut lieu, comme la première, dans le jardin des récollets et avec Villars, Bâville, Lalande et Sandricourt, Salomon avoua à ceux-ci que les camisards étaient décidés à ne se soumettre jamais, s'ils n'obtenaient pas le libre exercice de leur culte. Le lendemain, il remit à Villars une lettre de Roland, dans laquelle il exigeait, avant de désarmer, que l'on rétablît l'édit de Nantes, que tous les prisonniers et galériens détenus pour fait de religion fussent relâchés, que tous les exilés fussent rappelés, que l'on cessât de lever des impôts intolérables.

On savait par avance quelle eût été la réponse du roi à de pareilles prétentions. Mais qu'importait désormais à Bâville et à Villars l'insuccès de leurs démarches ultérieures ? Ils avaient jeté la division parmi les camisards, ils venaient de leur enlever le plus populaire de leurs chefs, le plus habile de leurs généraux. Il ne restait plus maintenant qu'à éloigner celui qu'ils venaient de corrompre, presque sans qu'il s'en aperçût ni qu'il eût conscience de ce qu'il avait fait. La ruine des rebelles ne pouvait plus se faire beaucoup attendre.

Cavalier traversa encore la ville au milieu de l'enthousiasme d'une population en délire. Rien n'avait transpiré des résultats de tous ces pourparlers, et les populations, également fatiguées de ces trois années de luttes effroyables, savaient gré au jeune et brillant héros de ses efforts pour ramener le calme parmi elles.

Hélas ! ce fut la dernière grande journée de sa vie. En quittant sa troupe, il en avait laissé le commandement à Ravel, son lieutenant. Celui-ci n'avait pu s'empêcher de concevoir certains soupçons, et Catinat et les autres officiers partageaient ses défiances. Les triomphes de

Cavalier à Nîmes avaient été trop personnels pour ne pas exciter la jalousie des autres chefs. Qui sait si l'on ne s'était pas plu à lui élever si haut son Capitole, pour que les abîmes de la roche Tarpéienne se creussent plus profonds autour de lui ?

Donc, à son retour à Calvisson (28 mai), sombres et mécontents, les siens le pressent de s'expliquer et de renoncer à ce système de réserves, de réticences et de mystères dont il semblait décidé à entourer sa conduite. Peu satisfait lui-même de ce qu'il avait à leur apprendre, il veut éluder leurs questions. Mais des instances ils passent bientôt aux menaces.

— Le traité ! s'écrièrent-ils avec fureur. Nous voulons connaître le traité !

— Eh bien ! dit enfin Cavalier, tout est fini, préparez-vous à me suivre, nous allons servir en Portugal. Les uniformes sont prêts, nous partons dans trois jours !

Il était difficile de tomber de plus haut. Il fallait quitter cette patrie pour l'affranchissement de laquelle ils avaient fait couler tant de sang, laisser derrière soi dans les prisons et sur les galères les pasteurs et les frères que l'on avait juré de délivrer, renoncer à voir les temples se relever de leurs ruines, et se mettre enfin aux ordres et à la solde de ceux qui leur avaient ravi la liberté de conscience !

Ce fut alors parmi ces malheureux une explosion de cris de rage et de désespoir, de reproches amers et de paroles menaçantes. Mais Cavalier avait souvent apaisé ces flots courroucés ; il se plaça hardiment au milieu du groupe qui paraissait le plus irrité, et voulut reprendre son autorité perdue.

— Qui donc est maître ici ? demanda-t-il avec colère.

— Moi ! répliqua Ravanel ; moi, depuis que tu nous as trahis tous ! Va-t-en, retourne vers ceux qui t'envoient, dis-leur qu'il n'y aura jamais ni paix, ni accommodement entre nous, tant que l'on ne nous aura pas rendu nos temples !

— Ravanel a raison ! dit à son tour Catinat. Tu n'as plus d'ordres à donner ici. Nous t'avions fait notre général, te voilà tombé colonel parmi nos ennemis. C'est bien ! Va prendre place dans les conseils de Bâville et de Villars. Pour nous, nous retournons dans nos montagnes.

Cavalier s'efforça de lutter encore. Son âme se brisait à la pensée de se séparer de ces hommes à la tête desquels il avait si souvent bravé la mort, et de s'éloigner d'eux sous le poids de leur mépris. Il sentait le terrain manquer sous ses pas, et le nombre de ceux qui paraissaient encore bien disposés en sa faveur diminuait à chaque instant. Il fit un dernier effort, et d'une voix qui semblait prier bien plutôt que commander, il s'écria : « Qui m'aime me suive ! »

Moïse, Daniel Billard et une quarantaine d'autres passèrent de son côté. Le reste se groupa autour de Catinat et de Ravanel. On se mit en marche vers la montagne. Cavalier les suivit longtemps encore, employant tour à tour les prières, les menaces, la persuasion, les conseils, pour les détourner de leur dessein. Ravanel et Catinat s'irritèrent à la fin, lui ordonnèrent de se retirer, et firent retentir à ses oreilles les mots de traître et de lâche. Il veut les châtier, mais vingt fusils s'abaissent sur sa poitrine. Moïse et Billard se précipitent entre lui et les furieux qui veulent l'immoler. Sans doute ils pensaient que l'avenir réservait encore un rôle à celui qui les avait si souvent guidés à la victoire. Cavalier alors se retira,

le cœur abîmé de douleur, de remords et de honte à la fois. Il avait promis un régiment : il revenait vers Villars à la tête de quelques déserteurs !

D'Aigaliers, ayant appris l'inutilité des efforts de Cavalier, vint le trouver à Cardet, le consola de son mieux et le ramena vers le maréchal qui, bien loin de lui adresser aucun reproche, et satisfait peut-être en secret de se voir débarrassé d'un régiment de religionnaires dont il eût été bien difficile de faire accepter les services au roi, le reçut avec sa bienveillance accoutumée, lui permit de le suivre à Anduze, mais donna pour cantonnement à sa petite troupe l'île de Valabrègue, au milieu du Rhône, à quatre lieues de Nîmes, comme s'il eût voulu la mettre par là dans l'impossibilité de rejoindre les camisards, si le regret de ce qu'ils avaient fait venait à les prendre.

Il en coûtait à d'Aigaliers de renoncer à toute espérance de conciliation. De concert avec Villars, il fit encore une tentative, et, avec Cavalier et quelques autres, il eut une dernière entrevue avec Roland, Catinat et Ravanel, auxquels on proposait les conditions suivantes :

On offrait à Roland les mêmes avantages qu'avait obtenus Cavalier ; les prisonniers seraient élargis ; les nouveaux convertis pourraient sortir du royaume avec leur fortune ; ceux qui voudraient y rester le pourraient faire en rendant leurs armes ; ceux qui en étaient sortis y pourraient rentrer ; on n'inquiéterait personne pour la religion, à la condition que chacun restât paisible dans sa maison ; les indemnités seraient supportées par la province tout entière, sans qu'on pût les faire peser en particulier sur les nouveaux convertis ; il y aurait enfin une amnistie générale et sans réserve.

En somme, c'étaient là des promesses, et rien de plus.

Il s'agissait pour les camisards de rendre leurs armes à des adversaires qui gardaient toutes les leurs, et pour les chefs, de quitter leurs commandements sans aucune garantie sérieuse. A la vue de Cavalier, Roland et Ravel sentirent renaître leur indignation ; ils ne lui épargnèrent ni les injures ni les sanglants reproches. Celui-ci sut conserver son calme, et voulut parler aux troupes elles-mêmes. Sa voix fut couverte par les huées, et il lui fallut quitter la place, non sans avoir couru les plus grands dangers pour sa vie.

La soumission de Cavalier n'en fut pas moins un coup terrible porté au parti calviniste. Chaque jour quelques révoltés imitaient son exemple. Trente se rendirent à la fois à Lalande, vingt à Grandval. Le 15 juin, huit de l'ancienne bande de Cavalier vinrent déposer leurs armes : huit autres demandèrent à le suivre. Quelques autres avaient déjà obtenu la même faveur, sous la conduite du jeune frère du nouveau colonel, et allèrent grossir le nombre de ses fidèles. On pardonnait à tous, les plus notables même étaient récompensés. Ceux qui voulaient continuer de servir recevaient : les chefs quarante sous, les soldats dix sous par jour. Ils logeaient dans les casernes, « y prêchaient, y chantaient des psaumes, y faisaient la prière nuit et jour (la Baume), » au grand scandale des catholiques. Mais Villars laissait chanter tout haut les uns et gronder les autres, pourvu que ce fût tout bas. Son plan, sans nul doute, était de gagner du temps, d'éloigner le plus grand nombre possible de révoltés, et de tomber ensuite sur les autres, quand les caresses ou la corruption auraient suffisamment affaibli le parti.

Le 11 juin, il rentra à Nîmes, toujours accompagné de Cavalier, qu'il accablait de marques d'amitié. Aussi ce-

lui-ci se berçait-il encore de quelques espérances. Il le disait, du moins, à ceux qui l'approchaient. Le 21 juin, il prit congé du maréchal, fut rejoindre sa petite troupe à Valabrègues, et reçut l'ordre de la diriger sur Neuf-Brisach. Ils étaient cent cinquante environ, dont seulement cinquante-huit armés, escortés, ou plutôt surveillés par cinquante dragons et autant de soldats de Hainault. Arrivés à Mâcon, ils reçurent l'ordre de s'y arrêter.

Cavalier ayant écrit à Chamillart qu'il avait d'importantes communications à lui faire, fut mandé à Versailles, où il causa longtemps avec le ministre. Villars, qui avait deviné en lui un héros, voulait non-seulement l'enlever à son parti, mais encore l'attacher au roi. Lui et Vendôme exceptés, la France épuisée n'avait plus de généraux. Le nouveau colonel fut donc placé sur le grand escalier par où Louis devait passer ; mais celui-ci renouvela avec lui la faute déjà commise avec le prince Eugène. En voyant ce petit homme blond, d'une physionomie douce et agréable, qui, à vingt ans, avait pris la liberté grande de battre ses armées, ce roi de parade haussa les épaules et passa sans lui adresser une parole.

Toutes les illusions de Cavalier étaient tombées l'une après l'autre. Ses craintes étaient grandes, pour lui-même et pour les malheureux qui s'étaient attachés à sa fortune. De retour à Mâcon, ses défiances augmentèrent. Au village d'Onnan, à trois lieues de Montbelliard, ils parvinrent à tromper la surveillance de leur escorte, et ils se rendirent à Lausanne, où un meilleur accueil les attendait. Cavalier passa bientôt après en Hollande ; enfin la reine Anne l'appela à sa cour et lui donna du service.

Trois années plus tard, il se livrait une étrange bataille à Almanza, de l'autre côté des Pyrénées. Là, des

Français, des Anglais et des Portugais s'entre-déchiraient pour savoir à qui appartiendrait le trône d'Espagne. L'armée française était commandée par un Anglais, Berwick, bâtard de Jacques II et d'Arabella Churchill, sœur de Marlboroug, tandis que les Anglais avaient à leur tête un Français, M. de Ruvigny, protestant réfugié, devenu lord Galloway en Angleterre. Énervé et dépeuplé par les soixante-quatre années de tyrannie et d'exactions de Louis XIV, le noble royaume n'avait plus de jeunes gens à livrer tous les ans à son maître, si bien que l'on en était réduit à recruter les mécontents, les transfuges, les bandits et les déserteurs de l'Europe entière (1), pour former de tous ces éléments impurs les bandes sauvages qui saccageaient indifféremment le Palatinat et le Languedoc. En même temps, un régiment de Français réfugiés, commandés par le colonel Jean Cavalier, faisait admirer sa belle tenue dans les rangs des Anglo-Portugais au service du parti national espagnol. S'étant reconnus, les Français de Cavalier et ceux de Berwick fondirent les uns sur les autres, à la haïonnette, et tel fut leur acharnement, que des deux régiments engagés, cent cinquante hommes à peine restèrent debout de chaque côté. On distinguait dans la mêlée, monté sur le fier coursier conquis jadis à Saint-Chattes, sur le marquis de la Jonquière, l'ancien général des camisards excitant la furie de ses compagnons et disputant un moment la victoire au duc de Berwick (2).

(1) Voir, sur la formation et la composition des armées françaises, notre *France sous Louis XIV*, t. II, p. 164-166.

(2) Quelques jours après, il rendait compte en ces termes aux puis-

On voit encore dans la vallée de Dublin un cimetière abandonné qui fut consacré aux réfugiés français. C'est là que repose, sous la terre pesante de l'exil, Jean Ca-lier, mort en 1740, après avoir été officier général et gouverneur de l'île de Jersey, en vue de la patrie d'où le bigotisme sauvage de Louis XIV l'avait chassé.

Cavalier occupe une des premières places parmi ces brillants météores qui passent comme un éclair au milieu d'une nuit d'orage. Mais quand nous voyons des hommes comme lui et Cathelineau, paysans hier, devenir du jour au lendemain de grands capitaines et tenir tête aux plus anciens généraux vieilliss sous le harnais, nous prenons en grande pitié, sans compter les raisons d'humanité qui nous la font prendre en grande horreur, cette science militaire que Condé, lui aussi, possédait complète à vingt ans, et sans l'avoir jamais étudiée. On ne s'improvise pas aussi facilement poète, ingénieur, artiste ou savant, et quand ceux-là, par le labeur de toute une vie arrivent à quelque célébrité, ils sont les bienfaiteurs de l'humanité, dont les autres sont les fléaux.

Il en coûtait à l'infatigable d'Aigaliers d'abandonner la partie. Il retourna à Versailles, espérant toujours obtenir la liberté de conscience, « sur laquelle, dit-il (*Mémoires*), Dieu seul s'est réservé l'empire ». Le duc de Beauvilliers, président du conseil, le roi lui-même, lui

sances alliées de sa conduite dans cette affaire (Gènes, le 10 juillet 1707) :

« La seule consolation qui me reste, c'est que le régiment que j'avais l'honneur de commander n'a jamais regardé en arrière, et il a vendu sa vie chèrement. Je combattais jusqu'à mon dernier homme, lorsque la multitude des ennemis m'accabla, perdant une grande quantité de sang par douze blessures que j'eus dans cette action... »

firent un accueil favorable ; mais Chamillart, qu'il vit ensuite, lui annonça que, plutôt que de céder sur ce point, Louis consentirait à voir son royaume bouleversé, ruiné sous les efforts réunis des alliés et des Cévénols.

Débarrassé de Cavalier, Villars résolut de brusquer les choses et d'en finir avec cette formidable insurrection qui le condamnait à une besogne indigne de lui, quand une plus noble tâche l'appelait sur nos frontières. Le 21, c'est-à-dire le jour même du départ de celui qu'il venait de jouer si habilement, il renouvela les ordonnances de Montrevel contre les parents des camisards qui, sous trois jours, ne seraient pas venus déposer leurs armes, et le 28, les enlèvements reprirent leur cours. Dans peu de jours, les prisons de Nîmes, Uzès, Alais, Saint-Hippolyte, Sommières et Montpellier regorgèrent de ces innocents, ramassés aveuglément et au hasard.

« Plus de cinq mille moissonneurs qui s'étaient rendus de divers lieux à Nîmes et dans la plaine éprouvèrent le même sort : on supposa que la plupart étaient des camisards, et dans cette supposition, ils furent tous enlevés. Il est vrai que, comme la moisson dépérissait faute d'ouvriers, on mit en liberté tous ceux qui furent en état de donner des preuves de catholicité. Une trentaine de cadets de la Croix, qui avaient été enfermés dans des prisons pour des crimes énormes, furent aussi élargis(1). »

Lalande, de Planque, de Parate et Menon recommencèrent leurs sauvages expéditions, à Saint-Sébastien, Mialet, Soudorgues et ailleurs, pillant, brûlant et égorgeant, tandis que de leur côté les camisards enlevaient

(1) Court, t. III, p. 24. — Louvreur, t. III, p. 157.

des chevaux et entassaient au plus profond des cavernes des provisions qui allaient leur permettre de prolonger cette lutte fratricide. Cependant, pour bien établir une fois de plus qu'ils prétendaient se maintenir sur le terrain de la légitime défense, sans prendre jamais l'offensive, et sans user même toujours de représailles, s'étant saisis par surprise, le 5 juillet, de quatre officiers de la garnison d'Alais, ils les renvoyèrent en disant que dès que l'on cesserait de leur faire du mal, ils cesseraient d'en rendre à leur tour (1).

Roland, de son côté, opéra l'arrestation de vingt cadets de la Croix. Il en fit fusiller deux et renvoya les autres.

On avait annoncé que de nouveaux embarquements se faisaient à Villefranche, et que les alliés préparaient une descente sur les côtes du Languedoc. Bâville et Villars se rendirent sur les lieux et couvrirent le pays de soldats. La flottille ennemie, composée de deux frégates et de trois tartanes, sortit le 24 juillet du port de Villefranche, mais elle fut dispersée deux jours après par une violente tempête. On savait, en outre, que la troupe de Roland s'était grossie des débris de celle de Cavalier; que Joanny comptait quatre cents révoltés sous ses ordres, la Rose trois cents; Boizeau de Rochegude, cent du côté d'Uzès; Saltat de Soustelle, deux cents; Louis Coste, cinquante. Celle de Catinat était moins considérable, mais le prestige qu'exerçait son chef la rendait redoutable, et l'on pouvait penser qu'elle ferait de nombreuses recrues.

Tout cela donnait à réfléchir à Villars, qui autorisa l'in-fatigable baron d'Aigaliers à tenter encore une démarche

(1) Court, t. III, p. 26.

conciliatrice auprès de Roland et de Ravanel. Pour témoigner de ses intentions pacifiques, il s'était fait accompagner de sa mère. On se rencontra à Durfort (28 juillet). Mais comme la cour ne voulait pas accorder la liberté de conscience et que les camisards étaient bien décidés à ne jamais transiger sur ce point capital, le féroce entêtement du grand roi rendait tout rapprochement impossible. On se sépara donc sans parvenir à s'entendre.

Les cadets de la Croix renouvelèrent leurs incursions dévastatrices. Les choses allèrent si loin qu'il fallut leur choisir de nouveaux chefs, qui se montrèrent pires que ceux qu'ils remplaçaient, n'étant pas gorgés de sang et d'or, comme les premiers. Ceux que l'on appelait les troupes réglées semblaient jaloux de rivaliser avec eux. Villars mit en mouvement toutes les forces dont il pouvait disposer, et alors cadets de la Croix et royalistes à l'envi, pillèrent, brûlèrent, arrêtaient en aveugles, tandis que, dans les villes, l'intendant et le maréchal transportaient, pendaient, rouaient; on jetait les moins malheureux sur les galères.

Toutefois l'orgueil de Louis XIV était fatigué de ces lenteurs et de cette longue résistance. Habitué aux bons effets d'une terreur salutaire, il résolut d'ajouter la famine au désert qu'il avait fait, et après avoir détruit par les flammes tout ce qui couvrait le sol, il lui interdit de produire. Défense fut faite d'ensemencer les champs dans les hautes Cévennes, où toutes les habitations avaient été brûlées. Quelques camisards ayant osé enfreindre ces ordres, où la démence le dispute à la férocité, on réduisit en cendres les récoltes recueillies et l'on fit exécuter vingt personnes coupables de ce forfait d'avoir osé féconder le sein de la terre. Il appartenait à la ty-

rannie du grand roi d'inventer et de punir des crimes pareils.

La trahison et la lâcheté viennent en aide à la férocité inepte. Bâville fit promettre cent louis d'or à un jeune homme d'Uzès, nommé Malarte, s'il livrait Roland, dont il possédait toute la confiance. L'intrépide chef de partisans venait se reposer de ses fatigues au château de Castelnau, à trois lieues d'Uzès, dans les bras d'une jeune orpheline d'origine napolitaine, mademoiselle de Cornelly, qui nourrissait pour lui une passion ardente. Elle le suivait souvent dans ses expéditions aventureuses. C'était le 14 août. Roland se trouvait à Castelnau avec sept ou huit de ses officiers. Malarte en donne avis à de Parate, qui s'empresse d'envoyer deux compagnies de dragons pour se saisir par surprise d'une dizaine d'hommes endormis. Le chef des camisards était couché en effet, et tous les siens aussi, à l'exception d'un seul qui devait veiller en sentinelle sur le donjon du manoir de la noble fille. Celui-ci succomba au sommeil, et n'aperçut les troupes que lorsque le château était déjà envahi de toutes parts. Roland s'élança de son lit, à demi-nu, et suivi de cinq de ses principaux officiers, se dirige vers les écuries. Mais quelques-uns, plus diligents, s'étaient emparés déjà des meilleurs chevaux avant que les dragons ne se fussent embusqués devant la principale porte. Les six fugitifs gagnent une porte de derrière; les dragons les aperçoivent, s'élançant à leur poursuite, les atteignent. Roland s'adosse contre un arbre, et l'épée à la main, attend les plus hardis. Ils s'arrêtent, hésitent, malgré leur nombre. Les défenses brisées, ce sanglier fascinait sous son regard et tenait à distance la meute effarée. L'un des dragons couche Roland en joue, et malgré les ordres de Villars qui vou-

lait l'avoir vivant, il l'étend mort du premier coup. Frappés de stupeur à la vue de ce malheur immense pour leur cause, les cinq autres se laissent prendre « comme des agneaux ».

Le corps de Roland fut porté en triomphe à Uzès, et de là à Nîmes. On fit le procès à son cadavre, il fut brisé sur la claie, brûlé vif, et l'on jeta ses cendres au vent.

Les cinq officiers camisards, Maillé, Grimaud, Coute-reau, Guérin et Raspal, condamnés à la roue, furent exécutés le même jour, et moururent en héros. « Ils souffrirent le supplice, dit d'Aigaliers, avec une constance et même avec une gâté qui surprirent tout le monde, surtout ceux qui n'avaient pas vu mourir dans les tourments les camisards. »

« On les destinait à servir d'exemple, dit de son côté Villars. Mais la manière dont Maillé reçut la mort était bien plus propre à établir leur esprit de religion dans ces têtes déjà gâtées, qu'à le détruire. C'était un beau jeune homme, d'un esprit au-dessus du commun. Il écouta son arrêt en souriant, traversa la ville de Nîmes avec le même air, priant le prêtre de ne pas le tourmenter ; et les coups qu'on lui donna ne changèrent point cet air, et ne lui arrachèrent pas un cri. Les os des bras rompus, il eut encore la force de faire signe au prêtre de s'éloigner ; et tant qu'il put parler, il encouragea les autres. Cela m'a fait penser que la mort la plus prompte à ces gens-là est toujours la plus convenable ; qu'il est surtout convenable de ne pas donner à un peuple gâté le spectacle d'un prêtre qui crie, et d'un patient qui le méprise (1). »

(1) Villars, *Mémoires*, p. 143.

Le *spectacle* était pour tout le monde, et plus complet que ne le dit le maréchal : cinq prélats se donnèrent la satisfaction d'y assister.

La balle qui atteignit Roland Laporte, frappa mortellement l'insurrection cévénole. Cette âme d'airain l'avait animée de son souffle, fait vivre de sa vie. Il comptait trente années, et depuis qu'il s'était mis à la tête des camisards, on ne saurait relever en lui une heure de défaillance. Moins heureusement doué, moins brave, moins brillant que son jeune émule, il prit les armes avant lui, et elles tombèrent de sa main mourante, sans qu'il ait jamais songé à les déposer.

Deux jours après cette sanglante exécution, Nîmes en vit encore une autre qui fut entourée d'une grande solennité. Nous avons vu que la flottille envoyée par les alliés pour croiser dans la Méditerranée avait été dissipée par une violente tempête. Une tartane échoua sur les côtes de Provence, et l'on arrêta deux naufragés, Pierre Martin et Charles de Goulaine, pourvus de commissions d'officiers au service de la reine Anne. Ils déclarèrent que l'abbé de la Bourlie dirigeait les mouvements de la flottille, abondamment pourvue d'armes, de munitions et d'argent que l'on destinait aux insurgés. Martin fut pendu, et de Goulaine, en qualité de gentilhomme, eut la tête tranchée.

Pendant que l'on suppliciait les martyrs de la sainte cause de la liberté de conscience, on amnistiait les assassins, pourvu qu'ils fussent catholiques et qu'ils eussent massacré beaucoup de calvinistes. Au besoin, Fléchier se faisait leur avocat, et voici en quels termes il sollicitait la présidente Druillet pour un criminel que le parlement devait juger :

« Il est de sa profession maître d'école. Il n'est pas autrement savant, mais il s'est trouvé brave. Il a défendu plus d'une fois le clocher de son village contre une troupe de fanatiques ; il a poursuivi et battu ces gens-là en plusieurs rencontres. Il en a tant tué, qu'un meurtre s'étant fait dans sa paroisse, on a voulu croire que c'était lui qui l'avait fait (1). »

Tous les malheurs fondaient à la fois sur les Cévénols. Trahi par un paysan, Catinat fut surpris par un détachement, dans une vigne où il se reposait avec onze des siens. Dix furent tués, le onzième, Béchard, fut fait prisonnier, et lui-même, blessé légèrement, se sauva à grand'peine.

Il était arrivé à ce Béchard d'accomplir une action d'une audace prodigieuse. Non loin d'Aigues-Mortes, en compagnie de deux autres camisards, il avait mis le feu à un convoi de foin, après avoir dispersé l'escorte qui l'accompagnait. Deux compagnies de dragons à pied arrivent, attirées par la vue de la fumée. C'était le soir. Les trois Cévénols, qui étaient à cheval, se séparent et se mettent à crier, dans trois directions différentes : A moi, camisards !... tuez !... tuez !... Tel était l'effroi qu'inspirait ce cri de ralliement, que les dragons tournant le dos se sauvent en désordre, persuadés que ceux-là ne sont que l'avant-garde de quelques bandes d'insurgés. Nos trois cavaliers tombent sur les fuyards, les poursuivent l'épée dans les reins jusqu'au Chayla, et en tuent un grand nombre.

Dans l'attente des secours promis, et bien décidé à sou-

(1) Fléchier, lettre du 2 juillet 1705.

tenir la lutte jusqu'au bout, Roland avait fait, dans la montagne, de nombreux magasins d'armes et de munitions. Lui mort, la trahison eut beau jeu contre des malheureux sans chefs pour soutenir leur courage et leur fidélité. Le secret de la plupart de ces cavernes fut livré, on fusilla les blessés que l'on y rencontra, et l'on enleva ou détruisit tout ce qu'elles contenaient.

Faussant, avec un sans-façon de grand seigneur, toutes les paroles données naguère à Cavalier, Villars multipliait les mesures de rigueur. Pour faire périr plus rapidement de faim les rebelles, il prescrivit à tous les habitants de la campagne de se retirer, avec meubles, denrées et bestiaux, dans le délai de dix jours, sous peine d'être fusillés, dans les lieux fortifiés qu'on leur désigna. « Il fit enlever au voisinage d'Uzès, environ quatre-vingts personnes, et en divers endroits quantité de pères et de mères de ceux qui étaient parmi les camisards (1). » Pressé d'en finir, il recourait en même temps aux mesures d'accommodement, et à son instigation d'Aigahiers voulut bien s'y entremettre une dernière fois. Mais ce fut pour échouer encore. On n'avait plus besoin de ce calviniste, aussi entêté dans ses croyances religieuses que dans ses espérances conciliatrices. Dénoncé par l'implacable Bâville, il reçut de la cour pour toute récompense de ses généreux efforts l'ordre de sortir du royaume.

Il arriva le 27 septembre à Genève. On lui avait promis autrefois, à Versailles, une pension de douze cents livres. Mais quand, dans la France agonisante, les services

(1) Louvreleuil, t. III, p. 192.

les plus importants n'étaient plus payés, même à l'intérieur, il ne pouvait espérer de la toucher. Sans ressources à l'étranger, il tenta de rentrer dans sa terre d'Aigaliers. Arrêté à Lyon et conduit au château de Loches, en Touraine, il fut tué d'un coup de fusil par un factionnaire, au moment où il tentait de s'évader, après avoir fait sauter un des barreaux de sa fenêtre.

Ravel s'était mis à la tête de ce qui survivait des troupes de Roland et de Cavalier. Ils se laissèrent surprendre (13 septembre) dans les bois de Saint-Benezet par des forces dix fois supérieures aux leurs. C'était encore la trahison qui les avait fait découvrir. Résister était impossible, la retraite même paraissait difficile. Accablés par le nombre, la moitié restèrent sur la place, et Ravel ne dut son salut qu'au bruit de sa mort qu'il fit répandre, ce qui empêcha qu'il fût poursuivi et recherché avec l'ardeur que l'on y eût déployée sans cette circonstance.

Quelques jours après, une soixantaine de ces malheureux qui étaient parvenus à se réunir furent attaqués encore par des troupes nombreuses, et massacrés de nouveau.

Accablés par ces derniers coups, la plupart ne songèrent plus qu'à déposer les armes. Villars profita de cet abatement général pour publier une amnistie, et bientôt plusieurs chefs, Catinat, Salomon, Castanet, Joanny, Marion, Abraham et quelques autres vinrent faire leur soumission. Les plus redoutables recevaient une somme de deux ou trois cents livres et des passe-ports pour sortir du royaume. On les faisait escorter jusqu'à Genève aux dépens du roi, et en outre on s'engageait à délivrer les prisonniers et à ne plus inquiéter les protestants sur

leur religion, sauf, après le danger écarté, à manquer une fois de plus à ces promesses.

Les catholiques respirèrent, mais ce fut au tour des réformés de vivre dans les transes, car les premiers, « voyant les camisards désarmés dans leurs maisons, étaient fortement tentés de les égorger (1). »

Fléchier se fit l'écho du désenchantement général à la vue de ces hommes qui avaient fait trembler la province pendant quatre années, auxquels la terreur populaire avait prêté sans doute des proportions d'ogres et de Titans, et qui, exténués, misérables, en haillons, mourant de faim, répondaient si peu à l'idée qu'on s'était faite d'eux : « Nous avons vu paraître ici tous leurs chefs, plus fous et plus gueux les uns que les autres, qui se disaient pourtant évangélistes, prédicateurs et prophètes, qui sont partis pour aller porter leurs extravagances et leurs misères dans les pays étrangers (2). »

Cet immense incendie paraissait éteint. A l'exception de Ravel, tous les chefs étaient morts, ou volontairement exilés. Villars, le pacificateur de la contrée, s'en éloigna, comblé de gloire, rassasié d'honneurs, et ne dédaignant pas même, suivant l'usage du temps, de tendre la main aux récompenses pécuniaires. Les états du Languedoc, qu'il tint en novembre, lui firent un présent de 12,000 livres, et un de 8,000 à la maréchale, « avec tous les éloges qu'ils avaient mérités ».

1705. — Le duc de Berwick remplaça Villars, qui prit congé de la province le 6 janvier. C'était le troisième

(1) Louvreleuil, t. III, p. 218.

(2) Fléchier, lettre du 8 janv. 1705

maréchal de France que la Cour envoyait dans les Cévennes. Avec lui, les mesures de rigueur qu'affectionnait Bâville furent remises plus que jamais en faveur. Cela n'eut pour effet que de réveiller les passions religieuses mal assoupies, et c'est dans ces circonstances désespérées que trois personnages, l'abbé de la Bourlie, le marquis de Miremont et de Belcastel, prenant l'étranger pour point d'appui, nécessité douloureuse, mais inévitable pour une minorité opprimée, conçurent le projet de recommencer la lutte. Par malheur ils n'agissaient pas de concert, parfois même l'un défaisait l'œuvre des deux autres. Aussi ne nous arrêtons-nous pas longtemps à exposer des projets qui ne devaient pas aboutir, et qui poussèrent seulement vers une mort effroyable ceux qu'égarèrent de décevantes espérances. Nous nous contenterons de dire que le soulèvement devait être général et qu'il coïncidait avec une formidable invasion dont les alliés eussent confié la direction à Cavalier, qui était à la fois la terreur et l'espoir de la contrée. La plupart des anciens lieutenants ou compagnons de l'héroïque enfant des Cévennes se laissèrent persuader de rentrer en France afin de travailler de concert avec lui. Plusieurs conférences eurent lieu, dont la plus importante se tint chez le capitaine Boëton, entre Nîmes et Montpellier. Ravanel, Catinat, Villars, Jonquet, Clary, et quelques autres chefs y assistaient. Ils comptaient surprendre à la fois ces deux villes, s'emparer du port de Cette, tuer Bâville, enlever Berwick et l'envoyer à bord de la flotte anglaise. On devait entraîner les populations au cri de : Vive le roi sans jésuites ! Vive la liberté de conscience ! Tout fut découvert, et il n'y eut plus qu'à rechercher et châtier les coupables.

La formidable insurrection des Cévennes eût réussi,

sans doute, si elle eut commencé seulement à l'heure où elle s'éteignait sous les ruines de tous les villages détruits, et sur les échafauds où l'on suppliciait tant de martyrs d'une cause juste. Lorsque Roland mourait, la France perdait la bataille d'Hochstet, où il resta sur le champ de bataille, suivant l'expression de Fléchier, « une armée presque entière de morts, de blessés et de prisonniers (1). » C'était le temps où la longue tyrannie du grand roi portait ses fruits, et commençait à déchaîner sur la France cette série de malheurs qui allait la plonger dans un abîme du fond duquel il devait s'écrier dans son orgueil : « Est-ce que Dieu a oublié ce que j'ai fait pour lui ? »

En apprenant la nouvelle tentative des Camisards, Berwick et Bâville redoublèrent de fureur et jurèrent d'exterminer jusqu'au dernier ceux qui avaient osé conspirer contre leur liberté et contre leur vie. Ils demandèrent des pouvoirs plus absolus encore pour eux et pour leurs agents : « Plus, monseigneur, disait le maréchal, je fais réflexion sur les affaires de ce pays-ci, sur la légèreté des peuples et sur leur mauvaise volonté, plus je suis convaincu, aussi bien que M. de Bâville, de la nécessité d'ôter entièrement les armes à tous les nouveaux convertis, et surtout à ceux qui ont été engagés dans la dernière révolte. Nous ne trouvons point pour cela d'autre remède que de punir avec la dernière sévérité ceux qui se trouveront avoir des armes chez eux, et principalement ceux sur qui l'on en trouvera dans les campagnes et grands chemins. La peine des galères imposée par les ordonnances du roi ne suffit pas pour les intimider, c'est pourquoi

(1) Fléchier, lettre du 3 septembre 1704.

j'ai l'honneur de vous proposer que le roi veuille bien m'envoyer la permission de les traiter militairement, c'est-à-dire que je puisse enjoindre aux commandants des différents quartiers de punir de mort sur le champ tous ceux que l'on trouvera avec des armes dans les champs ou grands chemins. »

Bâville appuie la demande de Berwick. Toutefois le légiste reparait un instant derrière le féroce proconsul, il a des scrupules de légalité : « Je sais que cela ne convient pas tout à fait aux règles ordinaires, mais le mal qui a régné dans cette province est d'une nature qui demande des remèdes extraordinaires pour en prévenir le retour (1). »

Par leurs soins, huit ou dix personnes furent rouées vives en janvier 1705 et plusieurs maisons rasées, « parce qu'on les *soupçonnait* d'avoir servi à des assemblées religieuses (2). »

Une ordonnance déclara Ravanel hors la loi, déchu de tout droit à prétendre à aucune grâce ni amnistie, cent cinquante louis furent promis à quiconque le livrerait vivant, cent louis à qui apporterait sa tête. Des menaces terribles planèrent sur ceux qui le recevraient, ou qui, connaissant sa retraite, ne le dénonceraient pas. Peine inutile : cette fois on ne rencontra pas le traître que l'on cherchait.

Rentré dans le Vivarais en février, Castanet avait tenu une assemblée dans une caverne du côté de la Gorce. Vallette et Boyer s'étaient joints à lui. On apprit, grâce à la trahison d'un paysan, qu'ils erraient dans un bois aux

(1) *Les Insurgés protestants sous Louis XIV*, par G. Frosterus, professeur à l'université de Helsingfors, p. 69.

(2) Court, t. III, p. 146.

environs de Rivières. Quarante hommes furent expédiés à leur poursuite. Surpris dans une embuscade, Boyer fut abattu d'un coup de fusil, et Castanet arrêté avec Valette. Ils furent conduits à Montpellier, Castanet portant à la main la tête de son infortuné compagnon. Ce n'était là que le premier raffinement d'un supplice qui devait se terminer sur cette sombre place du Peyrou, au centre de laquelle se dresse encore la statue équestre de Louis XIV, monument de l'ineptie et de la lâcheté des hommes.

« Il souffrit sur sa croix des douleurs horribles avant que d'expirer, après avoir eu les quatre membres fracassés. On eût dit, à entendre ses cris perçants, qu'il était possédé du démon. » Repoussant les *salutaires remontrances* du prêtre qui l'assistait, « il cria d'un ton ferme à l'exécuteur : Bourreau, bourreau, achève ton œuvre ! Cet abbé lui dit alors : que dans ce triste état où ses péchés l'avaient réduit, il ne devait avoir d'autre volonté que celle de Dieu, et que s'il avait quelque chose à demander à ce ministre de la haute justice, c'était de différer le dernier coup de son tourment, pour lui donner le temps d'expier par ses maux et par le sang qui coulait de ses plaies, tant de sang innocent qu'il avait répandu. A quoi il répondit : qu'il voulait mourir dans sa religion, parce qu'il y était né (1). »

Quant à Vallette, aussi coupable, mais moins notable dans le parti, on se contenta de le pendre.

C'était le 26 mars. La vengeance ne devait pas se faire beaucoup attendre, car le jour de l'explosion du complot était fixé au 25 avril. Mais le 18, on arrêta à Mont-

(1) Louvreleuil, *l'Obstination confondue*, p. 14.

pellier un déserteur suisse nommé Jean-Louis, qui livra le secret des conjurés et assura que tous les chefs se trouvaient à Nîmes, où il serait facile de s'emparer d'eux si on voulait l'y conduire et suivre les indications qu'il était prêt à donner.

On n'eut garde de négliger ces précieuses indications, et Jean-Louis, bien escorté, fut livré à M. de Sandricourt, gouverneur de Nîmes.

Le lendemain, à dix heures du soir, cent Suisses vinrent investir les rues qu'il avait désignées dans le quartier de Sainte-Eugénie, et, sans nul avertissement préalable, on se mit à fouiller toutes les maisons. La porte de l'une d'elles, celle d'un riche fabricant de soieries, nommé Alison, calviniste ardent, était toute grande ouverte sur la rue, si bien que, convaincus que nul ne pouvait songer à mal faire dans une demeure dont l'entrée était si largement libre, ils allaient porter plus loin leurs pas lorsqu'ils crurent entendre des hommes causer dans une chambre de plain-pied avec le vestibule où ils se trouvaient. Ils écoutent, et distinguent ces paroles : « C'est une chose sûre que dans trois semaines le roi ne sera plus maître du Dauphiné, du Vivarais ni du Languedoc. On me cherche partout; mais je suis dans Nîmes, et je ne crains rien. »

Les Suisses se précipitent l'épée à la main dans la chambre, dont la porte n'était pas même fermée, et, sans leur laisser le temps de revenir de leur surprise, ils s'emparent de trois hommes assis autour d'une table. Ces trois hommes n'étaient rien moins que Ravel, Villars et Jonquet.

On se saisit dans la même nuit de quarante-six autres personnes, parmi lesquelles se trouvaient plusieurs

femmes, qui furent rejoindre les trois chefs camisards dans leurs cachots.

Au matin, on arrêta encore le négociant Alison. Il se tenait au premier étage de sa demeure. Pendant l'arrestation du rez-de-chaussée, il gagna les toits et passa une nuit d'angoisses, tapi derrière le tuyau d'une cheminée. Un soldat l'aperçut lorsque le jour fut venu, et l'ajusta, en lui criant qu'il avait ordre de l'abattre, s'il ne consentait pas à se rendre. Il céda et eut tort, car peu de jours après il fut rompu vif sur la roue, tous ses biens furent confisqués, et sa maison, la plus belle de la ville, fut condamnée à être rasée, pour avoir abrité les conjurés pendant quelques heures.

« Ce fut un spectacle bien surprenant aux habitants de Nîmes, lorsqu'ils virent à leur lever toutes les rues gardées par des soldats la baïonnette au bout du fusil, et les portes fermées sans qu'il fût permis à personne de sortir de la ville, à moins qu'on n'en eût un besoin extrême, et qu'on ne donnât une bonne caution... Jamais les nouveaux convertis n'avaient eu tant de peur. Ils appréhendaient à tout moment qu'on ne fit main-basse sur eux pour les punir du projet qu'ils avaient formé contre les anciens catholiques (1). »

Cependant un des chefs, et des plus redoutables, Catinat, parvenait à déjouer l'ardeur des investigations que dirigeaient Bâville et Berwick en personne. Jean-Louis-le-Génevois affirmait qu'il était à Nîmes. Spéculant sur les plus viles passions, sur l'avarice et la peur, le maréchal fit alors publier dans toute la ville à son de trompe

(1) Louvreleuil, *l'Obstination confondue*, p. 55.

une ordonnance par laquelle « il promettait de donner cent louis d'or à quiconque livrerait ou ferait prendre Catinat, avant qu'on en vint à des extrémités pour le trouver. En second lieu, il déclarait qu'il ferait grâce à celui qui l'aurait retiré, s'il le dénonçait ; que si personne ne le dénonçait, il allait faire visiter toutes les maisons, et que s'il découvrait celle où le rebelle aurait logé, l'habitant de cette maison serait pendu sur-le-champ à sa porte, sa famille emprisonnée, tout son bien confisqué, sans autre forme de procès (4). »

Catinat entendait tout, du fond de sa cachette. Il ne voulut pas attirer ces peines terribles sur la tête de ses hôtes, bien qu'ils ne se laissassent pas tenter par la prime offerte à la trahison. Après s'être fait raser, couper les cheveux et poudrer la tête, pour tâcher de dépister les regards haineux qui le cherchaient, le malheureux sortit, et se mit à errer dans ces rues où il se sentait traqué comme une bête fauve, le long de ces maisons dont pas une seule désormais ne pouvait s'ouvrir devant ses pas. Il voulait tenter de sortir de la ville par la porte Saint-Antoine. Un corps de garde de la garnison du fort veillait à l'entrée. Son chapeau enfoncé sur les yeux, une main à la bouche, et tenant de l'autre une lettre qu'il paraissait lire, il passe sans saluer devant l'officier qui se promenait à l'entrée du corps de garde. Irrité de ce manque de civilité, celui-ci le fait arrêter ; on le fouille, et l'on trouve sur lui une lettre à l'adresse de M. Abdias Morel, dit Catinat.

Il demanda à parler à Berwick, auquel il annonça que

(4) Louvreleuil, p. 74.

s'il ne consentait pas à l'échanger contre le maréchal de Tallard, captif à Londres, la reine d'Angleterre ferait à son prisonnier le même traitement qu'on lui ferait à lui-même. Pour toute réponse, le maréchal le renvoya à Bâville (1).

Catinat, Ravel et Jonquet étaient nés dans le peuple. Quant à Villars, qui comptait vingt-cinq ans à peine, il avait tenu son rang dans la meilleure compagnie de la province. Petit-fils d'un pasteur, fils d'un médecin protestant, et cachant sa foi sous le masque de l'apostasie, il s'était fait l'ami de Bâville, auquel il arrachait tous ses secrets pour les aller livrer ensuite à ses coreligionnaires. C'était sous son toit même qu'il conspirait contre lui. L'intendant fut lui reprocher dans sa prison la déloyauté de sa conduite et ses relations avec des hommes grossiers et perdus de crimes. « Pour acheter nos vies, lui répondit Villars, vous avez employé la délation, la torture et la trahison sous toutes ses formes. Pourquoi me reprochez-vous d'avoir défendu mes croyances avec les mêmes armes dont vous vous serviez contre nous ? Quant à ces malheureux dans la société de qui j'étais, plutôt à Dieu que j'aie l'âme aussi belle qu'eux ! »

Le jugement n'était que pour la forme : on savait quelle serait la sentence. Le mode de supplice pouvait seul faire l'objet d'une délibération. « Il y eut plusieurs conseillers qui étaient d'avis que Catinat fût tiré à quatre chevaux, mais le plus grand nombre opina pour le feu, qui est un supplice plus violent et plus long que le déchirement... Ravel eut le même sort, mais on lui aurait arraché au-

(1) Berwick *Mémoires*, p. 369.

paravant la langue comme à un insigne blasphémateur, si le sentiment de quelques-uns des juges avait été suivi. Jonquet fut condamné à être rompu tout vif et ensuite jeté dans le feu, et Villars à avoir *seulement* les os cassés (1). »

Nous n'avons pas besoin de dire qu'ils furent préalablement appliqués à la question ordinaire et extraordinaire. C'était le préliminaire obligé de ces sortes de cérémonies.

Pendant que l'on s'acharnait à les torturer, la nuit était venue ; on les conduisit au pied de l'échafaud, on leur fit voir à tous les quatre les instruments de leur supplice, puis Bâville ordonna de surseoir à l'exécution jusqu'au lendemain, afin que le soleil éclairât de ses rayons le dénouement de cette effroyable tragédie. Ce ne fut donc que le 22 avril, vers dix heures du matin, que ces quatre moribonds se virent portés sur l'échafaud qu'entourait toute la garnison, les officiers en tête et les tambours ne cessant pas de battre.

Ravel et Catinat étaient enchaînés dos à dos au même poteau, et l'on vit quelques-unes de ces misérables créatures comme il s'en rencontre en ces occurrences, à la honte de l'humanité, qui apportèrent leur fagot au bûcher qui allait les dévorer (2). Ravel mourut avec un stoïcisme qui ne se démentit pas au milieu des tourments. On l'entendit chanter des psaumes jusqu'au moment où le feu étouffa sa voix. Le supplice de Catinat fut plus horrible, et les spectateurs remarquèrent qu'il souffrit

(1) Louvreuil, p. 83.

(2) Louvreuil, p. 91.

« avec quelque impatience (1). » Doué d'une force herculéenne, il était mieux trempé pour mourir moins vite et souffrir plus longtemps. La pluie qui avait tombé pendant toute la nuit empêchait le bois de brûler rapidement, et le vent, en écartant de lui les flammes, ne permettait pas au feu de consommer son œuvre. On voyait ce malheureux se tordre au milieu de ses chaînes de fer en poussant des hurlements horribles.

Jonquet fut brisé sur la roue. La sentence portait qu'il ne serait jeté au bûcher qu'après sa mort. Le bourreau ajouta quelque chose au programme, et, pour satisfaire sans doute ses nombreux spectateurs, l'y jeta vivant. Quant à Villars, il l'étrangla après lui avoir rompu les membres.

« Telle fut, dit le curé Louvreleuil, la détestable fin de ces quatre brigands. Ils allèrent où va le chemin qu'ils avaient pris, ils furent payés du maître qu'ils avaient servi, je veux dire qu'ils tombèrent entre les mains du démon, qui paya de ses noires fureurs, de ses tisons ardents et de ses cruautés éternelles l'obéissance qu'ils avaient rendue à ses suggestions criminelles. »

On comptait alors plus de trois cent cinquante calvinistes dans les prisons de Nîmes (2). Malgré son activité, Bâville ne suffisait pas à y faire des places nouvelles. Le 24, c'est-à-dire deux jours après, il fit encore rouer ou pendre sept personnes coupables : d'avoir abrité les conspirateurs, de n'avoir pas dénoncé Catinat, d'avoir réparé les armes des Camisards, ou d'autres forfaits analogues (3).

(1) Court, t. III, p. 195.

(2) Duval, *Histoire nouvelle et abrégée de la révolte des Cévennes*, p. 212.

(3) Louvreleuil, p. 98-99.

Laissant à ses subdélégués le soin de continuer ce travail d'épuration, Bâville fut le poursuivre à Montpellier, et Louvreuil, aussi jaloux de varier ses formules narratives que l'intendant ses genres de supplice, nous apprend que la roue, le bûcher et la potence furent encore *adjudés* à bon nombre de Camisards : Annibal Gaillard, torturé, puis rompu vif ; Jeanne Guitard, pour l'avoir recueilli chez elle, pendue ; Jean de Leuse, pendu ; Claude Malier, pendu...

Au bon vieux temps, le roi et le bourreau, son compère, héritaient de leurs victimes, l'un par la confiscation qui lui attribuait l'argent et les domaines, l'autre en s'emparant des habits et de toute la défroque des suppliciés. Quant aux demeures, châteaux, maisons ou chaumières, on les rasait, — comme les chiens mordent les pierres qu'on leur lance, — sans pouvoir s'élever jusqu'à comprendre tout ce qu'il y avait d'inepte dans cet anéantissement de valeurs souvent considérables. Ils avaient donc tous les deux un intérêt identique et direct aux fréquentes exécutions. Il faut dire qu'ils abandonnaient volontiers ces épaves de la mort, l'un à ses valets, pour récompenser leur zèle ou leur habileté, l'autre à ses courtisans, pour payer leurs complaisances et leurs lâchetés.

Les soldats du grand roi venaient d'arrêter quatre Camisards. Les trouvant trop bien vêtus pour la circonstance, ils volèrent le bourreau en les dépouillant de leurs vêtements pour les couvrir de sordides haillons. De ces quatre Camisards, deux furent brûlés, un fut rompu, et l'autre, son fils, pendu.

Il faudrait le souffle puissant d'Homère pour suffire à ces longs et sinistres dénombrements de l'échafaud. « A force d'exécutions, en un mois de temps, le calme fut ré-

tabli, » dit Berwick (*Mémoires*), qui touche ici au sublime de Tacite : *solitudinem faciunt, pacem appellant*. Il avait tout tué, et réalisé ainsi le calme des solitudes. Bornons-nous donc, en concentrant l'intérêt sur les chefs.

On se rappelle ce Boëton qui avait pris une part si considérable aux premiers projets de révolte. Il fut arrêté par un de ses cousins germains, le baron de Saint-Chattes, et transféré à la citadelle de Montpellier. Les juges de Bâville le condamnèrent au supplice de la roue, après qu'il aurait subi la question ordinaire et extraordinaire. L'intendant y assistait, épiant sur ses lèvres le nom de quelques nouvelles victimes à faire arrêter. Boëton, toujours muet, mettait en défaut la science et la patience de tortionnaires. Bâville furieux alla jusqu'à l'insulter. Boëton leva les yeux au ciel et dit : « Jusques à quand souffriras-tu, Seigneur, le triomphe de l'impie ? Jusques à quand permettras-tu qu'il répande le sang de l'innocent ? Ce sang crie vengeance devant toi ! Tarderas-tu encore longtemps de faire justice ? »

Tandis qu'on le conduisait au supplice, harcelé par deux religieux, on lui offrit sa grâce s'il consentait à abjurer sa religion. Il la refusa.

Un de ses amis se trouvait sur le passage du lugubre cortège, et se détourna, cachant les pleurs qui inondaient son visage : « Mon ami, lui dit-il, pourquoi me fuyez-vous parce que vous me voyez couvert des livrées de Jésus-Christ ? Pourquoi me pleurez-vous, quand il me fait la grâce de m'appeler à lui et de sceller de mon sang la défense de sa cause ? »

Ne pouvant trouver une parole pour exprimer l'immensité de sa douleur, celui-ci voulut se précipiter dans ses bras : les soldats le repoussèrent.

A la vue de l'échafaud, il s'écria : « Courage, mon âme, je vois le lieu de ton triomphe. Bientôt, dégagée de tes liens douloureux, tu entreras dans le ciel ! »

Après que le bourreau lui eut rompu les jambes et les bras, il l'étendit sur la roue les membres repliés sous le corps, et la tête sans appui, pendant dans le vide. Il y avait cinq heures qu'il était ainsi, chantant des psaumes ou adressant des paroles d'encouragement aux calvinistes qui s'approchaient de lui, lorsque l'abbé Marsillan vint prévenir Bâville que « bien que cette mort effrayât les protestants, elle ne servait qu'à les affermir dans leur religion, ce qu'il était facile de reconnaître par les larmes qu'ils versaient et par les louanges qu'ils donnaient au mourant. »

Cette considération toucha Bâville, qui donna la permission de l'achever. Un archer voulait s'y opposer. « Vous croyez, mon ami, que je souffre, lui dit Boëton. Je souffre en effet : mais apprenez que celui qui est avec moi et pour lequel je souffre me donne la force de supporter mes tortures avec joie. » L'exécuteur s'approcha alors ; le martyr souleva une dernière fois la tête, et dit : « Mes très-chers frères, que ma mort vous soit un exemple pour soutenir la pureté de l'Évangile ; et soyez les fidèles témoins que je meurs dans la religion de Jésus-Christ et de ses saints apôtres. » Le bourreau souleva sa barre et lui donna le coup de grâce.

La guerre des Cévennes est terminée. Les supplices poursuivirent leur cours, les persécutions continuèrent jusqu'au règne de Louis XVI, mais l'insurrection n'osa plus relever la tête. Nous laissons à Fléchier le soin de prononcer le dernier mot pour clore ce lamentable récit.

On disait que Cavalier, la terreur des catholiques, croisait sur une flottille anglo-hollandaise, prêt à opérer une descente :

« Grâces au Seigneur, écrivait l'évêque de Nîmes (1), nous sommes ici dans une grande tranquillité, contents que Cavalier soit embarqué sur une flotte anglaise. Ce vaisseau périra sans doute, étant chargé de tant de crimes. Quelque orage imprévu s'élèvera et le brisera contre quelque effroyable rocher. Aussi bien ce scélérat serait-il venu périr ici sur la roue.

« Tous nos amis se portent bien. »

Il ne semble pas que dans son évangile, où il ordonne d'aimer jusqu'à ses ennemis, Jésus ait légué à ses ministres les modèles de pareils sentiments ni d'un semblable langage.

Quel jugement l'histoire prononcera-t-elle sur ces hommes qui, trop faibles pour résister à leur implacable persécuteur, se virent contraints de tendre les bras aux ennemis de leur patrie ? Hélas ! quand Louis XIV avait fait pour eux de la France un immense baignoire d'où il leur était défendu de sortir en même temps qu'il ne leur laissait plus les moyens d'y vivre ; quand il soulevait contre eux une jacquerie universelle en ordonnant à toute la population catholique de leur courir sus, tandis qu'il leur prescrivait, sous peine de mort, de déposer leurs armes, ne purent-ils pas croire que leurs véritables frères étaient les protestants d'Angleterre, d'Allemagne, de Suisse et de Hollande, et que la patrie était là où on leur offrait des établissements qui leur étaient refusés chez eux ?

(1) Fléchier, lettre du 15 août 1706.

Sans doute ils brûlèrent bien des églises et bien des presbytères. Mais qui donc avait commencé, depuis vingt longues années, à raser leurs temples et les maisons de leurs ministres?... Ils massacrèrent bien des prêtres. Mais qui donc avait commencé à peupler les galères avec leurs pasteurs, quand ils n'étaient pas pendus, brûlés, rompus vifs?... Ils massacrèrent des enfants. Mais qui avait commencé à faire des bâtards de leurs fils et de leurs filles, à les ravir aux bras des mères, qui donc les avait massacrés sur leur sein et jusques dans leurs flancs éventrés?...

Ce furent d'horribles représailles, mais légitimes, cependant, car la religion et la conscience sont au dessus des décisions d'un homme, si puissant qu'il soit, si infaillible qu'il lui plaise de se proclamer. Après l'attentat du 22 octobre 1685, il fallait céder et se faire apostat, ou se laisser égorger, ou se défendre les armes à la main. Chacun, dans cette terrible extrémité, agit suivant le tempérament que le ciel lui avait donné. Il y eut des convertis, il y eut des martyrs, il y eut des combattants. Nous n'avons rien à dire des premiers; ils étaient faibles, et la faiblesse est encore une sorte d'innocence. Mais tout en prodiguant notre sympathique pitié aux martyrs, nous réservons le tribut de notre admiration pour les combattants. Honte à Louis XIV, qui déchira l'édit de Nantes pour se faire le bourreau de ses sujets inoffensifs, et gloire aux champions de la liberté de conscience! Souvenons-nous, avant d'avoir pour eux des paroles sévères, que nous recueillons le prix de leur sang versé sur ces obscurs champs de bataille. Ils ont fait faire un grand pas à l'esprit humain, et nous n'en voulons pour preuve que les paroles suivantes prononcées un demi-siècle plus tard

par le neveu même de Bâville. Il appartenait au vertueux Malesherbes de relever le parti tout entier dans la personne de son chef le plus populaire, et de venger Cavalier des injures de Bâville et de l'évêque de Nîmes (1) :

« J'avoue que ce guerrier qui, sans avoir jamais servi, se trouva un grand général par le seul don de la nature; ce camisard qui osa une fois punir le crime, en présence d'une troupe féroce, laquelle ne subsistait que par des crimes semblables; ce paysan grossier qui, admis à vingt ans dans la société des gens bien élevés, en prit les mœurs et s'en fit aimer et estimer; cet homme qui, justement enorgueilli de ses succès, eut assez de philosophie naturelle pour jouir, pendant trente-cinq ans, d'une vie tranquille et privée, me paraît un des plus rares caractères que l'histoire nous ait transmis. »

(1) Rulhière, *Éclaircissements*, t. II, p. 287.

FIN.

LIBRAIRIE

DÉCEMBRE-ALONNIER

20, rue Suger, 20

PRÈS LA PLACE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS

PARIS

VOLUMES GRAND IN-4° A 3 COLONNES FORMAT COLOMBIER.

Dictionnaire populaire illustré d'Histoire, de Géographie, de Biographie, de Technologie, de Mythologie, d'Antiquités, d'Art militaire, de Droit usuel, de Beaux-Arts, de Littérature, par DÉCEMBRE-ALONNIER; 600 illustrations inédites par Bertall, Castelli, Lix, Thorigny, Philippoteaux, Yan-d'Argent, etc., gravées par Trichon. 2 beaux volumes de 2,400 pages à 3 colonnes, 16 fr. 50.—Le même, relié, en 2 volumes, 20 fr.

Dictionnaire de la Révolution française, par DÉCEMBRE-ALONNIER; illustrations d'après des dessins originaux et des gravures du temps, par Trichon. — Le *Dictionnaire de la Révolution française* formera 200 livraisons grand in-4°, ornées de magnifiques gravures par nos principaux artistes, à 10 centimes. Le fascicule de 5 livraisons brochées, 50 centimes. Une livraison le mardi de chaque semaine. 22 fascicules sont en vente.

Dictionnaire d'histoire naturelle, comprenant la Botanique, la Zoologie, la Minéralogie, la Géologie, par DÉCEMBRE-ALONNIER; illustrations de Yan-d'Argent, de Bérard, Alexandre de Bar, Delannoy, Lanson, Lehnert, Riou, Maubert. 1 beau volume de 800 pages à 3 colonnes, 10 fr. — Avec belle demi-reliure riche, 14 fr.

VOLUMES GRAND IN-4° A 2 COLONNES FORMAT PITTORESQUE.

Les Nuits du Palais-Royal, par sir P. ROBERT, continuées par L. de VALLIÈRES. — 100 livraisons magnifiquement illustrées, sur beau papier, 10 centimes. La série de 5 livraisons brochées, 50 centimes. — Illustrations de Gilbert, gravures de Trichon. — L'ouvrage complet, 10 fr.

Les Prussiens en France (1792-1814-1815), récit patriotique, par DÉCEMBRE-ALONNIER, illustrations de Tobb. *Les Prussiens en France* forment 106 livraisons magnifiquement illustrées sur beau papier, au prix de 10 centimes, ou 21 séries à 50 centimes. — Il paraît une livraison le mardi et le vendredi. — L'ouvrage complet, 10 fr. 60.

Les Mémoires de Sanson, par H. SANSON, ancien exécutéur des hautes-œuvres de la cour de Paris. 100 livraisons magnifiquement illustrées par Mès, Beyle, Gaildrau, gravures de Lesestre père, à 10 centimes. La série de 10 livraisons, 1 franc. L'ouvrage complet, 10 fr.

ROMANS ILLUSTRÉS GRAND IN-4° A 2 COLONNES.

Les Bourgeois de Molinhard, par CHAMPFLEURY; très-belle brochure grand in-4°, illustrée de 17 dessins par Lix, gravés par Trichon, 1 fr.

Les Oies de Noël, par CHAMPFLEURY; très-belle brochure grand in-4°, illustrée de 7 dessins par Lix, gravés sur bois par Trichon, 75 centimes.

Les Scandales de Paris, par DREIMANNER, illustrations de Lix, gravures de Trichon.

I. *La Maison de banque Rapinard et compagnie*, une belle brochure de 206 pages ornées de 27 dessins, 2 fr. 80.

II. *Le Club des Pourris*, belle brochure de 152 pages illustrées de 19 dessins, 2 fr.

III. *Un Ambitieux*, belle brochure de 152 pages illustrées de 19 des-ins, 2 fr.

La Fille de Théâtre, une brochure de 260 pages illustrées de 34 dessins par Beyle, 3 fr. 25.

Les Victimes de Richelieu ou les Trois filles d'honneur, grand roman historique, par FÉLIX de Servan; un volume de 192 pages, illustré de 24 dessins par Jules Gaildrau, gravés sur bois par Lesestre père, 2 fr. 50.

Les Intrigues de Marie de Médicis ou le château de Pierrefonds, grand roman historique, par Félix de SERVAN; un volume de 192 pages, illustré de 24 dessins par Philippoteau, gravés sur bois par Lesestre père, 2 fr. 50. -

LES DRAMES CRIMINELS. — COLLECTION DE PROCÈS CÉLÈBRES.

L'Affaire Marcellange, par Constant GUÉROULT; une brochure de 152 pages, illustrée de 19 dessins par Beyle, gravés sur bois par Lesestre père, 2 fr.

Les Patriotes de 1816. Conspiration de Didier, à Grenoble; la Pouterie-Escot. — Procès du Polonais. — Le Crime de la forêt de Fontainebleau. — Une brochure de 30 pages, illustrée de 12

dessins par Maradan et Sadoux, gravés sur bois par Lesestre père, 1 fr. 10.

Un Amour criminel. La femme sans nom. — Le Drame de l'hôtel Saint-Phar. — Une brochure de 72 pages, illustrée de 9 dessins par Maradan, gravés sur bois par Lesestre père, 1 fr.

Un Assassinat mystérieux. Une belle brochure de 80 pages 11 dessins par BERTALL, 1 fr. 15.

Le Secret de la Chanteuse. — Une belle brochure de 112 pages, illustrée de 19 dessins par Mès; prix, 1 fr. 60. — Nous avons réuni au *Secret de la Chanteuse*, fait criminel qui s'est passé à la fin du siècle dernier, l'histoire émouvante et dramatique des *Deux Nurembergeoises*, le *Ministre wurtembergeois Suez*, et *Une Rencontre extraordinaire*.

L'Affaire Maubreuil, complot ayant pour but d'assassiner Napoléon I^{er} et d'enlever le roi de Rome. Pillage des bagages de la reine de Westphalie, suivi du *Procès Schumacher*, tentative d'assassinat d'un frère sur sa sœur; 2^e édition, 75 centimes.

La Vengeance du Mendiant. Une belle brochure de 40 pages, par sir Paul ROBERT, illustrée de 6 dessins par Mès, gravés par Lesestre père, 60 centimes.

VOLUMES IN-18 JÉSUS A 3 FR. 50.

Les Ruines ou Méditations sur les Révolutions des Empires, suivies de la *Loi naturelle*, par VOLNEY, précédées d'une Notice sur la vie et les Œuvres de Volney, par Jules CLARETIE.

Histoire de la Misère ou le Prolétariat à travers les âges, par Jules LERMINA.

Histoire des Camisards, par EUGÈNE BONNEMÈRE.

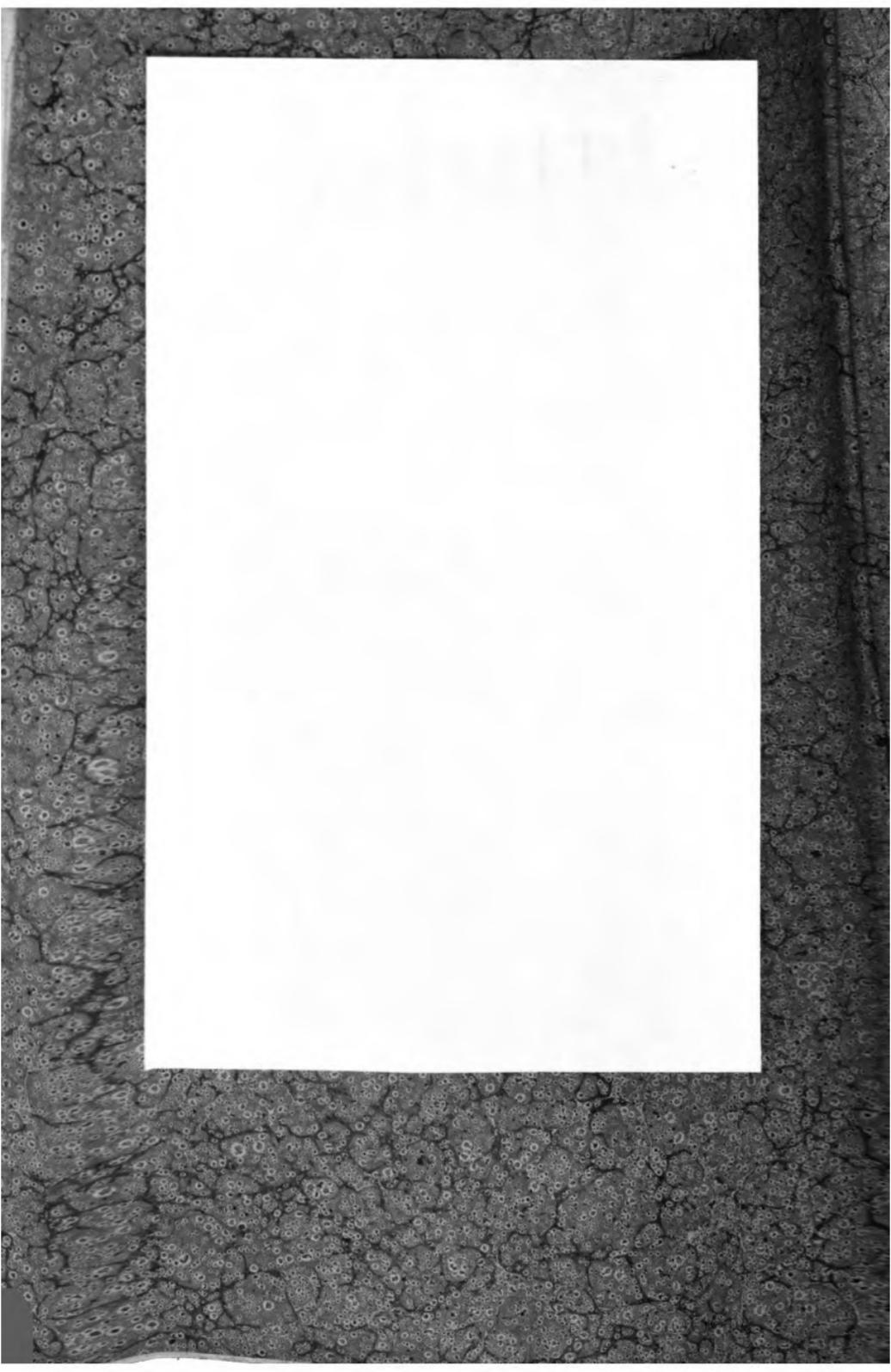
Le Confessionnal, par EMILE FAURE et THOMAS PUECH.

Les Hommes de 1848, par A. VERMOREL.

Histoire des corporations religieuses, par A. de ROLLAND.

Histoire de l'Inquisition, par ARTHUR ARNOULD.

a



BONNEMÈRE, Eugène 943
Histoire des camisards. Hug.339
B716hi
1869

